

L'EUROPE HORLOGÈRE

DAVOINE

INDICATEUR GÉNÉRAL DE L'HORLOGERIE - BIJOUTERIE - ÉLECTRONIQUE - MACHINES
BRANCHES ANNEXES

VOLUME IV - 1970

HORLOGERIE



Ce volume contient les prescriptions douanières pour l'exportation vers les pays de

L'AFRIQUE ET DE L'Océanie

publiées par Publipress S.A. en collaboration avec la Chambre suisse de l'horlogerie

BIBLIOTHÈQUE
DE
LA CHAUX-DE-FONDS

Nº 14. 853

Le Comité recommande aux lecteurs de ne pas endommager le volume et de ne le garder que le temps nécessaire.

ih 2000

UCHES SA

La plus grande production mondiale de pièces d'horlogerie

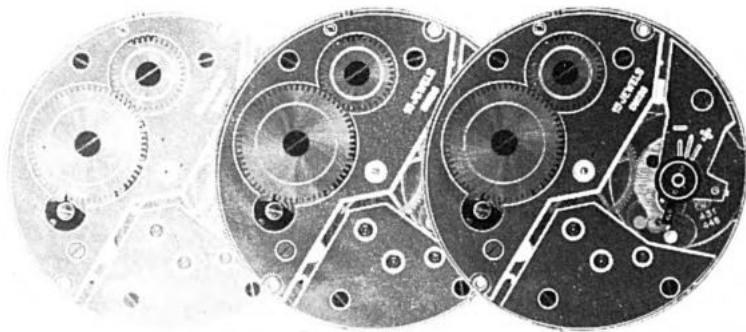
Une montre sur trois...

Une montre sur trois est équipée par Ebauches S. A. L'ébauche est un ensemble de pièces constitutives de la montre.

Production d'Ebauches S. A. en 1969 45 Mo d'ébauches

Production horlogère suisse en 1969 70 Mo de pièces

Production horlogère du reste du monde en 1969 75 Mo de pièces.



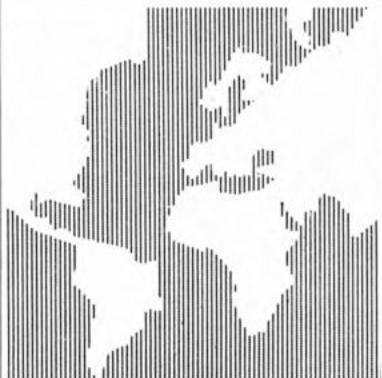
Entreprise de format international

Dans ses 33 usines et ateliers décentralisés, Ebauches S. A. s'assure la collaboration de 10'000 employés et ouvriers, dont 500 scientifiques.

Ils s'ingénient tous à satisfaire la demande, sans cesse croissante, de montres suisses.

Présence d'Ebauches S.A. sur les cinq continents

Ebauches S. A. est en mesure de garantir un réseau mondial de pièces de rechange d'origine, et assure, en collaboration avec la Fédération Horlogère Suisse, la formation de réparateurs dans 17 centres techniques répartis dans les cinq continents.



L'EUROPE HORLOGÈRE

DAVOINE

INDICATEUR GÉNÉRAL DE L'HORLOGERIE - BIJOUTERIE - ÉLECTRONIQUE - MACHINES
BRANCHES ANNEXES

VOLUME IV - 1970

HORLOGERIE



Ce volume contient les prescriptions douanières pour l'exportation vers les pays de

L'AFRIQUE ET DE L'Océanie

publiées par Publipress S.A. en collaboration avec la Chambre suisse de l'horlogerie

TABLE DES MATIÈRES À LA PAGE 162

DÉBUT DES MARQUES HORLOGÈRES À LA PAGE 149



Le siège de l'organisation Publipress S.A. Bienne



Publipress S.A. Bienne

Société d'édition, de presse et de publicité

Rue des Prés 135 CH 2500 Bienne Tél. (032) 217 68 267 58
Telex: press 34 468 ch Télegramme: Publipress Bienne

Davoine et son entêtement...

Il faut oser le dire: le climat de notre industrie horlogère a bien changé! Finis les lendemains sans problèmes de main-d'œuvre, de fournisseurs respectant délais et qualité, de clients fidèles. Tout a été remis en question et si les difficultés sont immenses dans le domaine de la fabrication, elles ne sont pas moindres au niveau commercial.

Défaitisme? Regrets stériles? Non. Mais la constatation, en cette période de contestation, que plus rien ne sera désormais facile, cordial, fidèle.

C'est un peu devenu la loi de la jungle. Le collaborateur, le client sur lesquels vous comptiez vous abandonneront peut-être demain, sans trop d'hésitations et vos regrets seront vains.

C'est ainsi et vous n'y pourrez rien.

Chassons pourtant cette nostalgie automnale qui doit faire place à un dynamisme calculé. Il est bon parfois de faire le point, pour mieux repartir au-devant des tâches qui sont les nôtres, présentes et à venir.

L'Indicateur Davoine s'est lui aussi secoué: sa nouvelle formule en est une preuve éclatante et appréciée. L'équipe de Publipress apporte aux industriels un appui constant dans l'extraordinaire domaine de la diffusion du message publicitaire, de la marque, de l'adresse.

Davoine et son entêtement: un maillon solide dans la chaîne de distribution de votre produit.

Automne 1970.

Pierre-A. Boillat
administrateur de Publipress S. A.
Bienne.

Davoine and his obstinacy...

Let us take the liberty to say: the climate in our watchmaking industry has changed a lot! Finished with tomorrows lacking of problems about workmanship, about suppliers respecting delivery terms and quality, about faithful customers. Everything has been reput in question and if difficulties are great in manufacturing departments they are not least at business level.

Defeatism? Sterile regrets? No, but the statement, in this time of contestation, that from now onwards nothing will ever be easy, hearty and faithful.

It has become somehow like the law in the jungle. The collaborator, the client on whom you were relying may perhaps without hesitation forsake you tomorrow, and your regrets will be in vain.

It is so and you cannot help it.

However let us forsake this autumnal nostalgy which has to make place to a calculated dynamism. It is sometimes advisable to stop and think it over so as to make a better departure in meeting present and future tasks which are ours.

The Davoine Indicator has also shaked himself: his new formula is a brilliant and appreciated proof of it. To manufacturers the Publipress team brings a steadfast support in the extraordinary sphere of diffusing the advertising message, the trademark and the dexterity.

Davoine and his obstinacy: a solid link in the distribution chain of your product.

Autumn 1970.

Pierre A. Boillat
Administrator
Publipress Ltd. Bienne.

Pourquoi changer quand on a 125 ans?

Il faut bien l'avouer: rares ont été les réactions de ce genre après les trois premières parutions de l'Indicateur Davoine dans sa nouvelle formule. Et c'est heureux. Le monde en transformation que nous connaissons exige qu'on soit au goût du jour et — les montres le savent bien — qui n'avance pas... on connaît la suite! Cette quatrième et dernière édition 1970 vous apporte une nouveauté que beaucoup attendaient et que nous avions annoncée: *la liste mise à jour des marques d'horlogerie suisses et des régions limitrophes*. Vous dire que nos services de recensement ont fait là œuvre difficile ne vous apprendrait rien. Ce que nous sommes particulièrement heureux de préciser, c'est que la liste en question provient d'une collaboration étroite avec nos clients. Leur amabilité à répondre à nos différents questionnaires nous permet de vous présenter une liste de marques valables, actuelles et toujours sur le marché. Il va sans dire que cette liste ne saurait être complète. Les éditions futures nous donneront — avec votre aide — l'occasion de la compléter. Précisons encore que cette liste des marques sera publiée dans les éditions dites horlogères de notre Indicateur (II et IV).

Le présent volume vous apporte la documentation précieuse que vous attendiez depuis longtemps: *les prescriptions douanières d'exportation vers les Etats de l'Afrique et de l'Océanie*. Nous remercions ici les services compétents de la Chambre suisse de l'horlogerie qui ont mis à jour ces textes. L'Indicateur Davoine, au terme de sa première année de rajeunissement, se devait d'associer cet organisme à son succès.

Maurice Giordani
chef du service des publications
horlogères de Publipress S. A.

Warum sich ändern, wenn man 125 Jahre alt ist?

Es muss ja zugegeben werden: nach dem Erscheinen der drei ersten Ausgaben des Davoine Anzeigers in neuer Formel waren solche Reaktionen selten. Und es ist gut so. Die uns bekannte in Bewegung geratene Welt fordert, dass mit der Zeit gelebt werden soll, und — wer wüsste es besser als die Uhren — wer nicht vorwärtsschreitet... Sie wissen ja wie's weiter geht!

Diese IV. und letzte 1970er Ausgabe bringt Ihnen eine Neuheit, die von vielen erwartet wurde, da wir sie Ihnen schon angekündigt hatten: *das bereinigte Verzeichnis der Uhrenmarken in der Schweiz und in den angrenzenden Regionen*. Es wäre für Sie nichts Neues, wenn wir berichten würden, welche schwierige Aufgabe unser Erfassungsdienst dabei erledigt hat. Mit besonderem Vergnügen möchten wir aber hervorheben, dass die betreffende Liste in enger Zusammenarbeit mit unseren Kunden zustande gekommen ist. Dank ihrer Bereitwilligkeit unsere verschiedenen Fragebogen zu beantworten, sind wir in der Lage, Ihnen ein Verzeichnis von gültigen, laufenden und heute auf dem Markt bestehenden Marken zu bieten. Diese Liste kann, wohlverstanden, keinen Anspruch auf Vollständigkeit erheben. Die zukünftigen Auflagen werden uns — mit Ihrer Hilfe — Gelegenheit geben, diese noch zu vervollständigen. Wir möchten Sie darauf aufmerksam machen, dass dieses Markenverzeichnis in den sogenannten Uhren-Ausgaben unseres Anzeigers (II und IV) erscheinen wird.

Das vorliegende Band bringt Ihnen das wertvolle Informationsmaterial, welches Sie seit langem erwarteten: *die Zollvorschriften für die Ausfuhr nach den Ländern Afrikas und Ozeaniens*. Wir möchten hier den zuständigen Stellen der Schweizerischen Uhrenkammer danken, die diese Texte bereinigt haben. Am Ende seines ersten Verjüngungsjahres wollte es sich der Davoine Anzeiger nicht nehmen lassen, seinen Erfolg mit erwähnter Stelle zu teilen.

Maurice Giordani
Leiter des Dienstes für Uhren-Ausgaben
der Publipress A. G.

◀ 6/19/1191 B



◀ 6/19/1191 R



6/19/1234 B



◀ 6/19/1234 G



6/19/1234 R



6/19/1191 Y ▶



CALCULATOR
6/19/1219 ▶

Cimier

SPORTS WATCHES
SPORTUHREN
MONTRES DE SPORTS

R.LAPANOUSE SA

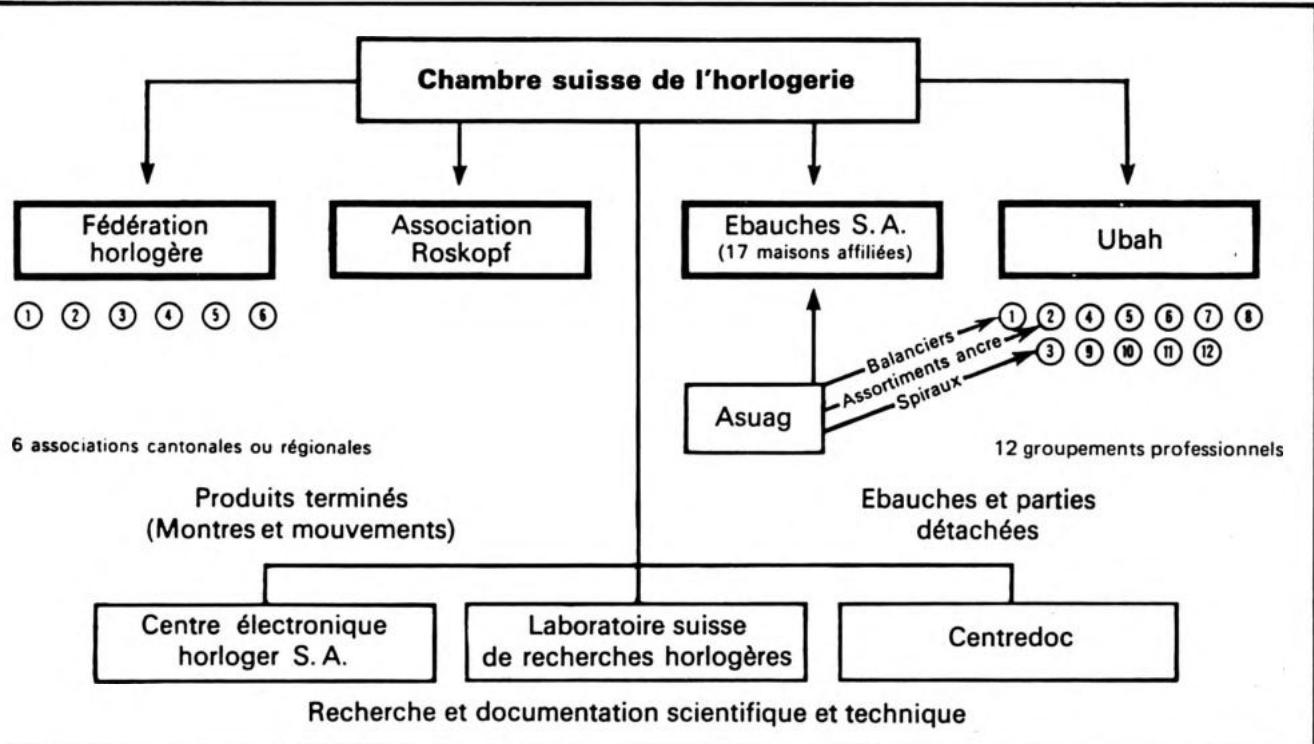
MANUFACTURE D'HORLOGERIE · 4416 BUBENDORF/SUISSE



Cimier

R. LAPANOUSE SA
4416 BUBENDORF / SUISSE

Les organisations horlogères suisses



Chambre suisse de l'horlogerie. — Association fondée en 1876, siège à La Chaux-de-Fonds. Organe supérieur de l'industrie, assurant la liaison entre les différentes branches et secteurs de l'horlogerie et entre celle-ci et l'Etat.

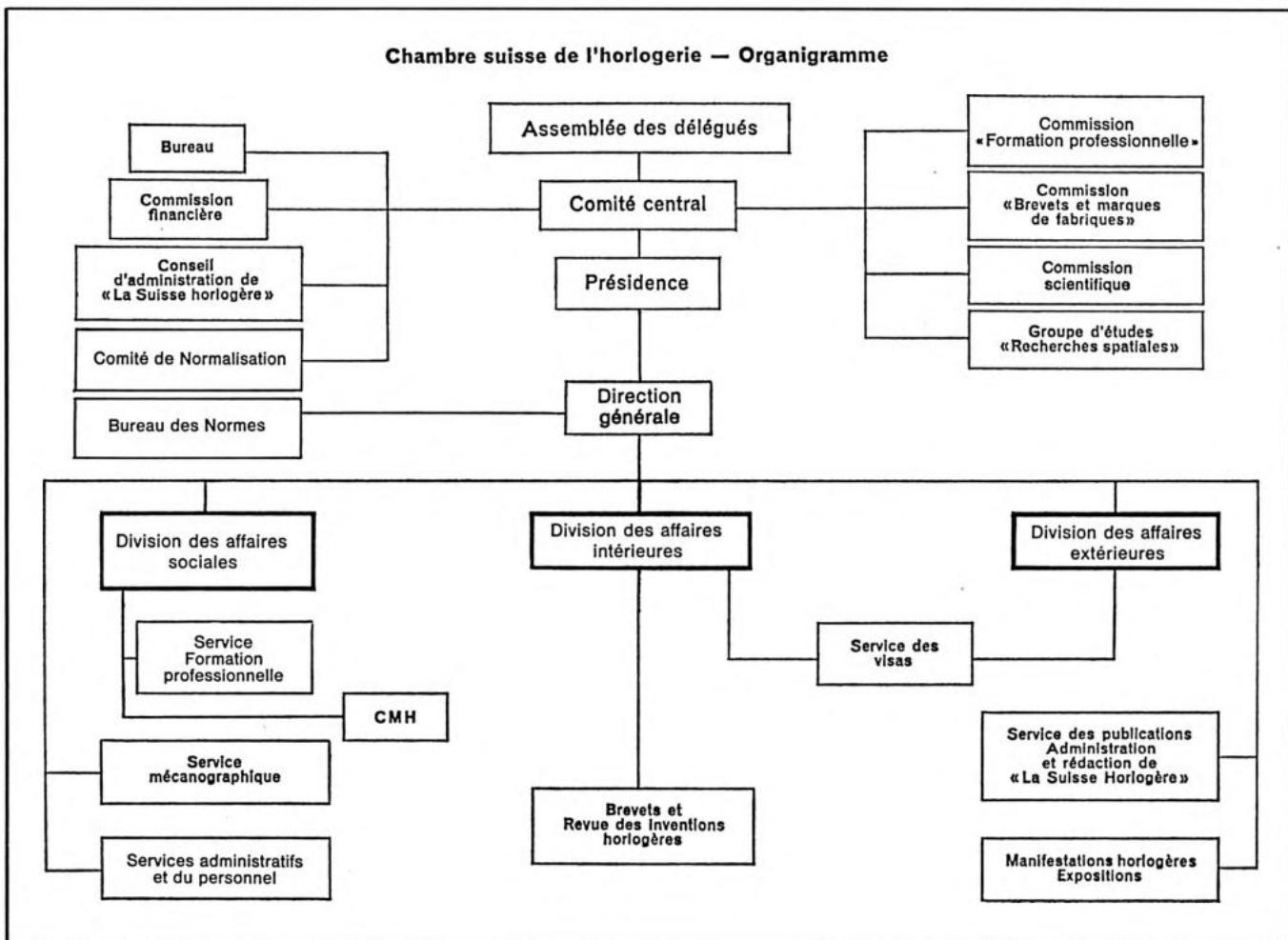
Fédération horlogère suisse. — Association fondée en 1924, siège à Bienne. La Fédération horlogère (FH) groupe les producteurs de la montre terminée (manufactures et établisseurs).

Ebauches S. A. — Fondée en 1926, siège à Neuchâtel. Société holding réunissant les fabriques d'ébauches de montres.

Union des associations de fabricants de parties détachées horlogères (Ubah). — Fondée en 1927, siège à La Chaux-de-Fonds. Association groupant les fabricants des parties constitutives de la montre, à l'exception des ébauches.

Association d'industriels suisses de la montre Roskopf. — Fondée en 1939, siège à Bienne. L'association groupe les producteurs de la montre Roskopf (du nom de son inventeur), caractérisée par un mécanisme simplifié.

ASUAG (Société générale de l'horlogerie suisse S. A. ASUAG.) — Fondée en 1931, siège à Bienne. Société holding — constituée par les milieux horlogers, les banques et la Confédération — contrôlant Ebauches S. A. et les sociétés produisant les parties réglantes de la montre.



La diffusion de l'Indicateur Davoine

est totalement indépendante de son contenu. Plusieurs de nos clients ayant confondu le nom des pays concernés par les prescriptions douanières avec la diffusion de nos différentes éditions, nous précisons que nos quatre volumes sont dirigés selon le plan figurant à la page 148 du présent volume. Les éditions horlogères s'en vont surtout à l'étranger, tandis que celles réservées aux branches annexes touchent surtout le monde de l'horlogerie suisse et des régions limitrophes.

Les prescriptions douanières pour l'exportation

sont réparties dans les quatre éditions annuelles. Elles font le tour complet de la planète suivant le plan établi figurant également à la page 148 de ce volume. Comme nous l'avons précisé en page 4 du volume III - 1970, l'Europe a paru en juin, en lieu et place de l'Afrique - Asie - Océanie, ceci pour des raisons de mise au point du manuscrit. L'ordre prévu sera rétabli pour l'année 1971.

Les prescriptions d'importations horlogères

Les prescriptions régissant l'importation des produits horlogers dans les divers pays mentionnés à la fin du présent volume, ont été mises à jour par la Chambre suisse de l'horlogerie, en août 1970. Elles sont évidemment sujettes à des modifications constantes. Dès lors, les maisons souhaitant s'assurer que lesdites dispositions sont toujours valables – ou désirant des renseignements complémentaires en la matière – sont priées de s'adresser à la Chambre suisse de l'horlogerie (65, avenue Léopold-Robert, 2301 La Chaux-de-Fonds, tél. 039/21 11 61 et 21 12 14/15), plus particulièrement au responsable chargé – au sein de la division des affaires extérieures – du secteur géographique entrant en considération.

Chambre suisse de l'horlogerie

Direction

Directeur général	Charles-Maurice Wittwer
Vice-directeur	Yann Richter
Chef de la division des affaires extérieures	Robert Nicolet
Chef de la division des affaires sociales	Marcel Duc

Division des affaires extérieures

– Chef de division, Etats-Unis, Canada, Mexique	Robert Nicolet
– Remplaçant du chef de division, France, Espagne, Portugal, pays d'Afrique et d'Amérique latine	Henri Perregaux
– Allemagne, Autriche, Benelux, Scandinavie, Grèce, Turquie, Yougoslavie, URSS et pays de l'Est	André Geiser
– Grande-Bretagne, Irlande, Moyen-Orient, Sud-Est asiatique, Extrême-Orient, Australie et Nouvelle-Zélande	Frédéric Hool
– Organisations internationales (AELE, CEE, GATT, OCDE, etc...), Italie, Proche-Orient (y compris Irak, Iran, Afghanistan), recherche scientifique	Marie-Claude Hertig

Division des affaires intérieures

– Législation horlogère (CTM), questions juridiques, propriété industrielle, collection de brevets	Philippe Clemmer
--	------------------

Division des affaires sociales

– Chef de division, caisse CMH, formation professionnelle	Marcel Duc
– Secrétariat général de la Convention patronale	Marcel Duc
– Relations publiques des professions horlogères	Jean-Claude Gressot
– Caisse de compensation AVS et Alfa	Félix Teuber
– Caisse de retraite et de prévoyance de l'industrie horlogère	Rudolf Berner

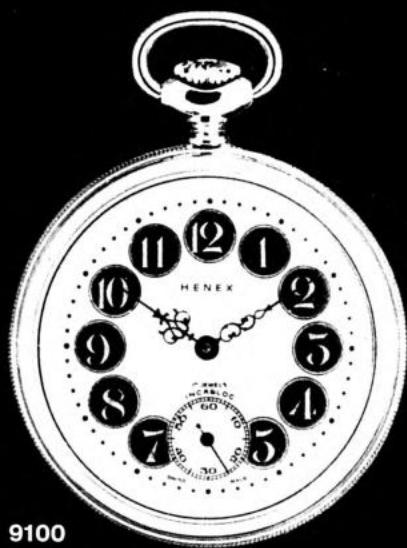
Services généraux

Services administratifs et du personnel	Frédéric Bourquin
Service des visas	Paul Wiedmann
«La Suisse horlogère» – Publications	Henri Jenny
Foires et expositions	René Wenger
Service mécanographique et statistique	Roger Prælochs
	Rudolf Berner

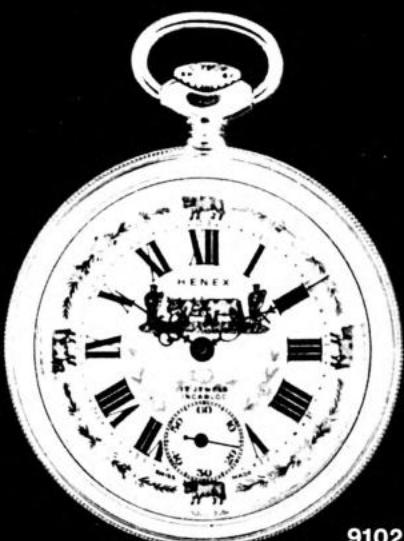
HENEX

SWISS

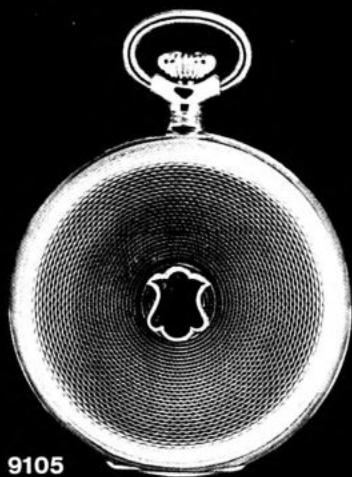
Since 1918



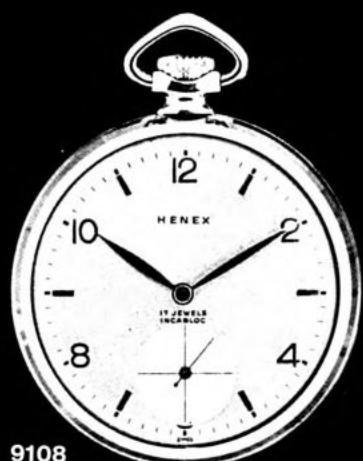
9100



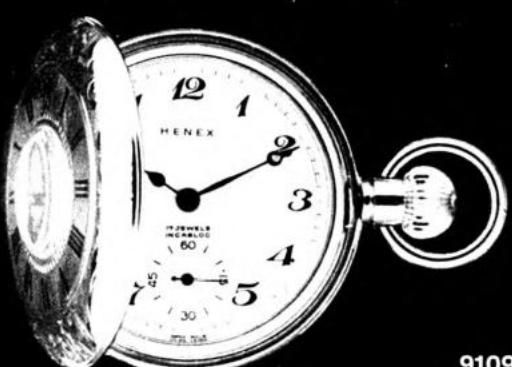
9102



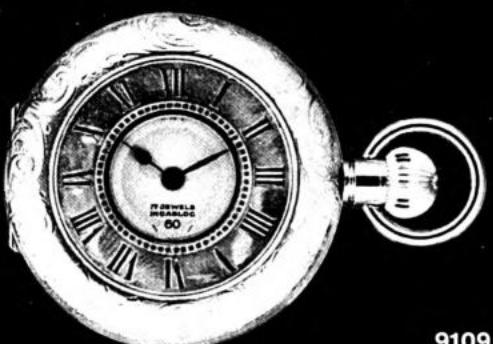
9105



9108



9109



9109

The Specialist of pocket watches

HENEX WATCH Co.

2710 TAVANNES SWITZERLAND

LES FABRICANTS D'HORLOGERIE SUISSES et des régions limitrophes

L'Indicateur Davoine a complètement transformé la présentation des listes de fabricants d'horlogerie. En la simplifiant tout d'abord puisque le nombre des rubriques passe de 135 à 60, puis en lui donnant une clarté plus grande et une incontestable facilité de consultation. Désormais, plus besoin de feuilleter toute la partie horlogère du Davoine pour découvrir les spécialités d'un fabricant. Sur une seule ligne, de façon très précise, tous les renseignements le concernant sont consignés.

Comment consulter nos tableaux ? C'est très simple!

Vous cherchez tout d'abord la localité, par ordre alphabétique, puis le fabricant désiré. Vous notez ses numéros de rubriques et tête des colonnes et vous consultez le tableau ci-dessous.

Montres ancre:

- 1 bracelets pour hommes et dames
- bracelets calendrier
- 2 de poche

Montres Roskopf et genre Roskopf:

- 3 bracelets pour hommes et dames
- bracelets calendrier
- 4 de poche

Chronographes:

- 5 chronographes
- 6 chronographes-compteurs
- calendrier

Chronomètres:

- 7 chronomètres-bracelet
- 8 chronomètres de marine
- 9 chronomètres de poche
- chronomètres de bord

Compteurs:

- 10 de parage
- 11 compteurs Roskopf
- 12 compteurs de sport
- 13 compteurs de téléphone
- 14 compteurs de temps court et minuterie

Spécialités diverses (montres):

- 15 asymétriques
- 16 automatiques
- 17 automatiques-calendrier
- 18 automatiques genre Roskopf
- 19 automobiles
- 20 aveugles
- 21 avions (montres de bord)
- 22 briquets, broches, châtelaines, boules, bagues
- 23 boussoles solaires
- 24 clef (à)
- 25 électriques
- 26 électroniques
- à balancier/spiral
- à diapason
- à quartz
- 27 garde-malades
- 28 huit jours
- 29 joaillerie
- 30 parking (parcomètres)
- 31 pour exploration sous-marine
- 32 poinçon de Genève
- 33 porte-clés
- 34 calendrier et phases de lune
- 35 remise à l'heure automatique (TSF)
- 36 répétition
- 37 réveils-bracelet
- 38 réveils de poche
- 39 à seconde sautante
- 40 ultra-plates
- 41 vacuum

Moyenne et grosse horlogerie:

- 42 horloges électriques
- 43 horloges électriques synchrones
- 44 horloges de contrôle
- 45 horloges à quartz
- 46 horloges atomiques

Pendules:

- 47 de cheminées
- 48 électriques
- 49 électroniques
- 50 murales, à poids et régulateurs
- 51 neuchâteloises, à ressorts

Pendulettes:

- 52 simples
- 53 à l'heure universelle
- 54 électriques
- 55 électroniques
- 56 livres (livres d'heures)
- 57 miniatures
- 58 réveils

Réveils:

- 59 radio-réveil à transistors de poche
- 60 à musique — boîtes à musique

Références Allemand

Anker-Uhren	Diverse (Uhren)	40 Extra-flache
1 Armband- für Herren und Damen	15 Asymmetrische	41 Vakuum-
Armband-Kalender	16 Automatische	Grossuhren
2 Taschen	17 Automatische-Datum-	42 elektrische-
Roskopf-Uhren	18 Automatische-Roskopf-	43 elektrisch-synchronische-
3 Armband- für Herren und Damen	19 Automobil-	44 kontroll-
Armband-Kalender	20 Blinden-	45 Quarz-
4 Taschen	21 Flugzeug-	46 atomische-
Chronographen	22 Feuerzeug-, Geldstück-, Kugel-,	Wand-Uhren
5 Chronographen	Fingerring	47 Kaminuhren
6 Chronographen mit Minutenzähler	23 Sonnen-Kompass-	48 elektrische-
und Datum	24 Schlüssel-	49 elektronische-
Chronometer	25 Elektrische	50 Regulatoren
7 Armband-	26 Elektronische	51 Neuenburger-
8 Schiff-	27 Krankenwärter-	Penduletten
9 Taschen	28 Achttage-	52 Weltzeit-
Zähler	29 Juwelen-	53 elektrische-
10 Parkzeitmesser	30 Parking-	54 elektronische-
11 Raskopfzähler	31 Tiefseeschwimmer-	55 elektronische
12 Sportzähler	32 Poinçon de Genève	56 Buchuhren
13 Telephonzähler	33 Schlüsselring-Uhren	57 Miniatur-
14 Kurzzeitmesser und	34 Kalender mit Mondphasen	58 Wecker-
Minutenzähler	35 mit automat. Zeiteinstellung	Wecker
	(nach Radio)	59 Musik-Transistor Radiowecker
	36 Repetier-	im Taschenformat
	37 Wecker-Armband-	Musik-
	38 Wecker-Taschen-	
	39 mit springender Sekunde	

Références Anglais

Lever watches	16 automatic	Clocks
1 Wristlet for gents and ladies	17 automatic-calendar-	42 electric-
2 Pocket	18 Roskopf automatic	43 electric synchronous-
Roskopf watches	19 motor-car-	44 control-
3 Wristlet for gents and ladies	20 blind-	45 quartz
4 Pocket	21 aeroplane-	46 atomic
Chronographs	22 ball, brooch, lighter	Wall clocks
5 Chronographs	23 sun-compass-	47 chimney
6 Chronographs minute register	24 key-winding	48 electric-
Chronometers	25 electric	49 electronic-
7 wrist-	26 electronic	50 weight-driven pendulum und
8 marine-	27 nurses (watches for)	regulators
9 pocket	28 eight-days-	51 Neuchâtel spring-driven
Timers	29 gem-	Desk clocks
10 parking meters	30 «Parking»	52 universal time
11 Roskopf-timers	31 skin-divers'	53 electric-
12 sport-timers	32 with Geneva seal	54 electronic-
13 telephone-timers	33 key ring	55 book-clocks
14 switch-clock	34 moon and calendar-	56 miniature
Specialities	35 self adjuster (radio)	57 alarm-
15 asymmetrical	36 repeating-	Alarm clocks
	37 alarm wrist	59 pocket-size
	38 alarm pocket	transistor alarm radio
	39 with jumping second hand	60 music alarm
	40 extra-flat	
	41 vacuum-	

Références Espagnol

Relojes áncora	16 automáticos	Relojería grande y mediana
1 pulsera, para caballero y para señora	17 automáticos-calendario	42 Relojes eléctricos
2 de bolsillo	18 automáticos Roskopf	43 de torre sincronos
Relojes Roskopf	19 automóviles	44 de control
3 pulsera, para caballero y para señora	20 ciegos	45 y quartz
4 de bolsillo	21 avión	46 atomicos
Cronógrafos	22 -prendedor, -dijes y de bola	Relojes de pared
5 Cronógrafos-contadores	23 brújula solar	47 de chimenea
6 Cronógrafos con calendario	24 llave	48 eléctricos
Cronómetros	25 eléctricos	49 electrónicos
7 de pulsera	26 electrónicos	50 con pesas y reguladores
8 de marina	27 para enfermeras	51 de Neuchâtel con muelle real
9 de bolsillo	28 ocho días	Relojes de sobremesa
Contadores	29 joyas	52 Pendolitas
10 para estacionamiento	30 pulsera para estacionamiento	53 de hora universal
11 Roskopf	31 para pesca submarina	54 eléctricos
12 para deportistas	32 con el sello de Ginebra	55 electrónicos
13 telefónicos	33 llaveros	56 en forma de libro
14 para tiempos cortos	34 calendario con fases de la luna	57 miniatura
Especialidades diversas	35 con puets en hor automática (TSH)	58 tipo despertador
15 asimétricos	36 repetición	Despertadores
	37 pulsera despertadores	59 musicales radio de bolsillo, con transistores
	38 bolsillo despertadores	60 musicales
	39 con manecilla segundera saltarina	
	40 extraplanos	
	41 vacío	

GOLAY-BUCHEL & Cie SA

1000 LAUSANNE 16

Téléphone 021 / 24 85 71

Télex: 24 834

DÉPARTEMENT HORLOGERIE:

- Fournitures
- Glaces saphir
- Cadrans pierres naturelles
- Outilage

DÉPARTEMENT BIJOUTERIE:

- Pierres fines — Pierres précieuses
- Pierres synthétiques
- Perles de culture

DÉPARTEMENT TECHNIQUE:

- Machines et appareils pour le remontage des montres
- Fournitures industrielles
- Travaux de mécanique à façon

FABRICANTS D'HORLOGERIE	Announce	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1341 Abbaye L' (VD)	∅																				
Berney-Blondeau Henri	(021) 85 13 86	●																			
4711 Aedermannsdorf (SO)																					
Matina Uhren AG	(062) 74 11 42	●																			
2942 Aile (JB)																					
Hebe Watch SA	(066) 7 13 81	70	●															●			
Mamie-Fleury Paul, route de Courgenay . . .	7 12 69	●																			
4123 Allschwil (BL)																					
Walter & Co, Hegenheimermattweg 55 . . .	(061) 38 27 99	●																			
F-74 Annemasse (H.-S.)																					
Jancovici André, rue du Docteur-Coquand 8 .	7 74	●																			
Rotschi Léon & C ^{ie} , av. Gare 35	38 26 79	●																			
6822 Arogno (TI)																					
Sportex SA	(091) 8 73 38	●																			
1451 Auberson, L' (VD)																					
Cuendet John & Ed., succ. Cuendet & C ^{ie} . .	(024) 6 26 36																				
Gueissaz André & Co SA	6 26 07																				
Jalco, Louis Jaccard	6 26 34																				
Margot Frank	6 26 21																				
Mélodies SA	6 23 57																				
4000 Bâle — Basel																					
Guggenheim A.H. SA, Angensteinerstrasse 21 (061) 42 50 00	86	●	●		●													●	●		
Justy, In der Steinen	23 96 76	●																			
Lilian's Watch & Clock SA, Tessinstrasse 10	23 14 14	●																			
Porta SA, Elisabethenstrasse 23		●																			
4710 Balsthal (SO)																					
Ilona Watch, Mühlefeld	(065) 71 48 61			●																	
Tegra Watch SA Mühlefeld	71 58 63	●																			
3000 Berne — Bern																					
Bär E.-O., Fischermättelistrasse 18	(031) 45 14 12																				
Elag-Watch, Viktoriastrasse 69	42 33 06																				
Priority SA, Schwarztorstrasse 28		●																			
Viator SA Mélano, Fab. d'horl., Herrengasse 23	3 64 42			●	●																
Répertoire des rubriques à la page 9																					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		

21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

•

•

• •

• • •

• •

21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

PATEK PHILIPPE

Manufacture d'horlogerie fondée en 1839

1200 GENÈVE Quai Général-Guisan 22 Ø (022) 24 93 43

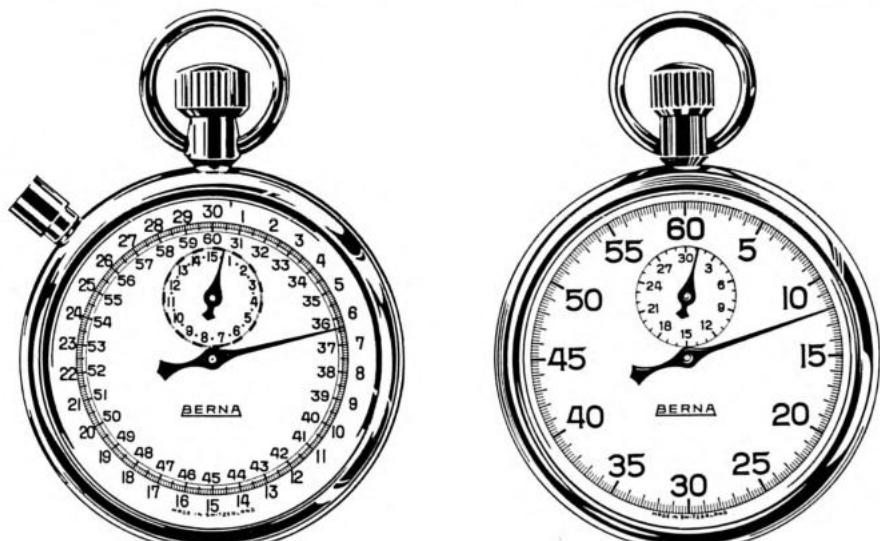
Montres de haute précision

Bijoux et montres joaillerie

Pendulettes à remontage automatique par la lumière

Pendulettes à quartz

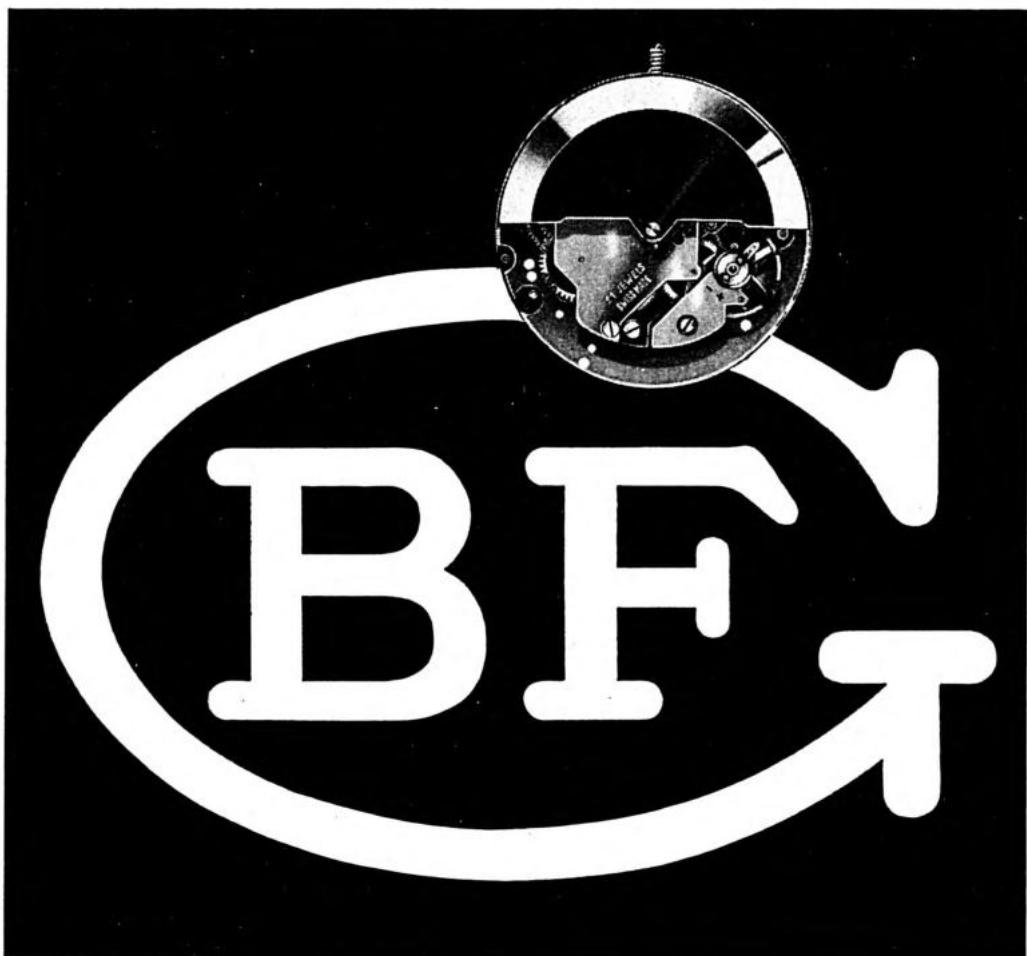
Agents exclusifs dans les principales villes du monde entier



BERNA

WATCH FACTORY LTD.

QUALITY SINCE 1841 2610 SAINT-IMIER / SWITZERLAND
AGENTS WANTED

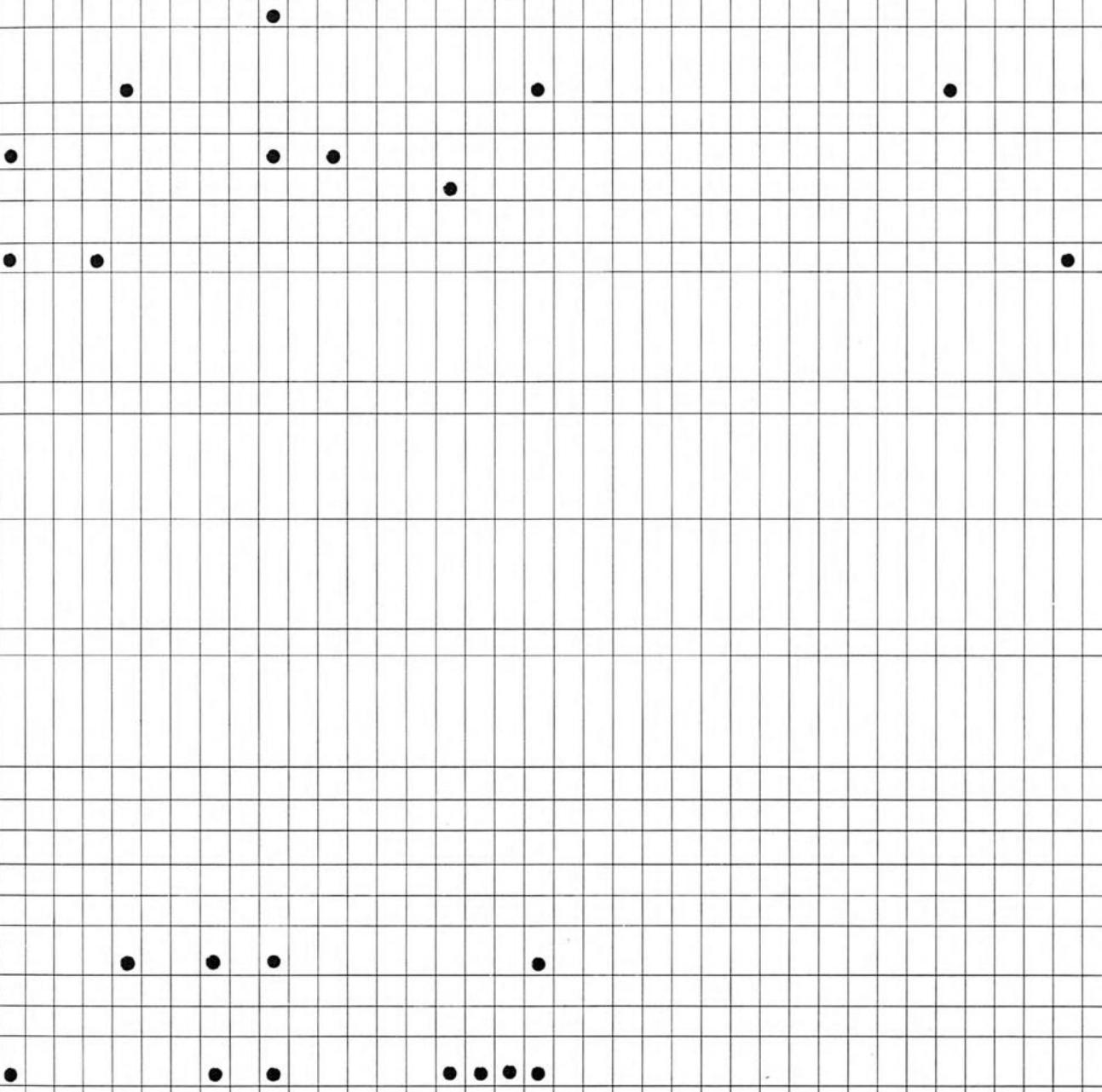


CAL. 1582/13 $\frac{1}{2}$ '' AUTOMATIQUE (système breveté)
seconde au centre directe - avec échappement ancre à
goupilles - avec ou sans calendrier à bague incrusté -
remontoir système Rotor - montage très facile -
grande réserve de marche: plus de 36 heures.

**BAUMGARTNER FRÈRES SA
FABRIQUE D'ÉBAUCHES GRENCHEN/SUISSE**

FABRICANTS D'HORLOGERIE		Annonce	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20							
F-25 Besançon (Doubs)		Page																											
Dodane SA, Montres, avenue de Montrapon 7		83 21 85	87	●	●		●	●		●			●																
Perfex Etabl., rue de la Rotonde 17				●																									
Quartier Frères, rue Henri-Baigue 3		83 45 34		●																									
Secal, United Watch Fact., rue Labbé 6				●	●		●	●	●				●					●	●	●									
2544 Bettlach (SO)																													
Atlantic SA (065) 8 60 35				●		●	●	●										●	●	●	●								
Burgana GmbH		8 56 89				●																							
Constructa SA, Montres, Solothurnstrasse 4		8 89 66				●	●											●	●										
Josmar Watch SA		8 29 61	46		●	●												●											
Jowissa SA, Montres		8 58 14	54		●	●																							
Trlebold Werner, Triwera Watch		8 67 57	91	●	●	●	●											●	●	●	●								
2022 Bveaix (NE)																													
Benguerel Georges Fils & Co, Les Essorbiers (038) 46 16 93				●																									
Dubois & Fils,		46 18 33		●																									
2735 Bévilard (JB)																			●	●									
Reusser SA, Tradition Watch Co (032) 92 19 76				●																									
4562 Biberist (SO)																													
Richner & Co, Poststrasse 7 (065) 4 54 77				●																									
Roeti Watch, Henzi Léo & Fils SA		4 78 35		●																									
2500 Biel (BE)																													
Alleman Erwin, rue de la Gare 16 (032) 2 27 46				●																									
Alpina-Union Horlogère SA, Union 13		2 22 06		●																									
Anker Robert, rue des Marchandises 2		2 47 77		●																									
Año Watch, rue de la Gare 6		2 40 57		●																									
Anosis Montres, J. Nägeli, rue Dufour 17				●																									
Antmann, Kalmann, Montres Antima, rue de Nidau 8		2 34 62	46	●	●		●	●										●	●										
Aquilon G. & Fils, rue du Coteau 19		4 15 56		●																									
Arisa Watch Co, Ltd. Seehofweg 6		2 53 32		●																									
Arly SA, bureau de vente, rue d'Argent 4 (fabrique à Tramelan)		3 75 55	58	●	●		●											●	●	●	●								
Arola Montres SA, rue d'Argent 2		3 75 85		●																									
Belinda SA, Montres, rue Vérésius 13		3 61 51		●																									
Répertoire des rubriques à la page 9										1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20

21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----



21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

César Renfer-Abrecht

Maison fondée en 1933 ☎ (065) 80104

LONGEAU près Biel



Montres Roskopf en tous genres

Montres avec grande moyenne au centre (ancre à goupilles)

Montres-bracelets-calendrier

Montres de poche réveil - Réveils à musique

BOREA



CRONEL

MONTRES ET MOUVEMENTS ROSKOPF
& PIN LEVER

GRANDE PRODUCTION



Stroun Frères, Borea Watch Co S.A.
LOSONE/SWITZERLAND

Bureau de vente: 57, route de l'Aire 1211 Genève 26

Genève: Téléphone (022) 437800 Télex 22723

Losone: Téléphone (093) 21454 Télex 79254

Eloga

1917  1967

ELOGA LTD. WATCH FACTORY | 2543 LENGAU | SWITZERLAND



ELOGA
25 JEWELS

SUNDAY 15

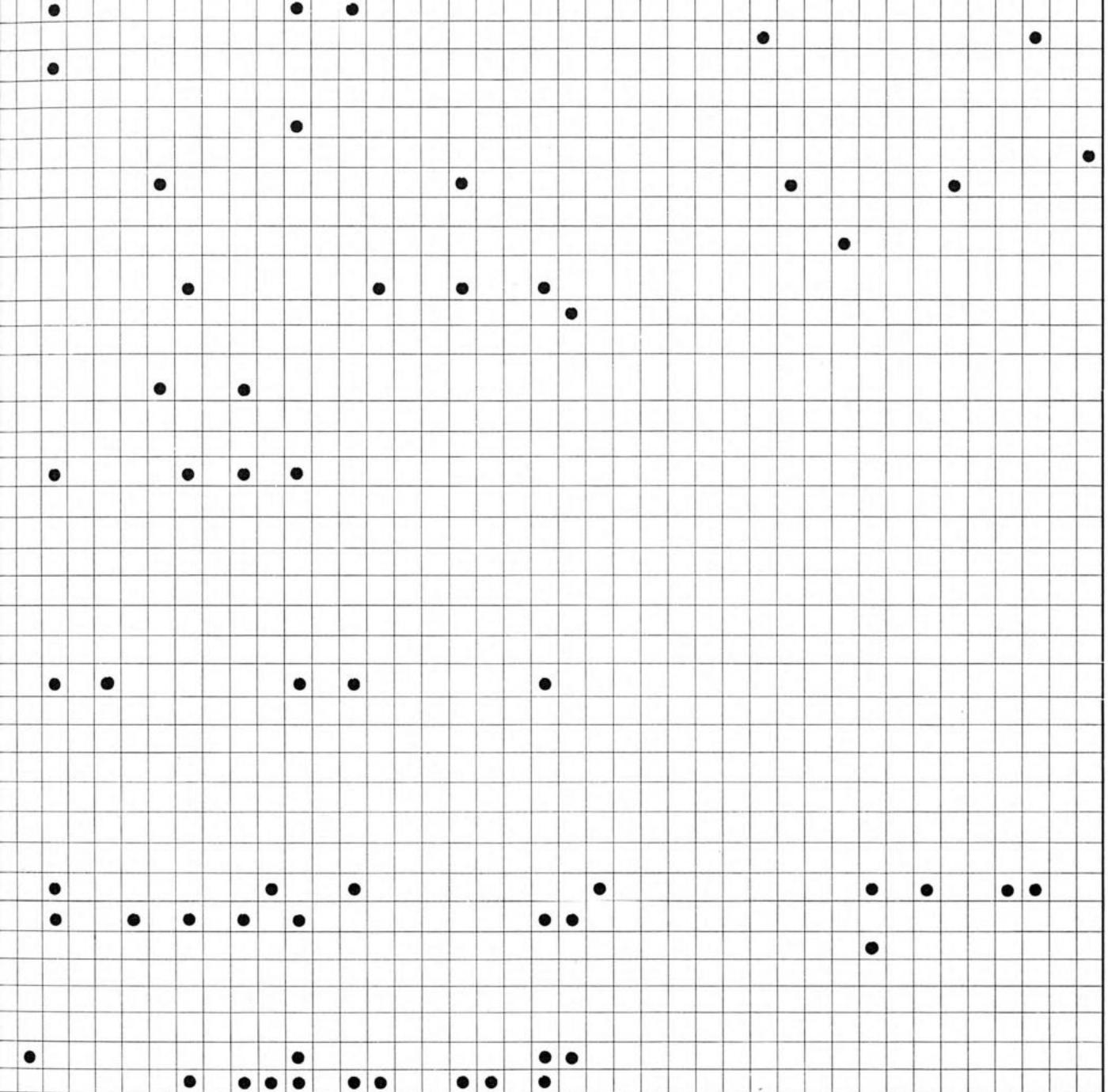
Automatic

MOD. 1116 P. DAY and DATE, CALENDAR,
AUTOMATIC, INCABLOC-SHOCKPROOF,
WATERPROOF, IN GOLD-PLATED
20 MICRONS OR STAINLESS STEEL

SYMBOL OF THE NEW
BALL BEARING ROTOR

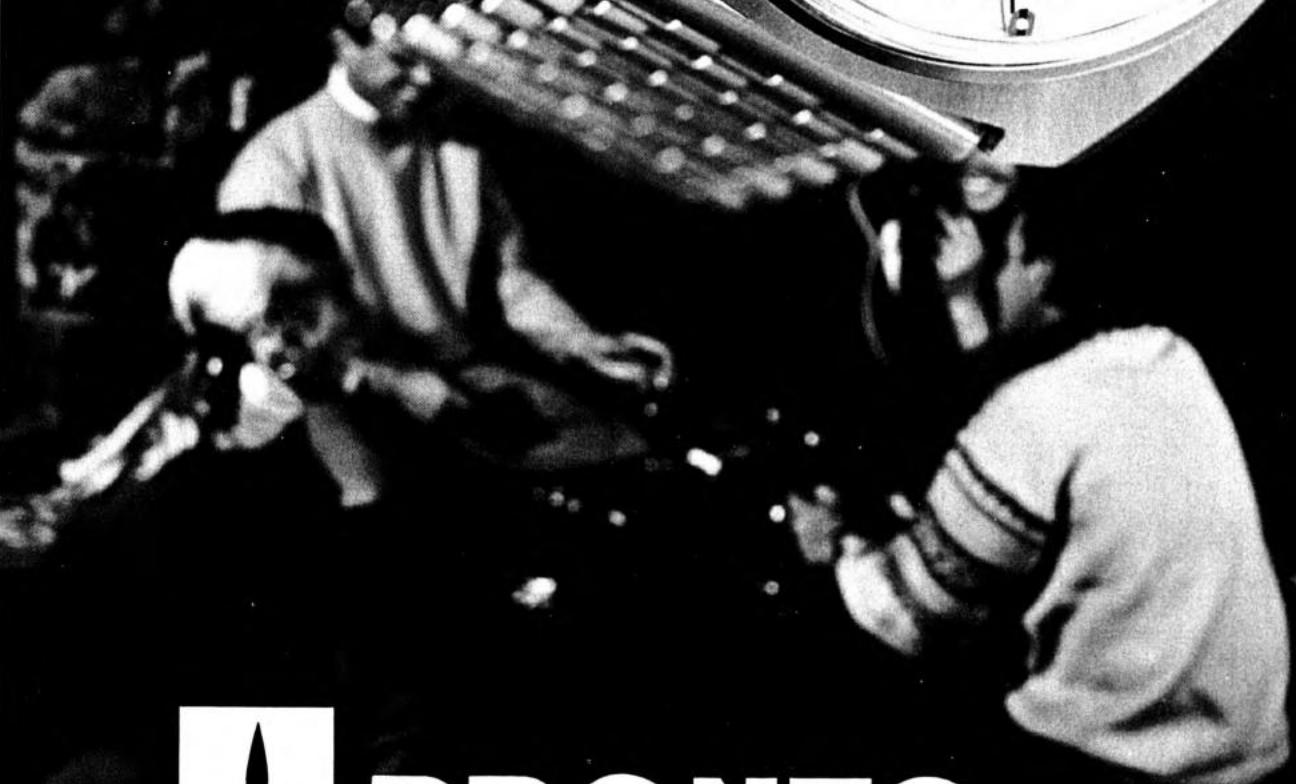
FABRICANTS D'HORLOGERIE	Annonce	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
2500 Biel (BE)	∅																				
Benoit Marcel SA, rue de la Gare 5	(032) 2 78 61	●																			
Béro SA, rue Hugi 5	2 21 33	●	●	●														●	●	●	
Bieri Sàrl, Montres, rue de la Gare 1	2 56 69	●																			
Boillat Frères SA, rue du Stand 50	2 64 03	●																●	●		
Brandt E. & Fils SA, rue du Marché 6	3 16 73	102	●															●	●		
Bueche-Girod SA, rue Alexandre-Moser 17	2 58 46	●																			
Bulova Watch Co Inc, faubourg du Jura 44	2 24 51	●	●				●											●	●		
Candino Watch & Cie SA, quai du Bas 92	3 72 38	●																			
Cavena SA, rue de la Loge 5a	3 80 33																				
Choisi Montres SA, rue du Faucon 19	4 27 47	74	●	●														●	●		
Chronotech Sàrl, rue d'Argent 9	3 19 92																				
Cortébert, Montres, SA, quai du Haut 22	2 84 34	●	●															●	●		
Costal Watch SA, Silbergasse 7	2 23 63	●																			
Cuanillon & Co, rue de la Gare 4	2 31 16	●	●															●	●		
Delano SA, rue de la Gare 16	2 34 81	●																			
Diamond Watch SA, La Haute-Route 54	2 41 42	●																			
Dubach & Weissberg SA, ch. Passerelle 13	2 85 91	●																			
Dux SA, Montres Rox, rue du Marché 6	3 16 73	55	●																		
Eminent Watches, rue de la Gare 30	2 00 71	●																			
Edox-Era Co Ltd, Zukunftstrasse 44	2 43 85	●	●			●												●	●		
Ermano SA, rue de Nidau 14	4 27 39	●	●	●	●				●								●	●	●	●	
Ertus Watch, Pertusi Paul, rue Weissenstein 1	4 31 12	●																			
Etiquette, Montres, rue d'Argent 2	3 73 33	●																			
Favre Marc & Cie SA, rue de l'Allée 23	2 28 32	●																●	●		
Ferlin Hans, Seldwilaweg 4	2 62 73	●																			
Foska SA, rue d'Argent 7	3 66 71																				●
Frey & Co SA, Montres Freco, Bubenbergstr. 15	2 48 37	34	●	●		●	●	●										●	●	●	
Fabrique Monval SA, Rechberger 2	2 63 48	●	●			●												●	●	●	
Garo Watch Co SA, rue de la Gare 20		●																			
Gelbart J., rue Vérésius 15	2 06 27	●																			
Glycine et Altus SA, rue Frédéric-Ingold 5	4 21 19	●	●			●												●	●	●	
Golana Watch Ltd, rue Dufour 4	2 89 88	●	●		●	●	●	●									●	●	●	●	
Gruen Watch Mfg Co SA, Haute-Route 85	2 71 22	●																			
Guda SA Montres, Rüschli 10	6 06 61	●																			
Répertoire des rubriques à la page 9																					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		

21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----



21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Modern
Swiss Time
and Style



PRONTO

PRONTO WATCH CO - L.MAITRE & FILS S.A. CH 2725 LE NOIRMONT SWITZERLAND

TOREX "HORLOGERIE"

le moins cher
des joints toriques
de qualité internationale
rigoureusement contrôlé

Equipez vos boîtiers de Torex "Horlogerie" c'est la sécurité et une garantie d'étanchéité : en atmosphère, contre la condensation, en milieu marin.

Joint de boîtiers
Joint de couronnes
disponibles en 70 et 80 Shore
Notice sur demande.

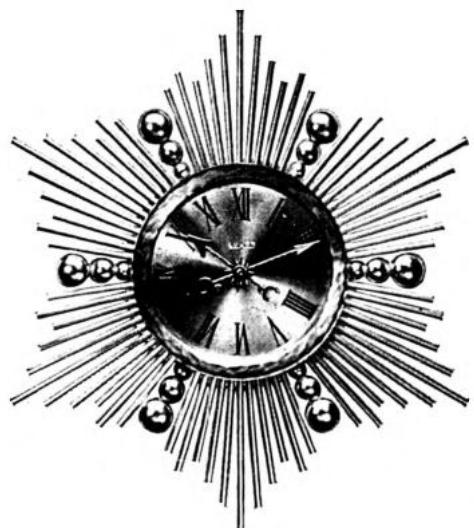


Ces joints
en Perbunan (NBR)
sont contrôlés
unitairement

CHROMEX S.A. ASSOCIÉE DE **Garlock** 91-Lardy Tél. 491.60.16

Pt 4434

MONTRES DE VOYAGE
PENDULETTES
PENDULES

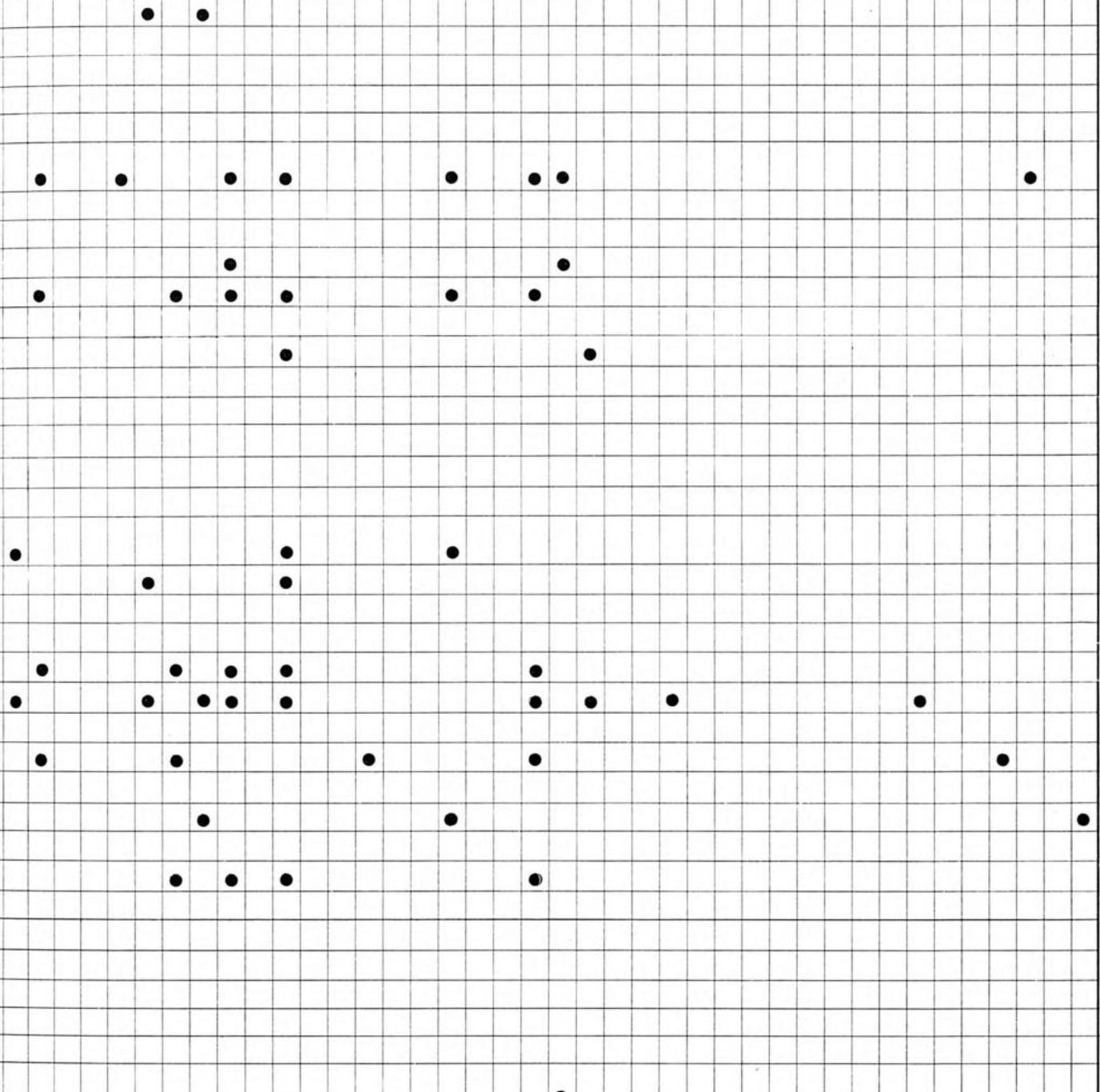


LUXOR
S.A.
LE LOCLE
(SUISSE)

Réf. 745

FABRICANTS D'HORLOGERIE		Announce	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
2500 Biel (BE)	∅	Page																				
Guerdat Maurice, rue du Coteau 25a	(032) 4 64 64		●																			
Hamilton Watch Co SA, faubourg du Lac 49 .	3 24 11		●																			
Heuer-Léonidas SA, rue Véresius 18	2 42 57							●	●													
Hodel SA, quai du Haut 18	2 16 46		●					●	●	●												
Homberger Gustave, Fulton, quai du Bas 29 .	2 43 24		●																			
Homis Watch Co, rue des Marchandises 6 .	2 46 86		●	●	●																	
Huguenin A. Fils SA, faubourg du Lac 45-49	2 91 21		●																			
Jaquet-Droz, Coopérative de fabricants suisses d'horlogerie, 10, chemin du Parc	3 42 42		●	●				●	●	●								●	●	●	●	●
Jeanguenin & Robatel, rue Bubenberg 15 . . .	2 16 42		●																			
Jecker Max, Jemab, rue Centrale 42	2 22 23	70	●																			
Jobin & Co, Montres Flora, rue Centrale 42 .	2 86 81	91	●				●	●														
Junod Paul SA, Montres Milus, Reuchenette 21	3 91 33		●	●				●	●	●												
Jupiter pl. de la Gare 9	6 05 30		●																			
Kienzle Biel AG, Bahnhofstrasse 8	3 26 56		●	●						●												
Kohli SA, rue Molz 4	2 86 33		●																			
Langel Watch Co SA, rue Aebi 92	2 25 33		●	●																		
Llema SA, Hohlenweg 20	2 30 71		●																			
Lloyd & Limaro SA, Mühlefeldweg 2	2 63 39		●																			
Luginbuhl & Cie, rue de la Gare 20	2 71 66	94	●																			
Manufactures d'Horlogerie Suisses Réunies SA, quai du Haut 22		C. III	●	●			●	●														
Mido, G. Schäeren & Co SA, route de Boujean 9	2 34 42		●							●												
Monnin SA, rue de la Gare 14	3 76 46		●																			
Netro Watch, N. Müller-Fleuti, E.-Schüler 56 .	2 98 95		●																			
Nivia SA, rue des Cœilllets 24	4 52 68		●	●			●	●														
Omega, Brandt Louis & Frère SA, r. Stämpfli 96	4 35 11		●	●			●	●									●	●	●	●	●	●
Optima SA, quai du Haut 20	3 83 44		●																			
Orbit SA, rue Heilmann 4	2 69 69		●	●																		
Pallas SA, rue de Nidau 8	2 40 41		●																			
Paxor SA, ch. du Tilleul 115	2 34 54		●					●														
Perfine Watch Co Ltd, rue de la Gare 30 . . .	2 62 83		●																			
Pierce SA, quai du Bas 92	2 26 77		●					●	●	●												
Procaf SA, rue de la Gare 14	2 26 77		●																			
Recta, Manufacture d'Horlogerie SA, Viaduc 3	2 36 61		●																			
Rolex SA Montres, Haute-Koute 82	2 26 11		●	●						●												
Rossel-Conrad A. SA, rue du Stand 33 . . .	2 51 76		●																			
Rovano SA, rue d'Argent 2	2 48 01	98	●				●	●														
Roventa, Montres, SA, quai du Bas 92	2 86 36		●																			
Rumanel Watch Factory SA, rue du Débarcadère 47	2 64 57	87	●																			
Sarwa Watch Co, route de Reuchenette 35 . . .	3 61 54		●																			
Répertoire des rubriques à la page 9																						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20			

21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----



21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----



DAMAS

Une montre de classe
A fine watch



BÉGUELIN & Co S.A.
TRAMELAN

FRAMONT



FRAMONT
Montres en tous genres

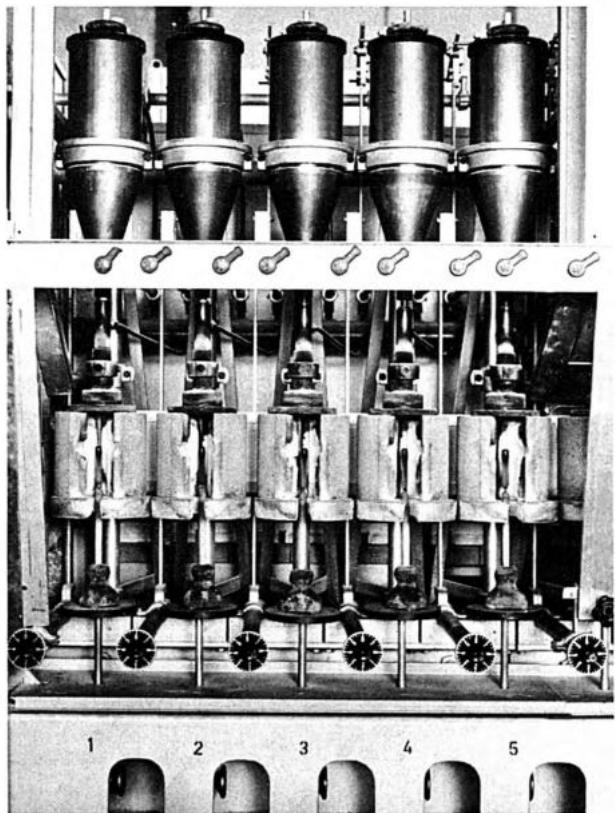
FABRIQUE D'HORLOGERIE

CH 2616 Renan

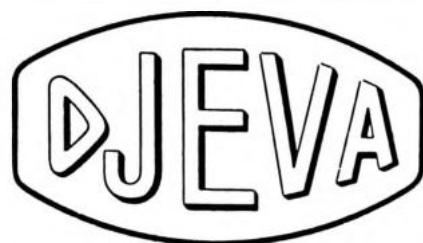
Tél. (039) 63 14 14

CRISTAUX

HORLOGERIE - INDUSTRIE
BIJOUTERIE

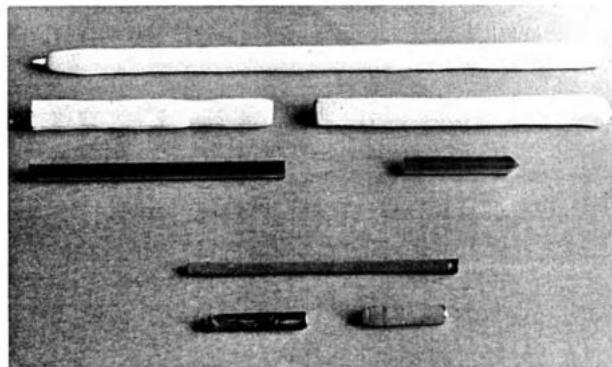


Plus de 2000 chalumeaux
VERNEUIL assurent une
production en continu de
toute première qualité

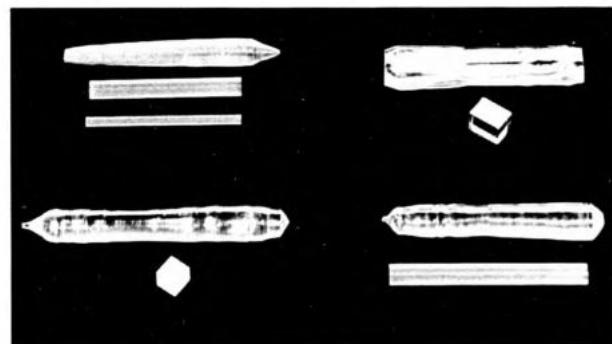


Industrie de Pierres Scientifiques
H. DJEVAHIRDJIAN S.A.
1870 MONTHEY (Suisse)

LASER - MASER - OPTIQUE
ÉLECTRONIQUE



Rubis - Rutiles (TiO_2)



YAG - Tungstate - Niobate
fabriqués par le procédé
CZOCHRALSKI

FABRICANTS D'HORLOGERIE		Announce	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
2500 Biel (BE)		Page																				
Sauter F. & C ^e SA, Pierpont Watch Co, rue Gurzelen 6		(032) 4 40 91		●	●		●														●	
Schaya L., Sully Watch, Rechbergerstrasse 5		3 09 41		●																		
Schindler S.à.r.l., Mühlefeldweg 2		2 63 39		●																		
Selza Watch Co SA, rue Faucon 28		4 36 77	98	●	●		●													●	●	
Semag Maison, Salzhausstrasse 5		2 99 31		●															●	●	●	
Serexa Watch Co SA, rue de l'Avenir 49		2 56 44		●	●														●	●		
Sheffield Uhrenfab. AG, Muttenz, Bureau de vente: Bahnhofstr. 16, Biel		2 33 03			●	●												●	●	●		
Sur Watch SA, rue d'Argent 9		6 09 61																				
Straub & Cie SA, quai du Haut 51		2 42 05		●																		
Suprécis Watch SA, Hugistrasse 10		2 39 83		●															●	●		
Suter SA, rue Gurzelen 16		4 33 71	59	●					●	●								●	●	●	●	●
Tennenbaum & Co, Zukunfstrasse 50		2 38 90		●																		
Tressa SA, rue de la Gare 14		3 37 24		●																		
Vaccum Chronometer Corp., rue Argent 9		3 19 91							●													
Velis Watch SA, Unt. Quai 102				●																		
Vinca Watch Co Ltd, rue Franche 37		2 47 61		●																		
Vogt G., Pont-du-Moulin 14		2 89 23		●																		
Wyler SA, chemin Creux 20		2 30 71		●		●	●													●	●	
Zitura SA, rue d'Argent 2		2 13 39		●																		
1341 Bioux, Les (VD)																						
Berney Norbert		(021) 85 54 54		●																		
Gay Georges, Montres Desotos		85 57 87	87	●	●		●	●										●		●	●	
Rochat Alfred & Fils, Arole chronographes		85 57 93					●															
2336 Böls, Les (JB)																						
Baumann SA		(032) 61 14 24								●												
Bolliat Frères & Cie		61 16 61	70	●	●														●	●		
2014 Bôle (NE)																						
Rone Watch & Co SA		(038) 41 34 71		●															●	●		
1348 Brassus, Le (VD)																						
Audemars, Piguet & Co		(021) 85 50 33	87	●	●														●	●		
Répertoire des rubriques à la page 9																						
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20

21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

•

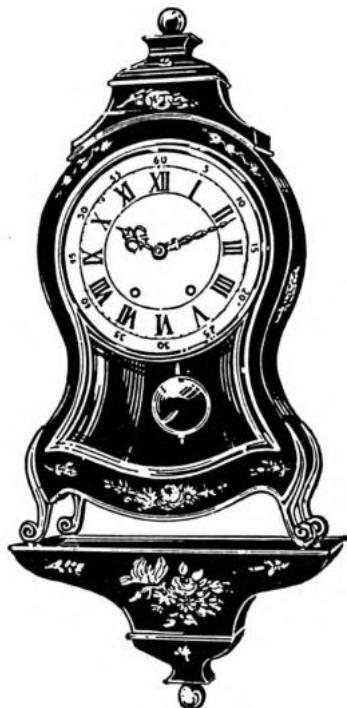
•

•

•

•

21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----



Mod. LOUIS XVI, 58 cm
Réf. 4216
Sonnerie sur 2 cloches



Mod. RÉGENCE, 50 cm
Réf. 4258
Sonnerie sur 1 cloche

Eluxa

ALL SWISS MADE

Pendules genre « Neuchâteloise »
cabinet soigné décoré à la main,
mouvement suisse de haute précision
8 jours + réserve de marche,
disponibles également avec système
calendrier automatique



Modèle Boudoir
hauteur seulement 6 cm
la plus petite pendule du genre
« Neuchâteloise »
étui en cuir pour voyage

BRADUX S.A.

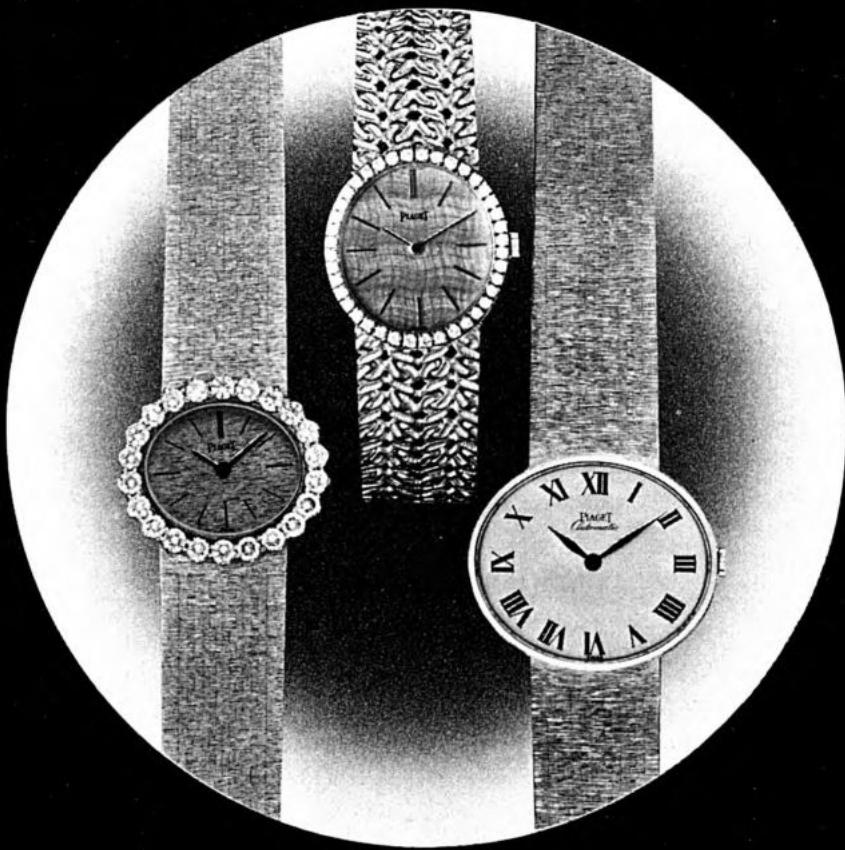
Fabrique de pendules et pendulettes

2560 NIDAU (Bienne)
Mittelstrasse 24 Ø (032) 2 73 38



PIAGET

La Côte-aux-Fées et Genève



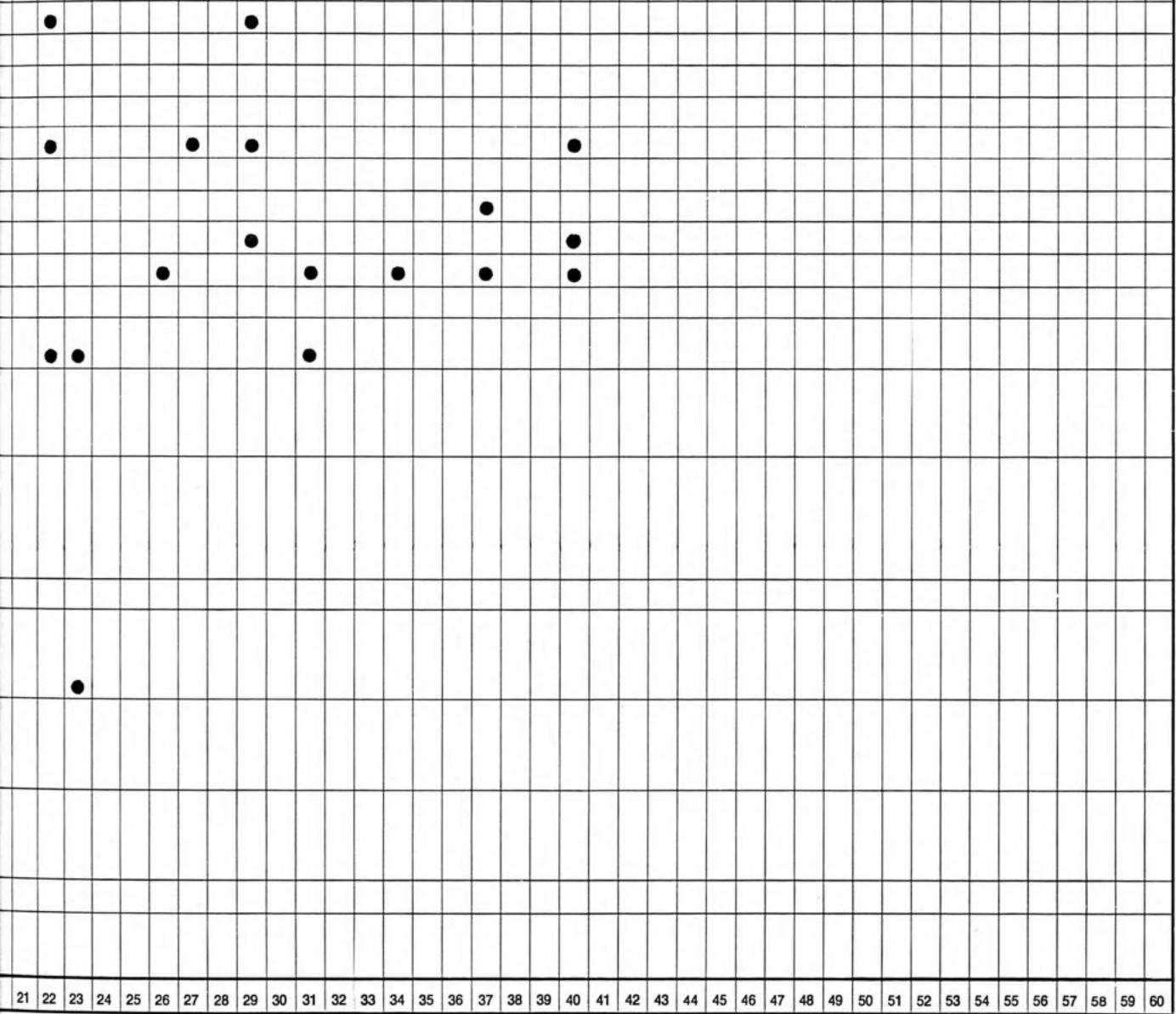
PIAGET

CHEZ LES PLUS GRANDS JOAILLIERS DU MONDE

676

FABRICANTS D'HORLOGERIE	Announce	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
4226 Breitenbach (SO)	Page																				
Brac SA (061) 80 13 11	42	●		●														●	●	●	
2416 Brenets, Les (NE)																					
Guinand Watch Co SA (039) 32 10 12	79					●	●														
Quartier Fils SA, Montres Génie 32 10 22		●	●																		
2901 Bressaucourt (JB)																					
Aeschlimann M., Montres Lion (066) 6 19 32	94	●	●																		
4207 Bretzwil (BL)																					
Beluma AG, Nunningerstrasse 143 (061) 84 96 39		●																			
2724 Breuleux, Les (JB)																					
Baume Charles Aug., La Chaux (039) 54 11 58		●																			
BD SA, Bernard Donzé 54 14 10	94	●																●	●		
Bolliat Fluvius 54 11 23		●																			
Bolliat Joseph Fils 54 14 21		●																			
Boilliat Mathieu atelier de termin. d'horlogerie 54 11 91		●																			
Cattin & C ^e , Montres Catorex 54 16 54		●	●														●		●	●	
Donzé Frères 54 14 31		●																			
Donzé Jean-Marie SA, fabrique d'horlogerie 54 15 55		●																●	●		
Froidevaux Benjamin, Montres Memphis 54 11 28	70	●					●														
Guenat Ali & Fils, Montres Valgine 54 14 27		●	●														●	●	●	●	●
Sémon Antoine, Montres Némos 54 14 25		●																			
Visible Watch Co, Bouverat Jobin Les Fils de A 54 11 18	54	●																●	●		
3855 Brienz (BE)																					
Brienza Watch, Rüfli & Co (036) 4 13 31		●																			
2555 Brügg (BE)																					
Ega, Ernst Eggen, route d'Orpond 32 (032) 7 46 26		●																			
Jovial Watch Factory, Portstrasse 35. 2 68 42		●																		●	
4416 Bubendorf (BL)																					
Lapanouse R. SA (061) 84 89 71	4/5			●	●	●											●			●	
1630 Bulle (FR)																					
Sté Catena Watch Co SA, rue de Vevey (029) 2 68 68		●																	●	●	
3294 Büren (BE)																					
Büren Watch Co SA (032) 81 23 23		●	●				●												●	●	
Répertoire des rubriques à la page 9																					
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20																					

21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----



21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----



FREY & C° S.A.
BIENNE

Montres
FRECO
FREY
DILA



République et Canton de Genève

**Contrôle
officiel facultatif
des montres B.P.G.**

Les montres de Genève

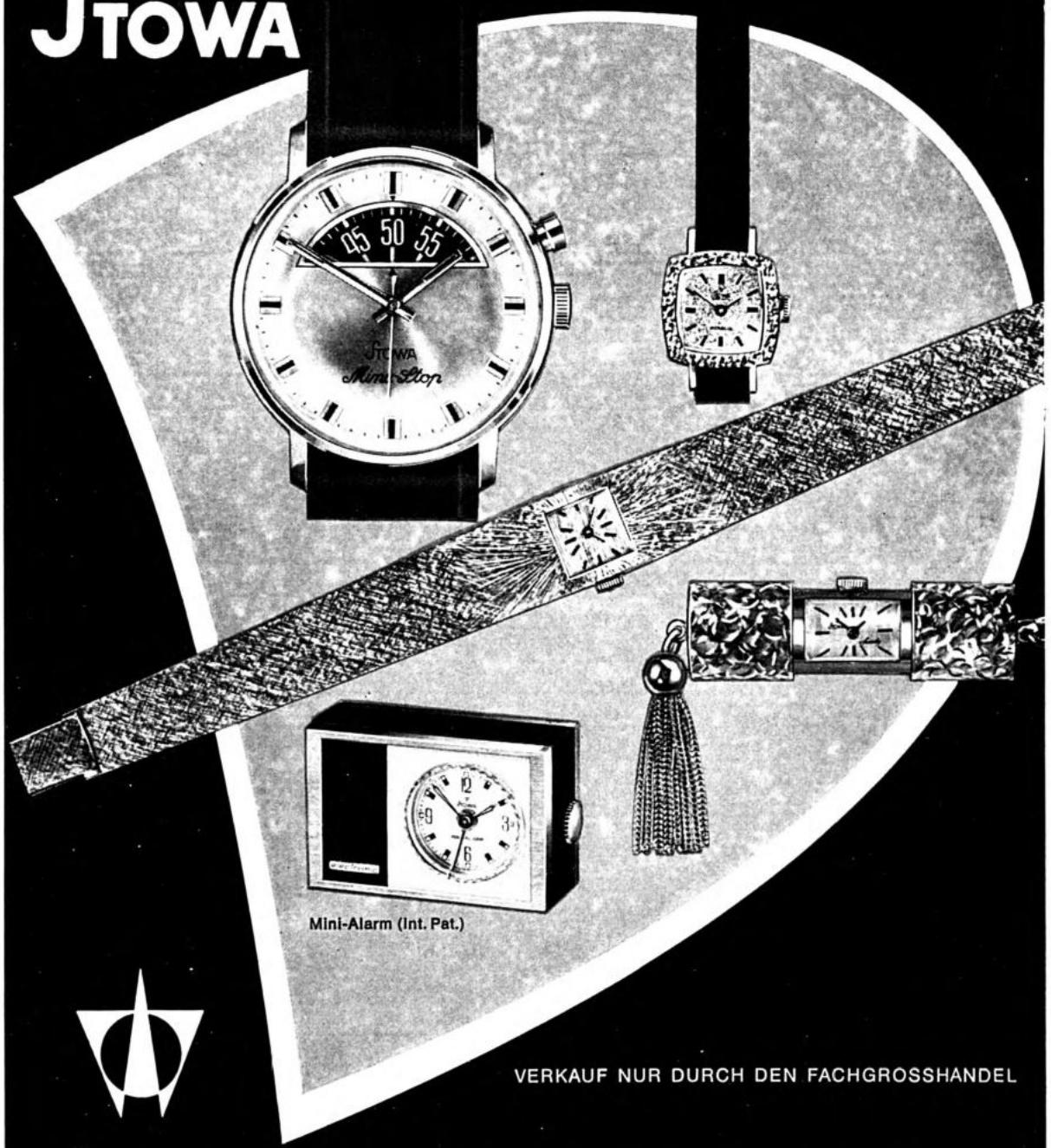
qui réunissent les qualités de bienfacture exigées par la loi et sont officiellement contrôlées portent, gravé sur le mouvement, le poinçon de l'Etat de Genève attestant leur origine



Poinçon
officiel

Le bureau est situé:
43, rte du Pont-Butin
Ecole d'horlogerie
1213 PETIT-LANCY/GENÈVE

STOWA

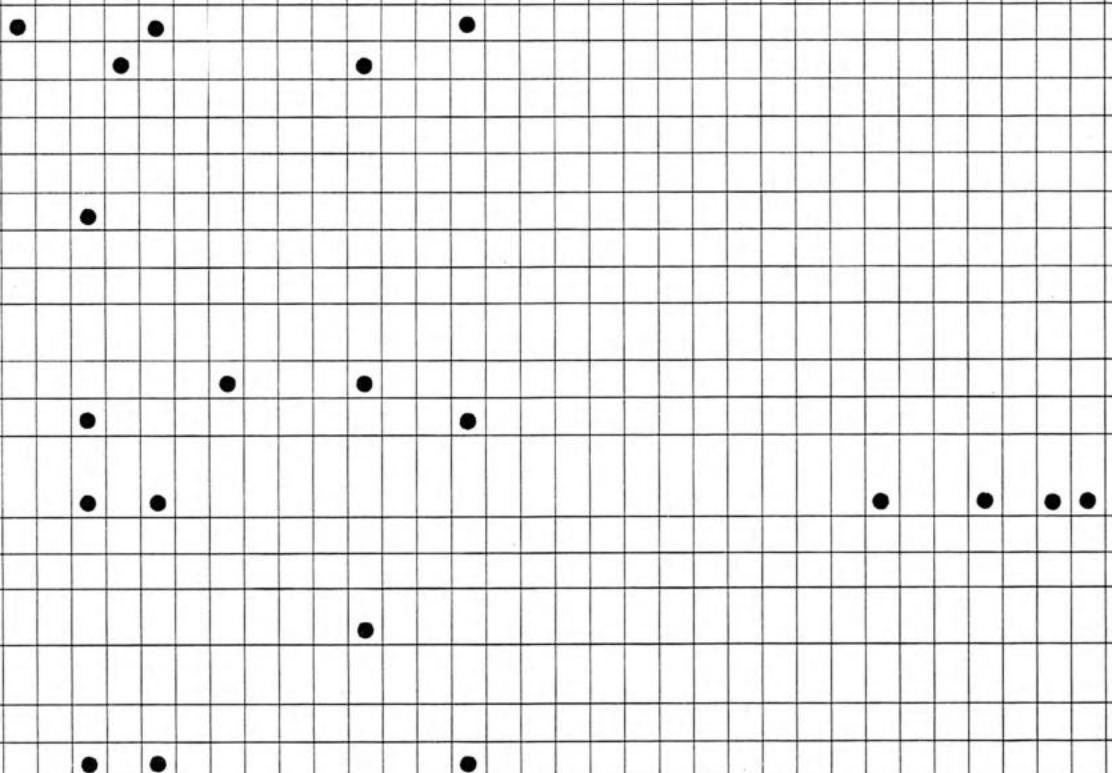


**STOWA UHRENFABRIKEN
WALTER STORZ**

7530 PFORZHEIM · 7888 RHEINFELDEN · GERMANY

FABRICANTS D'HORLOGERIE	Announce	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
2115 Buttes (NE)	∅	Page																			
Buttes Watch Co SA	(038) 61 12 44		●																		
6874 Castel San Pietro (TI)								●	●					●	●						●
Diantus Watch SA	(091) 4 29 50																				
2053 Cernier (NE)								●													
Glauser Chs, rue Comtesse 11	(038) 53 17 46																				
F-25 Charquemont (Doubs)																					
Briot & C ^{ie} , Montres Fedex.	32		●																		
Donzé Gaston	0118		●																		
Petit Léon-Georges, rue Victor-Hugo 9 . . .	78	62	●	●																	
2300 Chaux-de-Fonds, La (NE)																					
Alexora Watch, Parc 107	(039) 22 15 63		●																		
Almédy SA, avenue Léopold-Robert 114 . . .	22 32 53		●																		
Artis, Ch ^r Roth, Tourelles 7	22 13 20		●																		
Astin SA, avenue Léopold-Robert 94.	22 38 05		●																		
Aubert Charles, rue des Combettes 12	22 16 70		●																		
Auréole Watch Co, av. Léopold-Robert 66 .	23 48 16		●	●					●	●									●	●	
Benedict Watch, avenue Léopold-Robert 81 .	22 29 90		●	●					●										●	●	
Bloch Pierre-M., avenue Léopold-Robert 79 .	22 65 22		●																		
Brigos SA, avenue Léopold-Robert 66	23 49 67		●																		
Buser Frères & Cie SA, rue de la Paix 135 .	23 62 31		●	●						●									●	●	
Busga Watches, rue A.-M.-Plaget 34	23 14 72		●																●	●	
Cattin Gaston, Rodams, rue des Gentianes 83	22 37 46		●																		
Cauny Watch, M. Grebler, av. Léop.-Robert 114	23 21 81		●																		
Cicca & Montril Watch, rue Daniel-JeanRichard 21	22 30 80		●																		
Consul, Montres SA, Numa Droz 141	22 10 32		●	●							●								●	●	
Corum, Ries, Bannwart & C ^{ie} , rue du Parc 107b	23 17 15		●	●															●	●	
Cyma Watch, Montres, division de Synchron SA, Fabriques d'Horlogerie Réunies, rue Numa-Droz 134-138	23 32 01		●								●								●	●	
Dimler Georges SA, rue du Doubs 49	23 21 70																				
Dolmy Montres SA, Crêtets 87	22 46 84	71	●		●	●											●	●	●		
Dorsaz Arthur & C ^{ie} , Montres Dogma, avenue Léopold-Robert 83	23 41 21		●	●			●												●	●	
Draga Watch, René Bloch, avenue Léopold-Robert 66	23 44 08		●	●															●	●	
Dubey & Schaldenbrand, av. Léop.-Robert 66	22 45 29		●																●	●	
Ebel SA, rue de la Paix 113	22 48 91		●	●															●	●	
Répertoire des rubriques à la page 9																					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		

21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60



21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60



Balanciers réglés pour l'exportation

Spécialités: Axes, tiges, pignons,
roues d'ancre, plateaux, ancrés

Siège central:

AXHOR S. A., 2056 **Dombresson** (038) 53 11 81

Direction technique:

AXHOR S. A., 2055 **St-Martin** (038) 53 37 23

Succursales:

AXHOR S. A., 2056 Dombresson	(038) 53 11 81
AXHOR S. A., 2540 Grenchen , Wissbächlistrasse 18	(065) 8 11 44
AXHOR S. A., 2114 Fleurier , Daniel-Jeanrichard 1	(038) 61 22 52
AXHOR S. A., 2055 St-Martin	(038) 53 37 24
AXHOR S. A., 2543 Lengnau , Eschenweg 10	(065) 8 01 38
AXHOR S. A., 2054 Chézard (département pignons)	(038) 53 22 75

WHITE STAR



35054 ACD



34056 AC



34054 AC

FABRIQUE WHITE STAR

WEISS & CO S.A. 2300 LA CHAUX-DE-FONDS Ⓢ (039) 22 17 04



FABRIQUE D'HORLOGERIE

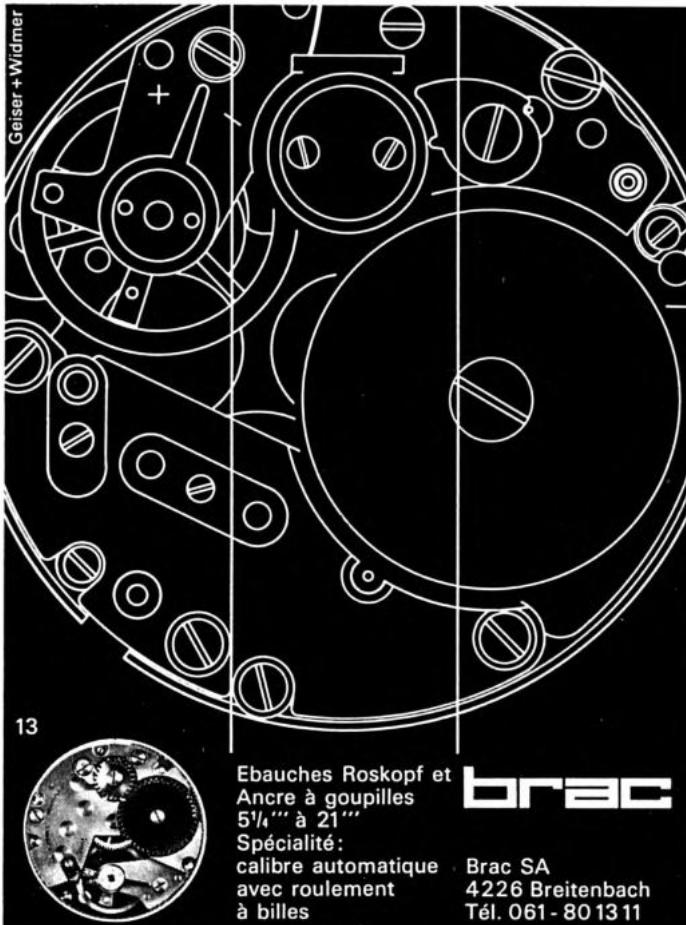
Jura Watch Co. - 2800 Delémont

Spécialités: montres de plongée simples et automatiques type Roskopf

Autres montres tous genres: Roskopf simple, ancre à goupilles, ancre type standard, ancre de luxe

Nos marques: TARA - JURA WATCH - VIRIS - JURO - ADORA - AGORA
luxe: DELMONT

FABRICANTS D'HORLOGERIE		Announce	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20									
2300 Chaux-de-Fonds, La (NE)		∅	Page																												
Eberhard & Co SA, avenue Léopold-Robert 73 (039) 22 62 01			●	●		●	●	●				●	●	●																	
Election SA, Nouvelle Fabrique, rue Numa-Droz 142		23 17 38			●																										
Elegancia Watch Fy, Jardinière 125		22 23 51			●																										
Erard Louis & Fils SA, rue du Doubs 161		23 31 17			●																										
Farine G., Farrey SA, rue du Nord 222		26 82 44	94	●	●		●	●										●	●												
Farine Pierre, avenue Léopold-Robert 75		23 28 06			●																										
Gallet & Co SA, avenue Léopold-Robert 66		22 27 85		●			●										●		●												
Girard-Perregaux SA, place Girardet 1		22 68 22		●	●		●	●	●	●								●	●												
Gätschel Armand, rue Jardinière 123		23 23 39			●																										
Gorgerat Jean-Raoul, rue Jardinière 137		23 50 23			●			●	●										●	●											
Iko, Schlatter & Seewer, Arc-en-Ciel 7		26 82 50			●			●	●																						
Imexal SA, avenue Charles-Naine 1		26 76 31																													
Imhof Arthur SA, rue de l'Eperon 4		23 29 21																●													
Impérial Watch SA, A.-M.-Piaget 34		22 45 45/46		●	●		●	●										●	●												
Invar, C ^{ie} des Montres, av. Léopold-Robert 79		23 39 27			●			●									●	●	●	●											
Invicta SA, avenue Léopold-Robert 109		23 11 76	54		●	●												●	●	●											
Jeanbourquin Lucien & C ^{ie} , rue du Locle 32		26 06 66	71		●	●												●	●	●											
Jeanneret René & C ^{ie} , Montres Nerix, rue Jacob-Brandt 8		22 36 13			●	●												●	●												
Jobin Emile & Co, rue du Temple-Allemand 45		22 44 49	106		●	●												●	●												
Jurgensen Jules SA, av. Léopold-Robert 51		23 58 66			●																										
Juvenia, Fabrique Diddsheim & Cie, Paix 101		23 41 87			●																										
Guy, Henri-Robert, rue de la Serre 63		23 26 65			●																										
Lapaire Raymond, av. Léopold-Robert 21 a		23 43 88			●																										
Levaillant & C ^{ie} av. Léopold-Robert 100		22 11 86			●													●	●												
Marchand A., avenue Léopold-Robert 128		23 49 66			●																										
Mardon Ltd, rue Léopold-Robert 75		22 11 01			●																										
Marvin Watch Co, Ltd, rue Numa-Droz 144		23 44 21		●	●		●	●	●									●	●	●											
Mediator Watch Co, rue Jardinière 147		22 43 40			●																										
Mildia, Montres SA, Crêt-Rossel 10		23 15 09	103		●													●	●	●											
Mondia SA, rue Jardinière 147		23 43 37			●																										
Montremo SA, rue de l'Emancipation 55		23 38 88																													
Movado, Fabriques, rue du Parc 119		23 53 55			●			●	●																						
Mulco SA, rue des Régionaux 11		23 14 41	83		●													●	●												
Müller H. & Fils SA, rue Jacob-Brandt 61		23 36 53			●																										
Nepro Watch, avenue Léopold-Robert 78		23 47 23			●																										
Nicolet Marc & C ^{ie} , rue du Parc 107		22 47 26			●																										
Ogilval SA, rue des Crêtets 81		23 24 31	103		●	●		●	●									●	●												
Orwa SA, avenue Léopold-Robert 31		22 45 66			●																										
Répertoire des rubriques à la page 9												1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20



**Ebauches et montres Système Roskopf
et grande moyenne au centre 10 $\frac{1}{2}$ -21"**

Grande production Exportation pour tous pays

**Tous genres d'articles moulés ou
façonnés en matières plastiques**

FABRIQUE D'HORLOGERIE

BRAC S. A., BREITENBACH
près Bâle

∅ (061) 80 13 11



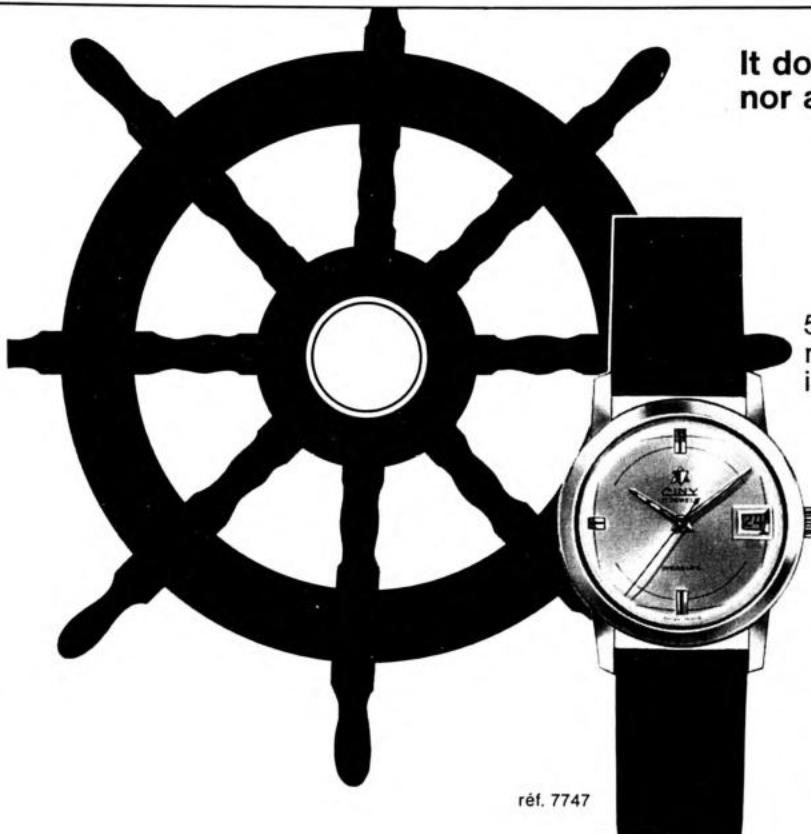
HELSA WATCH S.A.

FABRIQUE D'HORLOGERIE

2900 PORRENTRUY / Suisse ☎ (066) 6 21 78/79

Fabrication de montres Roskopf et ancre à goupilles $6\frac{3}{4}$ — 13", 1 à 23 rubis en tous genres
Spécialités : Montres extra-plates, plongeurs, pendentifs, etc.

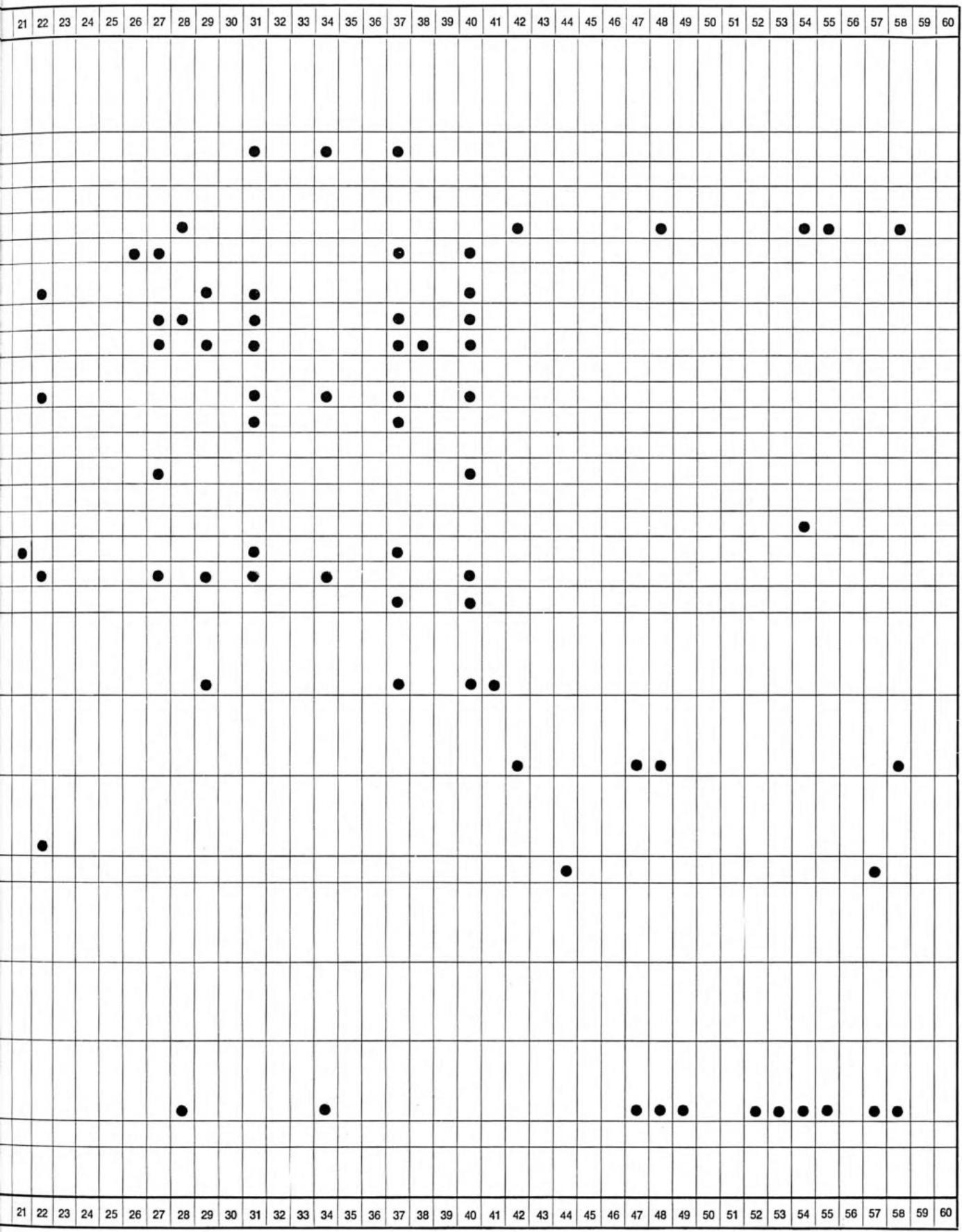
It does not fear the water
nor a rough handling.



CINY

Aubry Frères SA Ciny watches,
2725 Le Noirmont, Switzerland

FABRICANTS D'HORLOGERIE		Announce	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
2300 Chaux-de-Fonds, La (NE)		∅	Page																			
Perret L. & C ^{ie} , Orwi, rue de la Serre 18 . . . (039) 22 23 49			●																			
Phare (Le), SA, avenue Léopold-Robert 94 . . . 22 39 37		102	●				●	●												●	●	
Potens Montres Sàrl, Emancipation 40 23 44 33			●																			
Provita Montres, Schnurr & Co, Jaquet-Droz 58 23 45 96			●																			
Reform SA, rue du Parc 137 23 18 18																						
Rotary SA, Montres, Crêtets 138 26 84 84		103	●	●					●				●				●	●	●	●		
Sandoz SA, Cie des Montres, avenue Léopold-Robert 50 23 74 74		99	●						●										●	●		
Schild SA, rue du Parc 137 23 43 32		106	●	●			●	●											●	●		
Schwarz-Etienne SA, av. Léopold-Robert 94 22 25 32			●	●	●				●										●	●	●	●
Sellita Watch Co SA, Emancipation 40. 23 44 33			●	●																		
Sultana SA, C ^{ie} des Montres, av. L.-Robert 96 23 38 08			●	●			●	●												●		
Montres Teriam SA, avenue Léopold-Robert 75 23 51 55			●																●	●		
Terraz Gabriel, avenue Charles-Naine 1 26 86 23			●																			
Ullmann René, Les Fils de, rue de la Serre 10 23 15 86		98	●	●															●	●		
Urnia Watch Co, Sàrl, Emancipation 40 23 44 33			●																			
Victal Sàrl, avenue Léopold-Robert 84 22 36 36			●	●																		
Vulcain & Studio SA, rue de la Paix 135 (MSR) 23 62 31		C. III	●	●			●		●										●	●		
White Star Fy, Weiss & Co SA, r. Crêtets 87 22 17 04		38	●	●	●	●	●	●	●									●	●	●	●	●
Wilhelm Chs & Co SA, Rue du Crêt-Rossel 10 22 21 21		47	●			●													●	●		
2749 Chaux-des-Breuleux, La (JB)																						
Baume Xavier et Georges (039) 54 11 58			●			●	●	●										●	●			
3210 Chiètres — Kerzers (BE)																						
Schwab Henri (031) 69 51 59																						
6702 Claro (TI)																						
Claro Watch SA (092) 6 33 44			●	●														●	●	●	●	
Duno Watch SA, Casa Blanc. 6 35 86			●	●																●		
2013 Colombier (NE)																						
Ulix SA, Isomax, Perreuses 4 (038) 41 26 26			●																			
Como Italie																						
Ora, Societa d'Orologeria, via Borgo-Vico 3 2 40 96								●														
2035 Corcelles (NE)																						
Looping SA (038) 31 77 33																						
Villard Watch, av. Soguel 1a 31 62 62			●																			
Répertoire des rubriques à la page 9																						
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	





josmar

ALWAYS AHEAD

FEVER PINLEVER AND ROSKOPF WATCHES 2544 BETTLACH SWITZERLAND



Tous genres
de
montres ancre,
ancre à goupilles et
Roskopf
de
 $5\frac{1}{4}''$ - $13\frac{1}{2}''$



ANTMANN

La montre ancre
de qualité donnant toujours satisfaction

Fabrique d'horlogerie Ch. Antmann

Rue de Nidau 8 2500 BIENNE Ø (032) 234 62

ARDATH WATCH CO

40, rue du Stand

1211 Genève 11

Phone (022) 26 22 60

(10 minutes from the railway station
and SWISSAIR Terminal)

A new assortment of lady's
interchangeable enamelled watch
ADORNMENT

Apply for the complete catalogue
of interchangeable «Convertible»
ladies' watches.



Chs WILHELM & Cie S.A.

LA CHAUX-DE-FONDS

Crêt-Rossel 10

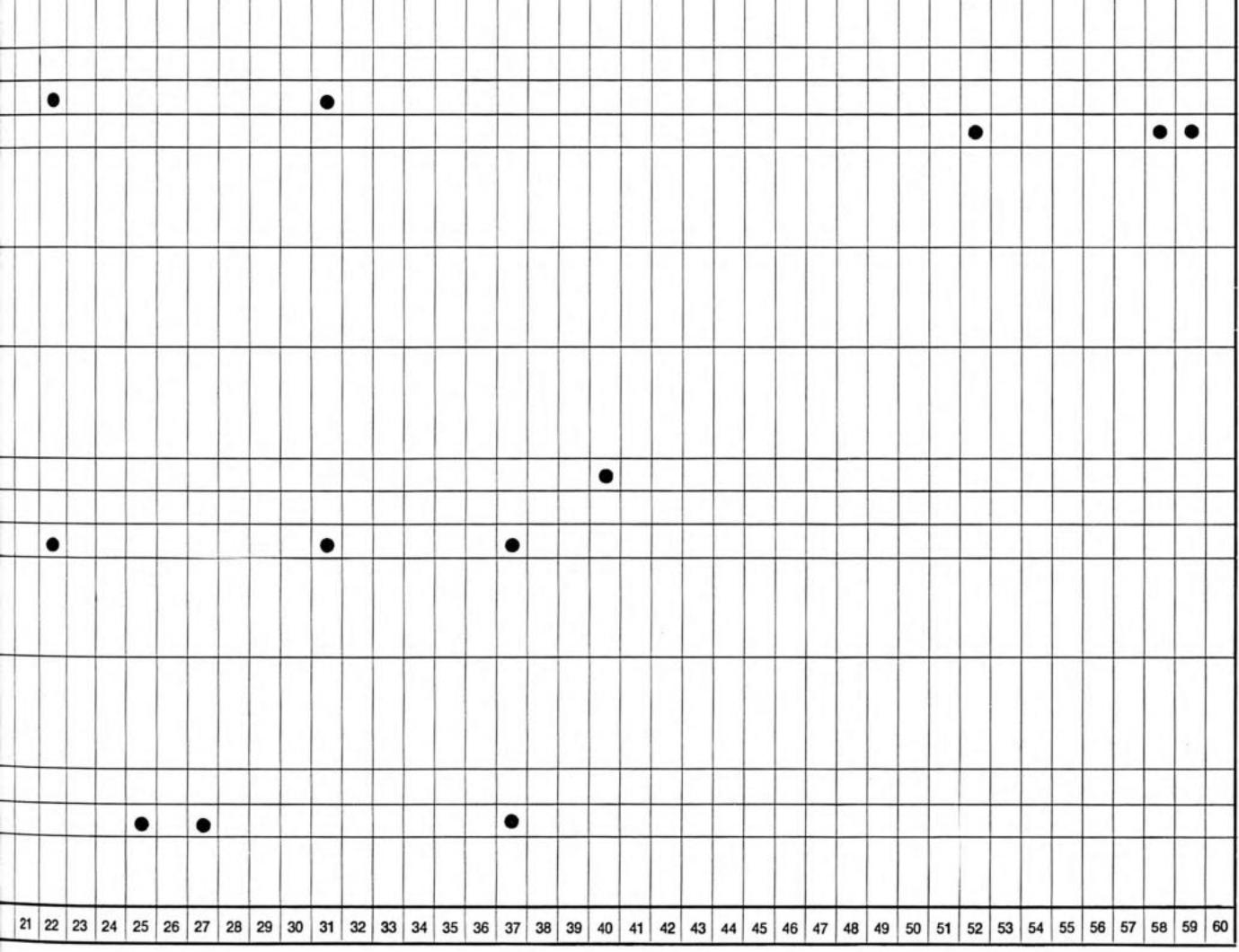
Ø (039) 22 21 21 et 22 21 22

Montres SEVRETTE et FESTINA

Spécialité: Chronographes, automatiques, calendriers et
montres bracelets en tous genres

FABRICANTS D'HORLOGERIE	Announce	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
2612 Cormoret (JB)	∅	Page																			
Liengme & C ^{ie} SA, Gala Watch	(039) 44 11 82		●																		
Rollier & Matthey-Doret	44 11 83		●																		
2117 Côte-aux-Fées, La (NE)																					
SA Ancienne Fabrique Georges Piaget & Co	(038) 65 14 14	31	●	●																	●
2822 Courroux (JB)																					
Lafayette Watch Co, SA	(066) 2 40 33						●														
2738 Court (JB)																					
Court Watch Co SA	(032) 92 93 13			●																	
6951 Cureglia (TI)																					
Kismet SA, Montres	(091) 2 71 31		●																		
2800 Delémont (JB)																					
Charmillot-Kohler R., ch. des Places 2 . . .	(066) 2 42 14		●																		
Jura Watch Co	2 35 22	39	●	●	●															●	●
Ravisa Watches, chemin des Bâts 9	2 16 30				●																
Schwab Louis SA, Swiza	2 44 31	71																			
3293 Dotzigen (BE)																					
Argo Watch SA	(032) 81 20 69		●																		
6715 Dongio (TI)																					
Bleno Watch SA			●	●																	
2533 Evilard (JB)																					
Evilard Watch SA, chemin du Crêt 11c . . .	(032) 2 65 08		●																		
Girod W. & C ^{ie} , ch. Malvaux 2	2 24 36		●	●																●	●
Xantia, E. Knutti, route Principale 11	3 53 93	74	●	●	●	●													●	●	●
4532 Feldbrunnen (SO)																					
Hipco Sàrl, Baselstrasse 12	(065)		●																		
2114 Fleurier (NE)																					
Favre-Leuba, Fabrique de Fleurier SA, rue Daniel-JeanRichard	(038) 61 22 33		●																		
Fleurier Watch Co, rue de l'Ecole-d'Horlogerie	61 27 27		●																		
Jeannin Numa SA, rue de l'Hôpital 33	61 25 25		●	●		●														●	
Répertoire des rubriques à la page 9																					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		

21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----



21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----



la revue de
madame
la revue qui plaît à monsieur

est une publication signée



Publipress S.A. Bienne

Rue des Prés 135 CH 2500 Bienne

SINDACO
Sindaco SA Fabrique d'horlogerie
CH - 6601 Locarno (Suisse)



Confier ses imprimés au

Centre graphique Typoffset

est le meilleur garant d'une livraison
de qualité

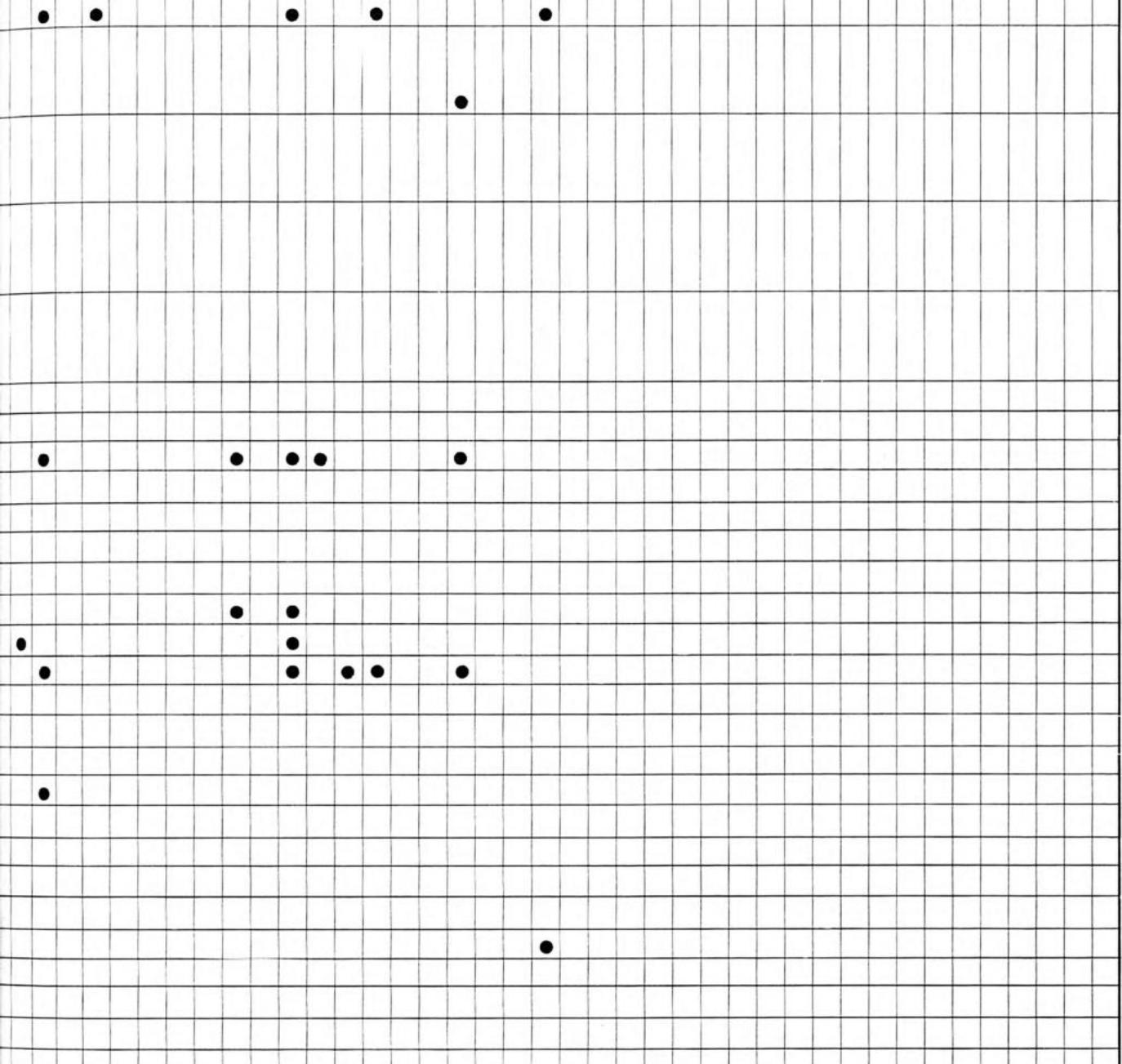


La Chaux-de-Fonds

105, rue du Parc

FABRICANTS D'HORLOGERIE		Announce	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
4402 Frenkendorf (BL)	✓	Page																				
Mawi, Mack & Co, Rheinstrasse 58	(061) 84 21 99																					
5262 Frick (AG)																						
Morning Watch SA, Im Ebnet	(064) 61 14 88																					
3714 Frutigen (BE)																						
Kander SA, Farbgasse	(033) 9 19 44																					
1926 Fully (VS)																						
Norrac Watch SA	(026) 5 37 66																					
1200 Genève																						
Agassiz SA, route des Acacias 46	(022) 42 31 30																					
Antigone SA, rue du Nant 30	33 20 96																					
Aquastar SA, rue de Chantepoulet 1-3	31 47 40																					
Ardath Watch Co, rue du Stand 40	26 22 60	47																				
Atlas SA, Montres, place Saint-Gervais 1	32 15 13																					
Baume & Mercier SA, rue Céard 1	24 12 84																					
Béguelin Georges, rue de Chantepoulet 7	32 13 54																					
Bella Montres SA, avenue du Mail 5	25 54 49																					
Beltane Watch SA, rue Versonnex 7	24 43 98																					
Breitling G.-Léon SA, rue Adrien-Lachenal 26	24 13 60																					
Camy Watch Co SA, rue François-Dussaud 19	31 35 35																					
Chopard Montres Luc, avenue Luserna 20	34 87 40																					
Datum Watch Fact. Ltd, route de Chêne 135 bis	36 12 31																					
De Cerny Watch SA, rue du Môle 2																						
Delvina SA, rue du Môle 2	32 68 02																					
Ditis SA, route de Veyrier, Veyrier	42 48 00																					
Donexy Al Laager, rue de la Rotisserie 6	25 36 45																					
Dreffa SA, Montres, rue du Stand 30	24 43 44	103																				
Eldor Watch Co SA, place Longemalle 7	25 91 92																					
Enzo Watch SA, rue de Cornavin 11	31 35 34																					
Etna Watch Co Ltd, rue de Hesse 8-10	25 62 84																					
Franz Paul, rue de Chantepoulet 13	32 31 62																					
Geneva Watch Co, rue de Hesse 8-10	25 62 84																					
Gruen Watch Export Co SA, rue de la Cité 1	24 63 70																					
Gurtner Werner, Wedo Watch, av. Champel 24	36 56 54																					
Hérodia - Armand Clément, rue des Eaux-Vives 11	35 30 63																					
Huning Alex, rue de la Tour-de-l'Ile 4	24 19 95																					
Répertoire des rubriques à la page 9																						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20			

21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----



VISIBLE WATCH CO



Extra plat. automatique
17, 21 ou 25 rubis
calendrier Réf. 251/121/1
sans calendrier Réf. 251/121

Représentants sérieux demandés à l'étranger

Les Fils de A. Bouverat-Jobin

2724 LES BREULEUX (Suisse)

Ø (039) 54 11 18

Maison fondée en 1858

MONTRES ANCRE DE QUALITÉ SOIGNÉE

Spécialité d'automatiques avec
ou sans calendrier en $11\frac{1}{2}''$ et
 $7\frac{3}{4}''$

Nouveautés en montres de
dames


INVICTA
automatic

Nueva y magnifica
colección!
Más de 100 modelos...







Fabrication de montres Roskopf
Montres ancre à goupilles soignées

JOWISSA

2544 BETTLACH Ø (065) 8 58 14



DUX S.A.

Montres ROX

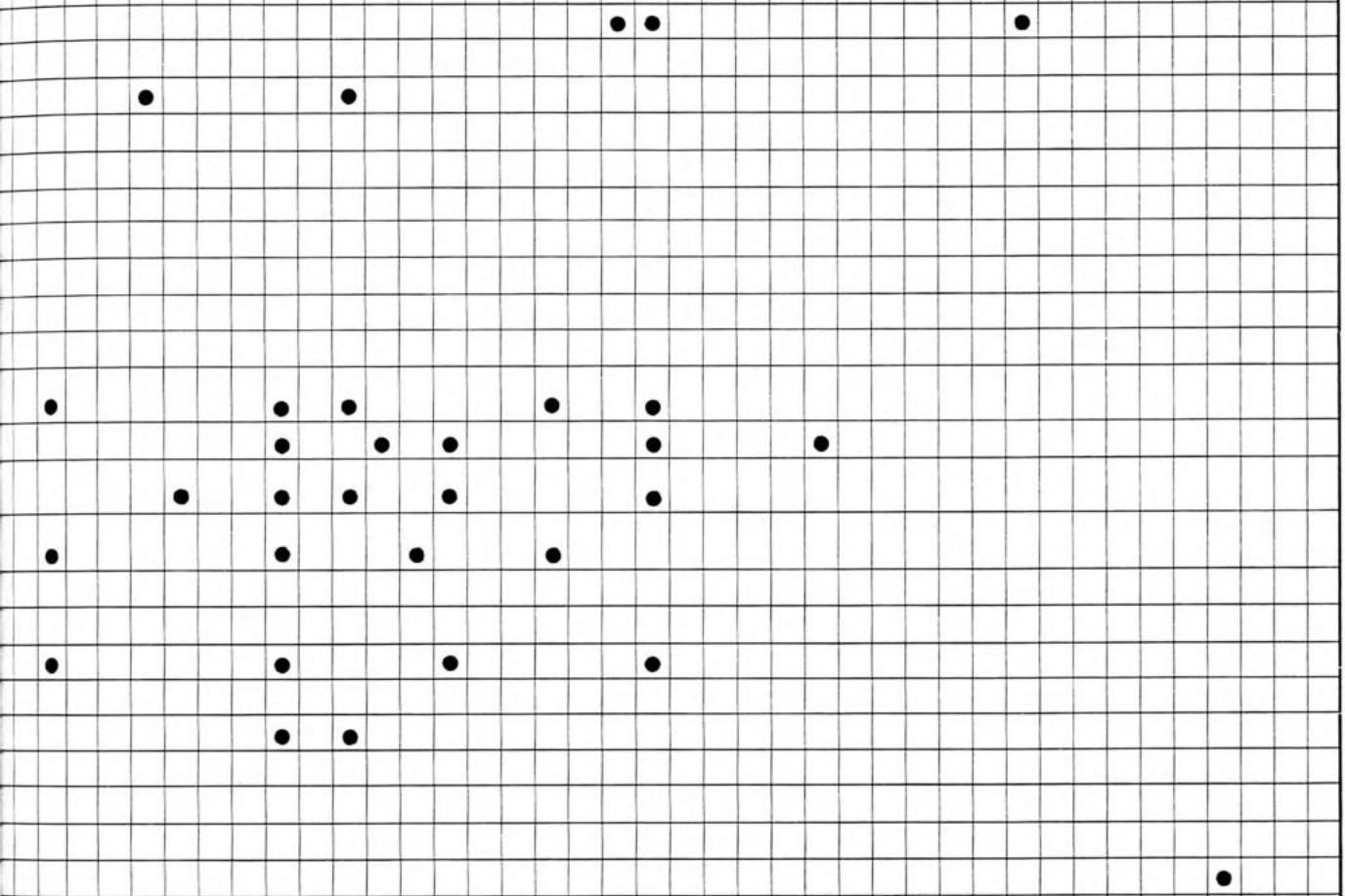
6, rue du Marché Tél. (032) 3 16 73

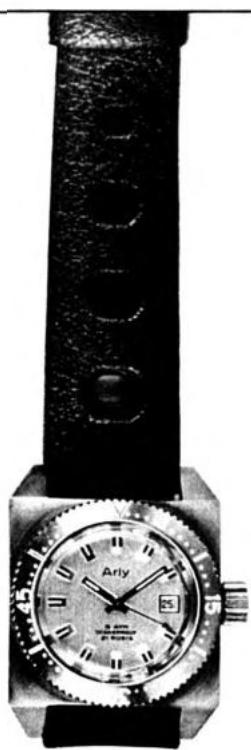
2500 Bienne
(SWITZERLAND)

FABRICANTS D'HORLOGERIE	Announce	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1200 Genève	∅																				
Jaeger-Le Coultre SA, rue des Moulins 1 . . .	(022) 24 33 57	●																			
Jaquet R. SA, rue de la Rôtisserie 6	24 38 46	●																			
Jaz SA, rue Céard 1	24 64 85	●																			
Kloppmann M., Montres Fluva, avenue Pictet-de-Rochement 24	36 96 60	●																			
Le Coultre & C ^{ie} SA, rue des Moulins 1 . . .	24 33 57	●																			
Le Duc Précision, rue du Mont-Blanc 11	32 63 05	●	●	●	●	●															●
Leuba Louis-A. SA, 8, rue du Marché	24 44 44	●																			
Lip, SA des Montres, place du Molard 5	25 12 35	●	●	●	●															●	●
Matura Watch SA, route de Mategnin 71	33 11 82	●																			
Meylan R., chemin du Salève 19	42 64 54	●																			
Miramar SA, rue du Stand 40	24 42 93	●	●	●	●																●
Montrimex, Victor Silbermann, r. des Pâquis 47	32 46 92	●																			
Niton SA, rue du Stand 30	26 13 63	●																			
Norexa SA, route de Chêne 135bis	36 05 55	●																			
Ofair Montres SA, rue de la Rôtisserie 2	24 84 19	●																			
Pamm Frères Sàrl, Lusina Watch, avenue Léon-Gaud 5	46 26 65	●	●																●	●	
Patek Philippe SA, rue du Rhône 41	24 93 43	14	●	●															●	●	
Manufacture des Montres Universal, Perret Frères SA	25 73 60	●	●	●	●														●	●	
Perret Jean & Cie, Montres, rue Chaponnière 1 - rue du Mont-Blanc 22	31 62 10	●	●	●	●														●	●	
Pérusset & Didisheim SA, pl. Isaac-Mercier 3	32 93 30	●	●																●	●	
Prély Watch Co Sàrl, rue de Berne 11	25 26 37	●																			
Plaget SA, rue du Rhône 40	26 48 30	31	●	●																	●
Printania Watch, rue du Mont-Blanc 6	31 41 38	●																			
Rolex SA, Montres, rue François-Dussand 3	43 22 00	●	●	●	●	●													●	●	
Sarcar SA, route de Chêne 41	35 63 50	●																			
Sinex SA, ch. Létrat, Versoix	24 03 96	●																			
Montres Singer SA, Navigation 25	31 36 70	●	●																		●
Stroun Frères SA, Terreaux-du-Temple 22 .	31 35 34			●	●												●	●		●	●
Montres de Sport Genève SA, rue de Lyon 75	44 51 30	●																			
Tower Watch Co Ltd, place de Hollande 1 . .	24 91 43	●																			
Uhlmann & C ^{ie} , rue du Rhône 61	26 33 52	●																			
Vacheron & Constantin, r. et quai des Moulins 1	24 33 50	●																			
Valory Watch Co SA, rue du Marché 5.	25 76 40	●																			
West End SA, rue Hesse 16	24 16 59	●																			
Wilka Watch Co SA, rue du Stand 29	25 23 87	●																			
Wittnauer & Co SA, Acacias 46, Carouge . .	42 31 30	●																			
Zedon & Altanus Watch SA, rue du 31-Décembre 41	36 26 15	●																			
Répertoire des rubriques à la page 9																					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		

21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----





C 515 Montre dame plongeur, étanche 15 atm.
automatique, calendrier, tout acier,
cadran et lunettes différents

ARLY S.A.

Bureau de vente:
Rue d'Argent 4 — 2500 BIENNE

Fabrique:
Rue des Plânes 1
2720 TRAMELAN



HERMA

Chronographe des «fans» de la vitesse

Lecture directe des vitesses
horaires en KMH ou en MPH

Totalisateur 45 minutes

Etanche 20 atmosphères

Boîte plaqué or ou rhodiée

Couronne acier noir, gainée plastique

Possibilités de variantes dans les couleurs de :
cadran, compteurs, rehauts tachy

LE MANS



LE CHRONO DE L'ANNÉE

Premier exportateur de montres ancre françaises
en 1969

ANGUENOT FRÈRES S.A.,

5, rue Nationale, 25 — Villers-Le-Lac, France

Bureau de New York: Anguenot Frères, 565 Fifth Ave., New York 10017

Bureau de Paris: Anguenot Frères, 43, rue Beaubourg, Paris 3^e



SUTER WATCH FACTORY INC.



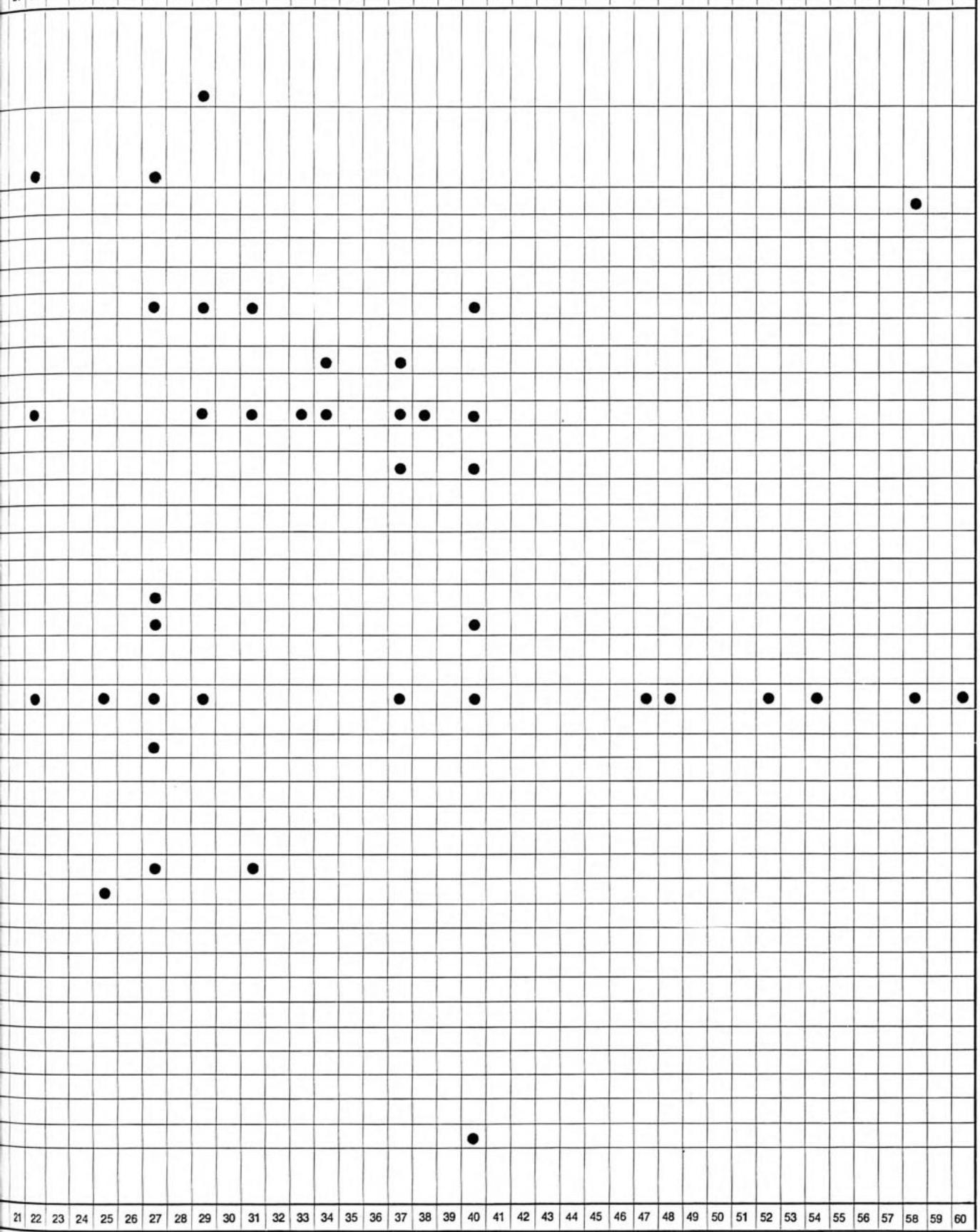
2500 BIENNE

Rue Gurzelen 16 — ☎ (032) 4 33 71

FABRICANTS D'HORLOGERIE	Annonce	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
2206 Geneveys-sur-Coffrane, Les (NE)	<i>✓</i>																			
Duvoisin & C ^e H., Valruz et Albona Watch (038) 57 11 31	62	●	●														●	●		
2540 Granges — Grenchen (SO)																				
Amida SA	(065) 8 52 54	●	●	●													●	●	●	
Appella, Montres SA, Kapellstrasse 26.	8 54 54	●																		
Arpeggio SA, Gibelstrasse 32	8 20 71	83		●																●
Buchwalder William, Rainstrasse 20	8 55 41		●																	
Caprara Pierre, Montres Tanis	8 55 92		●																	
Certina, Kurth frères SA	8 71 12	●	●		●	●	●										●	●		
Culmina SA	8 52 54	●																		
Delbana Watch, Sàrl, Luterbacherhof.	8 28 21	●	●																●	
Desa AG Ebauches Lebernstrasse 2	8 55 70	●																		
Eска, Kocher S. & C ^e	8 70 31	●	●		●	●	●										●	●	●	●
Eterna SA	8 59 71	●																		
Felca et Titoni SA	8 86 21	●		●	●												●	●		
Flück W., Flucano Watch, Bettlachstrasse 259	8 51 71	●																		
Fortis Watch Co Ltd	8 91 61	●																		
Frédal, Montres, Alfred Sprunger, Gartenstr.5	8 62 67	●																		
Grewaco, G. Bühler Bettlachstrasse 82	8 54 53	●																		
Hofer H.,SA	8 52 69	●	●														●	●		
Kocher Erwin, AG Kowa, Uhren, Cityhof 93 .	8 79 75	●	●														●	●		
Krebs Hermann, Nelkenstrasse 11	8 61 92	●																		
Meister-Schweitzer E., Solothurnstrasse 104.	8 14 22	●																		
Métric SA, Weinbergstrasse 32	8 61 91	●	●	●	●	●	●										●	●	●	●
Nivada SA	8 54 74	●																		
Novus SA, Dr-Jos.-Girardstrasse 61	8 57 83	●	●														●	●		
Octus Watch SA, Centralstrasse 5.	8 52 24	●																		
Orfina Watch SA, rue du Simplon 6	8 84 63	●																		
Planesa Watch GmbH, Allmendstr. 41	8 76 49	●																		
Regalis SA, Montres. Bündengasse 22	8 60 39	●																		
Ris Walter, Montres Ostara SA, Moastr. 5 . .	8 70 51	87		●	●												●			
Rodania SA	8 61 45	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●				
Rogelin Watch SA, Dr-Jos.-Girardstrasse 7a	8 60 13	●																		
Schacher H. & Co, Blumenrain 8	8 51 57	●																		
Schild E.	8 57 69	●																		
Sicura SA, Schlachthausstrasse 2	8 50 29			●	●															
Sommer F., Solothurnstrasse 159	8 76 16	●																		
Sorna Watch SA, Bielstrasse 77	8 67 21	●																		
Systema Watch Co SA, Bettlachstrasse 82. .	8 85 75	●																		
Tschuy-Vogt SA, Alpenstr. 63.	8 95 51	●																		
Wälti W., Owix Watch Solothurnstrasse 124 .	8 52 81	●																		
Wega Watch Ltd	8 57 02	●	●		●	●	●										●	●		

Répertoire des rubriques à la page 9

21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----



21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

DUVOISIN - ALBONA VALRUZ - PIATA

4 marques mondiales qui s'imposent

MONTRES ANCRE EN TOUS GENRES - SPÉCIALITÉS

Maison fondée en 1890

Plus de 70 ans de travail et de persévérence

H. DUVOISIN & C^{ie}

VALRUZ et ALBONA WATCH

Tél. (038) 571131

2206 Les Geneveys s/ Coffrane (NE)

FABRIQUE D'HORLOGERIE EN TOUS GENRES

LÉON-GEORGES PETIT

CHARQUEMONT (Doubs) — Ø 01.60 - 01.79
EXPORTATION

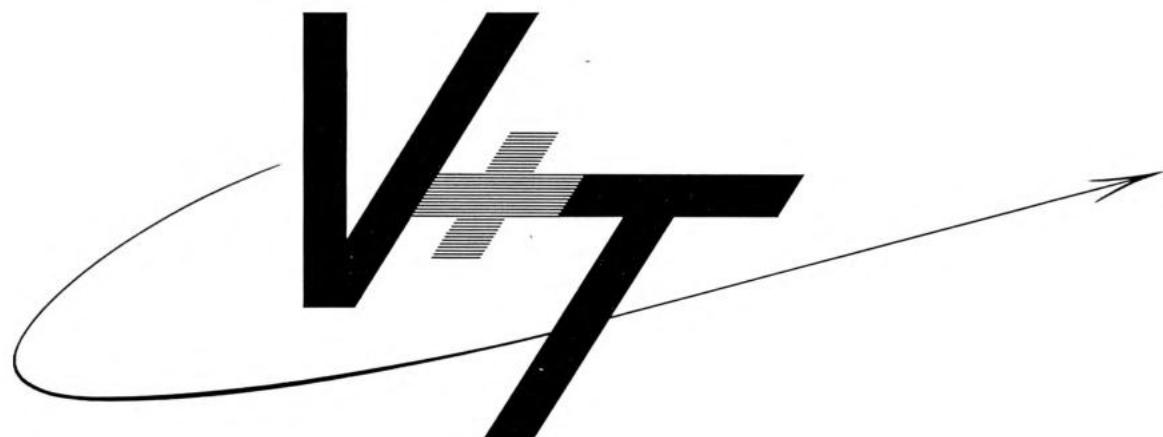
HENRI GRANDJEAN S.A.

Ø (039) 224473 LA CHAUX-DE-FONDS (Suisse) Place de la Gare 5

Transports internationaux, maritimes et aériens
Expédition d'horlogerie pour tous pays
Services spéciaux pour la France
Correspondant à Morteau: Agence en douane Sté Henriot & Co
Transports par avion pour le monde entier

AGENCES DE VOYAGES

VOYAGES & TRANSPORTS S.A.



La Chaux-de-Fonds
7 (039) 33 27 03

Neuchâtel
7 (038) 25 80 44

Groupages
Fret aérien
sur aéroport **Genève**
Horlogerie
et petite mécanique

IMPORT
EXPORT
TRANSIT
GARANTIE

S.A. PAGNOT & Cie

Agence en douane
accréditée pour les
bureaux de:
Col-France et Morteau

25 - Morteau (France)
Tél. 103 - 594

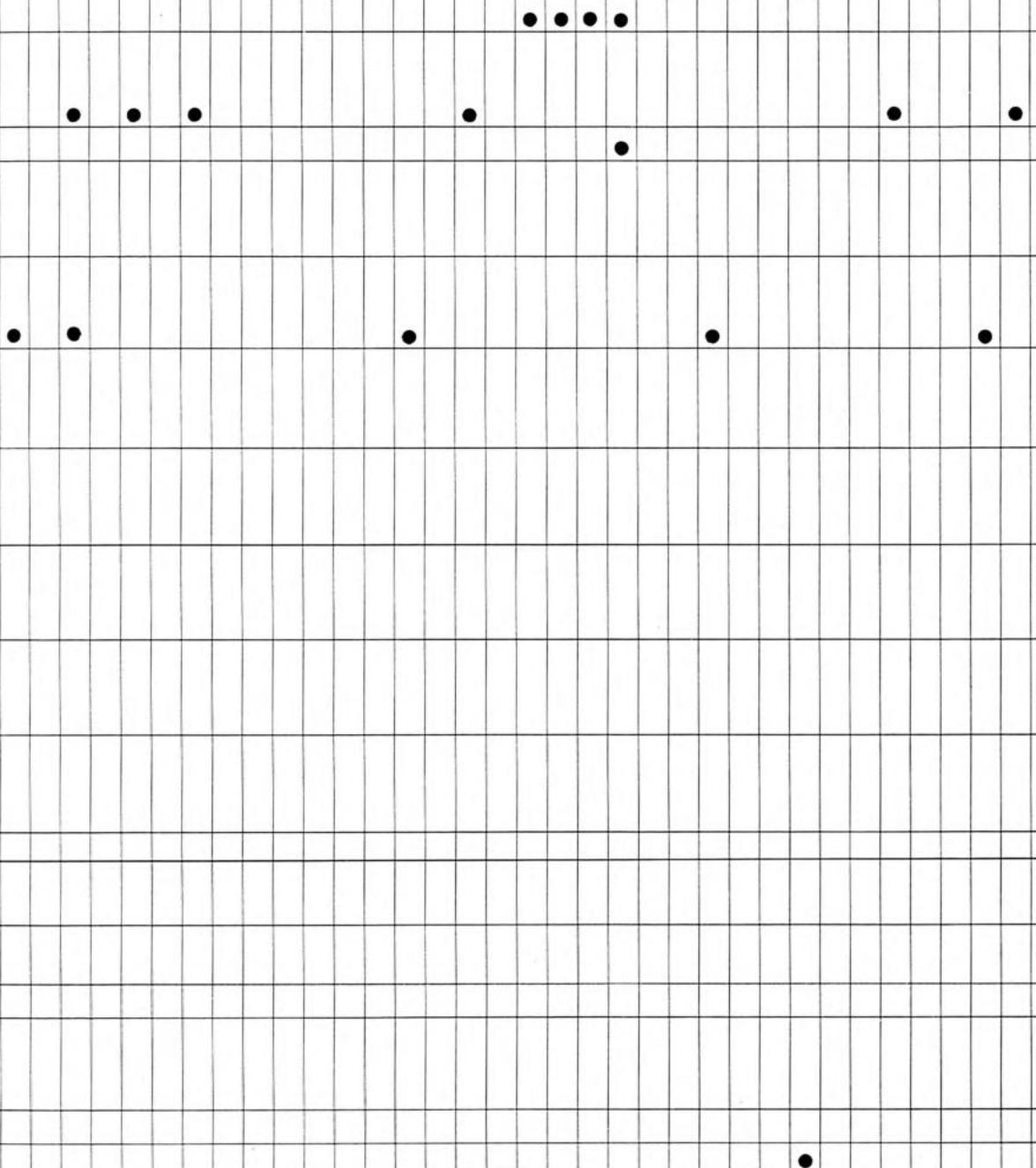
Correspondants suisses:

Jacky Maeder & Cie
La Chaux-de-Fonds
Tél. (039) 33776

Jacky Maeder
Fret aérien **S.A. Genève**
Tél. (022) 34 92 00

FABRICANTS D'HORLOGERIE		Annonce	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
4524 Günsberg (SO)		∅	Page		●																
Ginsbo Watch Co SA		(065) 9 75 13	●																		
Stewa Watch		9 75 14	●																		
3845 Gwatt (BE)																					
Wittwer-Bär & Co, Uhrenfabrik Thun-Gwatt .		(033) 36 12 12																			
2068 Hauterive (NE)																					
Création Watch Co SA, ch. des Vignes 25 . .		(038) 33 35 61	78	●	●	●												●	●		
Voumard Montres SA, Port		2 5 88 41		●																	
3360 Herzogenbuchsee (BE)																					
Wilson Watch SA, Fabrikstrasse 9		(063) 5 33 01		●																	
2604 Heutte, La (JB)																					
Zila Watch Co, Ltd		(032) 96 11 03	75	●	●	●														●	
4718 Holderbank (SO)																					
Bader SA, Mentor		(062) 60 11 45					●														
4434 Hölstein (BL)																					
Oris Watch Co SA		(061) 84 61 11			●																
3800 Interlaken (BE)																					
Heno Watch SA, General-Guisan-Strasse 27a		(036) 2 14 42			●																
8280 Kreuzlingen (SG)																					
Bodan-Uhren, Schenk F.		(072) 8 25 91			●																
2525 Landeron, Le (NE)																					
Nestor SA, Fabrique des Montres		(038) 51 12 37			●																
Stepol Watch Fy, ruelle du Lac 30		51 15 09			●																
4513 Langendorf (SO)																					
Langendorf Watch Co.		(065) 2 55 91			●																
4712 Laupersdorf (SO)																					
Delmark AG, Kirchfeld		(062) 2 79 54			●																
Polos AG		71 56 66			●																
1000 Lausanne (VD)																					
Bosshard J. SA, chemin de Chandolin 1 . .		(021) 23 84 83			●																
Juillard SA, Emile, chemin de Mornex 3 . .		22 55 48			●	●												●	●		
Orasuisa SA, rue Saint-François 1.		23 90 23			●	●	●	●									●	●	●		
Répertoire des rubriques à la page 9																					
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	

21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60



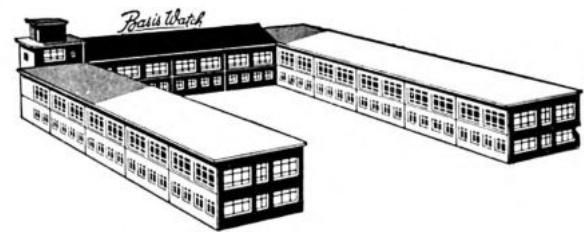
21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60

T



Wermeille & Co S.A.
2024 SAINT-AUBIN / SUISSE
⌚ (038) 55 25 25/26

Dealing with BASIS means BIG BUSINESS !



Basis Watch

M. Thommen — 4492 TECKNAU

Switzerland's largest manufacturers of Roskopf and pinlever watches is famed for:



good taste



competitive prices



quick delivery



efficient
after-sales-service

Buy BASIS buy now !

La Chaux-de-Fonds

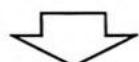
doit

au travail précis de ses ouvriers

à l'excellence de ses techniciens

au goût subtil de ses créateurs

à l'audace calculée de ses commerçants



la qualification de

Métropole de l'industrie horlogère

Syndicat patronal des producteurs de la montre

FABRICANTS D'HORLOGERIE		Announce	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19							
1912 Leytron (VS)		Ø	Page																									
Globex SA		(027) 8 77 71			●																							
4410 Liestal (BL)																		●	●	●	●							
Rendex SA, Rheinstrasse 53		(061) 84 40 22			●	●																						
6600 Locarno (TI)																												
Enzo Watch SA, Losone		(093) 2 14 56			●																							
Nuovo Watch SA		7 48 90			●																							
Sindaco SA		7 21 45	50	●	●	●							●	●	●	●	●											
2400 Locle, Le (NE)																												
Aerni Charles, Bellevue 10		(039) 31 46 83			●																							
Angélus SA, Fabrique d'Horlogerie		31 17 05			●		●																					
Buhré Paul SA, Côte 35		31 11 74			●	●												●	●	●								
Cart Robert SA, Beau-Site 19		31 42 89			●								●					●	●	●								
Cyma Watch Co SA, Division de Synchron SA, Envers 46		31 14 80			●																							
Du Bois Philippe & Fils, Grande-Rue 22		31 40 16			●																							
Erguel SA, Montres, Technicum 42		31 37 44			●													●	●	●								
Lovary SA, Tourelles 13		31 22 32			●																							
Luxor Montres SA, A.-M.-Piaget 18		31 23 65	23																									
Moser Hy & Co SA, Crêt-Vaillant 17		31 43 44	78	●	●													●	●	●								
Nardin Ulysse SA, Jardin 3		31 56 77			●	●		●	●	●	●	●	●					●	●	●								
Prexa SA G.-Perrenoud 38		31 31 14			●																							
Synchron SA, Fabriques d'Horlogerie réunies		31 42 53			●																							
Terrasse Watch Co, Crêt-Vaillant 17		31 43 43			●																							
Tissot Charles & Fils SA		31 36 34			●	●		●										●	●	●								
Zénith SA, Fabrique des Montres, Billodes .		31 44 22			●	●		●	●	●	●	●	●		●			●	●	●								
Zodiac SA, Bellevue 25		31 23 42			●		●	●										●	●	●								
2543 Longeau — Lengnau (BE)																												
Buler SA, Solothurnstrasse telex 34 250 . . . (065) 8 06 41		99				●	●																					
Delma Watch Ltd		8 11 41			●	●		●										●	●	●								
Eloga SA		8 01 25	19	●	●													●	●	●								
Enicar SA		8 00 41			●	●		●	●									●	●	●								
Gribi H. & Sohn, Sperina Watch		8 06 21			●																							
Heliosa SA		8 16 21			●																							
Jenny & Caribbean SA		8 15 55			●			●		●								●	●	●								
Maire O. SA		8 00 51			●		●																					
Onsa AG.		8 07 51			●																							
Renfer Abrecht César		8 01 04	18				●	●									●	●	●									
Répertoire des rubriques à la page 9										1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19

A scatter plot on a grid showing data points for various numbers from 21 to 60. The points are represented by small black dots. The distribution of points is roughly triangular, with the highest density in the center and tapering off towards the edges. The x-axis is labeled with numbers 21 through 60, and the y-axis is also labeled with numbers 21 through 60.

21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

JEMAB Watches

2501 BIENNE (Switzerland)
Ø (032) 2 22 23

MAX JEKER

All types and sizes of Ladies' and Gents'
Complete watches and movements alone
Fine and Standard-garde qualities

Speciality: Novelties and style-watches

FABRIQUE D'HORLOGERIE SOIGNÉE

 boillat frères + co
2336 les bois / suisse

Ø (039) 61 16 61

Spécialité de petites pièces ancre $3\frac{3}{4}$ à $10\frac{1}{2}$ " de forme, 6 à 19" rondes, tous métaux — Automatic
Calibres extra-plats: étanches — Montres quantièmes — Secondes au centre — Montres-réveils —
Montres boule

Réglage de précision — Qualité garantie

FABRIQUE D'HORLOGERIE

Hebe Watch S. A.

2942 ALLE (Suisse)

Ø (066) 7 13 81

Incabloc

Spécialité de montres bracelets étanches $3\frac{3}{4}$ à 13"
extra-plates, 15, 17, 21 et 25 rubis
Lever wrist watches of all types automatiques-calendriers

Marques déposées:
Hebe - Rive d'Or
Gilbert - Ascalon - Glenn

Benjamin Froidevaux

LES BREULEUX (Suisse) — Ø (039) 54 11 28

Fondée en 1868

Montres MEMPHIS automatique calendrier

étanche, pare-chocs, antimagnétique, montres bijoux, chronographes-
compteurs, seconde au centre

SWIZA

Pendulettes
Réveils 1 jour et 8 jours

Louis Schwab S.A.

2800 DELÉMONT

(066) 2 44 31



Lucien Jeanbourquin & Cie

2300 La Chaux-de-Fonds

Rue du Locle 32

Ø (039) 26 06 66

Montres



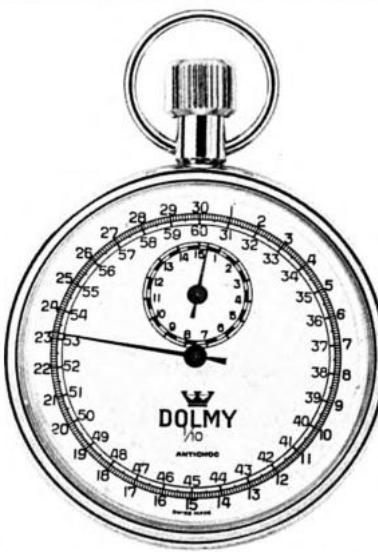
Dynamisme - Qualité sérieuse
Livraisons rapides - Prix minimum
Relations confiantes
Chronographes - Automatiques
Montres-bracelets - Montres de poche
Mouvements seuls

Choix incomparable de
spécialités et nouveautés horlogères

DOLMY WATCH LTD

STOP WATCHES
W. ROSSKOPF & CIE

2301 LA CHAUX-DE-FONDS



Genuine Roskopf
Pocket Watches

Pinlever-Roskopf
Wrist Watches

Rue des Crêtets 87
Ø (039) 22 46 84

FABRICANTS D'HORLOGERIE	Annonce	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
2543 Longeau — Lengnau (BE)	Ø	Page																			
Rado Watch, Schlup & Co Ltd	(065) 8 16 51	●																		●	
Renfer Frères, Omodox Watch	8 11 14	91	●																		
Rihs Edgar, Edgaris-Watch SA	8 15 15	●																			
Rosco SA, Fabrikstrasse 11.	8 16 23	●																			
Schlup Erwin, Ufesa Watch	8 11 02	161		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
Spahr Ed. & Cie, Solothurnstrasse 12	8 32 32	●																			
Sunrex Watch SA, Oelestrasse 2	●																				
Vixia Watch Co., Ltd, Gummenweg 21	8 12 82	●																			
6616 Losone (TI)																					
Boréa Watch Co SA	(093) 2 14 54	18	●	●								●	●						●	●	●
6000 Lucerne — Luzern																					
Gübelin SA, Schweizerhofquai 1.	(041) 2 82 22	●	●			●													●	●	
6900 Lugano (TI)																					
Ferex SA, Via Nassa 5	(091) 2 12 47	●	●																		
Mazzetti Pierre, Viale C. Cattaneo 1	3 46 25	●																			
1095 Lutry (VD)																					
Switone SA, Mouvements à musique, chemin des Champs	(021) 28 62 07																				
F-25 Maîche (Doubs)																					
Roch Frères SA	127	●																			
2735 Malleray (JB)																			●	●	●
Jullerat Frères SA	(032) 92 17 41	●	●	●	●																
Malleray Watch S.à r. l., chemin de Pontenet 1	92 17 41	●																			
2074 Marin (NE)																					
Derby SA	(038) 33 44 33	●																			
6818 Melano (TI)																					
Real Watch SA		●																			
Revox SA	(091) 8 76 25	●	●																		
6850 Mendrisio (TI)																					
Alpaco SA, Fabrique d'Horlogerie, Via Carlo Diener	(091) 6 39 19	●	●																		
1829 Montreux (VD)																					
Amida SA	(021) 62 44 75	●	●	●															●	●	●
Hafner Paul & Cie, rue de la Paix 3	61 59 74	●																			
Benrus Technical SA, 22, av. des Planches	62 36 51			●																	
Répertoire des rubriques à la page 9		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20

21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----



WATCH Co S.A.

Seyon 4/3 Tél. (038) 24 16 41/42
Neuchâtel

Fabricants/exportateurs de mouvements et montres ancre tous genres, automatiques et chronographes, pour tous pays.

Manufacturers and exporters to all countries of lever movements and watches of all kinds, self-winding watches, chronographs.

CHOISI

Montres ancre
tous genres 3½" - 13"



SPÉCIALITÉS :
Automatiques - Automatiques-calendriers exécution extra-plate, 25 jewels

MONTRES CHOISI S.A.,
BIENNE
Rue du Faucon 19

Pendulettes miniatures
Spécialités
Pendulettes 8 jours
Réveils
Chronographes

PONTIFA S.A.

2316 Les Ponts-de-Martel ? (039) 37 16 06

Maison fondée en 1850

E
XANTIA

Tél. (032) 3 53 93

E. Knutti

2533 Evilard-Bienne

Fabrique de montres de précision

Montres ancre et ancre à goupilles
Lever and pinlever watches

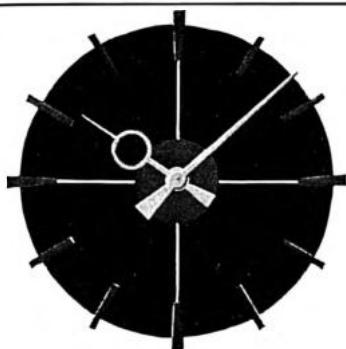
few basic calibers only
by modern assembling methods
large quantities in regular quality
prompt deliveries at competitive prices
In urgent need of movements or watches ?
Call Telephone Nr. (051) 25 66 50 !



watch ltd

Watch Factory

Zurich, Uraniastrasse 24/26 Telex 53 598 monwa ch Cables: mondainewatch zurich



Horloges BMZ à cadans fantaisie
Horloges synchrones WESTCLOX
Horloges-mères et horloges secondaires
Horloges de pointage et horocompteur

Borsari & Meier S.A.

8000 ZURICH 8

Ø (051) 32 05 97

1845 - 1970

125 ans de l'Indicateur Davoine
plus jeune que jamais



TEGROV

Montres poche et bracelets
marque «TEGROV»
Roskopf et ancre à goupilles
Grands articles d'exportation

Fabrique d'horlogerie

W. Schaub

TENNIKEN (Bâle-Campagne)
(Suisse) Ø (061) 85 12 10

FABRIQUE DE MONTRES ZILA S.A.
LA HEUTTE



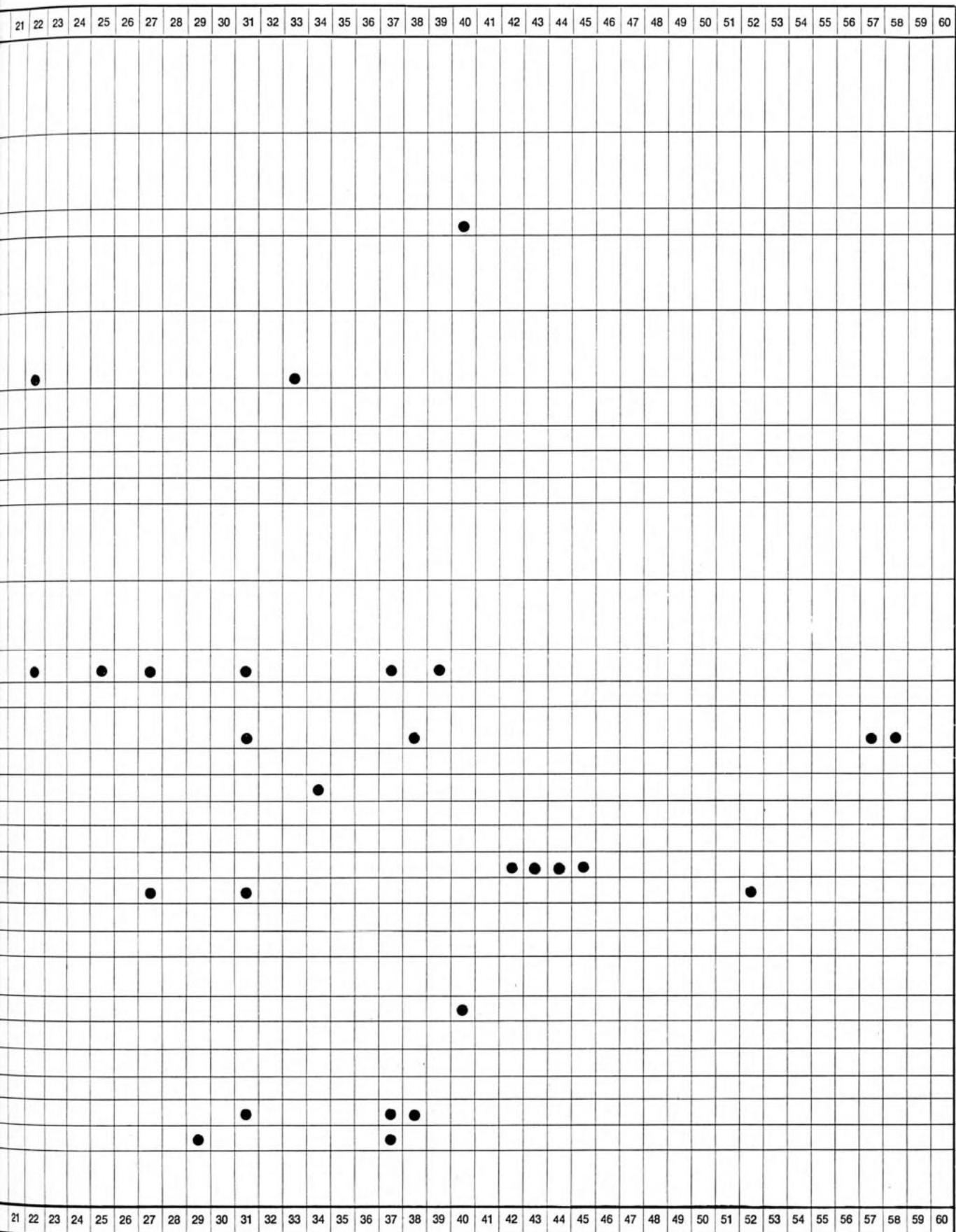
Montres de poche, montres-bracelets pour hommes et pour dames

Calendrier et automatique de haute précision

Marques HISLON et NACAR déposées mondialement

Ø (032) 96 11 03

FABRICANTS D'HORLOGERIE		Annonce	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
2801 Montsevelier (JB)		Page																				
Kamber Basile (066) 3 81 46			●																			
6834 Morbio Inferiore (TI)																						
Bermi Watch SA (091) 4 25 05		79			●																	
Bernaconi Gianpietro, Montres Bosco 4 25 05			●																	●		
1110 Morges (VD)																						
Richard SA (021) 71 44 44			●																			
F-25 Morteau (Doubs)																						
Cattin & Cie SA 1 83		148/149			●	●																
Cupillard-Vuez, Rieme & Co SA, rue Maréchal-Leclerc 60		82	●																			
Girardet Fernand & Fils, rue Victor-Hugo 14 213		87	●																			
Jacquot, Louvet & Co, Chaussée 10bis 93			●																			
Mercier Camille Etabl., rue de l'Helvétie 6 12			●																			
4322 Mumpf (AG)																		●				
Agon, Robert Triebold SA, Wallbacherstr. 254 (064) 63 16 21																						
2000 Neuchâtel																						
Aero Watch SA, chaussée de la Boine 20 . . . (038) 25 11 36			●																			
Avia, Fabr. de montres Degoumois & Co, SA, Place-d'Armes 3 25 67 01			●	●	●	●																●
Bolsa Watch SA, rue des Parcs 15 25 42 52			●																			
Borel Ernest & C ^e SA, division de Synchron SA Maladière 71 24 41 41			●	●	●	●	●	●	●												●	●
Bringolf John & Co, Sablons 48 25 78 51			●																			
Capt Gaston & C ^e , Bourgogne 36 31 24 61		95					●	●									●	●				
Création Watch (voir sous Hauterive) 33 35 61		78	●																			
Elgin SA, place d'Armes 1 25 95 25			●																			
Favag SA 21 11 38																						
Felicitas Watch Co SA, Montres, Case postale 25 71 91			●	●	●	●	●	●	●								●	●			●	●
Florimont SA, faubourg du Lac 9 25 27 55			●																			
Froidevaux SA, ruelle Vaucher 22 25 70 21			●																			
Gunzinger E. & Co, horl. en gros, Pierre-de-Vingle 14 31 40 93			●																			
Hema Watch Co SA, Terreaux 9. 26 46 66		82	●	●			●	●														
Hoffmann F., Suchiez 12. 25 67 40			●														●	●				
Marchand P. Fils SA, Temple-Neuf 4 25 13 55			●																			
Nobellux Watch Co SA, rue du Seyon 4 24 16 41		74	●	●			●															
Précimax SA, route de Champréveyres 2 25 60 61			●	●			●	●	●	●												
Répertoire des rubriques à la page 9			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20



FABRIQUE D'HORLOGERIE

Hy. Moser & C^{ie} S. A.

CH - 2400 LE LOCLE Tél. (039) 31 43 44 Maison fondée en 1826

Spécialités: montres or et joaillerie, et gamme complète de montres Braille pour aveugles



Pour assurer un chiffre d'affaires réjouissant

Since 1891

Création
Watch Co. S.A.

To assure an increasing turnover

25, chemin des Vignes
CH - 2068 HAUTERIVE / NE
Cable: CREATIONWATCH Neuchâtel
(038) 33 35 61 / 62

AETOS WATCH SA

70, route du Pont-Butin — ☎ (022) 92 14 22

1213 PETIT-LANCY / GENÈVE

Montres ancre - Nouveautés



AETOS
GENÈVE

Manufacture d'horlogerie

Excelsior Park S.A.

2610 Saint-Imier

Compteurs et rattrapantes pour le sport et l'industrie

Chronographes soignés



Créations exclusives

Montres et mouvements ultra-soignés

«Le plus petit mouvement rond du monde avec remontoir sous le boîtier»

MANUFACTURE D'HORLOGERIE RAYVILLE S.A.

MONTRES BLANCPAIN

Dès 1735

2613 Villeret

Demandez
le nouveau
catalogue

Dès le 10.11.70 : 321012

Bermi Watch S.A.

Montres ancre à goupilles et Roskopf
en tous genres

MORBIO INFERIORE
(Tessin)

Ø (091) 4 25 05

GRÖFLIN
TENNIKEN / SWITZERLAND

WATCH FACTORY
FABRIQUE D'HORLOGERIE

FABRICANTS D'HORLOGERIE		Announce	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
2000 Neuchâtel		Ø	Page																		
Société Horlogère Reconvillier, Pl.-d'Armes 3		25 67 01		●																	
Seyor SA, Montres, ch. de la Perrière 5		31 48 76		●																	
Synchron SA, rue Maladière 71		24 41 41		●																	
Urech A., chaussée de la Boine 20		24 60 60		●																	
von Büren SA, place de la Gare 4		25 92 82		●	●												●	●	●		
Vuilleumier E. SA, fbg de l'Hôpital 9		24 00 43		●	●												●	●	●		
2520 Neuveville, La (BE)																					
Biedermann Frères SA, Nova Watch (038) 51 22 47				●																	
Ducommun John, ch. des Lorettes 31		51 26 14		●																	
Wiser & C ^{ie} , rue des Mornets 55		51 11 51		●																	
2560 Nidau (BE)			30																		
Bradux SA, Mittelstrasse-Weyernweg 5 . . . (032) 2 73 38																					
Credos Watch SA, Aalmattenweg 4		2 97 77		●																	
Préfis SA, Montres, Aalmattenweg 31		2 98 76		●													●	●	●		
4435 Niederdorf (BL)																					
Buser frères & C ^{ie} SA (061) 84 70 04				●																	
Jenco SA		84 70 34		●																	
2725 Noirmont, Le (JB)																					
Aubry Frères SA, Montres Ciny (039) 53 13 61			43	●	●		●	●													
Aubry Gaston, Montres Muriel Sàrl		53 11 36		●																	
Boillat Wilhelm		53 11 83		●																	
Maitre & Fils SA L., Pronto Watch Co		53 11 05		22	●	●		●	●							●	●	●	●		
6883 Novazzano (TI)																					
Häfliger Watch SA (091) 4 30 20				●	●												●	●	●		
4538 Oberbipp (BE)																					
Schneider Max, Reben (065) 9 52 21				●																	
4564 Obergerlafingen (SO)																					
Muralt A. et P., Watch Factory (065) 4 61 52				●																	
1341 Orient, L' (VD)																					
Lémania Lugrin SA (021) 85 60 12				●																	
1672 Oron-la-Ville (VD)																					
Rebetez René (021) 93 76 62				●																	
F-75 Paris 3 E																					
Marquis E. Fils, rue du Pont-aux-Choux 23 . . . Arc 54 80				●																	
Répertoire des rubriques à la page 9																1	2	3	4	5	
																6	7	8	9	10	
																11	12	13	14	15	
																16	17	18	19	20	

21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----



Hema Watch Co S.A.

La montre de qualité

Grand choix

Agents pour divers pays demandés

2000 NEUCHATEL (Suisse) - Terreaux 9

FABRIQUE D'HORLOGERIE

Camille Claude

25 VILLERS-LE-LAC France

Rue Pasteur 9 — Ø 0052

MONTRES ANCRE

SPÉCIALISÉ DANS LES PIÈCES EXTRA-PLATES

FABRIQUE D'HORLOGERIE SOIGNÉE

Cupillard-Vuez, Rième & Cie S.A.

Montres ancre de qualité

Département spécial pour ancre à chevilles

Toutes grandeurs — Tous métaux

MORTEAU (Doubs) - Rue Maréchal-Leclerc - Ø 60 et 78

MANUFACTURE D'HORLOGERIE



Pendulettes réveil fantaisie

Réveils à musique

Réveils de voyage

Mouvements 1 jour
et 8 jours

Pendulettes électriques à pile

Jaccard S.A.

25 VILLERS-LE-LAC (Doubs-France) Ø 0204

arpeggio sa

2540 GRENCHE
Gibelstrasse 32
Ø (065) 8 20 71

Montres ancre à goupilles et Roskopf
Pin-lever and Roskopf Watches
Relojes áncora de clavijas y Roskopf



Montres Herodia Bangerter + Cie

Reconvilier (JB)

Montres ancre tous genres
de $3\frac{3}{4}$ - $1\frac{1}{2}$ "

Spécialité: Automatique
Qualité soignée

Ø bureaux: (032) 91 24 74
91 24 71
fabrication : 91 11 71

André Brandt

Rue des Tilleuls 2
Ø (039) 22 18 37
La Chaux-de-Fonds

FRAISES ET OUTILS
MÉTAL DUR — HSS

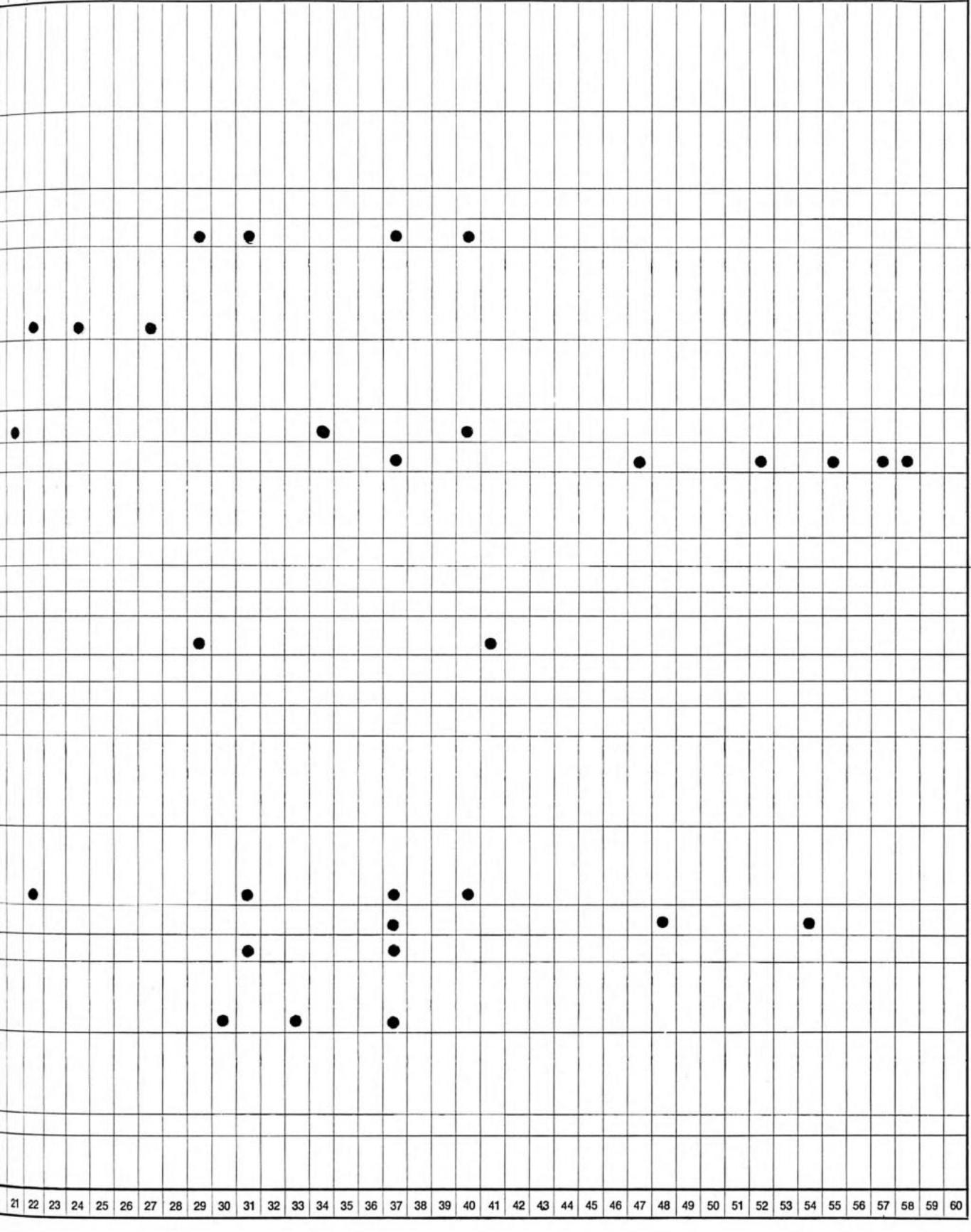
MULCO S.A.

FABRIQUE D'HORLOGERIE

La Chaux-de-Fonds Régionaux 11

FABRICANTS D'HORLOGERIE		Announce	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
2603 Pery (JB)		∅	Page																			
Nisus SA (032) 96 15 55			●																			
1213 Petit-Lancy (GE)																						
Aetos Watch, rte du Pont-Butin 70 (022) 92 14 22		78	●	●		●	●													●	●	
Jaquet-Girard SA, 70, rte du Pont-Butin 43 21 20			●																			
Favre-Leuba SA, rte du Pont-Butin 43 11 50			●	●		●	●	●										●		●	●	
D-753 Pforzheim																						
Storz Walter, Uhrenfabrik Stowa, Bismarckstrasse 50/54 3 10 44		35	●	●																●	●	
2316 Ponts-de-Martel, Les (NE)																						
Martel Watch Co SA (039) 37 12 68			●																			
Mathey-Tissot E. & C ^{ie} SA 37 12 21			●	●		●	●	●											●	●		
Pontifa SA, Montres et Nouveautés 37 16 06		74				●																
2900 Porrentruy (JB)																						
Allaine Watch SA, av. de Lorette 15 (066) 6 13 23			●	●		●													●	●		
Eros Watch Co Ltd 6 10 21			●																			
Hélios SA 6 12 16			●																			
Helsa Watch SA 6 21 78		43			●	●																
Jobin & C ^{ie} , Les Fils de Paul, Montres Flora SA (bureau de vente: rue Centrale 42, Biel/Bienne) 6 16 44		91	●		●	●													●	●		
Juilliard Georges, Tilleuls 4 6 16 50			●																			
Perfecta SA 6 13 31			●																			
Phénix Watch Co SA (MSR) 6 10 21		C. III	●	●		●													●			
4565 Recherswil (SO)																						
Ziegler A., Godiva Watch Co (065) 4 64 45			●																			
2732 Reconville (JB)																						
Bangerter & C ^{ie} , Montres Herodia (032) 91 24 74		83	●	●															●	●	●	
Friedli Frères SA Collines 10 91 20 82			●															●		●	●	
Helvetia SA 91 34 25			●	●															●	●	●	
2616 Renan (JB)																						
Framont Sàrl (039) 63 14 14		26	●	●		●											●		●	●	●	
1020 Renens (VD)																						
Dépraz-Faure SA, case. (021) 35 66 76			●																			
Nadine Montres SA, case 35 66 76			●																			
Répertoire des rubriques à la page 9																						
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20																						

21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60



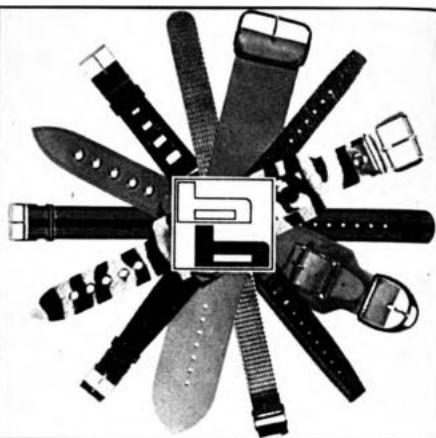
21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60

Bracelets suisses de qualité
à des prix 50% plus avantageux

bracelets
brentini

Etablissement A. Brentini Case postale 241 1020 Renens/Suisse
Fabrique : 5, ch. de la Gottrause 1023 Crissier/Renens

Tél. 021/34 46 73
Telex 240 74 ch.



aska S.A.
3296 Arch BE
(Suisse)



Pignons et roues
pour montres
(à partir de 5 1/4''),
compteurs
et petits appareils
de précision



Lanière S.A.
Av. Léopold-Robert 92
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 039/3 17 62

LANIERE
LANIERE

LANIERE

SA
SA

SA

Adria

makers of the
ADRIATICA
WORLD CHAMPION

A. H. GUGGENHEIM S.A.
4002 BASEL

Ø (061) 42 50 00 Telex 62277

Since 1863

Bracelets Lanière:

*les bracelets
les plus nobles,*



*pour les montres
les plus prestigieuses.*

SELECT WATCH

Fernand GIRARDET & FILS
S A au capital de 540 000.— NF

25 - MORTEAU (Doubs)
Rue Victor-Hugo 14 2 13
R.C. Pontarlier 26 B
R.P. 577 Doubs
Chèques postaux Dijon 410-60

Spécialité de montres ancre 5½ tous métaux
Calibre 5½ réservé



Montres automatiques
Montres joaillerie
Chronographes

DESOTOS

Georges Gay

1341 Les Bioux (VD)
Tél. (021) 85 57 87

MONTRES



Ostara



*The good watch
which has given
proofs of its
possibilities*

W. RIS, OSTARA WATCH LTD, GRENCHEN (SWITZERLAND)

Audemars, Piguet & Cie S.A.

Le Brassus et
Genève, 2, rue Vallin

Manufacture d'horlogerie extra-
soignée de haute précision

Ø (021) 85 50 33
Ø (022) 31 75 40

Dodane

25-BESANÇON
France

*Montres Ancre
Chronographes
Compteurs de temps*

S. A., au CAPITAL
de NF 2.040.000.—

WATCH FACTORY LTD.

RUMANEL



2500 BIENNE (Switzerland)

Ø (032) 2 64 57

**ALL KINDS
OF LEVER WATCHES**

FABRICANTS D'HORLOGERIE		Announce	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
2603 Reuchenette (JB)		∅	Page																		
Michelotti Marcel		(032) 96 11 89	●																		
4310 Rheinfelden (AG)																					
Arios Watch, Mme Aline Loitz		(061) 87 62 02	●																		
Economic Swiss Time Manufacturing, Bahnhofstrasse 26		87 61 25	●																	●	
Resto AG, Fabrique d'horlogerie		87 55 48	●																	●	
Société de Diffusion Horlogère Electronique SA, Marktgasse 58			●																		
D-Rheinfelden/Baden																					
Walter Storz, Uhrenfabrik Stowa GmbH . . .		86 04	35		●	●													●	●	
2024 Saint-Aubin (NE)																					
Jeanneret Ch. fils		(038) 55 13 12	●																		
Wermeille & Co SA		55 25 25	66																		
2072 Saint-Blaise (NE)																					
Kuenzi A., Central Watch		(038) 33 22 38	●																		
1450 Sainte-Croix (VD)																					
Labor SA		(024) 6 26 91																			
Mermod-Jaccard F.		6 21 09																			
Reuge & Co		6 24 24																			
Thorens SA		6 22 22																			
2610 Saint-Imier (JB)																					
Berna Watch Factory SA		(039) 41 27 59	14		●	●												●	●	●	
Excelsior Park SA		41 21 45	78		●													●	●	●	
Girard-Degoumols SA		41 21 61	●																		
Gostely Paul fils, Jonchères 42a		41 21 82	●																		
Longines, C ^{ie} des Montres, Francillon SA . . .		41 24 22	●		●													●	●	●	
Moeri F. SA, Manufact. des Montres Moeris .		41 21 17	●		●													●	●	●	
Monnier Charles, rue du Soleil 40		41 33 63	●																		
8200 Schaffhouse																					
Homberger H.-E., ci-dev. Internat. Watch Co .		(053) 4 11 21	●		●													●	●	●	
D-7070 Schwäb. Gmünd																					
Bidlingmaier J., GmbH, Postfach 126.		6 90 51-53	●																		
F-25 Seloncourt (Doubs)																					
Novelia-Chronexor, Sté des Montres, Les Fils de L.-G. Boichat		4 61 05	●		●													●		●	
Répertoire des rubriques à la page 9																					
			1		2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	

21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60						

Notre service
de fournitures
simplifie . . .



... le travail
de l'horloger-
rhabilleur.

Dans le monde entier ce plateau est à votre disposition.

Les assortiments qu'il présente se trouvent chez votre fournisseur habituel. Ils contiennent l'ensemble des fournitures utilisées dans les parechocs horlogers KIF.

Le numéro de commande de la pièce que vous désirez se détermine immédiatement par la table d'interchangeabilité que vous pouvez obtenir sur simple demande au :

Service d'Informations KIF

KIF

PARECHOC S.A. 1347 Le Sentier - Suisse



KIF



Werner Triebold-Ris

BETTLACH (Soleure) — Grenchenstrasse 35 — Ø (065) 8 67 57

FABRIQUE D'HORLOGERIE

Montres ancre et Roskopf en tous genres et pour tous pays

OMODOX



DATOMATIC



TAMPICO 32

OMODOX
WATCH

2543 LONGEAU

près Bienne

Ø (065) 8 11 14

FLORA[®]

Fabrique de montres ancre de précision, dernières
nouveautés, catalogue à disposition.

PAUL JOBIN[®] Maison fondée en 1848

LES FILS DE PAUL JOBIN & Cie

FLORA Watch Co. Ltd. BIENNE + PORRENTRUY

Immeuble
Crédit Suisse

Bureaux commerciaux à
2500 BIENNE, Rue Centrale 42 Ø (032) 2 86 81

FABRICANTS D'HORLOGERIE		Announce	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
2545 Selzach (SO)		∅	Page																			
Gisiger-Greder Sohn		(065) 6 85 85	95			●	●															●
Union SA, Dorfstrasse 40		6 85 85		●	●		●												●			
1347 Sentier, Le (VD)																						
Le Coultre & C ^{ie} SA		(021) 85 55 41		●																		
Piguet Henri-Daniel		85 55 30		●																		
4500 Soleure — Solothurn																						
Belvil Watch Co SA, Schützenmatt		(065) 2 62 96	102	●	●													●	●	●		
Bimesa-Matus Watch, Löwengasse 3		2 41 20		●														●	●	●		
Gigandet W. Intrax Watch, Weissensteinstrasse 109		2 12 69		●																		
Huther SA, Montres Brunela, Weissensteinstrasse 9		2 30 92		●																		
Liga SA, Industriestrasse 5		2 32 64		●	●	●	●										●	●	●	●	●	
Loridos Watch, Gurzelengasse 30		2 60 51		●																		
Orano Uhren AG, Löwengasse 3		2 93 42		●	●		●															
Rigi Montres SA		2 12 69		●																		
Roamer Watch Co SA, Weissenstrasse 61		2 30 51		●			●													●	●	
Rosselet F., Langendorfstrasse 18		2 74 05		●	●																	
Ten, Société coopérative de fabricants d'horlogerie, Rossmarktplatz 1		2 90 30		●																		
Triad SA		2 88 18																				
Watex Watch Co SA		2 42 54		●																		
2605 Sanceboz (JB)																						
Société industrielle de Sanceboz SA		(032) 97 15 51																				
2615 Sonviller (JB)																						
Juillard Gilbert		(039) 41 12 10		●																		
3454 Sumiswald (BE)																						
Baer J.-G		(034) 91 35 22																				
Moser-Boer W AG		4 12 17																				
2575 Täuffelen (BE)																						
Mayer Werner, Montres Wemalux, Wasenweg 215c		(032) 86 10 52		●																		
2710 Tavannes (JB)																						
Brenzikofer Frères & C ^{ie} SA		(032) 91 23 99		●																		
Droz & Co		91 33 08		●																		
Henex SA		91 35 22	8	●	●						●									●	●	●
Tavannes Watch, Cyma Watch, division de Synchron SA, Fab. d'horl. réunies		91 35 35		●	●					●				●				●		●	●	
Répertoire des rubriques à la page 9																						
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20

A scatter plot on a grid showing data points for columns 21 to 60. The x-axis is labeled with numbers 21 through 60. The y-axis is represented by the grid lines. Data points are marked with black dots. A prominent cluster of points is located in the upper-left quadrant, specifically around columns 33 to 40 and rows 10 to 20. Another cluster is in the lower-right quadrant, around columns 50 to 60 and rows 40 to 50. There are also isolated points scattered across the grid.



BIENNA

FABRIQUE D'HORLOGERIE
D. LUGINBÜHL & CIE, BIENNE

Bahnhofstr. 20 - Tél. (032) 2 71 66

ROGER ROSSELET
S. A.

Fabrique de bracelets cuir

Ch. de la Société 5 — BIENNE (Suisse) — (032) 2 38 39

Cuir et synthétique de première qualité aux prix les plus bas

MONTRES

FAREXY

Mouvements et montres de qualité soignée

FABRIQUE D'HORLOGERIE
G. FARINE - FAREXY S. A.
Nord 222
Ø (039) 26 82 44
La Chaux-de-Fonds

MONTRES DE DAMES
MONTRES POUR MESSIEURS
CHRONOGRAPHES

MONTRES BD S. A.

Bernard Donzé

LES BREULEUX (Suisse) — Ø (039) 54 14 10

- ▶ Petites pièces ancre
- ▶ Montres - Bijouterie
- ▶ Montres et mouvements
- ▶ Qualité soignée
- ▶ Automatic

FABRIQUE D'HORLOGERIE
Camille Barré, Montres Lion

Maurice AESCHLIMANN

successeur

BRESSAUCOURT (Porrentruy)

Ø (066) 6 19 32

Montres-bracelets étanches — Incabloc et shock-resist de
8½ à 10½"

Montres de poche 18 et 19" — Incabloc en or, argent et métal
Ancre — Cylindre





GASTON CAPT & CIE Fabrique d'horlogerie

Fondée en 1922 2006 NEUCHATEL 6

Ø (038) 31 24 61 Cable address: Capwatches

Chronographes et compteurs pour les
sports et l'industrie

ALFRED KOHLER & CIE

2901 MIÉCOURT (Suisse)

Ø (066) 7 24 26



Fondée en 1871
Established 1871

BRUCELLES EN TOUS GENRES

pour horlogerie, bijouterie, industrie électronique, etc.
Qualité extra-fine - Grande renommée

1st class quality tweezers of all kinds for watchmakers, jewellers,
electronic industry, etc.

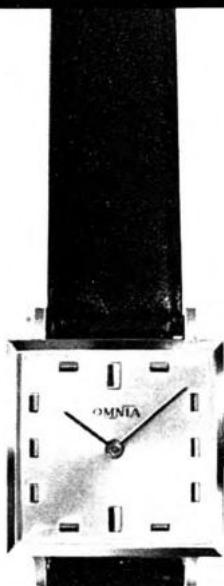
Toutes les étiquettes pour la branche horlogère:
sont confectionnées par la

étiquettes gommées - étiquettes à fil
étiquettes adhésives et de protection
pour boîtiers

FABRIQUE D'
ÉTIQUETTES

Gern & Cie

NEUCHATEL
Tél. (038) 25 13 74



FABRIQUE D'HORLOGERIE GISIGER-GREDER FILS

SELZACH (Soleure)

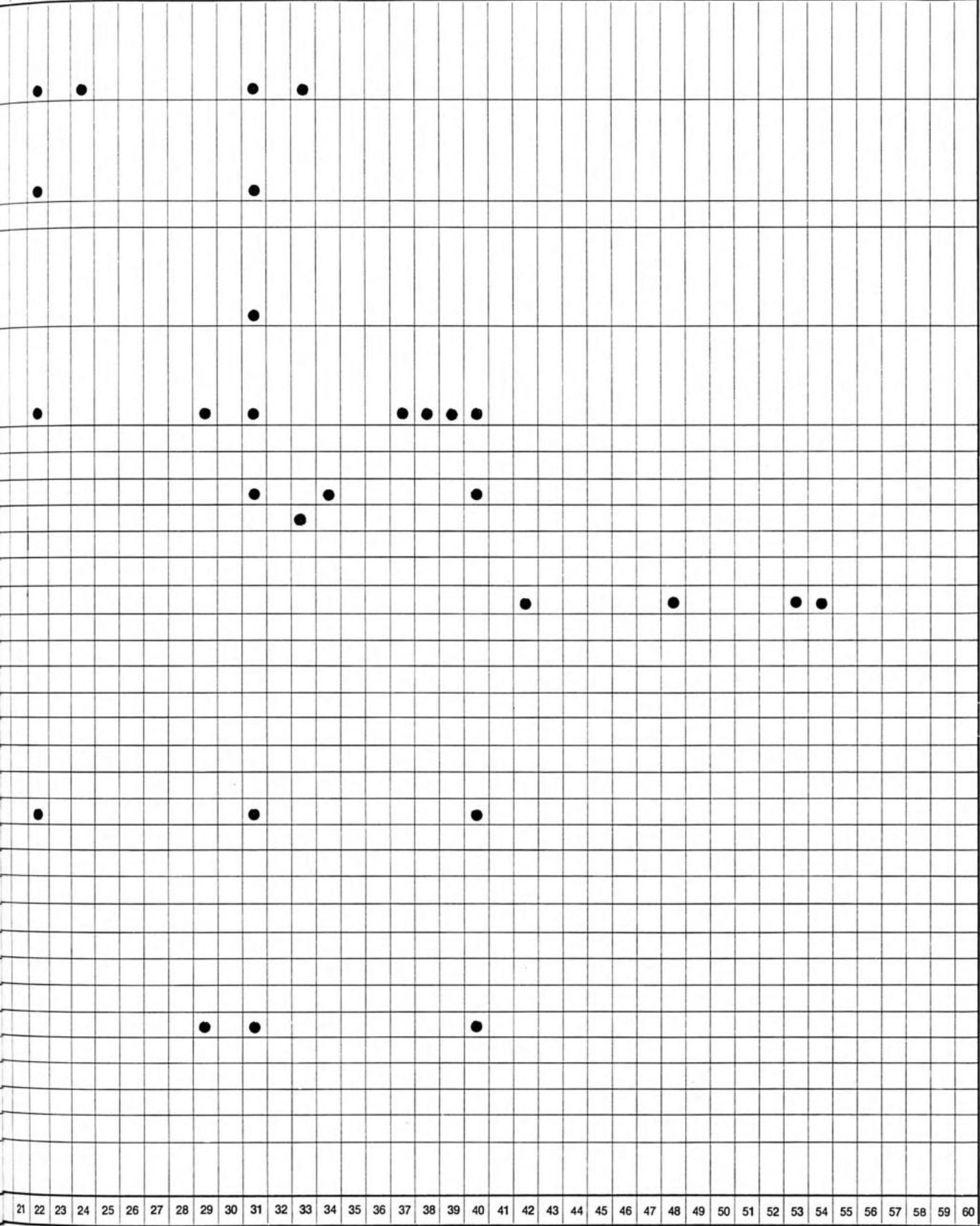
Téléphone: (065) 6 85 35 Télégrammes: Gisa, Selzach

Spécialisé pour la grande production et bonne qualité de:

Montres-bracelets cylindre 5 1/4 à 10 1/2"
Montres-bracelets Roskopf 5 1/4 à 13"
Montres-bracelets ancre à goupilles

FABRICANTS D'HORLOGERIE		Announce	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
4492 Tecknau (BL)		∅																				
Thommen M., Basis Watch		(061) 86 15 11	66		●	●	●	●											●	●	●	
4456 Tanniken (BL)																						
Gröflin, Uhrenfabrik		(061) 85 19 20	79		●	●																
Schaub W., Fabrique d'horlogerie		85 12 10	75		●	●																
4411 Titterten (BL)																			●	●		
Weber Gottlieb SA		(061) 84 95 21			●	●												●	●	●	●	
2720 Tramelan (JB)																			●	●	●	
Arly SA, rue des Plânes 1		(032) 97 41 62	58	●	●		●															
Béguelin & Cie SA, Montres Damas		97 40 90	26	●	●		●														●	
Choffat Willy & Co SA, Montres Rila.		97 42 23		●																		
Corona SA, Paix 27		97 41 50		●	●															●	●	
Degoumois-Vuille, Jacmire Watch		97 40 12		●																		
Dulux Watch Co SA		97 40 32		●																		
Ergas Sàrl		97 43 33																				
Géraldy SA		97 48 45		●																		
Gigandet Charles SA		97 55 44		●																		
Gyger, Zürcher & Cie, 19, rue du Collège		97 53 82		●																		
Hasler & Co		97 41 02		●																		
Hoga Watch Ltd		97 46 76		●																		
Houriet-Nicolet A. & Cie, Grand-Rue 116		97 40 35		●																		
Jobin Frères SA		97 41 06		●																		
Loyal Watches Factory Ltd		97 42 29	98	●	●		●													●	●	
Manalis Watch Sàrl		97 42 04		●																		
Mathey Edmond SA, Montres Symbol		97 40 14		●																		
Mathez Paul-V. SA		97 32 17		●																		
Nicolet Achille SA, place Méval		97 41 55		●																●	●	
Nicolet Armand Sàrl, Les Fils de, Méval 20		99 54 41		●																		
Nicolet Fernand, Montres Ado		97 43 07		●																		
Nicolet Gédéon SA		97 41 65		●	●															●	●	
Nicolet Watch SA		97 43 87/88		●	●		●	●	●										●	●	●	
Nitella SA, Montres		97 44 83		●																		
Numa Watch SA, rue des Prés 21		97 40 52		●																		
Ofelia SA, rue du 26-Mars 24		97 46 24		●																		
Record Watch Co SA		97 42 36		●																		
Répertoire des rubriques à la page 9																						
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20

21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----



21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

FABRIQUE DES MONTRES

LOYAL

S. à r. l.

TRAMELAN — ☎ (032) 97 42 29
(Suisse)

Montres en tous genres 3 $\frac{3}{4}$ à 20" — Chronographes — Elégance — Précision

Les Fils de René Umann

Successeurs de Umann Fils
2301 LA CHAUX-DE-FONDS

MONTRES-BRACELETS ANCRE ET DE POCHE

Toutes grandeurs
Calendriers
Automatiques

Toutes nouveautés



LUXOR

Un choix exceptionnel.
Une des plus grandes collections
de montres de qualité.

Selza S.A. fabrique des montres Luxor, rue Faucon 28 - 2500 Biel

ROVANO S. A.

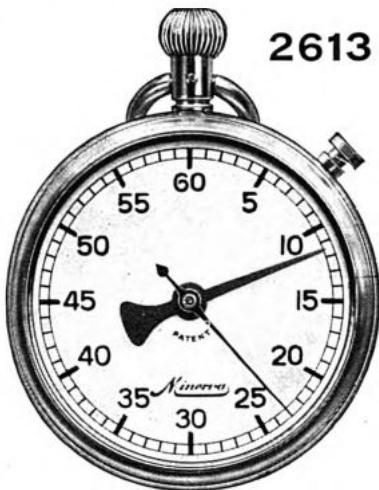
Pierre F. Sommer

P. O. B. 330
2, rue d'Argent

2500 BIENNE (Switzerland)
☎ (032) 2 48 01 / 2 19 79
Cable Rovano Biel — Telex 34 374

Exporters of all kinds of watches and
movements (lever, pin-lever and
Roskopf)
Reliable, fast service and attractive
prices

Manufacture
d'horlogerie 



2613 VILLERET

Suisse

Ø (039) 41 36 62

112 ans
au service de
la précision
1858-1970

Chronographes-rattrapantes

Chronographes-compteurs - Rattrapantes

Compteurs de sport - Compteurs pour l'industrie

Montres en tous genres - Montres automatiques

Curvimètres Qualité soignée uniquement



COMPAGNIE DES MONTRES

SANDOZ S.A.

MONTRES ET CHRONOMÈTRES

CH 2301 LA CHAUX-DE-FONDS

Ø (039) 23 74 74

Télex: 35268

FABRICANTS D'HORLOGERIE		Announce	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
2720 Tramelan (JB)		Page																				
Repco Watch SA		(032) 97 42 60		●	●		●	●	●										●	●		
Reymond A. SA		97 42 46		●	●		●											●	●			
Rossel Jules-César SA		97 40 68		●																		
Silvana SA		97 43 14		●																		
Soprod SA, Grand-Rue 62.		97 53 76		●																		
Spera SA		97 44 54		●																		
Tenor & Dorly SA, chemin des Sources 1		97 43 56		●																		
Voirol Abel, rue de la Paix 41		97 48 55		●																		
Vuilleumier Luc, Les Fils de		97 40 51		●																		
6833 Vacallo (TI)																						
Ritz Hans		(091) 4 32 67	83		●	●					●									●		
1214 Vernier (GE)																						
Châtelain Roger, 1, ch. des Coquelicots		(022) 41 70 50		●																		
1255 Veyrier (GE)																						
Solvil & Titus SA		(022) 41 48 00		●	●		●	●	●									●	●	●		
2613 Villeret (JB)																						
Minerva-Sport SA, Fab. d'horl.		(039) 41 36 62	99	●	●		●	●					●					●	●	●		
Rayville SA, Manufacture d'horlogerie, Montres Blancpain		41 20 33	78	●															●	●		
F-25 Villers-le-Lac (Doubs)																						
Anguenot Frères SA, Montres Herma, rue Nationale 5		02 52	58	●	●		●	●											●	●		
Claude Camille, rue Pasteur 9		00 52	82	●															●	●		
Dombald Marcel Etabl. Sàrl, Les Bassorts.		41		●																		
Jaccard SA		02 04	82																			
Jeannin Henry Fils, rue du Quartier-Neuf 21		48		●																		
4437 Waldenburg (BL)																						
Revue Thommen SA (MSR)		(061) 84 74 11	C. III	●	●				●									●	●	●		
8570 Weinfelden (TG)																						
Horna SA, Tannenwiesenstr. 11.		(072) 5 17 70																				
Répertoire des rubriques à la page 9																						

21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

● ● ● ● ● ●

● ● ●

● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

● ● ● ● ● ● ●

● ● ●

● ● ●

●

●

21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----



15 atmosphères
Automatique
Calendrier
Lunette tournante

1888
LE PHARE

Fabrique d'horlogerie
2300 La Chaux-de-Fonds
Téléphone (039) 239 37
Spécialiste
de la montre de plongée

Nouveau N° de tél. dès le 10.11.70: 22 39 37



PLEINE LUMIÈRE

Une véritable nouveauté pour vos clients :

La montre **GIROXA EVERLIGHT** à source lumineuse. En plus de son mouvement de précision, de son aspect moderne et élégant, la montre GIROXA EVERLIGHT dispose d'une source lumineuse puissante. Son cadran « pleine lumière » lance un faisceau concentré permettant la lecture et l'orientation dans l'obscurité.

BELVIL WATCH C° S.A.

SOLEURE Cables: Giroxa P.O. Box 158 Phone: (065) 26296

E. BRANDT & FILS S.A.

FABRIQUE D'HORLOGERIE SOIGNÉE

Rue du Marché 6
Bâtiment Unip

BIENNE (Suisse)

Ø (032) 3 16 73

SPÉCIALITÉS: MONTRES AUTOMATIQUES ET DE FANTAISIES

Nos clients sont nos collaborateurs

En nous tenant régulièrement au courant des changements intervenant dans votre production, votre raison sociale et votre adresse, vous nous aidez à faire de notre Indicateur, un élément précieux et indispensable de votre documentation.

Sur demande, notre représentant passe rapidement en vos bureaux. Demandez-le au N° 032 217 68 ou 267 58 à Bienne.

PUBLIPRESS SA - 2500 BIENNE - RUE DES PRÉS 135

TOUS PRODUITS DE NACRE

(Cadrans, etc.)

Spécialités de la Maison depuis 1890

USA

JOHN L. RIE INC.
196 Ashburton Avenue
YONKERS N.Y. 10701
Tél. 914 Yonkers 5-9510

EUROPE

S.D.D.N.
16, rue du Docteur Gey
60-MERU - France
Tél. 452-02-01

Ogival

La Chaux-de-Fonds

MONTRES ET
CHRONOMÈTRES

ROTARY

FABRIQUE DE MONTRES ROTARY S. A.

2300 LA CHAUX-DE-FONDS (Switzerland)

✓ (039) 26 84 84
Télex 32 257 (SUFYRD)



Réf. 6118 30

FABRIQUE DES MONTRES

Mildia S.A.

La Chaux-de-Fonds



Montres tous genres
Métal, plaqué et or

Spécialités:
Montres étanches
Etanches remontoir
automatiques
et calendriers
Qualité garantie
Toutes nouveautés
du jour

Montres Geneve
DREFFA SA GENEVE



FABRIQUE D'HORLOGERIE

Montres en tous genres
Qualité soignée

DREFFA WATCH

Rue du Stand 30

SPÉCIALITÉS

Grand choix de chronographes
et de montres de plongée

GENÈVE

✓ (022) 24 43 44

FABRICANTS D'HORLOGERIE	Announce	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
4716 Welschenrohr (SO)	∅	Page																			
Berlis Montres SA, Fabrikstr, 158	(065) 6 62 06	●																			
Gunziger Frères SA, Fab. d'Horl. Technos .	6 61 51	●	●	●	●	●	●											●	●		
Racine E., Donada Watch	6 62 47	●																			
Uebelhart & Co		●																			
4537 Wiedlisbach (BE)																					
Bohner Hugo	(065) 9 65 48	●																			
		●																			
4855 Wolfwil (SO)																					
Arléa Watch SA	(063) 3 42 53	●																			
Feldmann & Co, Fero Watch	3 42 53		●															●			
Oberon Watch SA	3 44 15		●															●			
1400 Yverdon (VD)																					
Bühler-Margot E., avenue Kiener 67	(024) 2 26 39																				
Precistic SA	2 32 74																				
6300 Zug — Zug																					
Landis & Gyr SA	(042) 4 25 25																				
4528 Zuchwil (SO)																					
Häfliiger Richard, Meisenweg 34b	(065) 3 03 39	●																			
Zuma Watch, Marcel Cuche, Tellstr. 13 . . .	2 51 24	●																			
8000 Zurich — Zürich																					
Borsari & Meier AG, Seefeldstrasse 62 . . .	(051) 32 05 97	75																			
Euro-Commerz, A.-M. Scartezzini, Kreuzstrasse 26 (8/34)	24 62 23		●																		
Haenggi Ed., Urs, Seegartenstrasse 2	24 19 79		●														●				
Itraco Montres SA Case 289, 8027 ZH	92 04 97		●																		
Herra SA, Uhren en Gros, Grubenstrasse 38	35 27 77																				
Lord-Uhren AG, Badederstrasse 313		●																			
Mondaine Watch Ltd, Uraniastrasse 24/26 . .	25 66 50	74	●	●																	
Ollech & Wajs, Stockerstrasse 55	27 44 05		●	●																	
Perret Daniel, Badenerstrasse 156	35 84 88		●																		
Präzisionsuhren AG, Sihlfeldstrasse 10		●																			
Tiara SA, Case postale	25 44 53		●															●	●	●	
Uhrenverkaufsbüro, Seminarstrasse 28	26 26 04		●																		
Winkler A. G. Immenweg 5	48 16 11		●																		
Répertoire des rubriques à la page 9																					
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20

21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

● ● ● ● ●

● ● ●

●

● ● ●

●

●

● ● ● ●

●

●

●

●

21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Ritschard

H. & CIE S. A.

Transports
Voyages

1211 Genève 26

49, route des Jeunes
Tél. 43 76 00

1215 Genève-Aéroport

Tél. 41 50 50

1004 Lausanne

77, rue de Genève
Tél. 25 04 26

F-74 Annemasse

3, place de la Gare

Les spécialistes des transports d'horlogerie et branches annexes

Groupages aériens, terrestres et maritimes

Liaisons routières rapides dans toute l'Europe

Assistance technique - Contrôle

Concentration des marques:

SCHILD - ORATOR

CRISTAL WATCH

HEBDOMAS - GLOBEMASTER

TRIUMPH

Tous genres de montres ancre

Montres de poche extra-plates

Montres pour plongeurs

Portefeuilles et bracelets réveils

Montres 8 jours HEBDOMAS avec
balancier visible

Chronographes



All kinds of lever watches

Extra-flat pocket watches

Watches for skin - divers

ALARM wrist watches

8 Days watches HEBDOMAS with
visible escapement

Chronographs

SCHILD S.A.

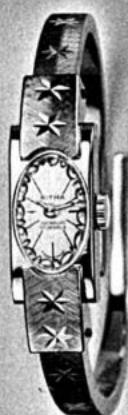
Parc 137

La Chaux-de-Fonds

Switzerland

Téléphone: (039) 23 42 32

Télex: 35254



Emile Jobin & C°

MONTRES RITMA

Mouvements et montres ancre

Spécialités horlogères

Montres étanches, automatiques

Boules - Bagues - Pendentifs

2300 LA CHAUX-DE-FONDS

Temple-Allemand 45 ☎ (039) 22 44 49

Formalités à accomplir

au sein de la Chambre suisse de l'horlogerie, de l'Office suisse de compensation et/ou des banques agréées pour l'exportation et le paiement des produits horlogers.

Les dispositions en matière d'exportation contenues dans l'arrêté fédéral du 23 juin 1961 concernant l'industrie horlogère suisse (Statut légal de l'horlogerie) et dans ses ordonnances d'exécution I et II, d'une part, et les règles à observer dans le domaine du service réglementé des paiements, d'autre part, sont décrites dans ce texte. Celui-ci prend également en considération la situation créée par la mise en circulation, le 1er janvier 1968, de nouvelles déclarations pour l'exportation.

L'exportation de produits horlogers en application du Statut légal de l'horlogerie.

1. L'ordonnance d'exécution II de l'arrêté fédéral concernant l'industrie horlogère suisse, du 5 novembre 1965, soumet à un permis:

- la vente en vue de l'exportation,
 - l'exportation et
 - la vente à un client domicilié à l'étranger
- de la plupart des produits horlogers.

2. Le permis d'exportation est délivré par la Direction de la Chambre suisse de l'horlogerie, suivant les critères fixés par l'ordonnance d'exécution II et les instructions particulières du Département fédéral de l'économie publique. Les permis ont, dans la règle, une validité de deux mois.

3. L'analyse suivante ne se rapporte qu'aux prescriptions relatives à l'exportation découlant des ordonnances I et II.

4. Pour éviter tout malentendu, il est précisé que les prescriptions des ordonnances d'exécution I et II ne modifient en rien celles édictées par certains pays en ce qui concerne les marques à apposer sur les montres ou mouvements.

I. Montres – Position douanière 9101

5. Sont classées sous cette position douanière toutes les montres susceptibles d'être portées sur la personne, dans un sac à main, etc. (montres de poche, montres-bracelet et similaires, y compris les compteurs de temps des mêmes types), sans égard à l'épaisseur du mouvement et quel que soit leur échappement.

6. On entend par "autres montres" – aussi classées sous la position 9101 – toutes les montres susceptibles d'être portées sur la personne ou dans un sac à main, mais autres que les montres de poche et les montres-bracelet, notamment les montres de réticules, les montres-pendentif, les montres-broche, les montres-bague, les montres en étuis, les montres de forme fantaisiste, les montres-bijoux (telles les montres encastrées dans un bracelet et n'étant pas apparentes), etc.

Remarque: les montres dites "marquises" sont des montres-bracelet des positions 9101.20 à 28.

7. L'exportation de toutes les montres comprises sous la position douanière 9101 est soumise à l'obtention préalable d'un permis, sous réserve des exceptions décrites au paragraphe 10.

8. En ce qui concerne les montres dont l'épaisseur du mouvement, mesurée sur la platine et les ponts, ne dépasse pas 12 mm. ou dont la largeur, la hauteur ou le diamètre ne dépasse pas 50 mm., le permis d'exportation est délivré si les montres dont il s'agit satisfont aux exigences du Contrôle technique, au sens de l'ordonnance d'exécution I.

9. Pour les montres, dont le mouvement accuse des dimensions supérieures à celles qui sont mentionnées ci-dessus, le permis d'exportation est délivré sans restriction.

10. En outre, sous réserve de mesures de contrôle appropriées, ne sont pas soumis à la formalité du permis d'exportation:

- a) dans le trafic touristique, les montres exportées pour usage personnel ou pour être offertes comme cadeau à l'étranger (quel que soit le nombre de pièces);

b) dans les autres trafics, les envois occasionnels ne dépassant pas cinq montres. Le permis reste nécessaire toutefois en cas de fractionnement de commandes ou d'envois plus importants.

11. Enfin, l'exportation de montres rhabillées en Suisse est soumise au permis dès que leur nombre dépasse cinq pièces (il en est de même pour les mouvements).

12. Lorsque l'exportateur n'est pas le fabricant des montres pour lesquelles le permis est demandé, il doit remettre à la Chambre suisse de l'horlogerie la formule "Indication du producteur" dûment remplie, en deux exemplaires.

II. Pendulettes et réveils à mouvement de montre – Position douanière 9102

13. Sont classés sous cette position douanière les pendulettes et réveils équipés d'un mouvement ayant pour organe régulateur un balancier muni d'un spiral et dont l'épaisseur n'excède pas 12 mm.

14. L'exportation de toutes les pendulettes et de tous les réveils de cette position douanière est soumise à l'obtention d'un permis préalable. Celui-ci est toutefois accordé sans restriction, ces articles n'étant pas soumis au contrôle technique.

III. Montres de tableaux de bord – Position douanière 9103

15. Sont reprises, sous cette position douanière, toutes les montres spécialement construites pour être montées sur le tableau de bord, le volant, le miroir rétroviseur, etc., des véhicules (automobiles, aéronefs, bateaux et autres), sans égard à la nature et à l'épaisseur du mouvement.

16. Le permis d'exportation n'est nécessaire que lorsque l'épaisseur du mouvement de ces articles ne dépasse pas 12 mm. Celui-ci est accordé sans restriction, vu que les montres de tableaux de bord, employées en position fixe, ne sont pas soumises au contrôle technique.

IV. Horloges, pendules, réveils et appareils d'horlogerie similaires à mouvement autre que de montre – Position douanière 9104

17. Sont classés sous cette position douanière:

- les articles dont l'épaisseur du mouvement dépasse 12 mm. et
- les articles non munis d'un balancier et d'un spiral, quelle que soit la hauteur de leur mouvement.

18. Seuls les articles dont la hauteur du mouvement ne dépasse pas 12 mm. et qui ne sont pas pourvus d'un balancier et d'un spiral sont soumis au permis d'exportation.

V. Appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone – Position douanière 9105

19. Cette position douanière couvre un ensemble d'appareils permettant l'inscription du moment auquel un acte ou une opération a été accompli, ainsi que les compteurs (autres que ceux du No 9101) servant à mesurer un temps plus ou moins court, à la condition que ces appareils soient actionnés par un mouvement d'horlogerie (même s'il s'agit d'un mouvement d'horlogerie secondaire ou d'horloge synchrone) ou un simple moteur synchrone avec ou sans engrenages réducteurs.

20. Parmi les appareils repris sous cette position, on peut citer: les enregistreurs de présence, les horodateurs, les contrôleurs de rondes, les minutiers, les compteurs de secondes, les chronographes enregistreurs pour les sports, les chronoscopes, les compteurs de billard, les compteurs sportifs de table, les compteurs de stade, les constateurs-imprimeurs, les horloges de contrôle de fréquence, les horloges secondaires (commandées par une horloge-mère).

21. L'exportation de ces articles n'est pas soumise à l'obtention d'un permis.

VI. Appareils munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrones permettant de déclencher un mécanisme à temps donné – Position douanière 9106

22. Cette position douanière comprend les appareils d'horlogerie n'ayant pas le caractère d'horloges et de pendules du No 9104 et dont la fonction la plus courante est d'enclencher automatiquement des circuits électriques à des heures déterminées, à la condition que ces appareils comportent un mouvement d'horloge secondaire ou d'horloge synchrone ou un simple moteur synchrone.

23. Parmi les appareils repris sous cette position, on peut citer: les interrupteurs horaires, les horloges change-tarif, les horloges de commutation, les appareils pour la commande des relais de compteurs à tarif, des conjoncteurs-disjoncteurs, d'enregistreurs.

24. L'exportation de ces appareils n'est pas soumise à l'obtention d'un permis.

VII. Mouvements de montres – Position douanière 9107

25. Sont classés sous cette position douanière les mouvements ayant pour organe régulateur un balancier muni d'un spiral et dont l'épaisseur n'excède pas 12 mm.

26. L'exportation de tous les mouvements de cette position douanière est soumise à l'obtention préalable d'un permis. Celui-ci est délivré si les mouvements satisfont aux exigences du Contrôle technique.

27. Toutefois, sous réserve de mesures de contrôle appropriées, les envois occasionnels ne dépassant pas cinq mouvements, ne sont pas soumis à la formalité du permis d'exportation. Le permis reste cependant nécessaire en cas de fractionnement de commandes ou d'envois plus importants.

28. Enfin, l'exportation de mouvements rhabillés en Suisse est soumise au permis dès que leur nombre dépasse cinq pièces. (Il en est de même pour les montres.)

29. Lorsque l'exportateur n'est pas le fabricant des mouvements pour lesquels le permis est demandé, il doit remettre à la Chambre suisse de l'horlogerie la formule "Indication du producteur" dûment remplie, en deux exemplaires.

VIII. Autres mouvements d'horlogerie – Position douanière 9108

30. Sont repris sous cette position douanière les mouvements électriques et électroniques, même sans organe régulateur (mouvements pour horloges secondaires, pour horloges synchrones, etc.) et les mouvements mécaniques ne répondant pas aux caractéristiques du mouvement de montres (voir paragraphe 25 ci-dessus). Ainsi, les mouvements avec un balancier muni d'un spiral, d'une épaisseur dépassant 12 mm., sont repris sous cette position, de même que les mouvements de n'importe quelle épaisseur lorsqu'ils ne comprennent pas de balancier muni d'un spiral (mouvement à pendule, par exemple).

31. L'exportation de tels articles n'est soumise à l'obtention préalable d'un permis que lorsqu'il s'agit de mouvements électriques ou électroniques d'une épaisseur ne dépassant pas 12 mm. Ce permis est délivré si ces articles satisfont aux exigences du Contrôle technique.

32. Les mouvements mécaniques construits pour fonctionner sans échappement (à ressort, à contrepoids, etc.) sont repris sous la position douanière 8408. Leur exportation est soumise à l'obtention préalable d'un permis lorsque l'épaisseur du mouvement ne dépasse pas 12 mm. Ce permis est délivré sans restriction, vu que ces articles ne sont pas soumis au Contrôle technique.

IX. Boîtes de montres et leurs parties, ébauchées ou finies – Position douanière 9109

33. Les positions douanières 9109.10 à 18 comprennent les boîtes destinées à des montres de la position 9101 (montres de poche, montres-bracelet, montres-broche, chronographes, etc.) pourvues ou non de leurs verres et barrettes.

34. Les boîtes doivent être déclarées selon la matière qui les compose, en faisant la distinction entre boîtes pour la fabrication et boîtes pour le rhabillage.

35. Les boîtes de montres en métal commun munies de bracelets en métaux précieux doivent, dans tous les cas, être déclarées comme boîtes en métaux précieux.

36. On classe encore comme boîtes en métal commun les boîtes dont le fond est en métal commun, mais dont la lunette, la carrure et/ou les anses sont en métaux précieux, même si ces parties forment un tout; par contre, les boîtes dont le fond est en métal commun, mais dont la lunette, la carrure et/ou les anses sont dorées ou plaquées d'or, sont toujours classées comme montres dorées ou plaquées d'or (voir également la question du "doublé" et du "plaqué" sous paragraphes 78 à 80).

37. Les positions douanières 9109.30 à 34 couvrent uniquement:

- les fonds,
- les carrures avec lunettes,
- les carrures faisant bloc avec la lunette et les anses.

38. Ces parties de boîtes doivent être déclarées selon la matière qui les compose.

39. La position douanière 9109.40 comprend toutes les autres pièces de la boîte, telles que: lunettes seules, pendants, anneaux, anses, cornes, gonds, barrettes à ressorts, cercles d'emboîtement, cercles d'agrandissement, cercles cache-poussière, calottes de protection, tubes de protection, tubes de pousoirs.

40. L'exportation des boîtes et de leurs parties n'est pas soumise à l'obtention d'un permis.

X. Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties – Position douanière 9110

41. Sous cette position douanière sont repris les habitacles (cages, cabinets, boîtiers) d'horloges, de régulateurs, de pendules, de pendulettes, de réveils, de chronomètres dits de marine et similaires, de montres pour véhicules, d'enregistreurs de fréquences, d'horodateurs, de contrôleurs de rondes et autres appareils d'horlogerie, à l'exclusion de ceux destinés à des montres de la position 9101.

42. Les parties de cages, cabinets et boîtiers (lunettes, cadans, chevalets, socles, pieds) et leurs ébauches, relèvent également de la position 9110.

43. L'exportation des cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et de leurs parties n'est pas soumise à l'obtention d'un permis.

XI. Chablons, ébauches et autres fournitures d'horlogerie – Positions douanières 9111, 7102.10, 7103.10, 7314.12

44. Sous ces positions douanières sont classées toutes les ébauches, fournitures et pièces détachées d'horlogerie, y compris les pierres (7102.10, 7103.10) et les fils d'acier pour ressorts d'horlogerie (7314.12).

45. L'exportation de toutes ces ébauches, fournitures ou pièces détachées est soumise à l'obtention préalable d'un permis, qu'il s'agisse de fournitures pour la fabrication ou pour le rhabillage. Le permis est accordé conditionnellement ou inconditionnellement.

a) Permis conditionnel

46. Le permis conditionnel ne concerne que les exportations de fournitures destinées à la fabrication; il est délivré lorsqu'il s'agit de livraisons conformes à la politique traditionnelle en matière d'exportation de produits horlogers, notamment lorsque ces livraisons sont adressées à des destinataires au sujet desquels il y a lieu d'admettre qu'ils ne feront pas des produits horlogers obtenus en Suisse un usage contraire aux intérêts généraux de l'industrie horlogère suisse.

Au surplus, la direction de la Chambre suisse de l'horlogerie n'autorise les exportations d'ébauches Roskopf et genre Roskopf que lorsqu'elle a obtenu la garantie que ces ébauches ne seront pas utilisées à la fabrication de montres ancre.

47. Le permis conditionnel s'applique à l'exportation de chablon, d'ébauches complètes, de porte-échappements bruts (non montés), de ponts, de platines, de pignons (avec ou sans roues), de roues, de fournitures d'horlogerie décolletées (à l'exclusion de la visserie), de parties réglantes de la montre, complètes ou non (assortiments, balanciers et spiraux), de levées et d'ellipses.

b) Permis inconditionnel

Le permis inconditionnel s'applique aux exportations:

48. de fournitures pour le rhabillage (toutefois, les exportations de fournitures destinées au rhabillage de la montre ne sont pas soumises à l'obtention préalable d'un permis, quel que soit le mode d'expédition, si le montant de la commande n'excède pas 50 fr.),

49. de fournitures pour la fabrication de garde-temps dont l'épaisseur du mouvement dépasse 12 mm. ou dont la largeur, la hauteur ou le diamètre excède 50 mm.,

50. de pierres (à l'exception des levées et des ellipses),

51. de fils d'acier, plats, trempés, pour ressorts d'horlogerie, n'excédant pas 5 mm. de largeur et de moins de 0,3 mm. d'épaisseur,

52. de ressorts-moteurs pour l'horlogerie, n'excédant pas 1 mm. d'épaisseur,

53. d'autres pièces détachées (fournitures ou sous-produits), non mentionnées au paragraphe 47 ci-dessus, en particulier:

54. les pièces de l'ébauche, à l'exception des ponts, des platines, des parties réglantes, des pignons, des roues et des fournitures décolletées (sans les vis),

55. les ressorts-fils,

56. les raquettes,

57. les dispositifs de protection contre les chocs,

58. les plaques de contrepivots,

59. les chatons combinés,

60. les cadrans,

61. les aiguilles,

62. les couronnes, etc.

63. Certaines fournitures, telles que les bâts de dispositifs de protection contre les chocs ou de chatons combinés, les canons d'aiguilles, etc., constituent des parties ou des sous-produits de fournitures dont l'exportation est soumise au permis inconditionnel, raison pour laquelle les permis sont également délivrés inconditionnellement pour ces parties ou sous-produits de fournitures.

c) Remarques générales

64. L'exportation de fournitures de rebut est interdite.

65. Les dispositions de l'ordonnance d'exécution II ne libèrent pas les entreprises des prescriptions éventuelles plus strictes auxquelles elles peuvent avoir souscrit, sur un plan conventionnel, par exemple.

XII. Etampes, outils horlogers, plans, dessins et appareils

66. L'exportation d'étampes et d'outils de tout genre, neufs ou usagés, destinés à la fabrication d'ébauches et de fournitures (y compris les boîtes et les sous-produits), les plans de construction de calibres, les dessins d'étampes et d'outillages entrant dans la fabrication horlogère et tous les appareils servant au montage et à la mise au point de mouvements, ébauches et fournitures (y compris les boîtes et les sous-produits) est soumise à l'obtention préalable d'un permis; celui-ci ne peut être accordé par la Chambre suisse de l'horlogerie que selon les règles indiquées au paragraphe 46 ci-avant pour le permis conditionnel.

XIII. Machines spécifiquement horlogères

67. L'exportation de machines spécifiquement horlogères n'est pas soumise à l'obtention d'un permis.

XIV. Renseignements complémentaires

68. Le régime des exportations découlant du Statut légal de l'horlogerie du 23 juin 1961 et de ses ordonnances d'exécution est assez complexe. Tous ses détails ne peuvent pas être repris dans une analyse telle que celle-ci. Le service des visas de la Chambre suisse de l'horlogerie fournira très volontiers – sur demande téléphonique ou écrite – tous les renseignements complémentaires qui pourraient lui être demandés.

L'exportation de produits horlogers terminés à destination des Etats-Unis d'Amérique

69. Depuis le 1er janvier 1969, l'exportation aux Etats-Unis d'Amérique de montres, mouvements de montres, porte-échappements, réveils et pendulettes dont la largeur du mouvement est inférieure à 1,77 inch (44,957 mm. ou environ 19 3/4") n'est plus soumise à l'obtention d'un permis d'exportation spécial ("Export-permit") visé par la Chambre suisse de l'horlogerie.

Documents à présenter à la Chambre suisse de l'horlogerie pour l'exportation de produits horlogers

Les demandes de permis d'exportation doivent être présentées à la Chambre suisse de l'horlogerie en lui adressant:

70. une déclaration pour l'exportation 11.40 f ou 11.40 d, anciennement 19 HO-M (coupons A et B) pour les envois de montres, de pendulettes et réveils à mouvement de montre, de montres de tableaux de bord et de mouvements de montres (9101, 9102, 9103, 9107 et 9108), accompagnée de deux copies de la facture commerciale détaillée,

71. une déclaration pour l'exportation 11.42 f ou 11.42 d, anciennement 19 HO-P (coupon A et B) pour les envois de porte-échappements, d'ébauches, de chablon, de pièces détachées de montres – y compris les boîtes et leurs parties – (7103, 9109 et 9111) accompagnée de deux copies de la facture commerciale détaillée. (Les porte-échappements, les boîtes et leurs parties, qui ne sont pas soumis à l'obtention d'un permis d'exportation seront également mentionnés sur la formule 11.42 f ou 11.42 d, anciennement 19 HO-P.)

72. une déclaration pour l'exportation 11.38, anciennement 19 (en deux exemplaires) pour tous les autres articles horlogers non mentionnés sur les formules 11.40 f ou d et 11.42 f ou d, accompagnée d'une copie de la facture détaillée, sauf pour les ressorts de la position 9111.50, les outils pour horlogers, les plans de construction de calibres et les dessins d'outils entrant dans la fabrication horlogère et les appareils servant au montage et à la mise au point des articles horlogers et leurs sous-produits, pour lesquels deux copies de la facture sont nécessaires.

73. une déclaration pour le dédouanement avec passant à montant garanti (form. mod. 24) lors d'exportations temporaires de marchandises (en 4 exemplaires).

74. La déclaration pour l'exportation dans le trafic postal (form. mod. 11.39) n'est admise que dans des cas exceptionnels.

Décolletages d'horlogerie et d'appareillage

Travail soigné - Livraisons rapides

André Berret

2740 MOUTIER (SUISSE)

Rue de la Paix 14 Ø (032) 93 12 04

Indications générales sur la classification douanière des articles horlogers

I. Généralités

75. On entend par montres de poche, montres-bracelet et autres montres de la position 9101 toutes les montres susceptibles d'être portées sur la personne, dans un sac à main, etc., y compris les compteurs de temps des mêmes types, sans égard à l'épaisseur du mouvement et quel que soit leur échappement.

76. L'épaisseur du mouvement est déterminante pour faire la distinction entre les articles des positions 9102 et 9107 (pendulettes et réveils à mouvement de montre et mouvements terminés), d'une part, et ceux des positions 9104 et 9108 (horloges, pendules, réveils et autres mouvements d'horlogerie terminés), d'autre part. Dans la première catégorie entrent les articles ayant pour organe régulateur un balancier muni d'un spiral et dont l'épaisseur, mesurée avec la platine et les ponts, n'excède pas 12 mm., dans la seconde, les articles ne correspondant pas à ces caractéristiques.

77. Sont exclus des positions 9107 et 9108 (mouvements de montres terminés et autres mouvements d'horlogerie terminés) les mouvements mécaniques construits pour fonctionner sans échappement (No 8408: autres moteurs et machines motrices).

78. La nomenclature de Bruxelles, sur laquelle le tarif douanier suisse de 1959 est basé, stipule que: "On entend par plaqués ou doublés de métaux précieux les articles comportant un support de métal et dont l'une ou plusieurs faces sont recouvertes de métaux précieux par soudage, laminage à chaud ou autre procédé mécanique similaire." Cette disposition ne concorde pas exactement avec les prescriptions de la loi fédérale sur le contrôle du commerce des métaux précieux et des ouvrages en métaux précieux, du 22 juin 1933, dont l'article 2 a la teneur suivante:

"Sont réputés ouvrages en doublé, les objets en métal commun sur lesquels a été appliquée, d'une manière indissoluble, soit une couche d'or, d'argent ou de platine par un procédé mécanique, soit une couche d'or ou de platine par électrolyse. La couche de métal précieux doit avoir une épaisseur minimum de 8 microns."

79. En raison de ce défaut de concordance, la douane a dû séparer:
a) les articles en plaqué laminé "L" conformes à la loi, qui sont seuls qualifiés d'articles en plaqué par le tarif douanier (y compris les boîtes métal avec coiffe or ou avec appliques or);
b) des articles en plaqué ou doublé galvanique "G", qui sont assimilés aux articles en métaux communs, même dorés ou argentés.

80. Pour permettre les vérifications exigées par la loi, les positions douanières des montres et des boîtes de montres en métaux communs ont été subdivisées en deux:

- une rubrique est réservée aux articles en doublé d'or "G" conforme à la loi;
- une autre rubrique est destinée aux montres et boîtes de montres en métaux communs, même dorés ou argentés, ou en plaqué non conforme à la loi précitée.

81. Les poids d'horloges, les verres d'horlogerie, les chaînes et bracelets de montres, les pièces d'équipement électrique, les roulements à billes et les billes de roulement, les parties et les fournitures d'emploi général ne sont pas repris dans les positions horlogères, mais sont classés selon l'espèce.

82. Sous réserve des dispositions mentionnées aux paragraphes 77 et 81 ci-dessus, les mouvements et pièces détachées susceptibles d'être utilisés à la fois comme mouvements ou pièces d'horlogerie et pour d'autres usages, en particulier dans les instruments de mesure ou de précision, sont classés dans les positions horlogères.

83. Les étuis, écrins ou contenants similaires, présentés avec les articles horlogers auxquels ils sont destinés et avec lesquels ils sont normalement vendus, sont classés avec ces articles. Présentés isolément, ils sont classés selon l'espèce.

II. Déclarations pour l'exportation

84. Les expériences faites depuis le 1er janvier 1960 – date de l'entrée en vigueur du tarif douanier suisse de 1959 – ont permis de constater que la déclaration pour l'exportation 19 HO n'était pas toujours adaptée à la composition des envois de produits horlogers. Afin d'éviter les inconvénients décelés, il a été mis au point deux nouvelles déclarations pour l'exportation:

- 11.40 f ou d (anciennement 19 HO-M) pour les montres et mouvements de montres;
- 11.42 f ou d (anciennement 19 HO-P) pour les parties de montres.

85. Les instructions concernant la manière de remplir les déclarations pour l'exportation figurent au verso de leur coupon B. Ces instructions doivent être suivies scrupuleusement, faute de quoi l'exportateur s'expose à voir son envoi refusé par la douane.

86. Les déclarations pour l'exportation 11.40 et 11.42 ne doivent être utilisées que pour l'exportation des produits qui y sont mentionnés. Lorsque des envois à l'étranger comprennent d'autres articles, ceux-ci doivent être déclarés sur la formule 11.38 (anciennement 19).

III. Déclaration pour l'exportation 11.40 f et d (montres et mouvements de montres)

87. La déclaration pour l'exportation 11.40 f et d comprend quatre rubriques:

- ancre,
- électrique/électronique,
- genre Roskopf,
- Roskopf simple/cylindre.

88. Cette nouvelle disposition élimine les chevauchements rencontrés fréquemment avec l'ancienne formule.

89. Les subdivisions des différentes positions douanières prévoient les trois catégories de montres:

- simples,
- automatiques,
- compliquées.

90. Ces subdivisions ne s'appliquent toutefois pas à tous les genres de montres; elles ne touchent que:

- les montres de poche en métaux communs (9101.16);
- les montres-bracelet, en or ou en platine (9101.20);
- les montres-bracelet, en doublé or "L" (9101.24);
- les montres-bracelet, en doublé or "G" (9101.26);
- les montres-bracelet, en métaux communs (9101.26);
- les mouvements (9107.01 et 9108.10).

91. Ces subdivisions ne touchent donc pas:

- les montres de poche en or ou en platine, en argent, en doublé or "L" ou "G" et en autres matières que les métaux communs (9101.10, 9101.12, 9101.14, 9101.16.10 et 9101.18);
- les montres-bracelet en argent et en autres matières que les métaux communs (9101.22 et 9101.28);
- les autres montres quel que soit le métal de la boîte (9101.30 à 38);
- les pendulettes et réveils à mouvement de montre, quel que soit le métal de la cage (9102.10 à 18);
- les montres de tableaux de bord (9103).

92. Les montres et les mouvements simples comprennent:

- les montres ou mouvements à remontage manuel;
- même avec dispositif calendrier ou phases de lune,
- même avec dispositif réveil,
- même avec dispositif à répétition.

93. Les montres et les mouvements automatiques comprennent:

- les montres ou mouvements à remontage automatique;
- même avec dispositif calendrier ou phases de lune,
- même avec indicateur de réserve de marche,
- même avec dispositif réveil,
- même avec dispositif à répétition.

94. Les montres et les mouvements compliqués ne comprennent que:

- les chronographes,
- les compteurs,
- les montres-stop,
- même automatiques,
- même avec dispositif calendrier ou phases de lune.

95. Les montres et les mouvements électriques et électroniques sont considérés comme montres ou mouvements simples, à moins qu'ils soient combinés avec un dispositif chronographe, compteur ou stop; ils tombent alors dans la catégorie des montres ou mouvements compliqués.

IV. Déclaration pour l'exportation 11.42 f et d (parties de montres)

96. La déclaration pour l'exportation 11.42 f et d est utilisée pour l'envoi à l'étranger:

- de porte-échappements:
- d'ébauches,
- de chablons,
- de pièces détachées de montres (y compris les boîtes et leurs parties) pour la fabrication et pour le rhabillage.

97. Les quatre rubriques déjà mentionnées au paragraphe 87:

- ancre,
 - électrique/électronique,
 - genre Roskopf,
 - Roskopf simple/cylindre,
- sont aussi prévues pour l'exportation de porte-échappements, d'ébauches et de chablons.

La distinction doit être faite entre:

98. a) - les porte-échappements terminés (9111.10), et
- les porte-échappements bruts, c'est-à-dire non montés (9111.20.13);
99. b) - les ébauches pour montres de petit volume (9111.20.11), et
- les ébauches pour grosse horlogerie (9111.20.12);
- 99a. c) - les chablons pour montres de petit volume (9111.30.11), et
- les chablons pour grosse horlogerie (9111.30.12).

Il y a lieu de faire également la distinction entre:

100. a) - les pierres synthétiques, brutes, pour l'horlogerie (7103.10),
- les pierres d'horlogerie, autres que brutes:
- levées et ellipses (9111.40.80),
- pierres à trous et contrepivots (9111.40.81) et
- les pierres pour instruments (9111.40.83);
101. b) - les ressorts-moteurs pour montres de petit volume (9111.52.81), et
- les ressorts-moteurs pour grosse horlogerie (9111.52.82);
102. c) - les spiraux pour montres de petit volume (9111.52.83), et
- les spiraux pour grosse horlogerie (9111.52.84);
103. d) - les autres pièces détachées pour montres de petit volume (9111.60.811 à 818), et
- les autres pièces détachées pour grosse horlogerie (9111.60.82).

Lorsqu'elles sont destinées à la fabrication, les autres pièces détachées, pour montres de petit volume, se subdivisent en:

104. - assortiments complets: roues, ancras, plateaux (9111.60.811);
105. - balanciers avec ou sans axes (9111.60.812) - (les axes de

balanciers seuls sont repris dans la rubrique "autres pièces détachées", voir paragraphe 111);

106. - aiguilles avec ou sans canon (9111.60.813) - (les canons seuls sont repris dans la rubrique "autres pièces détachées", voir paragraphe 111);
107. - mécanismes de remontage et de mise à l'heure; tiges de remontoir, pignons de remontoir, pignons coulants, renvois, roues de minuterie, roues des heures, pignons de mise à l'heure, rochets, roues de couronne, bascules, tirettes, ressorts de tirette, cliquets, ressorts de cliquet et autres pièces constituant le mécanisme de remontage et de mise à l'heure (9111.60.814);
108. - pignons avec ou sans roues, terminés (9111.60.815) - (les pignons uniquement décolletés sont repris dans la rubrique "autres pièces détachées", voir paragraphe 111);
109. - antichocs complets (9111.60.816);
110. - cadrans terminés, y compris les ébauches ou frappes de cadrans (9111.60.817) - (les pièces de cadrans, les points, les chiffres, les appliques sont repris dans la rubrique "autres pièces détachées", voir paragraphe 111);
111. - autres pièces détachées (9111.60.818).

En ce qui concerne les pièces détachées de montres pour le rhabillage, il n'est fait de distinction que pour:

112. - les pierres pour l'horlogerie, autres que brutes:
- les levées et les ellipses (9111.40.70),
- les pierres à trous et les contrepivots (9111.40.71);
113. - les ressorts-moteurs:
- pour montres de petit volume (9111.52.71),
- pour grosse horlogerie (9111.52.72);
114. - les spiraux:
- pour montres de petit volume (9111.52.73),
- pour grosse horlogerie (9111.52.74);
115. - les autres pièces détachées:
- pour montres de petit volume, sans qu'il soit nécessaire, ici, d'indiquer séparément les assortiments, balanciers, aiguilles, mécanismes de remontage et de mise à l'heure, pignons, antichocs et cadrans (9111.60.71),
- pour grosse horlogerie (9111.60.72).

116. L'exportation de porte-échappements terminés n'est pas soumise à l'obtention d'un permis au sens du Statut légal de l'horlogerie.

V. Déclaration pour l'exportation-coupon C

117. La Direction générale des douanes a fait imprimer des coupons C permettant l'établissement de copies supplémentaires désirées par l'exportateur (icha, banque, dossier, etc.). Ce coupon ne doit pas être soumis à la Chambre suisse de l'horlogerie.

Par contre, les copies doivent porter l'indication de leur destination, faute de quoi elles ne sont pas timbrées par la douane.

Trafic réglementé des paiements

118. Le trafic des paiements est réglementé avec les pays suivants:

- service centralisé:
Bulgarie Roumanie
Hongrie Tchécoslovaquie
Pologne
- service décentralisé:
Allemagne, République démocratique et Berlin-Est
République arabe unie (Province Egypte).

119. Le visa des déclarations de créance (formule 70 ou 70a) n'est plus requis, quel que soit le montant de la créance.

120. La déclaration de créance (formule 70 ou 70a) doit être établie et remise à l'Office suisse de compensation à Zurich, dans le service centralisé ou aux banques agréées, dans le service décentralisé, lorsque le montant de la créance est supérieur à 3000 fr.

Cas particuliers des engagements de prime

121. Pour les paiements en provenance de Bulgarie, une déclaration d'engagement de prime signée doit être soumise à l'Office suisse de compensation de Zurich, quels que soient le montant de la créance et la nature des marchandises.

Règles appliquées par la Chambre suisse de l'horlogerie pour la liquidation des demandes de visas

122. Du lundi au vendredi, les guichets de la Chambre suisse de l'horlogerie sont ouverts de 8 h. 45 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 30. Les documents arrivant jusqu'à 16 h. sont, en règle générale, réexpédiés le jour même de leur réception. Les documents arrivant après 16 h. sont réexpédiés le lendemain avant midi. Les documents dont le retour d'urgence est demandé sont réexpédiés dans le plus bref délai possible, compte tenu de l'affluence des demandes (en principe, le matin même de leur réception s'ils arrivent avant 11 h. 30, l'après-midi encore s'ils arrivent avant 17 h. 30).

123. Le samedi, les guichets de la Chambre suisse de l'horlogerie sont ouverts de 8 h. 45 à 11 h., avec un effectif de personnel réduit; de ce fait, seuls les documents dont le retour d'urgence est demandé, sont réexpédiés le jour même de leur réception. Les autres sont réexpédiés le lundi suivant avant midi.

124. La boîte à lettres de la Chambre suisse de l'horlogerie est levée toutes les heures, de 8 h. à 11 h. et de 14 h. à 17 h.

125. Messieurs les fabricants et exportateurs sont instamment priés d'envoyer leurs documents à la Chambre suisse de l'horlogerie le plus tôt possible et de ne demander des retours d'urgence qu'en cas de réelle nécessité.

126. Les dates d'échéance d'un accréditif ou d'une licence d'importation sont, en général, connues suffisamment tôt de l'exportateur pour qu'il puisse prendre ses dispositions et se munir des papiers d'expédition nécessaires. Toutefois, il arrive que des circonstances spéciales ne permettent réellement pas à l'exportateur de requérir en temps utile le permis d'exportation auprès de la Chambre suisse de l'horlogerie. Dans de tels cas, il est recommandé à messieurs les exportateurs de prendre contact avec le service des visas de la Chambre suisse de l'horlogerie, qui cherchera volontiers une solution pour leur venir en aide.

127. La Chambre suisse de l'horlogerie attache le plus grand prix au parfait fonctionnement de sa section des visas; aussi, messieurs les fabricants et exportateurs voudront bien — si le service qu'ils reçoivent ne leur donne pas satisfaction — le faire savoir directement à la Direction de la Chambre.

Taux de l'émolument perçu par la Chambre suisse de l'horlogerie pour le visa des déclarations pour l'exportation

I. Produits terminés (montres et mouvements)

128. Emolument de 0,5 pour mille (minimum 50 ct.) pour le visa des déclarations d'exportation pour tous les pays.

129. Aucun émolument n'est perçu pour le visa des déclarations d'exportation se rapportant à des rhabillages retournés à l'étranger ou à des envois de remplacement lorsque la preuve du retour en Suisse des articles en question est apportée.

Emolument pour le Contrôle technique des montres (CTM):

130. Les émoluments destinés à couvrir les frais de CTM sont facturés par la Chambre suisse de l'horlogerie au moment de l'octroi du permis d'exportation.

131. Ces émoluments varient selon le régime auquel est soumis le producteur des mouvements et sont, par pièce, les suivants:

Régime	Ancre ou électriques	Montres ou mouvements
Relâché	3,0 ct.	1,5 ct.
Normal	4,0 ct.	2,0 ct.
Transition	8,0 ct.	4,0 ct.
Renforcé	16,0 ct.	8,0 ct.

Le Conseil fédéral a décidé une réduction de 40% des émoluments ci-dessus à partir du 1er janvier 1968.

132. Les émoluments du CTM sont acquittés jusqu'à concurrence des taxes fixées pour le régime normal:

- par la Fédération horlogère suisse (FH), pour les membres de ses sections;
- par l'Association d'industriels suisses de la montre Roskopf, pour les maisons qui lui sont affiliées.

133. Les entreprises soumises au régime de transition ou au régime renforcé acquittent elles-mêmes le surplus de taxe.

134. Les maisons non affiliées à la FH ou à l'Association Roskopf acquittent elles-mêmes les émoluments du CTM.

135. Pour les commerçants-exportateurs signataires d'une convention avec la FH ou avec l'Association Roskopf, l'émolument du CTM est facturé conformément aux dispositions des paragraphes 132 et 133, sur la base des données de la formule "Indication du producteur".

II. Ebauches, chablon, fournitures et outils horlogers

136. Emolument de 0,5 pour mille (minimum 50 ct.) pour le visa des déclarations d'exportation pour les fournitures de rhabillage et pour les fournitures de fabrication soumises au permis inconditionnel, quel que soit le pays de destination.

137. Emolument de 3 pour mille (minimum 50 ct.) pour le visa des déclarations d'exportation pour les ébauches, les chablon, les fournitures de fabrication soumises au permis conditionnel et les outils horlogers, quel que soit le pays de destination.

138. Note: aucun émolument n'est perçu pour le visa des déclarations d'exportation se rapportant à des fournitures de rhabillage ou de fabrication destinées à des articles non soumis au statut légal de l'horlogerie (appareils, grosse horlogerie), mais pour lesquelles un permis est nécessaire pour des motifs de technique douanière.

139. Il est recommandé à messieurs les exportateurs de joindre à leurs demandes de permis des enveloppes à leur adresse, d'un format suffisamment grand pour le retour des documents.

Liste des pays pour lesquels le service des paiements est réglementé et émoluments perçus dans le cadre de celui-ci*

140. Service des paiements centralisé auprès de l'Office suisse de compensation (émolument de l'Office suisse de compensation: 5 pour mille):

Bulgarie	Roumanie
Pologne	Tchécoslovaquie
Hongrie	Yougoslavie

141. Service des paiements décentralisé auprès des banques agréées. (Emolument de l'Office suisse de compensation: 4 pour mille; émolument des banques agréées: 1 pour mille, mais au minimum 50 ct. sur les montants jusqu'à 100 fr. et 1 fr. sur les montants supérieurs à 100 fr.)

Allemagne (République démocratique) et Berlin-Est
République arabe unie (province Egypte)

* Les déclarations de créance doivent être établies, pour autant que leur montant soit supérieur à 3000 fr., mais ne doivent pas être visées par la Chambre suisse de l'horlogerie.

Documents à présenter à l'Office suisse de compensation ou aux banques agréées pour les paiements commerciaux par la voie du service réglementé

I. Service des paiements centralisés

142. Jusqu'à concurrence de 3000 fr., les paiements peuvent être effectués, dans la règle, sans production de pièces justificatives.

143. Pour les paiements supérieurs à 3000 fr., les documents suivants doivent être présentés à l'Office suisse de compensation:

144. En cas de paiements après exportation de la marchandise:

- déclaration de créance (formule 70 ou 70a) non visée par la Chambre suisse de l'horlogerie;
- copie de facture avec déclaration ad hoc de l'exportateur certifiant l'origine suisse de la marchandise (voir paragraphe 151 et suivants).

145. En cas de paiements anticipés:

- déclaration de créance (formule 70 ou 70a) non visée par la Chambre suisse de l'horlogerie avec, au verso, la déclaration ad hoc relative aux paiements anticipés.

II. Service des paiements décentralisés

146. Jusqu'à concurrence de 3000 fr., les paiements peuvent être effectués sans production de pièces justificatives.

147. Pour les paiements supérieurs à 3000 fr., les documents suivants doivent être présentés aux banques agréées:

148. En cas de paiements après exportation de la marchandise:

- déclaration de créance (formule 70 ou 70a) sans visa;
- copie de facture avec déclaration ad hoc de l'exportateur certifiant l'origine suisse de la marchandise (voir paragraphe 151 et suivants).

149. En cas de paiements anticipés:

- déclaration de créance (formule 70 ou 70a) sans visa avec, au verso, la déclaration ad hoc relative aux paiements anticipés.

150. La présentation — à l'Office suisse de compensation ou aux banques agréées — d'une copie de la déclaration d'exportation munie de sceau de la douane n'est pas nécessaire pour obtenir le paiement.

Certification de l'origine de la marchandise

I. Service réglementé des paiements

151. Depuis le 1er mai 1956, les attestations d'origine émanant des Chambres de commerce compétentes ne sont plus exigées dans le service réglementé des paiements. En revanche, l'exportateur a l'obligation de certifier l'origine suisse de la marchandise sur la copie de la facture qu'il demeure tenu de présenter, soit à la banque procédant au paiement (dans le trafic décentralisé), soit à l'Office suisse de compensation (dans le trafic centralisé). Cette certification doit avoir la teneur suivante:

"En connaissance de l'ordonnance du Département fédéral de l'économie publique du 18 décembre 1956 concernant les attestations d'origine dans le service réglementé des paiements avec l'étranger, la maison soussignée déclare que les marchandises facturées sont d'origine suisse. Elle est en tout temps à même d'en apporter la preuve au moyen d'une attestation d'origine délivrée par le bureau des certificats d'origine compétent, si l'Office suisse de compensation en fait la demande."

Signature autorisée:

152. L'ordonnance émise par le Département fédéral de l'économie publique le 18 décembre 1956 rappelle que l'origine suisse ne doit être déclarée ou certifiée que dans les cas suivants:

1. Si la marchandise a subi en dernier lieu, en Suisse, une des opérations essentielles du processus de fabrication.
2. Lorsque cette marchandise n'a été ni produite ni complètement transformée en Suisse, la part du coût de production du produit fini,

**Type PM 106
AUTOMATIQUE**

Ernest Schutz

Fabrique de machines et
mécanique générale de précision

NEUCHATEL — Maladière 25

✓ (038) 25 54 45 — bureau
✓ (038) 25 38 20 — atelier

La plus ancienne maison spécialisée
et la plus importante dans la fabrication
des presses pour petite industrie

10 grammes à 1 1/2 tonne, soit : à main, à pédale, motorisées ou
pneumatiques, pour le chassage individuel ou multiple de pierres
d'horlogerie ou industrielles, de même que pour tous pliages, ser-
tissages, emboutissages, petits découpages pour horlogerie,
appareillage, etc.

Sur demande, nos presses sont livrables avec dispositif breveté
de compensation automatique du mal plat des ponts et platines
ou autres pièces

Très grande expérience pour l'équipement en outillages de tous
genres pour ces différentes presses et jusqu'à la plus haute
précision

Appareils divers de mesure et de contrôle pour: 1. Hauteur du
bombé des cadrans, boultes et autres pièces. 2. Profondeur du
chassage des pierres dans les ponts et platines. 3. « Le rentré »
des pierres de balanciers. 4. Ebat axial des mobiles montés entre
ponts et platines

Trente ans d'expérience nous permettent d'envisager, avec succès,
tous cas d'espèces en la matière

MISE EN GARDE

Un constructeur offre sur le marché une presse à pédale, copiée
servilement sur un de nos modèles; toutefois cela ne nous engage
en rien, ne pouvant répondre de la qualité de son exécution,
contrairement à la nôtre.

y compris un montant approprié pour frais généraux, afférente aux opérations de fabrication effectuées en Suisse, devra s'élever à 50% au moins. Dans le calcul du coût de production, les matières étrangères ne doivent pas être comptées au-dessous de leur valeur réelle.

153. Il est d'autre part précisé que:

"Si l'exportateur n'est pas certain que la marchandise réponde aux prescriptions... il doit alors, avant de remettre la déclaration indiquée... demander au bureau compétent des certificats d'origine (Chambre de commerce) ou une attestation d'origine, ou des renseignements écrits sur l'application des critères d'origine dans le cas en question."

154. Enfin, les critères précités sont applicables à tous les pays soumis au service réglementé des paiements (il n'y a donc plus de critères spéciaux pour les pays à clearing).

II. Association européenne de libre-échange (AELE)

155. Les pays suivants sont membres de l'AELE:

l'Autriche, le Danemark (y compris Bornholm et le Groenland, mais sans les îles Féroé), la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord, les îles Shetland, les îles de la Manche et l'île de Man, l'Islande, la Norvège (y compris le Spitzberg), le Portugal (y compris les Açores et Madère), la Suède (y compris Oeland et Gotland), la Suisse (et la Principauté du Liechtenstein). La Finlande est membre associé.

156. Pour bénéficier de la suppression des droits de douane ou du régime tarifaire réduit, toutes les marchandises exportées à destination de ces pays doivent être accompagnées d'une preuve documentaire de l'origine.

157. Celle-ci peut être fournie (au choix de l'exportateur et suivant les cas) sous la forme

- soit d'une déclaration d'origine établie par le producteur de la marchandise ou par l'exportateur,
- soit d'un certificat d'origine établi par une Chambre de commerce.

158. Quatre formules sont utilisables pour la déclaration ou la certification de l'origine.

159. **Formule No 1:** elle est utilisée lorsque le producteur de la marchandise est également l'exportateur.

La formule No 1 peut être remplacée par une déclaration ad hoc, qui a été modifiée au 31 décembre 1966, que l'exportateur doit faire figurer sur la facture commerciale, au moyen d'un timbre humide et dont le texte peut lui être communiqué par une Chambre de commerce.

Une autre déclaration doit figurer sur les factures commerciales lorsqu'un producteur de produits finis relevant des chapitres 84 à 92 de la nomenclature de Bruxelles, expore des pièces de rechange ou des outils pour ces marchandises. Toutes les formules relatives à cette déclaration peuvent être également obtenues auprès d'une Chambre de commerce.

160. **Formule No 2:** elle doit être utilisée dans le pays où a lieu le dernier processus de production et lorsque le producteur n'est pas lui-même l'exportateur.

161. **Formule No 3:** les exportateurs ont la faculté de fournir, en lieu et place des formules précitées, un certificat d'origine délivré par une Chambre de commerce (toute demande de certificat doit être accompagnée de la formule intitulée «Demande d'attestation»).

162. **Formule No 4:** cette formule est utilisée pour la réexportation de marchandises de provenance zonienne à destination d'un autre pays membre de l'association, elle doit être légalisée par une Chambre de commerce. Cette formule est accompagnée d'une déclaration supplémentaire AELE pour réexportation.

163. Les formules dont il est question ci-dessus, de même que les formules allongées, peuvent être obtenues auprès des Chambres cantonales de commerce. Les formules en allemand et en français sont valables et reconnues dans tous les pays de l'AELE; elles peuvent donc être utilisées sans difficultés ni restriction.

164. **Formules simplifiées:** une déclaration d'origine simplifiée suffit pour les envois de marchandises de commerce d'une valeur ne dépassant pas les limites indiquées ci-après. Cette déclaration, que le fournisseur (établi dans un pays AELE) doit apposer sur la facture accompagnant l'envoi, aura la teneur suivante: "Les marchandises ci-dessus sont d'origine AELE".

165. Les valeurs limites pour chaque envoi sont les suivantes:

A l'importation en Autriche	3 100 shillings autrichiens
A l'importation au Danemark	900 couronnes danoises
A l'importation en Norvège	850 couronnes norvégiennes
A l'importation au Portugal	3 500 escudos
A l'importation en Suède	620 couronnes suédoises
A l'importation en Suisse	520 francs suisses
A l'importation en Grande-Bretagne	50 livres sterling
A l'importation en Finlande	500 marks finlandais
A l'importation en Islande	10 600 couronnes islandaises

166. **Critères d'origine:** une déclaration ou un certificat d'origine ne peuvent être établis que lorsque les marchandises répondent à l'un des trois critères ci-après:

1. elles ont été produites entièrement dans la zone;
2. elles ont été produites dans la zone AELE par un des "procédés de fabrication" décrits dans les appendices I et II à l'annexe B de la Convention de Stockholm (ces «procédés de fabrication» valables dans le secteur horloger n'ont pas subi de modification); nous rappelons qu'il en résulte que l'assemblage d'un mouvement ou d'une montre dans un pays de l'association suffit pour conférer l'origine de la zone à ces articles;
3. elles ont été produites dans la zone AELE et la valeur de toute matière importée de l'extérieur de la zone ou d'origine indéterminée et utilisée à un stade quelconque de la production n'excède pas 50% du prix payé ou à payer au producteur.

167. **Expédition:** les marchandises doivent être expédiées directement d'un pays de la zone à destination d'un autre pays de l'AELE.

168. **Langues:** les déclarations et certificats d'origine doivent être libellés dans l'une ou l'autre des langues officielles de l'AELE. Les exportateurs pourront donc s'exprimer en français, en allemand ou en anglais.

169. **Signature:** les déclarations et certificats d'origine doivent être signés à la main, l'emploi de timbres fac-similés est interdit.

170. Toutes les questions touchant la certification de l'origine des marchandises étant de la compétence des Chambres de commerce, les personnes intéressées sont priées de s'adresser à la Chambre de commerce dont elles dépendent pour obtenir de plus amples renseignements sur ce sujet.

En décembre prochain, parution du volume I - 1971 avec
les prescriptions douanières d'exportation vers les Etats de

L'ASIE - L'AMÉRIQUE DU NORD - LE MEXIQUE

Faites réserver votre exemplaire chez Publipress S.A.

135, rue des Prés, 2500 Biel/Bienne - Tél. (032) 217 68

Afrique du Sud (République d')

18 733 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Membre du GATT.

Nos du tarif douanier Désignation des marchandises

91.01 Montres de poche, montres-bracelets et autres montres, y compris les compteurs de temps

91.02 Réveils et pendulettes à mouvement de montre (à l'exclusion des articles de la position 91.03)

91.03 Montres de tableaux de bord et similaires pour véhicules, bateaux et aéronefs

91.04 Autres horloges:

91.04.10 Horloges de tours

91.04.09 Autres

91.05 Appareils enregistreurs de temps, à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone, pour mesurer, enregistrer ou indiquer d'autre manière des intervalles de temps:

91.05.10 Constateurs de vol de pigeons

91.05.90 Autres

91.06 Interrupteurs horaires à mouvement de montre ou à moteur synchrone

2. Droits de douane

Nos du tarif douanier

Droits ad valorem

Désignation des marchandises

Droits ad valorem

91.07 Mouvements de montres et de compteurs de temps, terminés

10 %

91.08 Autres mouvements d'horlogerie, terminés

10 %

91.09 Boîtes de montres et leurs parties, même ébauchées

10 %

91.10 Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties

10 %

91.11 Autres fournitures d'horlogerie

10 %

3. Taxes et impôts

Néant

4. Marquage, contrôle

Seul le nombre des pierres strictement fonctionnelles peut être indiqué sur le cadran des montres.

5. Documents d'expédition

Factures douanières (disponibles auprès des chambres de commerce).

Algérie

12 540 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Accord commercial du 5 juillet 1963 (actuellement en veilleuse).

2. Tarifs douaniers

Voir tableau ci-joint.

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Droits de douane en pour-cent ad valorem		
		Applicables aux marchandises en provenance de:		
		Pays tiers, dont la Suisse	CEE, sauf la France	France
91.01	Montres de poche, montres-bracelets et similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types): A. Montres (avec mouvement sans complication de système ou compliqué) avec échappement à système roskopf: En plaqué de métaux précieux sur métaux communs En métaux communs	110 % 50 %	105 % 45 %	100 % 40 %
	B. Autres montres: I. Avec mouvement sans complication de système, avec boîte: a) En métaux précieux b) En plaqué de métaux précieux sur métaux communs ou en autres matières: En plaqué En métaux communs	110 % 50 %	105 % 45 %	100 % 40 %

		Droits de douane en pour-cent ad valorem Applicables aux marchandises en provenance de:		
Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Pays tiers, dont la Suisse	CEE, sauf la France	France
91.02	II. Avec mouvement compliqué, avec boîte: a) En métaux précieux b) En plaqué de métaux précieux sur métaux communs ou en autres matières: En plaqué En métaux communs C. Compteurs de temps	110 % 110 % 90 % 50 %	105 % 115 % 85 % 45 %	100 % 100 % 80 % 40 %
91.03	Pendulettes et réveils à mouvement de montre:			
	A. Electriques:			
	I. Avec cage en métaux précieux ou en plaqué de métaux précieux	108 %	104 %	100 %
	II. Avec cage en autres matières	48 %	44 %	40 %
	B. Autres:			
	I. Avec cage en métaux précieux ou en plaqué de métaux précieux	108 %	104 %	100 %
	II. Avec cage en autres matières:			
	a) Avec mouvement sans complication de système	48 %	44 %	40 %
	b) Avec mouvement compliqué	88 %	84 %	80 %
91.04	Montres de tableaux de bord et similaires pour automobiles, aérodynes, bateaux et autres véhicules	48 %	44 %	40 %
91.05	Horloges, pendules, réveils et appareils d'horlogerie similaires à mouvement autre que de montre:			
	A. Electriques:			
	I. Pendules et réveils pesant 1 kg. ou moins:			
	a) Avec cage en métaux précieux ou en plaqué de métaux précieux	105 %	102,5 %	100 %
	b) Autres	45 %	42,5 %	40 %
	II. Autres	45 %	42,5 %	40 %
	B. Autres:			
	I. Pendules murales dites «coucous», à poids ou à ressort	85 %	82,5 %	80 %
	II. Pendulettes et réveils pesant 1 kg. ou moins:			
	a) Avec cage en métaux précieux ou en plaqué de métaux précieux	105 %	102,5 %	100 %
	b) Autres	45 %	42,5 %	40 %
	III. Autres	45 %	42,5 %	40 %
91.06	Appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes, minutiers, compteurs de secondes, etc.)	45 %	42,5 %	40 %
91.07	Mouvements de montres terminés:			
	A. Sans complication de système ou compliqués, avec échappement à système roskopf	43 %	41,5 %	40 %
	B. Autres:			
	I. Sans complication de système	48 %	44 %	40 %
	II. Compliqués	28 %	24 %	20 %
91.08	Autres mouvements d'horlogerie terminés:			
	A. Electriques	28 %	24 %	20 %
	B. Autres	28 %	24 %	20 %
91.09	Boîtes de montres du No 91.01 et leurs parties, ébauchées ou finies:			
	A. En métaux précieux	28 %	24 %	20 %
	B. En plaqué de métaux précieux sur métaux communs	28 %	24 %	20 %
	C. En autres matières	28 %	24 %	20 %

		Droits de douane en pour-cent ad valorem		
		Applicables aux marchandises en provenance de:		
Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Pays tiers, dont la Suisse	CEE, sauf la France	France
91.10	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties: A. En métaux précieux ou plaqué de métaux précieux B. En métaux communs C. En bois D. En matières plastiques artificielles E. En autres matières	108 % 28 % 28 % 28 % 28 %	104 % 24 % 24 % 24 % 24 %	100 % 20 % 20 % 20 % 20 %
91.11	Autres fournitures d'horlogerie: A. Pierres d'horlogerie (pierreries gemmes, pierres synthétiques ou reconstituées et imitations de pierres gemmes) non serties ni montées B. Ressorts d'horlogerie, y compris les spiraux C. Mouvements de montres non terminés D. Autres mouvements d'horlogerie, non terminés E. Ebauches de mouvements de montres: I. Avec échappement à système roskopf: a) Sans complication de système b) Compliqué II. Autres, pour mouvement: a) Sans complication de système b) Compliqué F. Autres: I. Cadrans II. Pièces de rouage (roues, pignons, minuteries et autres pièces dentées) III. Pierres gemmes ou synthétiques, serties ou montées IV. Porte-échappements, assemblés ou non V. Assortiments, pivotés ou non, pour mouvement de montre, avec échappement: a) A système roskopf b) Autres VI. Autres pièces, assemblées ou non	28 % 28 % 108 % 28 % 28 % 28 % 28 %	24 % 24 % 104 % 24 % 24 % 24 % 24 %	20 % 20 % 100 % 20 % 20 % 20 % 20 %

3. Taxes et impôts

Taxe unique globale à la production: 53,84% de la valeur des marchandises augmentée des droits de douane.

aux pointes dirigées vers le haut, entourant une étoile à cinq branches. Il porte dans sa partie centrale les deux initiales (en arabe) de la République algérienne. L'ensemble est compris dans un cadre octogonal.

4. Marquage, contrôle

Les ouvrages en métaux précieux importés en Algérie doivent porter un «poinçon d'importation», selon la définition suivante: croissant

5. Documents d'expédition

Factures commerciales et certificats d'origine.

Nos clients sont nos collaborateurs

En nous tenant régulièrement au courant des changements intervenant dans votre production, votre raison sociale et votre adresse, vous nous aidez à faire de notre Indicateur, un élément précieux et indispensable de votre documentation.

Sur demande, notre représentant passe rapidement en vos bureaux. Demandez-le au N° 032 217 68 ou 267 58 à Bienne.

PUBLIPRESS SA - 2500 BIENNE - RUE DES PRÉS 135

Angola (Province portugaise d'outre-mer)

5 293 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Néant.

2. Tarif douanier

Numéro du tarif	Désignation de la marchandise	Droits de douane en escudos ou en pour-cent	Numéro du tarif	Désignation de la marchandise	Droits de douane en escudos ou en pour-cent
91.01	Montres de poche, montres-bracelets et similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types): Montres, à l'exclusion des compteurs de temps: – Non garnies de perles ni de pierres gemmes, naturelles ou artificielles: Sans bracelet ni autres accessoires: 01 en or ou platine, pièce 02 en argent, pièce 03 dorées ou en plaquées ou doublées d'or, pièce 04 non dénommées, pièce Avec bracelet ou tout autre accessoire inséparable: 05 comportant des métaux précieux 06 dorées ou en plaquées ou doublées de métaux précieux 07 – Garnies de perles ou de pierres gemmes, naturelles ou artificielles 08 Compteurs de temps, «ad val.»	500 00 70 00 90 00 45 00 * ** *** 13 %	91.06	Appareils munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone permettant de déclencher un mécanisme à temps donné (interrupteurs horaires, horloges de commutation, etc.), «ad val.»	13 %
91.02	Pendulettes et réveils à mouvement de montre: 01 complets, pesant jusqu'à 500 g. pièce, pièce 02 complets, pesant plus de 500 g. pièce, ou incomplets quel qu'en soit le poids, pièce	32 00 240 00	91.07	Mouvements de montres terminés, pièce	38 00
91.03	Montres de tableaux de bord et similaires pour automobiles, aérodynes, bateaux et autres véhicules, pièce	32 00	91.08	Autres mouvements d'horlogerie terminés, kilo	120 00
91.04	Horloges, pendules, réveils et appareils d'horlogerie similaires à mouvement autre que de montre: 01 Horloges de parquet, pièce 02 Pendules à poser ou à suspendre, complètes, pesant plus de 500 g. et incomplètes quel qu'en soit le poids, pièce 03 Horloges de tours, «ad val.» 04 Chronomètres, «ad val.» 05 non dénommés, pièce	1400 00 240 00 48 % 13 % 32 00	91.09	Boîtes de montres du No 91.01 et leurs parties, ébauchées ou finies: – Non garnies de perles ni de pierres gemmes, naturelles ou artificielles: Finies: 01 en or ou platine, pièce 02 en argent, pièce 03 dorées ou en plaquées ou doublées d'or, pièce 04 non dénommées, pièce Ebauchées: 05 en or ou platine, pièce 06 en argent, pièce 07 plaquées ou doublées d'or, pièce 08 non dénommées, «ad val.» 09 – Garnies de perles ou de pierres gemmes, naturelles ou artificielles	500 00 70 00 90 00 45 00 500 00 70 00 90 00 30 % *
91.05	Appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes, minutiers, compteurs de secondes, etc.), «ad val.»	13 %	91.10	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties, «ad val.»	30 %
			91.11	Autres fournitures d'horlogerie, kilo	120 00

3. Taxes et impôts

- Taxe sur les importations: 3,5% de la valeur CIF.
- Impôt de consommation: 10% sur les montres en métaux communs; 80% sur les montres en métaux précieux et ornées de perles, de pierres, etc.

4. Marquage, contrôle

Voir sous Portugal.

5. Documents d'expédition

Certificats d'origine.

HUILE SINE DOLO -

LAUSANNE
TREYBLANC 9

dans toutes les Maisons de Fournitures d'horlogerie

* Droit du métal précieux le plus imposé dans l'article, sans que ce droit puisse être inférieur au droit de la montre augmenté de 50%.

** Droit applicable à la montre augmenté de 50%.

*** Double du droit qui leur est applicable sans cette garniture, sans que ce droit puisse être inférieur à 30% «ad valorem».

Burundi

3 340 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

GATT, Convention de Yaoundé.

2. Tarif douanier

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Droit fiscal	Droit d'entrée
91.01.10	Montres de poche, montres-bracelets et similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types)	55 %	2 %
91.02	Pendulettes et réveils à mouvement de montre:		
20	Réveils	55 %	2 %
90	Autres	55 %	2 %
91.03.10	Montres de tableaux de bord et similaires pour automobiles, aérodynes, bateaux et autres véhicules	55 %	2 %
91.04	Horloges, pendules, réveils et appareils d'horlogerie similaires à mouvement autre que de montre:		
20	Chronomètres dits de marine	35 %	2 %
90	Autres	55 %	2 %
91.05.10	Appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes, minutiers, compteurs de secondes, etc.)	35 %	2 %
91.06.10	Appareils munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone permettant de déclencher un mécanisme à temps donné (interrupteurs horaires, horloges de commutation, etc.)	35 %	2 %
91.07.10	Mouvements de montres terminés	55 %	2 %
91.08.10	Autres mouvements d'horlogerie terminés	55 %	2 %
91.09.10	Boîtes de montres du No 91.01 et leurs parties, ébauchées ou finies	55 %	2 %
91.10.10	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties	55 %	2 %
91.11.10	Autres fournitures d'horlogerie	55 %	2 %

3. Taxes et impôts

- Droit de statistique: 1 0/00.
- Formule de dédouanement: 5 ou 10 FBU.

4. Marquage, contrôle

Pas de disposition spéciale en matière de contrôle des métaux précieux.

La Banque du Burundi peut contrôler les prix des marchandises pour lesquelles un permis d'importation est demandé.

Caméroun

5 470 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Accord commercial du 28 janvier 1963, renouvelable tacitement d'année en année.

2. Tarif douanier

Le tarif douanier de l'«Union douanière et économique de l'Afrique centrale» est applicable au Cameroun.

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Droit de douane	Droit fiscal d'entrée
91.01.00	Montres de poche, montres-bracelets et similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types)	15 %	35 %
91.02.00	Pendulettes et réveils à mouvement de montre, avec cages	15 %	35 %
91.03.00	Montres de tableaux de bord et similaires pour automobiles, aérodynes, bateaux et autres véhicules	15 %	35 %
91.04.00	Horloges, pendules, réveils et appareils d'horlogerie similaires à mouvement autre que de montre	15 %	35 %
91.05.00	Appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes, minutiers, compteurs de secondes, etc)	15 %	35 %
91.06.00	Appareils munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone permettant de déclencher un mécanisme à temps donné (interrupteurs horaires, horloges de commutation, etc.)	15 %	35 %
91.07.00	Mouvements de montres terminés	15 %	35 %
91.08.00	Autres mouvements d'horlogerie terminés	15 %	35 %
91.09.00	Boîtes de montres du No 91.01 et leurs parties, ébauchées ou finies	15 %	35 %
91.10.00	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties	15 %	35 %
91.11.00	Autres fournitures d'horlogerie	15 %	35 %

3. Taxes et impôts

- Taxe sur les transactions: 10% de la valeur CAF augmentée des droits de douane.
- Taxe sur le chiffre d'affaires: 17% de la valeur CAF augmentée des autres droits et taxes.

Centrafricaine (République)

1 459 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Néant.

2. Tarif douanier

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Droit de douane	Droit fiscal d'entrée
91.01.00	Montres de poche, montres-bracelets et similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types)	15 %	35 %
91.02.00	Pendulettes et réveils à mouvement de montre, avec cages	15 %	35 %
91.03.00	Montres de tableaux de bord et similaires pour automobiles, aérodynes, bateaux et autres véhicules	15 %	35 %
91.04.00	Horloges, pendules, réveils et appareils d'horlogerie similaires à mouvement autre que de montre	15 %	35 %
91.05.00	Appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes, minutiers, compteurs de secondes, etc)	15 %	35 %
91.06.00	Appareils munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone permettant de déclencher un mécanisme à temps donné (interrupteurs horaires, horloges de commutation, etc.)	15 %	35 %
91.07.00	Mouvements de montres terminés	15 %	35 %
91.08.00	Autres mouvements d'horlogerie terminés	15 %	35 %
91.09.00	Boîtes de montres du No 91.01 et leurs parties, ébauchées ou finies	15 %	35 %
91.10.00	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties	15 %	35 %
91.11.00	Autres fournitures d'horlogerie	15 %	35 %

3. Taxes et impôts

- Taxe sur le chiffre d'affaires: 4% de la valeur CAF augmentée des droits de douane et droits d'entrée.
- Droit de timbre: 3% des droits de douane, d'entrée, et de la taxe sur le chiffre d'affaires.
- Taxe spéciale: 5% du prix lors de la première vente.

4. Documents d'expédition

Deux factures commerciales portant la mention de l'origine de la marchandise.

Les collections d'échantillons peuvent être accompagnées d'un carnet ECS.

Congo-Brazzaville (République du)

860 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Accord commercial du 18 octobre 1962.

2. Tarif douanier

La République du Congo applique le tarif douanier de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale.

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Droit de douane	Droit fiscal d'entrée
91.01.00	Montres de poche, montres-bracelets et similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types)	15 %	35 %
91.02.00	Pendulettes et réveils à mouvement de montre, avec cages	15 %	35 %
91.03.00	Montres de tableaux de bord et similaires pour automobiles, aérodynes, bateaux et autres véhicules	15 %	35 %
91.04.00	Horloges, pendules, réveils et appareils d'horlogerie similaires à mouvement autre que de montre	15 %	35 %
91.05.00	Appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes, minutiers, compteurs de secondes, etc)	15 %	35 %
91.06.00	Appareils munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone permettant de déclencher un mécanisme à temps donné (interrupteurs horaires, horloges de commutation, etc.)	15 %	35 %
91.07.00	Mouvements de montres terminés	15 %	35 %
91.08.00	Autres mouvements d'horlogerie terminés	15 %	35 %
91.09.00	Boîtes de montres du No 91.01 et leurs parties, ébauchées ou finies	15 %	35 %
91.10.00	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties	15 %	35 %
91.11.00	Autres fournitures d'horlogerie	15 %	35 %

3. Taxes et impôts

- Taxe sur le chiffre d'affaires: 4% de la valeur CAF augmentée des droits d'entrée et des droits de douane.
- Droit de timbre: 3% des droits de douane, d'entrée, et de la taxe sur le chiffre d'affaires.
- Taxe de solidarité nationale: 12,5%.
- Droit de statistique: 2 0/00.
- Taxe intérieure sur les transactions: 1% à tous les stades de la production et de la commercialisation.

4. Marquage, contrôle

Les articles en métaux précieux poinçonnés en Suisse ne sont pas soumis au contrôle congolais.

Congo-Kinshasa (République démocratique du)

16 353 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Néant.

2. Tarif douanier

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Droit de douane	Droit fiscal
91.01.10	Montres de poche, montres-bracelets et similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types), pièce	10 %	40 %
91.02 20 90	Pendulettes et réveils à mouvement de montre: Réveils pièce Autres, pièce	10 % 10 %	30 % 50 %
91.03.10	Montres de tableaux de bord et similaires pour automobiles, aérodynes, bateaux et autres véhicules, pièce	10 %	50 %
91.04 20 90	Horloges, pendules, réveils et appareils d'horlogerie similaires à mouvement autre que de montre: Chronomètres dits de marine, pièce Autres, pièce	10 % 10 %	10 % 50 %
91.05.10	Appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes, minutiers, compteurs de secondes, etc.), pièce	10 %	10 %
91.06.10	Appareils munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone permettant de déclencher un mécanisme à temps donné (interrupteurs horaires, horloges de commutation, etc.), pièce	10 %	10 %
91.07.10	Mouvements de montres terminés, kilo	10 %	40 %
91.08.10	Autres mouvements d'horlogerie terminés, kilo	10 %	40 %
91.09.10	Boîtes de montres du No 91.01 et leurs parties, ébauchées ou finies, kilo	10 %	40 %
91.10.10	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties, kilo	10 %	40 %
91.11.10	Autres fournitures d'horlogerie, kilo	10 %	40 %

3. Taxes et impôts

- Taxe de 20 fr. congolais par colis postal.
- Taxe de statistique: 1 0/00.

4. Marquage, contrôle

Contrôle de qualité, de prix et de chargement des marchandises par la Société de surveillance.

Côte d'Ivoire

4 010 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Accord commercial du 26 juin 1962.

2. Tarif douanier

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Droit fiscal	Droit de douane	Droit spécial d'entrée	Taxe sur la valeur ajoutée
91.01	Montres de poche, montres-bracelets et similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types): A. Montres: I. En métaux précieux, en plaqué de métaux précieux II. En autres matières B. Compteurs de temps	20 % 20 % 20 %	7 % 7 % 7 %	10 % 10 % 10 %	18 % 18 % 18 %
91.02	Pendulettes et réveils à mouvement de montre, avec cages	20 %	7 %	10 %	18 %
91.03	Montres de tableaux de bord et similaires pour automobiles, aérodynes, bateaux et autres véhicules	20 %	7 %	10 %	18 %
91.04	Horloges, pendules, réveils et appareils d'horlogerie similaires, à mouvement autre que de montre	20 %	7 %	10 %	18 %
91.05	Appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes, minutiers, compteurs de secondes, etc.)	20 %	7 %	10 %	18 %
91.06	Appareils munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone permettant de déclencher un mécanisme à temps donné (interrupteurs horaires, horloges de commutation, etc.)	20 %	7 %	10 %	18 %
91.07	Mouvements de montres terminés	20 %	10 %	10 %	18 %
91.08	Autres mouvements d'horlogerie terminés	20 %	10 %	10 %	18 %
91.09	Boîtes de montres du No 91.01 et leurs parties, ébauchées ou finies .	20 %	10 %	10 %	18 %
91.10	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties	20 %	10 %	10 %	18 %
91.11	Autres fournitures d'horlogerie	20 %	10 %	10 %	18 %

3. Taxes et impôts

Voir tableau ci-dessus.

1845 - 1970

125 ans de l'Indicateur Davoine
plus jeune que jamais

Dahomey

2 505 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Accord commercial du 20 avril 1966.

2. Tarif douanier

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Taux global des droits à l'import.
91.01	Montres de poche, montres-bracelets et similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types)	78,08 %
91.02	Pendulettes et réveils à mouvement de montre, avec cages	78,08 %
91.03	Montres de tableaux de bord et similaires pour automobiles, aérodynes, bateaux et autres véhicules	78,08 %
91.04	Horloges, pendules, réveils et appareils d'horlogerie similaires à mouvement autre que de montre	78,08 %

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Taux global des droits à l'import.
-----------------	------------------------------	------------------------------------

91.05	Appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes, minutiers, compteurs de secondes, etc.)	78,08 %
-------	--	---------

91.06	Appareils munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone permettant de déclencher un mécanisme à temps donné (interrupteurs horaires, horloges de commutation, etc.)	78,08 %
-------	--	---------

91.07	Mouvements de montres terminés	81,71 %
-------	--------------------------------	---------

91.08	Autres mouvements d'horlogerie terminés	81,71 %
-------	---	---------

91.09	Boîtes de montres du No 91.01 et leurs parties, ébauchées ou finies	81,71 %
-------	---	---------

91.10	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties	81,71 %
-------	---	---------

91.11	Autres fournitures d'horlogerie	81,71 %
-------	---------------------------------	---------

3. Taxes et impôts

- Taxe spéciale d'amortissement: 3% de la valeur CIF.
- Taxe temporaire d'équipement: 1%.

Egypte

30 907 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Accord de paiement du 6 avril 1950 modifié par le protocole du

26 décembre 1951 et le protocole additionnel du 8 septembre 1954. Arrangement du 30 septembre 1960.

2. Tarif douanier, taxes et impôts

Le commerce d'importation est en main d'entreprises d'Etat. Des renseignements précis ne sont pas disponibles en ce qui concerne les droits de douane et autres taxes perçus sur les importations en Egypte.

Ethiopie

23 457 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Néant.

2. Tarif douanier

No du tarif	Désignation des marchandises	Droits (en pour-cent ad valorem)
-------------	------------------------------	----------------------------------

384 Horloges, pendules et montres:

a) Horloges de tours:	
1. Pour églises et édifices publics	exemptes
2. Autres	20 %
b) Autres horloges, ainsi que pendules et montres	20 %

3. Taxes et impôts

- Transaction tax: 12%.
- Municipality tax: 1%.

HUILE SINE DOLO - LAUSANNE TREYBLANC 9
dans toutes les Maisons de Fournitures d'horlogerie

Gabon (République gabonaise)

473 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Néant.

2. Tarif douanier

Le Gabon applique le tarif douanier de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale.

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Droit de douane	Droit fiscal d'entrée
91.01.00	Montres de poche, montres-bracelets et similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types)	15 %	35 %
91.02.00	Pendulettes et réveils à mouvement de montre, avec cages	15 %	35 %
91.03.00	Montres de tableaux de bord et similaires pour automobiles, aérodynes, bateaux et autres véhicules	15 %	35 %
91.04.00	Horloges, pendules, réveils et appareils d'horlogerie similaires à mouvement autre que de montre	15 %	35 %
91.05.00	Appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes, minutiers, compteurs de secondes, etc)	15 %	35 %
91.06.00	Appareils munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone permettant de déclencher un mécanisme à temps donné (interrupteurs horaires, horloges de commutation, etc.)	15 %	35 %
91.07.00	Mouvements de montres terminés	15 %	35 %
91.08.00	Autres mouvements d'horlogerie terminés	15 %	35 %
91.09.00	Boîtes de montres du No 91.01 et leurs parties, ébauchées ou finies	15 %	35 %
91.10.00	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties	15 %	35 %
91.11.00	Autres fournitures d'horlogerie	15 %	35 %

3. Taxes et impôts

– Taxe complémentaire: 5% «ad valorem».

Gambie

343 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Néant.

2. Droits de douane

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Droits en pour-cent ad valorem
91.01.02	Montres de poche, montres-bracelets et similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types); pendulettes et réveils à mouvement de montre (à l'exclusion des montres de tableaux de bord et similaires pour automobiles, aérodynes, bateaux et autres véhicules)	25 %
91.03.06	Horloges, pendules, réveils et appareils d'horlogerie similaires à mouvement autre que de montre (y compris les montres de tableaux de bord et similaires pour automobiles, aérodynes,	

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Droits en pour-cent ad valorem
	bateaux et autres véhicules); appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes, minutiers, compteurs de secondes, etc.); appareils munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone permettant de déclencher un mécanisme à temps donné (interrupteurs horaires, horloges de commutation, etc.)	25 %
91.07.11	Autres mouvements d'horlogerie terminés; autres fournitures d'horlogerie (y compris les boîtes de montres, les cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties, ainsi que les ébauches de boîtes de montres)	25 %

3. Taxes et impôts

– Purchase tax: 4% sur la valeur CIF.

Ghana

8 143 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Néant.

2. Tarif douanier

No du tarif	Désignation des marchandises	Droits en pour-cent ad valorem	Droits en pour-cent ad valorem
91.01	Montres de poche, montres-bracelets et similaires, y compris les compteurs de temps	100 %	50 %
91.02	Réveils et pendulettes à mouvement de montre	100 %	50 %
91.03	Montres de tableaux de bord et similaires, pour véhicules, bateaux et aéronefs	100 %	100 %
91.04	Autres horloges	100 %	100 %

3. Taxes et impôts
Sales tax: 10%.

Guinée

3702 000 habitants (1967)

1. Traité de commerce

Accord commercial du 26 avril 1962.

2. Tarif douanier

No du tarif	Désignation des marchandises	Droits de douané (1)
91.01	Montres de poche, montres-bracelets et similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types)	60 %
91.02	Pendulettes et réveils à mouvement de montre	60 %
91.03	Montres de tableaux de bord et similaires pour automobiles, aérodynes, bateaux et autres véhicules	60 %
91.04	Horloges, pendules, réveils et appareils d'horlogerie similaires à mouvement autre que de montre	60 %
91.05	Appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes, minutiers, compteurs de secondes, etc.)	60 %

No du tarif	Désignation des marchandises	Droits de douane (1)
91.06	Appareils munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone permettant de déclencher un mécanisme à temps donné (interrupteurs horaires, horloges de commutation, etc.)	60 %
91.07	Mouvements de montres terminés	60 %
91.08	Autres mouvements d'horlogerie terminés	60 %
91.09	Boîtes de montres du No 91.01 et leurs parties, ébauchées ou finies	60 %
91.10	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties	60 %
91.11	Autres fournitures d'horlogerie	60 %

1) Ces droits sont perçus sur la valeur de la marchandise franco frontière.

3. Taxes et impôts

- Taxe de statistique: 1% de la valeur CAF.
- Droit de timbre: 6% de la valeur des marchandises, augmentée des droits de douane et de la taxe de statistique.
- Taxe de péréquation: taux variable de cas en cas.

Haute-Volta

5 054 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique du 6 mai 1969.

2. Tarif douanier

Le tarif douanier de la Haute-Volta est actuellement en cours de réimpression. Les taux des droits applicables aux importations ne sont pas encore connus.

3. Taxes et impôts

- Taxe sur les produits importés: 6-7% suivant les cas.
- D'autres droits et taxes sont également en voie de révision, parallèlement au tarif douanier.

Kenya

9 948 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Néant.

2. Tarif douanier

- Montres et pendules: 30%.
- Horloges de tours, pour édifices, églises et autres: exemptes.
- Montres de tableaux de bord: 33 1/3%.

3. Taxes et impôts

Néant.

Libéria

1 110 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Néant.

2. Droits de douane

- Montres et pendulettes valant plus de 50 dollars (Fr. s. 215.-), 58%.
- Montres et pendulettes en or (58%) plus taxe de luxe (30%), 88%.
- Montres et pendulettes valant moins de 50 dollars, 28%.
- Pièces détachées d'horlogerie, 28%.

3. Taxes et impôts

Les taxes et impôts frappant les articles importés au Libéria sont inclus dans les droits de douane mentionnés plus haut.

Libye

1 738 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Néant.

2. Tarif douanier

91.01 Montres de poche, montres-bracelets et similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types):	
a) avec boîte ou bracelet en métaux précieux	33 1/3 %
b) autres	33 1/3 %
91.02 Pendulettes et réveils à mouvement de montre:	
a) avec boîte en métaux précieux	25 %
b) autres	20 %
91.03 Montres de tableaux de bord et similaires pour automobiles, aérodynes, bateaux et autres véhicules	20 %
91.04 Horloges, pendules, réveils et appareils d'horlogerie similaires à mouvement autre que de montre:	
a) avec cage ou cabinet en métaux précieux	33 1/3 %
b) autres	20 %
91.05 Appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes, minutiers, compteurs de secondes, etc.)	25 %

91.06 Appareils munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone permettant de déclencher un mécanisme à temps donné (interrupteurs horaires, horloges de commutation, etc.) 25 %

91.07 Mouvements de montres terminés 25 %

91.08 Autres mouvements d'horlogerie terminés 25 %

91.09 Boîtes de montres du No 91.01 et leurs parties, ébauchées ou finies:

- a) en métaux précieux 33 1/3 %
- b) autres 20 %

91.10 Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties:

- a) en métaux précieux 33 1/3 %
- b) autres 20 %

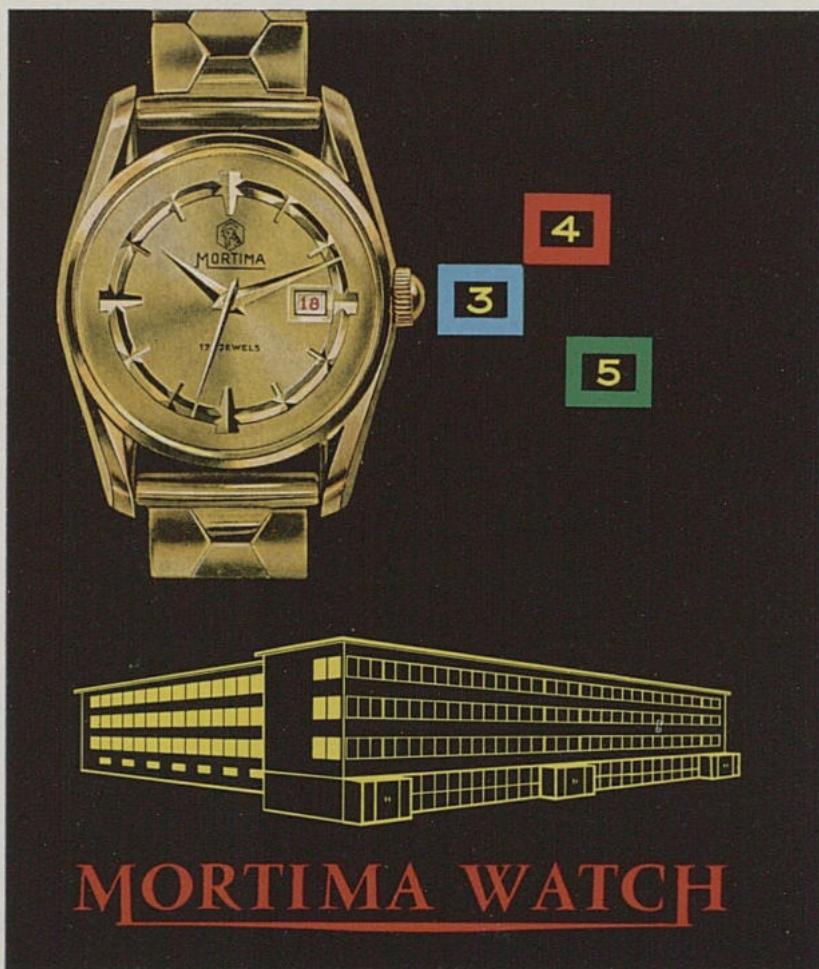
91.11 Autres fournitures d'horlogerie:

- a) pierres travaillées 25 %
- b) autres 20 %

3. Taxes et impôts

«Charity tax»: 5% du montant des droits de douane.

HUILE SINE DOLO - LAUSANNE
TREYBLANC 9
dans toutes les Maisons de Fournitures d'horlogerie



Spécialité dans l'article Roskopf, homme et dame
Calibre 11 1/2 et 6 3/4-8

CATTIN & CIE
Morteau (Doubs) France

Société anonyme au capital de 1936 000 NF

Tél. 183 et 340 - Adr. Télégr. Cat Morteau

Oscar de l'exportation



typo
offset



Imprimerie Typoffset
105, rue du Parc
La Chaux-de-Fonds
Tél. (039) 32038



Madagascar

6 350 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique du 17 mars 1964.

2. Tarif douanier

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Droits de douane	Taxe d'importation
91.01	Montres de poche, montres-bracelets et similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types):		
09	Montres (avec mouvement sans complication de système ou compliqué), avec échappement à système roskopf	10 %	40 %
	Autres montres:		
	avec mouvement sans complication de système, avec boîte:		
11	en métaux précieux	10 %	40 %
12	en plaqué de métaux précieux sur métaux communs	10 %	40 %
13	en autres matières	10 %	40 %
	avec mouvement compliqué, avec boîte:		
14	en métaux précieux	10 %	40 %
15	en plaqué de métaux précieux sur métaux communs	10 %	40 %
16	en autres matières	10 %	40 %
21	compteurs de temps	10 %	40 %
91.02	Pendulettes et réveils à mouvement de montre	10 %	40 %
91.03	Montres de tableaux de bord et similaires pour automobiles, aérodynes, bateaux et autres véhicules	10 %	40 %
91.04	Horloges, pendules, réveils et appareils d'horlogerie similaires à mouvement autre que de montre	10 %	40 %
91.05	Appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes, minutiers, compteurs de secondes, etc.)	10 %	36 %
91.06	Appareils munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone permettant de déclencher un mécanisme à temps donné (interrupteurs horaires, horloges de commutation, etc.)	10 %	36 %
91.07	Mouvements de montres terminés	10 %	36 %
91.08	Autres mouvements d'horlogerie terminés	10 %	36 %
91.09	Boîtes de montres du No 91.01 et leurs parties, ébauchées ou finies	10 %	36 %
91.10	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties	10 %	36 %
91.11	Autres fournitures d'horlogerie:		
40	pièces gemmes ou synthétiques, serties ou non, montées ou non	10 %	31 %
71	ressorts (y compris les spiraux)	10 %	31 %
90	autres	10 %	36 %

3. Taxes et impôts

Au droit de douane et à la taxe d'importation mentionnés ci-dessus s'ajoute la perception d'une taxe unique sur les transactions, perçue au taux de 12% sur la valeur en douane des marchandises augmentée des divers droits.

Malawi (anciennement Nyassaland)

4 130 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Néant.

Numéro du tarif

Désignation des marchandises

Montres et horloges (y compris les compteurs de temps):

91.01.01 spécialement conçues pour l'aviation; chronomètres de marine

02 ornées de pierres précieuses ou semi-précieuses ou de perles (naturelles ou synthétiques) ou avec boîte en métaux précieux; montres-bagues et montres-broches

99 autres

Appareils de contrôle et enregistreurs de temps, à mouvement d'horlogerie (y compris mouvement secondaire) ou à moteur synchrone:

2. Tarif douanier

Droits en pour-cent ad val.

Exempts

Numéro du tarif

Désignation des marchandises

Droits en pour-cent ad val.

Interrupteurs horaires à mouvement d'horlogerie (y compris mouvement secondaire) ou à moteur synchrone:

91.05.01 à usage domestique

99 autres

30 %
5 %

Mouvements de montres et d'horloges, boîtes et cabinets, pièces détachées:

91.07.01 boîtes en métaux précieux ou ornées de pierres précieuses ou semi-précieuses (réelles ou imitations)

99 autres

45 %
30 %

3. Taxes et impôts

Pas de renseignements disponibles.

Mali

4 745 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Néant. 2.

2. Tarif douanier

Numéro du tarif

Désignation des marchandises

Droits de douane

Numéro du tarif

Désignation des marchandises

Droits de douane

91.05 Appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes, minutiers, compteurs de secondes, etc.)

7 %

91.06 Appareils munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone permettant de déclencher un mécanisme à temps donné (interrupteurs horaires, horloges de commutation, etc.)

7 %

91.07 Mouvements de montres terminés

10 %

91.08 Autres mouvements d'horlogerie terminés

10 %

91.09 Boîtes de montres du No 91.01 et leurs parties, ébauchées ou finies

10 %

91.10 Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties

10 %

91.11 Autres fournitures d'horlogerie

10 %

3. Taxes et impôts

- Taxe d'importation: 40% sur la valeur CAF.
- Taxe sur la valeur ajoutée: 25% de la valeur de la marchandise augmentée des droits de douane et de la taxe d'importation.

Maroc

14 140 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Accord commercial du 29 août 1957.

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Droits de douane
91.01	Montres de poche, montres-bracelets et similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types):	
A.	Montres de poche et montres-bracelets (y compris les chronographes), avec boîte:	
1.	En métaux précieux	60 %
2.	En plaqué de métaux précieux sur métaux communs	60 %
3.	En autres matières	60 %
B.	Compteurs de temps du type montre	60 %
91.02	Pendulettes et réveils à mouvement de montre, avec cage:	
A.	En métaux précieux ou plaqués de métaux précieux	60 %
B.	En autres matières	60 %
91.03	Montres de tableaux de bord et similaires pour automobiles, aérodynes, bateaux et autres véhicules .	20 %
91.04	Horloges, pendules, réveils et appareils d'horlogerie similaires à mouvement autre que de montre:	
A.	Electriques	60 %
B.	Autres	60 %
91.05	Appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes, minutiers, compteurs de secondes, etc.) .	20 %
91.06	Appareils munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone permettant de déclencher un mécanisme à temps donné (interrupteurs horaires, horloges de commutation, etc.)	20 %
91.07	Mouvements de montres terminés (complets, montés, en état de marche), mais non emboîtés	60 %
91.08	Autres mouvements d'horlogerie terminés:	
A.	Electriques	60 %
B.	Autres	60 %
91.09	Boîtes de montres du No 91.01 et leurs parties, ébauchées ou finies:	
A.	Boîtes de montres finies, avec ou sans verre, présentées sans leur mouvement:	
1.	En métaux précieux	60 %

2. Tarif douanier

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Droits de douane
2.	En plaqué de métaux précieux sur métaux communs	60 %
3.	En autres matières	60 %
B.	Parties constitutives de boîtes de montres (carrière, pendant, anneau, bouchon, cuvette, lunette, fond, couvercle, etc.):	
1.	Brutes, simplement ébauchées	10 %
2.	Finies	60 %
91.10	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties:	
A.	Cages et cabinets	60 %
B.	Leurs parties constitutives:	
1.	Brutes, simplement ébauchées	20 %
2.	Finies	60 %
91.11	Autres fournitures d'horlogerie:	
A.	Ebauches (telles qu'elles sont définies par la note 91.11 A des notes explicatives de la nomenclature de Bruxelles)	10 %
B.	Porte-échappement:	
1.	Bruts (non assemblés)	10 %
2.	Terminés	15 %
C.	Chablons (tels qu'ils sont définis par la note 91.11 A des notes explicatives de la nomenclature de Bruxelles), non assemblés ou partiellement assemblés	15 %
D.	Pièces de mouvements de montres (cage, organe moteur, rouage, minuterie, échappement, régulateur, mécanisme de remontoir et de mise à l'heure):	
1.	Non assemblées	10 %
2.	Assemblées	15 %
E.	Pièces de mouvements de réveils, pendulettes, pendules, horloges et autres appareils d'horlogerie:	
1.	Non assemblées	10 %
2.	Assemblées	15 %
F.	Pièces de sonneries de réveils, d'horloges, de pendules et de pendulettes:	
1.	Non assemblées	10 %
2.	Assemblées	15 %
G.	Pierres d'horlogerie	5 %
H.	Cadrans	25 %
I.	Aiguilles	10 %
J.	Autres	10 %

3. Taxes et impôts

- Taxe spéciale: 2,5%.
- Droit de timbre douanier: de 0,175% à 0,625%, selon le niveau du droit de douane.
- Taxe sur les transactions: de 5,875% à 8,125%, selon le niveau du droit de douane.
- Taxe sur les produits: 12% sur les articles en métaux communs, 16% sur les articles en métaux précieux.

Mauritanie

1 100 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Néant.

2. Tarif douanier

Le droit de douane frappant les importateurs d'articles horlogers s'élève à 7% sur la valeur CAF.

3. Taxes et impôts

- Taxe de statistique: 2%.
- Droit fiscal: 20%.
- Taxe forfaitaire: 20% de la valeur CAF augmentée des droits et taxes précités.
- Taxe sur le chiffre d'affaires: 12% de la valeur CAF augmentée du droit fiscal et de la taxe forfaitaire.

Mozambique

7 124 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Néant.

2. Tarif douanier

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Droits en escudos ou en pour-cent	Désignation des marchandises	Droits en escudos ou en pour-cent
91.01	Montres de poche, montres-bracelets et similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types): Montres, à l'exclusion des compteurs de temps: non garnies de perles ni de pierres gemmes, naturelles ou artificielles: sans bracelet ni autres accessoires: 01 en or ou en platine, pièce 1000 00 02 en argent, pièce 140 00 03 dorées ou en plaqué ou doublé d'or, pièce . . 180 00 04 non dénommées, pièce 45 00 avec bracelet ou tout autre accessoire inséparable: 05 comportant des métaux précieux (1) 06 dorées ou en plaqué ou doublé de métaux précieux (2) 07 garnies de perles ou de pierres gemmes, naturelles ou artificielles (3) 08 compteurs de temps, «ad val.» 13 %		91.05 Appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes, minutiers, compteurs de secondes, etc.), «ad val.»	13 %
91.02	Pendulettes et réveils à mouvement de montre: 01 complets, pesant jusqu'à 500 g. pièce, pièce . 32 00 02 complets, pesant plus de 500 g. pièce, ou incomplets quel qu'en soit le poids, pièce . 64 00		91.06 Appareils munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone permettant de déclencher un mécanisme à temps donné (interrupteurs horaires, horloges de communication, etc.), «ad val.»	13 %
91.03	Montres de tableaux de bord et similaires pour automobiles, aérodynes, bateaux et autres véhicules, pièce	32 00	91.07 Mouvements de montres terminés, pièce	38 00
91.04	Horloges, pendules, réveils et appareils d'horlogerie similaires à mouvement autre que de montre: 01 horloges de parquet, pièce 1400 00 02 pendules à poser ou à suspendre, complètes, pesant plus de 500 g., et incomplètes quel qu'en soit le poids, pièce 64 00 03 horloges de tours, «ad val.» 48 % 04 chronomètres, «ad val.» 13 % 05 non dénommés, pièce 32 00		91.08 Autres mouvements d'horlogerie terminés, kilo	120 00
			91.09 Boîtes de montres du No 91.01 et leurs parties, ébauchées ou finies: non garnies de perles ni de pierres gemmes, naturelles ou artificielles: ébauchées: 01 en or ou en platine, pièce 1000 00 02 en argent, pièce 140 00 03 dorées ou en plaqué ou doublé d'or, pièce . . 180 00 04 non dénommées, pièce 45 00 finies: 05 en or ou en platine, pièce 1000 00 06 en argent, pièce 140 00 07 plaquées ou doublées d'or, pièce 180 00 08 non dénommées, kilo 45 00 09 garnies de perles ou de pierres gemmes, naturelles ou artificielles (4)	
			91.10 Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties, «ad val.»	48 %
			91.11 Autres fournitures d'horlogerie, kilo	120 00
			1) Droit de l'article en métal précieux le plus imposé, sans que ce droit puisse être inférieur au droit de la montre, augmenté de 50%.	
			2) Droit applicable à la montre, augmenté de 50%.	
			3) Double du droit qui leur est applicable sans cette garniture, sans que ce droit puisse être inférieur à 30% «ad valorem».	
			4) Double du droit qui leur est applicable sans cette garniture, sans que ce droit puisse être inférieur à 25% «ad valorem».	

3. Taxes et impôts

- Taxe sur les importations: 3,5% de la valeur CAF.
- Impôt de consommation: la plupart des articles horlogers, et notamment les montres, sont soumis à la perception d'un impôt de consommation de 30% de la valeur CAF.

Niger

3 546 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Accord de commerce du 28 mars 1962, entré en vigueur rétroactivement le 1er janvier 1962.

2. Tarif douanier

Les produits horlogers terminés importés au Niger sont frappés d'un droit de douane de 7%. Les pièces détachées sont grevées à concurrence de 10%.

3. Taxes et impôts

- Droit fiscal: 20%.
- Taxe forfaitaire représentative de la taxe sur les transactions: 25%.
- Taxe de statistique: 1%.

Nigéria

61 450 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Néant.

Numéro
du
tarif

Désignation des marchandises

2. Tarif douanier

Droits
(en pour-cent
ad val.
ou en livres)*

91.01.02 Montres de poche, montres-bracelets et similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types); pendulettes et réveils à mouvement de montre (à l'exclusion des montres de tableaux de bord et similaires pour automobiles, aérodynes, bateaux et autres véhicules):
A. Montres garnies de pierres gemmes (précieuses ou fines) ou de pierres synthétiques ou reconstituées; montres-bagues et montres-broches
B. Autres

100 %
± 0.76
p. pce
ou
50 %

91.03.04 Horloges, pendules, réveils et appareils d'horlogerie similaires à mouvement autre que de montre (y compris les montres de tableaux de bord et similaires pour automobiles, aérodynes, bateaux et autres véhicules):

A. Pour aérodynes
B. Autres

exempts
± 0.76
p. pce
ou
50 %

91.05.06 Appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Droits (en pour-cent ad val. ou en livres)*
-----------------------	------------------------------	--

synchrone (enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes, minutiers, compteurs de secondes, etc.); appareils munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone permettant de déclencher un mécanisme à temps donné (interrupteurs horaires, horloges de commutation, etc.):

A. Appareils capables d'indiquer l'heure
± 0.76
p. pce
ou
50 %

B. Autres:
1. Interrupteurs horaires pour la commande de circuits électriques
exempts
33 1/3 %
2. Autres

91.07.08 Mouvements de montres et autres mouvements d'horlogerie terminés:

A. Mouvements pour appareils capables d'indiquer l'heure
± 0.76
p. pce
ou
50 %
B. Autres
33 1/3 %

91.09.11 Autres fournitures d'horlogerie (y compris les boîtes de montres, les cages et les cabinets d'appareils d'horlogerie, ainsi que les ébauches de boîtes de montres)
33 1/3 %

* Lorsque, pour une même position douanière, il existe un droit de douane «ad valorem» et un droit spécifique, le plus élevé des deux est perçu.

3. Taxes et impôts

– Taxe de reconstruction: 5%.

Ouganda

7 934 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Néant.

2. Tarif douanier

– Montres et horloges: 30%.
– Horloges pour édifices publics: exempts.
– Montres de tableaux de bord: 33 1/3%.

Numéro
du
tarif

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Taux de la taxe de vente
-----------------------	------------------------------	-----------------------------------

91.01 Montres de poche, montres-bracelets et similaires, y compris les compteurs de temps . . .

15 %

91.02 Réveils et pendulettes à mouvement de montre . . .

15 %

91.03 Horloges de tableaux de bord et similaires, pour véhicules, aéronefs et bateaux

10 %

91.04 Autres horloges:

A. Horloges de tours
B. Autres

exempts
15 %

91.05 Appareils enregistreurs de temps, appareils à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone, pour mesurer, enregistrer ou indiquer des intervalles de temps d'autres manières
15 %

91.06 Interrupteurs horaires à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone
15 %

91.07 Mouvements de montres, y compris de compteurs de temps, assemblés
15 %

91.08 Mouvements d'horloges, assemblés
15 %

91.09 Boîtes de montres et leurs parties, même ébauchées
15 %

91.10 Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties
15 %

91.11 Autres pièces détachées d'horlogerie
15 %

3. Taxes et impôts

Aux droits de douane proprement dits s'ajoute une taxe de vente, qui est perçue aussi bien sur les produits importés que sur ceux de fabrication locale.

Rhodésie

4 530 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Néant.

2. Tarif douanier

Les montres et les pièces détachées de petit volume sont soumises à un droit de 30%. Les montres pour aveugles sont exemptes de droit. Les horloges et autres articles horlogers de gros volume acquittent un droit de 27 5%.

3. Taxes et impôts

— Taxe sur les colis postaux de 6 pence à 1 shilling.

Ruanda

3 306 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Accord de commerce du 15 octobre 1963.

2. Tarif douanier

3. Taxes et impôts

Voir ci-dessous la colonne droits fiscaux.

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Droits de douane	Droits fiscaux
91.01.10	Montres de poche, montres-bracelets et similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types)	10 %	40 %
91.02	Pendulettes et réveils à mouvement de montre:		
20	réveils	10 %	40 %
90	autres	10 %	40 %
91.03.10	Montres de tableaux de bord et similaires pour automobiles, aérodynes, bateaux et autres véhicules	10 %	40 %
91.04.10	Horloges, pendules, réveils et appareils d'horlogerie similaires, à mouvement autre que de montre	10 %	40 %
91.05.10	Appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes, minutiers, compteurs de secondes, etc.)	exempt	15 %
91.06.10	Appareils munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone permettant de déclencher un mécanisme à temps donné (interrupteurs horaires, horloges de commutation, etc.)	exempt	10 %
91.07.10	Mouvements de montres terminés	10 %	30 %
91.08.10	Autres mouvements d'horlogerie terminés	10 %	30 %
91.09.10	Boîtes de montres du No 91.01 et leurs parties, ébauchées ou finies	10 %	30 %
91.10.10	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties	10 %	30 %
91.11.10	Autres fournitures d'horlogerie	10 %	30 %

Sénégal

3 670 000 habitants (estimation 1967)

2. Tarif douanier

Les articles horlogers terminés, de petit et de gros volume, sont soumis à un droit de douane de 7%. Les mouvements et les pièces détachées, de petit ou de gros volume, doivent acquitter un droit de douane de 6%.

3. Taxes et impôts

- Droit fiscal: 20%.
- Taxe de statistique: 4%.
- Taxe forfaitaire: 22%.
- Taxe sur le chiffre d'affaires: 13,5%.

1. Traité de commerce

Accord commercial du 16 août 1962.

Sierra Léone

2 439 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Néant.

2. Tarif douanier

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Droits en pour-cent ad val.	91.07.11	Mouvements d'horlogerie de petit et de gros volume (y compris mouvements de compteurs de temps) assemblés; pièces détachées pour articles d'horlogerie de petit et de gros volume (y compris boîtes de montres, cabinets de pendules et cages de types similaires pour d'autres articles de ce chapitre, ainsi que leurs parties ébauchées)
91.01	Montres de poche, montres-bracelets et similaires (y compris les compteurs de temps)	36,5 %		
91.02.04	Pendulettes et horloges (y compris les articles à mouvement de montre, les montres de tableaux de bord et similaires, pour véhicules, bateaux et aéronefs)	36,5 %	3. Taxes et impôts	Pas d'indications disponibles.

Somalie

2 660 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Néant.

2. Tarif douanier

3. Taxes et impôts

- Droit de timbre: 0,5%.
 - Droit administratif et de statistique: 10%.

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Droit fiscal en pour-cent	Droits de douane ad valorem
91.01	Montres de poche, montres-bracelets et similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types)	25 %	5 %
91.02	Pendulettes et réveils à mouvement de montre	25 %	5 %
91.03	Montres de tableaux de bord et similaires pour automobiles, aérodynes, bateaux et autres véhicules	25 %	5 %
91.04	Horloges, pendules, réveils et appareils d'horlogerie similaires à mouvement autre que de montre	25 %	5 %
91.05	Appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes, minutiers, compteurs de secondes, etc.)	25 %	5 %
91.06	Appareils munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone permettant de déclencher un mécanisme à temps donné (interrupteurs horaires, horloges de communication, etc.)	25 %	5 %
91.07	Mouvements de montres terminés	25 %	5 %
91.08	Autres mouvements d'horlogerie terminés	25 %	5 %
91.09	Boîtes de montres No 91.01 et leurs parties, ébauchées ou finies	25 %	5 %
91.10	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties	25 %	5 %
91.11	Autres fournitures d'horlogerie	25 %	5 %

Soudan

14 355 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Néant.

Numéro

du tarif

91.01 Montres de poche, montres-bracelets et autres montres, y compris les compteurs de temps:
jusqu'à Ls. 2 CIF
de Ls. 2 à Ls. 5 CIF
de Ls. 5 CIF et plus

2. Tarif douanier

Droits en pour-cent ad val.

80 %
100 %
150 %

91.02 Réveils et pendulettes à mouvement de montre (à l'exclusion des articles de la position No 91.03):
jusqu'à Ls. 2 CIF
de Ls. 2 à Ls. 5 CIF
de Ls. 5 CIF et plus

80 %
100 %
150 %

91.03 Montres de tableaux de bord et similaires, pour véhicules, aérodynes ou bateaux:
jusqu'à Ls. 2 CIF
de Ls. 2 à Ls. 5 CIF
de Ls. 5 CIF et plus

80 %
100 %
150 %

91.04 Autres horloges:
jusqu'à Ls. 2 CIF

80 %

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Droits en pour-cent ad val.
-----------------	------------------------------	-----------------------------

de Ls. 2 à Ls. 5 CIF	100 %
de Ls. 5 CIF et plus	150 %

91.05 Appareils enregistreurs de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone, pour mesurer, enregistrer ou indiquer d'autres manières des intervalles de temps	40 %
---	------

91.06 Interrupteurs horaires à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone	40 %
---	------

91.07 Mouvements de montres (y compris de compteurs de temps), assemblés	100 %
--	-------

91.08 Mouvements d'horlogerie de gros volume, assemblés	100 %
---	-------

91.09 Boîtes de montres et leurs parties, même ébauchées	100 %
--	-------

91.10 Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties	100 %
---	-------

91.11 Autres pièces détachées de montres ou d'horloges	100 %
--	-------

3. Taxes et impôts

— Taxe spéciale sur les importations: 15%.

Tanzanie

5 969 000 habitants (recensement 1967)

1. Traité de commerce

Néant.

Tchad

3 410 000 habitants (estimation 1967)

1. Traité de commerce

Accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique du 21 février 1967.

2. Tarif douanier

Droits de douane: 30%.

3. Taxes et impôts

— Droits d'entrée: 35%.
— Taxe sur le chiffre d'affaires à l'importation: 10 à 15% sur la valeur de la marchandise augmentée des droits de douane et du droit d'entrée.
— Taxe complémentaire: 10%.
— Redevance statistique 2 0/00 de la valeur en douane pour toutes déclarations en douane d'une valeur supérieure à 10 000fr. CFA, avec un minimum de perception de 100 fr. CFA par déclaration.

Togo

1 724 000 habitants (1967)

1. Traité de commerce

Accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique du 17 janvier 1964.

2. Tarif douanier

Les articles horlogers sont soumis à un droit de douane de 7%.

3. Taxes et impôts

— Droit fiscal: 20%.
— Taxe forfaitaire représentative de la taxe sur les transactions: 18%.
— Taxe de statistique: 1%.
— Taxe de timbre douanier: 3% du montant global des droits et des taxes.

Tunisie

4 560 000 habitants (1967)

1. Traité de commerce

Accord commercial du 2 décembre 1961.

2. Tarif douanier

(Taux des droits en tarif minimum en pour-cent «ad valorem» applicables aux produits suisses.)

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Droits ad valorem
91.01	Montres de poche, montres-bracelets et similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types):	
	en métaux précieux	19.05
	en plaqué de métaux précieux sur métaux communs	19.05
	en autres matières	19.05
91.02	Pendulettes et réveils à mouvement de montre, avec cage:	
	en métaux précieux ou plaqués de métaux précieux	19.05
	en autres matières	19.05
91.03	Montres de tableaux de bord et similaires pour automobiles, aérodynes, bateaux et autres véhicules	19.05

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Droits ad valorem
-----------------------	------------------------------	-------------------------

91.04	Horloges, pendules, réveils et appareils d'horlogerie similaires à mouvement autre que de montre	19.05
-------	--	-------

91.05	Appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes, minutiers, compteurs de secondes, etc.)	12.70
-------	--	-------

91.06	Appareils munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone permettant de déclencher un mécanisme à temps donné (interrupteurs horaires, horloges de commutation, etc.)	12.70
-------	--	-------

91.11	Autres fournitures d'horlogerie	12.70
-------	---	-------

3. Taxes et impôts

- Taxe à la production et taxe à la consommation (perçues cumulativement): 59,5% sur les articles en métaux précieux ou en plaqué de métaux précieux; 43,5% sur les autres articles (si les importateurs ne sont pas enregistrés comme «producteurs fiscaux», ces taux sont respectivement de 75% et 54,5%).
- Taxe de formalité douanière: 38,11 millimes* la tonne ou fraction de tonne brute, avec un minimum de perception de 2,10% de la valeur CAF des marchandises importées.

* 1 dinar (1 000 millimes): Fr. 8.20 environ.

Zambie

3 947 000 habitants (1967)

1. Traité de commerce

Néant.

2. Tarif douanier

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Droits en pour-cent ad val.
-----------------------	------------------------------	-----------------------------------

300 (1)	Horloges et parties d'horloges	30 %
(2)	Montres:	
	braille	exemptes
	autres	30 %
	parties et pièces détachées	30 %

3. Taxes et impôts

Pas d'indications disponibles.

En décembre prochain, parution du volume I - 1971 avec
les prescriptions douanières d'exportation vers les Etats de

L'ASIE - L'AMÉRIQUE DU NORD - LE MEXIQUE

Faites réserver votre exemplaire chez Publipress S.A.
135, rue des Prés, 2500 Biel - Tél. (032) 217 68

L'industrie horlogère suisse dans le monde

Centres et principales agences d'information — Centres de formation technique

Afrique du Sud

The Watchmakers of Switzerland Information Center, 99, Market Street, P.O. Box 9662 Johannesburg. Adr. télégr. FEDHORLOGERIE, Ø 22 3501/2

Allemagne Australie

Büro E. Plapp, Ameisenbergstrasse 80, Stuttgart
The Watchmakers of Switzerland, Information Centre 321-329 Kent Street, Sydney N. S.W. Adr. télégr. SWISSTIME SYDNEY Ø 29 35 78

Autriche

Informationsbüro der Schweizer Uhrenfabrikanten (FH)
Neuer Markt 4, A - 1010 Wien

Belgique

Les Fabricants suisses d'Horlogerie, 414-415 Centre international Rogier Bruxelles, Ø 02-18 50 10

Brésil

Centro Relojero Suiço, Praça Dom José Gaspar 134 - 1º cj 13, São Paulo, adr. télégr. CEREOLOGIO, Ø 35-2690

Canada

* The Watchmakers of Switzerland Information Center of Canada, Ltd. 20, King St. W. Suite 725, Toronto 1, Ont. (Canada), Ø 366-3596

Colombie

* Centro industrial SENA, Carrera 30, Calle 18 Sur, Bogota, Ø 36 16 00

Espagne

* Academica técnica de relojería « Santa Lucia »

Boters 6 Pral, Barcelona 2, Ø 231 85-23

Etats-Unis

* The Watchmakers of Switzerland Information Center, Inc.

730, Fifth Av., Suite 1105, New York 10019

* PLAZA 7-7030, adr. télégr. REPARTSBUR Telex NY 224 416

* Centre de formation technique, même adresse

Grande-Bretagne

Swiss Federation of Watchmanufacturers c/o Benson Public Relations Ltd., Windsor House, 83 Kingsway London W. C. 2

Hong Kong

The Swiss Watch Industry, Information Centre, 10th floor, Dragon Seed Building, 39 Queen's Road C. Hong Kong

Adr. télégr. FEDHORLOGE, Ø 23 01 00

* Swiss Watch Industry, Technical Centre,

9th floor, Dragon Seed Building, 39 Queen's Road C. G.P.O. Box 608

Hong Kong, Ø 24 32 64

Irlande

* Irish Swiss Institute of Horology Blanchardstown, Dublin

Italie

Chambre de Commerce Suisse en Italie, Via Palestro 2, Milano

Japon

The Watchmakers of Switzerland Information Center, Imperial Hotel, Suite 1274, Uchisaiwai-cho, Chiyoda-ku, Tokio

Ø 591-3141, adr. télégr. FEDHORLOGERIE

* The Watchmakers of Switzerland Technical Center, Desco Building, 254, Yamashita-cho, Naka-Ku, Yokohama, Ø 64-8587

Liban

Les Fabricants suisses d'horlogerie,

Immeuble Achou, avenue Perthus, case postale 809, Beyrouth

Ø 24 96 39, adr. télégr. FEDHORLOGERIE

* Centre technique: même adresse

Mexique

Centro relojero suizo, Calle Hamburgo 66, Mexico 6 D.F.

adr. télégr. HORASUZA, Ø 11 06 87

* Centre de formation technique: même adresse

Nigéria

The Watchmakers of Switzerland Information Centre, P.O. Box 2966, Lagos, adr. télégr. FEDHORLOGERIE, Ø 24 136

* Centre technique: même adresse

Pays-Bas

Les Fabricants suisses d'horlogerie

67-71, Leidsestraat, Amsterdam, Ø 020-223730

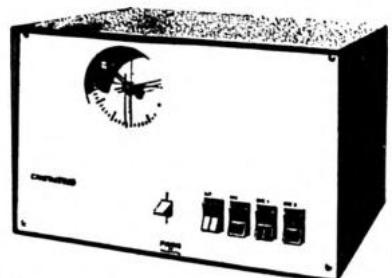
Portugal

* Casa Pia, Pina Manique, Secção de relojoaria, Belem, Lisboa

Press and Propaganda Office, Kungsgatan 55, Stockholm C

* Les centres marqués d'un astérisque sont placés sous la direction commune de la FH et d'Ebauches S. A.

FAVAG



FAVAG SA Neuchâtel est depuis plus de 100 ans spécialiste de la distribution horaire et sonore. Favag équipe collèges, usines, bâtiments administratifs, hôpitaux, gares, aéroports, hôtels, restaurants, grands magasins, supermarchés, etc. Favag a conçu une nouvelle horloge-mère à quartz appelée CRISTALTIME dont la variation de marche n'excède pas 5/100 seconde en 24 heures. CRISTALTIME est construite en éléments modules séparés et superposables, ce qui lui confère une flexibilité constante. CRISTALTIME grandit avec les besoins de l'entreprise.

FAVAG

Australie (Confédération australienne)

11 750 868 habitants (1967)

La Confédération australienne comprend les Etats suivants: Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, Queensland, Australie du Sud, Australie occidentale, Tasmanie, ainsi que le territoire de la capitale australienne et le territoire du Nord. En dépendent également les territoires extérieurs suivants: *Papouasie* (population totale en 1965: 573 411 habitants; population non indigène en 1965: 14 014), la *Nouvelle-Guinée* et les îles qui lui sont rattachées (mandat des Nations Unies; population totale en 1965: 1 575 966 habitants; population non indigène en 1965: 17 466), *Norfolk*, les îles *Cocos* (Keeling) et *Christmas*, ainsi que le territoire de l'*Antarctique*.

1. Traité de commerce

- a) Accord commercial entre la Suisse et la Confédération australienne, du 4/22 novembre 1938, entré en vigueur le 30 décembre 1938.
 b) L'Australie est membre du GATT, de l'UNCTAD et de l'ECAFE.

2. Droits de douane

Notes

1. Pour l'application des numéros 91.02 et 91.07, on considère comme «mouvements de montres» les mouvements ayant pour organe régulateur un balancier muni d'un spiral et dont l'épaisseur, mesurée avec la platine et les ponts, n'excède pas 12 mm.

2. Sont exclus des numéros 91.07 ou 91.08 les moteurs fonctionnant à l'aide de ressorts ou de poids, ou construits pour les recevoir, et munis d'échappements.
3. 1) Le présent chapitre ne comprend pas les fournitures suivantes:
 - a) les fournitures d'usage général, les articles similaires en matière plastique artificielle;
 - b) les poids d'horloges, les verres d'horlogerie, les chaînes et les bracelets de montres, les pièces d'équipement électrique, les roulements à billes et les billes de roulement.
- 2) Les ressorts d'horlogerie (y compris les spiraux) relèvent du No 91.11.
4. Les mouvements et pièces susceptibles d'être utilisés à la fois comme mouvements ou pièces d'horlogerie et pour d'autres usages sont classés dans deux chapitres.
5. Les étuis, écrins ou contenants similaires, présentés avec les articles du chapitre auxquels ils sont destinés et avec lesquels ils sont normalement vendus, sont classés avec ces articles. Présentés isolément, ils sont classés selon l'espèce.
6. Les assortiments combinés d'horloges, de baromètres, de thermomètres, d'altimètres, d'hydromètres sont dédouanés selon le tarif de la partie qui a le plus de valeur.

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Taxes de vente	Droits de douane
91.01	Montres de poche, montres-bracelets et similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types): 100 montres pour aveugles 200 montres-bracelets: sur la boîte (le droit applicable est celui dont l'incidence est la plus élevée) 900 sur le solde autres	exemptes 25 % 25 % 25 %	exemptes 50 cents ou 42,5 % 45 % 7,5 %
91.02	Pendules et réveils à mouvement de montre (à l'exclusion des pendulettes et des réveils des positions douanières 91.03): 100 avec cabinet partiellement en bois 900 autres	12,5 % 12,5 %	45 % 7,5 %
91.03	Montres ou horloges pour tableaux de bord ou similaires, pour automobiles, aéronefs, bateaux et autres véhicules	25 %	7,5 %
91.04	Autres horloges et pendules: 100 chronomètres de marine et similaires 200 horloges mères et horloges secondaires 300 autres horloges électriques: 310 avec moteur synchrone 39 autres: 391 partiellement en bois 399 autres 9 autres: 910 partiellement en bois 990 autres	25 % 25 % 25 % 25 % 25 % 25 % 25 % 25 %	7,5 % 45 % 37,5 % 42,5 % 17,5 % 45 % 7,5 %
91.05	Appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie, à mouvement de montre ou à moteur synchrone (enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes, minutiers, compteurs de secondes, etc.): 100 appareils de contrôle pour pigeons voyageurs 200 horloges pour veilleurs de nuit	25 % exemptes	exemptes 7,5 %

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Taxes de vente	Droits de douane
9 910 990	autres: du type horloges mères ou horloges secondaires autres	exempts exempts	45 % 27,5 %
91.06	Appareils munis d'un mouvement d'horlogerie, d'un mouvement de montre ou d'un moteur synchrone permettant de déclencher un mécanisme à temps donné (interrupteurs horaires, horloges de commutation, etc.): contrôlés par une horloge mère électrique	exempts	45 %
100 9 910 990	autres: interrupteurs horaires à moteur synchrone, avec ou sans mouvement à ressort d'appoint autres	exempts exempts	30 % 7,5 %
91.07	Mouvements de montres terminés, y compris les mouvements de compteurs de temps: mouvements pour montres-bracelets autres	25 % 25 %	45 % 7,5 %
91.08	Autres mouvements d'horlogerie terminés: pour pendules électriques avec moteur synchrone enregistrées sous position 91.04.31 autres	25 % 25 %	37,5 % 7,5 %
91.09	Boîtes de montres et leurs parties, ébauchées ou finies: boîtes et parties de boîtes pour montres-bracelets, ébauchées ou finies: parties de boîtes de montres à l'usage du rhabillement des montres autres: boîtes de montres, parties de boîtes de montres ébauchées ou finies dont la valeur ne dépasse pas 1.60 dollar (le droit applicable est celui dont l'incidence est la plus élevée)	25 % 199 900 110 19 191 199 900 199 900 100 900 100 9 910 920 990	42,5 % 50 cents ou 25 % 25 % 25 % 42,5 % 42,5 % 7,5 % 47,5 % surtaxe 10 % 37,5 % 12,5 % 25 % 25 % 25 %
91.10	Cages et cabinets d'horloges, de pendules et similaires et leurs parties: totalement ou partiellement en bois autres	25 % 25 %	 47,5 % surtaxe 10 % 37,5 %
91.11	Autres fournitures d'horlogerie: bijoux non montés, importés séparément autres: pour horloges électriques à moteur synchrone ne tombant pas sous la position 91.04.31 mouvements de montres autres	12,5 % 25 % 25 % 25 %	exempts 37,5 % 45 % 7,5 %

Les droits de douane se calculent sur la valeur FOB, valeur de l'emballage extérieur déduite, mais frais de manutention compris.

3. Taxes et impôts

Il est perçu sur certaines marchandises importées une taxe de primage «primage duty», calculée sur la valeur FOB moins la valeur de l'emballage. De plus, une taxe de vente «sales tax» doit être acquittée; la méthode de calcul pour cette dernière taxe est la suivante:

- a) si l'importateur n'est pas en même temps détaillant, la «sales tax» est prélevée sur le prix de vente au détail;
- b) si l'importateur est également détaillant, la «sales tax» est prélevée sur la valeur combinée suivante: «value for duty» plus droits de douane, le tout augmenté de 20%.

L'importateur introduisant des marchandises au titre «aid to manufacture» peut être exempté du paiement de la taxe de vente et à cet effet déclarer sur le «certificate of entry» que lesdites marchandises seront employées dans la fabrique telle et telle.

4. Marquage, contrôle

A. Marques d'origine

- 1) Dans les boîtes de montres, dans les cabinets de pendules ainsi que sur les mouvements, les prescriptions en vigueur mentionnent qu'une indication d'origine doit figurer sur l'article lui-même et doit apparaître sur le revers du mouvement et également sur le devant du cadran, si la montre ou la pendule en possède un.
- 2) Les principes suivants doivent être observés pour le marquage:
 - a) sur la boîte: aucune marque d'origine n'est requise;
 - b) sur le revers du mouvement: «Made in...» ou «... Made»; ou le seul nom du pays (est aussi accepté le substitut «Swiss»);
 - c) sur le cadran: la marque doit correspondre à celle figurant sur le revers du mouvement, sans considération de l'endroit où le cadran a été fabriqué.
- 3) Le marquage requis sur le mouvement peut être accepté dans n'importe quelle position sur le revers de ce mouvement, pourvu qu'il soit lisible.

- 4) Lorsqu'un mouvement contient des parties fabriquées dans plusieurs pays, la marque figurant sur le cadran et sur le dos du mouvement devra correspondre au pays où le montage a été effectué.
- 5) Lorsqu'une montre comprend un mouvement composé entièrement de pièces détachées provenant d'un certain pays, par exemple la Suisse, mais qui ont été montées dans un autre pays, par exemple la France, tant l'indication du pays d'origine que celle du pays où le remontage s'est effectué pourront être mentionnées.
- 6) Lorsqu'un mouvement complet d'origine étrangère, par exemple suisse, est importé d'Angleterre, après avoir été incorporé dans une boîte anglaise, le marquage sur le mouvement et le cadran devra correspondre à l'origine du mouvement, c'est-à-dire la Suisse, bien que la montre complète remplisse les conditions pour entrer en Australie en acquittant les droits du tarif préférentiel britannique, si 60% au moins de la valeur du contenu est d'origine britannique.
- 7) Les instructions précitées concernant les montres et les mouvements sont aussi applicables aux pendules, aux horloges et à leurs mouvements.
Pour les boîtes de montres importées séparément et qui portent une inscription en langue anglaise telle que «non magnetic», «waterproof», l'indication de l'origine n'est pas nécessaire. Voir aussi G. O. 879 (19).
- 8) Lorsque les montres porteront des noms ou des références d'entreprises australiennes ou des désignations anglaises telles que «non magnetic», «patent lever», ou «fast» et «slow», ou les abréviations «F» et «S», qui tombent sous le coup des dispositions de l'alinéa 2 du paragraphe 3 de la «Customs (prohibited imports) regulation», le marquage de l'origine requis par les «Commerce (imports) regulations», en l'absence de circonstances spéciales, peut être accepté comme désignation satisfaisante des noms et des références en question.
- 9) Lorsqu'une boîte de montre est garantie par exemple «warranted to wear for years», il doit ressortir clairement que cette garantie est applicable à la boîte, soit par exemple «case warranted to wear... years». Voir aussi G. O. 879 (19).
- 10) G. O. 871 (12). Les montres d'origine suisse marquées de termes allemands, français ou italiens ne nécessitent pas d'explication de ces termes.

B. Contrôle des métaux précieux

Lors des essais, les articles complets doivent accuser au maximum une tolérance d'un quart de carat.

5. Documents d'expédition

Des factures douanières en anglais ont été prévues (formules spéciales pour l'Australie) et peuvent être obtenues auprès des chambres de commerce. Ces factures douanières doivent être établies en trois exemplaires. La déclaration régulière au verso de la facture douanière doit être complétée, signée et attestée par témoins (griffes pas admises); il est en outre conseillé de faire figurer au recto de la facture les déclarations suivantes lorsqu'elles sont appropriées:

- 1) «Je soussigné (nom et fonction) de la maison (nom de la maison) déclare que les marchandises énumérées dans la présente

facture sont véritablement produites ou fabriquées en (indiquer le pays d'origine).» Cette déclaration peut être laissée de côté pour autant que la facture porte une clause concernant l'origine au verso.

- 2) «La valeur courante en Suisse (current domestic value) des marchandises faisant l'objet de la présente facture n'a pas augmenté depuis la date de la commande jusqu'à la date de l'expédition.»

Les déclarations ajoutées doivent être signées par le fournisseur sur chaque exemplaire. Le visa d'une chambre de commerce n'est pas exigé.

Détermination de la valeur.

Pour la fixation des droits, on tiendra compte du montant le plus élevé, soit:

- 1) Le prix réel payé ou devant être payé par l'importateur australien, plus tout escompte ou toute autre déduction consentis à l'importateur australien et qui n'auraient ordinairement pas été accordés à n'importe quel acheteur à la date d'exportation pour une quantité égale de marchandises similaires, et
- 2) La valeur courante des marchandises en Suisse, la plus haute valeur étant déterminante, plus tous les frais afférents à l'expédition de l'endroit d'exportation FOB (pour ce qui concerne la Suisse, il s'agit de tous les frais jusqu'à la frontière suisse).

La valeur pour le dédouanement des marchandises importées en Australie est calculée en monnaie australienne (125,5 livres australiennes pour 100 livres anglaises).

6. Voyageurs de commerce

Documents et visas

Sont requis: le passeport et le visa du Consulat général d'Australie à Genève, les certificats de vaccination suivants:

- a) pour le voyageur arrivant par bateau: contre la petite vérole;
- b) pour le voyageur arrivant par avion: contre la petite vérole et le choléra.

7. Collections d'échantillons

Les commerçants voyageant avec des collections d'échantillons sont obligés de les dédouaner au débarquement en présentant des factures en double, absolument comme s'il s'agissait d'une importation définitive, et ont à acquitter intégralement les droits d'entrée. Si la marchandise est réexportée dans les douze mois, des garanties en espèces ou documentaires peuvent être requises.

Avant le départ du voyageur, la marchandise est recontrôlée et les droits d'entrée adaptés en conséquence. Il n'y a pas d'objection à ce que les échantillons soient vendus puisque les droits ont été acquittés.

Une licence d'importation n'est pas requise lorsque la douane a la certitude qu'il s'agit d'échantillons et non de marchandises normalement soumises à cette formalité et à la condition qu'il n'y ait aucun transfert de devises, exclusivement par le fret ou autres frais.

8. Adresse utile

Ambassade de Suisse à Canberra (Australie).

L'INDICATEUR DAVOINE

publie, en 4 éditions annuelles,
toutes
les prescriptions mondiales
d'exportation de l'horlogerie

Le répertoire des pays
se trouve
à la page 161

Fidji ou Viti (Possession anglaise en Océanie)

495 000 habitants (1967)

1. Droits de douane

No du tarif	Désignation de la marchandise	Droits ad val. (CIF)
128	Montres et parties détachées de montres	exempts
112	Horloges et pendules	45 %*

* Tarif préférentiel: 25%.

2. Documents d'expédition

Production d'une facture douanière, établie sur formule ad hoc No S 4504, délivrée par une chambre de commerce.

3. Collections d'échantillons

L'importation temporaire aux îles Fidji de collections d'échantillons n'est permise que si elle est faite par un voyageur de commerce et en respectant les règles suivantes:

- 1) L'entrée des articles ci-dessous, rattachés soit à l'horlogerie, soit à la bijouterie, requiert préalablement l'obtention d'une licence:
 - articles de bijouterie en or (sauf les montres en or) dont la valeur excède Lf. 100.-;
 - pierres précieuses et articles de bijouterie contenant des pierres précieuses. Les demandes de licences doivent être faites à

l'adresse suivante: «Commerce and Industries Officer Government Buildings, Suva.

- 2) Le voyageur de commerce doit préparer une liste de ses échantillons, avec leur description exacte, leur valeur, leur provenance, le but dans lequel ils sont importés et toute autre information qui pourrait être requise. Une formule spéciale est prévue à cet effet; aucun visa n'est requis.
- 3) A l'entrée des échantillons aux îles Fidji, le voyageur doit déposer un montant correspondant aux droits normalement payables pour des articles de même nature, montant qui lui est restitué au moment de la réexportation de la collection. Les douanes acceptent toutefois une déclaration de garantie établie, en règle générale, par une banque des îles Fidji, en lieu et place du susdit paiement.
- 4) En principe, les échantillons doivent être réexportés dans les trente jours; ce délai peut cependant être prolongé, sur demande, jusqu'à douze mois au maximum.
- 5) Il n'est pas nécessaire que les articles en métaux précieux soient munis d'un poinçon.
- 6) Les prescriptions ci-dessus sont applicables même si les échantillons portent déjà le plomb de la douane suisse.

4. Adresse utile

Ambassade de Suisse à Wellington (Nouvelle-Zélande).

Gilbert et Elice, îles (Colonie britannique)

54 000 habitants (1966)

1. Droits de douane

No du tarif	Désignation de la marchandise	Droits ad valorem
36	Bijouterie	40 %
83	Montres	12,5 %
89	Marchandises non dénommées ailleurs	25 %

2. Marquage, contrôle

D'une façon générale, les marchandises portant une marque de commerce ou toute autre indication commerciale falsifiée sont prohibées. Si les marchandises sont marquées ou étiquetées de manière telle que la marque ou l'étiquette est susceptible d'induire en erreur sur l'origine des produits, ceux-ci doivent porter une

marque d'origine claire et précise; par exemple, si les marchandises sont marquées dans une langue qui n'est pas celle du pays d'origine, le pays d'origine doit être spécifié.

3. Documents d'expédition

Il faut produire une facture et un certificat d'origine. La facture douanière doit être établie sur formule ad hoc No S 4504, délivrée par les chambres de commerce.

4. Collections d'échantillons

Les échantillons rendus inutilisables ainsi que le matériel publicitaire sans valeur commerciale sont exempts de droits de douane.

5. Adresse utile

Ambassade de Suisse à Londres.

Norfolk (Territoire de l'île), administration australienne

1152 habitants (1966)

1. Droits de douane

No du tarif	Désignation de la marchandise	Droits ad valorem
15	Chronomètres, horloges et montres, y compris les pédomètres, les compteurs de poche et similaires	15 %
67	Autres marchandises n. d. a.	5 %

2. Adresse utile

Consulat général de Suisse à Sydney (Australie).

HUILE SINE DOLO - LAUSANNE
TREYBLANC 9
dans toutes les Maisons de Fournitures d'horlogerie

Nouvelle-Zélande (y compris les îles Cooks)

2 705 000 habitants (1966)

1. Traités de commerce

Le traité d'amitié de 1855 avec la Grande-Bretagne est valable. Accord de réciprocité de 1938. Membre du GATT.

2. Droits de douane

Notes

- Pour l'application des numéros 91.02 et 91.07, on considère comme mouvements de montres les mouvements ayant pour organe régulateur un balancier muni d'un spiral et dont l'épaisseur, mesurée avec la platine et les ponts, n'excède pas 12 mm.
- Sont exclus des numéros 91.07 et 91.08 les mouvements mécaniques construits pour fonctionner sans échappement (No 84.08).
- Le présent chapitre ne comprend pas les parties ni les fournitures d'emploi général au sens de la note 2 de la section XV, ni les articles similaires en matière plastique. Sont également exclus de

ce chapitre les poids d'horloges, les verres d'horlogerie, les chaînes et les bracelets de montres, les pièces d'équipement électrique, les roulements à billes et les billes de roulements. Les ressorts d'horlogerie (y compris les spiraux) relèvent du No 91.11.

- Sous réserve des dispositions des notes 2 et 3, les mouvements et autres pièces susceptibles d'être utilisés à la fois comme mouvements ou pièces d'horlogerie et pour d'autres usages, en particulier dans les instruments de mesure ou de précision, sont classés dans le présent chapitre.
- Les étuis, les écrins ou contenants similaires, présentés avec les articles du présent chapitre auxquels ils sont destinés et avec lesquels ils sont normalement vendus, sont classés avec ces articles. Présentés isolément, ils suivent leur régime propre. Les mouvements de montres, les boîtes et autres parties, s'ils ont été déclarés par la New Zealand Foundation for the Blind et destinés à la manufacture ou à la réparation de montres servant aux aveugles, sont exempts de droits de douane.

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Droits ad valorem	Droits au 1. 1. 72
91.01.00	Montres de poche, montres-bracelets et similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types) Montres pour aveugles	40 % néant	
91.02	Pendulettes et réveils à mouvement de montre (à l'exclusion des articles de la position No 91.03): 01 réveils 09 autres	35 % 35 %	
91.03	Montres de tableaux de bord et similaires pour automobiles, aérodynes, bateaux et autres véhicules: 01 chronographes pour véhicules 09 autres	20 % 31,5 %	17,5 %
91.04	Autres horloges: 01 chronomètres 03 horloges et pendules électriques, actionnées par batterie 04 autres 09 horloges braille 09 autres	18 % 35 % 35 % néant 31,5 %	10 % 17,5 %
91.05	Appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie (même avec mouvement secondaire) ou à moteur synchrone, permettant la mesure, l'enregistrement ou toute autre indication d'intervalles de temps: 01 enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes 02 constateurs imprimeurs pour pigeons voyageurs 09 compteurs de temps pour l'enregistrement automatique du nombre d'heures d'une machine, d'un appareil ou d'un engin en opération 09 chronomètres minute, fonctionnant avec mouvement d'horlogerie 09 chronomètres de précision 09 autres	18 % néant 31,5 % 31,5 % 31,5 % 31,5 %	10 % 17,5 %
91.06.00	Appareils munis d'un mouvement d'horlogerie (même d'un mouvement secondaire) ou d'un moteur synchrone	18 %	10 %
91.07.00	Mouvements de montres terminés (y compris les mouvements de compteurs de temps).	40 %	
91.08.00	Autres mouvements d'horlogerie terminés	31,5 %	17,5 %
91.09.00	Boîtes de montres et leurs parties, ébauchées ou finies 00 Barrettes pour fixer les bracelets à la montre	40 % néant	

Numéro du tarif	Désignation des marchandises	Droits ad valorem	Droits au 1. 1. 72
91.10.00	Cages et cabinets d'horlogerie et leurs parties		
91.11 01 09	Autres fournitures d'horlogerie: ressorts d'horlogerie, y compris les spiraux autres	le droit applicable est celui de l'article auquel la cage est destinée 20 % néant	

Note. — Sont admis en franchise de droit, y compris celui de «primage», les modèles de montres destinés à apprendre aux enfants à lire l'heure («time teachers — but not toy watches — used for teaching children to tell the time»).

Calcul des droits

Les droits «ad valorem» sont calculés d'après la valeur courante des marchandises dans leur pays d'origine.

3. Taxes et impôts

Sales tax: 20% sur la grosse horlogerie, 30% sur les montres.

4. Marquage, contrôle

Aucune disposition légale concernant le marquage et le contrôle des objets en métaux précieux.

5. Documents d'expédition

Les formules nécessaires pour établir les certificats de valeur et d'origine (factures en douane) peuvent être obtenues auprès du High Commissioner for New Zealand, à Londres. Ces formules sont également fournies par la Chambre de commerce britannique pour la Suisse à Bâle et à Lausanne, ainsi que par le Consulat général pour la Nouvelle-Zélande à Genève (rue Moillebeau 58, 1211 Genève 19). (Formule 4508a.)

6. Voyageurs de commerce

Documents et visas:

- a) passeport;
- b) certificat de vaccination en principe pas requis, mais nécessaire lorsque le voyageur emprunte la route de Suez ou de Panama (vérole), de l'Indonésie (choléra et typhus), de l'Inde (choléra et variole), que le voyage ait lieu par bateau ou par avion.

7. Collections d'échantillons

La réglementation générale en ce qui concerne l'admission d'échantillons réels, introduits en Nouvelle-Zélande par les voyageurs de commerce, est la suivante:

- a) L'admission temporaire est accordée pour une période de douze mois à condition que les échantillons soient dédouanés comme marchandises introduites par un voyageur et que le dépôt d'une somme équivalente aux droits de douane et à la taxe d'achat auxquels les marchandises seraient soumises si elles étaient importées soit fait.
- b) Des factures détaillées de la marchandise doivent être présentées lors du dédouanement, et il est utile que les échantillons portent une marque distincte ou un numéro qui permette de les identifier sans peine avec la description contenue dans les factures.
- c) Le montant du dépôt versé est remboursable en entier si tous les échantillons sont réexportés de la Nouvelle-Zélande dans les douze mois. Si certains échantillons ne sont pas réexportés, les droits de douane et la taxe d'achat sont déduits et le solde du dépôt est remboursé lors de la réexportation des autres échantillons. Dans des circonstances spéciales, le délai peut être reporté de douze mois.

d) Le remboursement est effectué soit au port d'entrée primitif ou au port de départ; mais, si ce dernier est choisi, il est indispensable d'en aviser le receveur des douanes du port d'entrée primitif, afin qu'il puisse faire les arrangements nécessaires.

e) Pour autant qu'elle soit nécessaire, une licence permettant l'entrée des marchandises à importer sera accordée au moment de l'importation. Cette licence portera l'annotation «no funds involved» (sans transfert de fonds).

f) Il n'y aurait aucun avantage à importer des échantillons de marchandises appartenant aux catégories pour lesquelles des licences d'importation ne seraient normalement pas accordées, mais aucune objection ne sera faite à l'importation de telles marchandises en quantités et pour une valeur indiquant qu'il s'agit purement et simplement d'échantillons.

g) Il y a des agents en douane licenciés sur lesquels on peut compter dans les principaux ports et qui, pour une rétribution raisonnable, s'occupent de toutes les formalités d'entrée et de réexportation des échantillons de voyageurs de commerce.

8. Immigration

Toute personne de souche entièrement européenne, mais qui n'est pas sujet britannique et qui désire s'établir d'une façon permanente en Nouvelle-Zélande, doit, avant d'entreprendre son voyage, faire les démarches nécessaires en vue d'obtenir un permis d'entrée auprès de la représentation officielle néo-zélandaise la plus proche ou directement auprès du Secretary of Labor P. O. Box 63.10 Te Aro Wellington, Nouvelle-Zélande.

9. Visiteurs

Les personnes de souche entièrement européenne désirant séjourner en Nouvelle-Zélande pour une durée ne dépassant pas six mois n'ont pas besoin d'obtenir un permis d'entrée avant d'entreprendre un voyage. A leur arrivée en Nouvelle-Zélande — pour autant qu'elles disposent d'une place réservée et payée pour leur voyage de retour — il leur sera remis une autorisation temporaire de séjour.

10. Facturation des exportations

Tous les envois à destination de ce pays doivent obligatoirement être accompagnés de factures douanières établies sur des formulaires spéciaux et comportant:

- a) la facture proprement dite (mentionnant la nature, la quantité et le prix des marchandises et, d'une manière générale, toutes les informations nécessaires pour le classement douanier et la détermination de l'assiette des droits; si possible, la position douanière — quatre chiffres — de la nomenclature de Bruxelles);
- b) une attestation de l'exportateur certifiant cette facture;
- c) une attestation de l'exportateur certifiant l'origine de la marchandise.

I. Valeur en douane

A l'importation en Nouvelle-Zélande, les droits «ad valorem» sont calculés sur la valeur courante sur le marché intérieur du pays exportateur («current domestic value»), c'est-à-dire:

- le prix pratiqué, sur le marché intérieur du pays exportateur, au stade de gros, pour paiement au comptant;

- dans le cours ordinaire du commerce, c'est-à-dire à des conditions offertes à tous les acheteurs (ce qui exclut les ventes à des personnes ou à des sociétés associées, ou faites à des conditions particulières d'escompte ou comportant des arrangements particuliers);
- pour la consommation sur les principaux marchés du pays exportateur (c'est-à-dire les prix les plus couramment pratiqués lorsque des ventes sont effectuées à des prix différents suivant les régions);
- au moment de l'exportation.

Dans certains cas, le prix de vente sur le marché intérieur ne peut être pris en considération; par exemple:

- lorsqu'il n'est pas vendu sur le marché intérieur de marchandises identiques aux marchandises exportées;
- lorsque les ventes sur le marché intérieur ne sont faites qu'à des sociétés alliées;
- lorsque les quantités vendues diffèrent sensiblement;
- lorsque les marchandises exportées sont vendues à des conditions spéciales ou restrictives (agents exclusifs...).

La détermination de la valeur s'effectue alors selon les critères suivants:

- en prenant le prix de revient des marchandises en cause et en y ajoutant la marge appliquée par le vendeur pour des marchandises vendues «dans le cours ordinaire du commerce» sur le marché intérieur du pays exportateur ou
- par référence au prix pratiqué pour des marchandises identiques sur le marché intérieur par d'autres fabricants.

Lorsque les ventes sur le marché intérieur sont faites à un prix comprenant les frais de livraison et qu'aucune réduction n'est accordée à l'acheteur qui enlève lui-même les marchandises à l'usine, c'est le prix franco domicile, sans aucune déduction pour les frais de transport, qui est pris en considération.

II. Valeur locale courante et escomptes

La valeur locale à porter sur les factures est le prix brut, au départ de l'usine, des marchandises sur le marché intérieur (et non la valeur FOB); des escomptes (de quantité, de caisse, etc.) peuvent être admis en déduction pour la détermination de la valeur sous les réserves ci-après:

- a) aucun escompte ne peut être déduit à moins qu'un tel escompte ne soit également accordé, dans le cours ordinaire du commerce, sur les ventes de marchandises identiques sur le marché intérieur du pays exportateur;
- b) sauf dans le cas d'un escompte de caisse accordé sur le marché intérieur, aucune déduction ne peut être accordée pour un escompte à moins que celui-ci ne soit clairement porté au recto de la facture et en relation avec la valeur locale courante; (Les escomptes et autres réductions portées uniquement dans la

colonne «prix de vente» ne peuvent être admis en déduction de la valeur locale courante pour la détermination de l'assiette des droits);

- c) si des escomptes variables sont accordés sur différents articles, la facture doit préciser clairement le taux applicable à chaque article.

III. Remboursement de droits ou de taxes

Lorsque, dans le pays exportateur, l'exportation d'un produit donne lieu au remboursement d'un droit ou d'une taxe, le montant de ce remboursement peut être admis en déduction de la valeur locale courante; il convient, pour bénéficier de cette disposition, de tenir compte des points suivants:

- a) la valeur locale courante portée sur la facture doit comprendre tout droit ou taxe faisant l'objet d'un remboursement dans le pays exportateur;
- b) si ce remboursement ne s'applique qu'à une partie des marchandises faisant l'objet de la facture, celle-ci doit clairement préciser les marchandises auxquelles il s'applique;
- c) le montant du remboursement ou du dégrèvement accordé par les autorités fiscales du pays exportateur doit être porté, en monnaie du pays exportateur, au paragraphe 4 du certificat de valeur (l'indication d'un pourcentage n'est pas suffisante);
- d) lorsque le montant indiqué comprend différents types ou taux de taxe, chaque type ou taux doit être nettement précisé.

IV. Certificat de valeur

Le certificat de valeur constitue une partie intégrante de la facture, et il doit obligatoirement être rempli en tenant compte des points suivants:

- a) les modalités de tout accord ou arrangement affectant le prix des marchandises sous la forme d'un rabais, d'une remise ou autrement – et non indiqué sur la facture – doivent être déclarées sur le certificat de valeur;
- b) le montant de tout remboursement ou dégrèvement accordé par les autorités fiscales du pays exportateur doit être indiqué sur ce certificat;
- c) le certificat doit être signé par le vendeur ou l'expéditeur, et toute modification doit être paraphée;
- d) les signatures apposées au moyen de tampons ne sont pas admises; des photocopies des factures et des certificats de valeur peuvent être acceptés si aucune modification n'a été apportée après la photocopie.

La Chambre suisse de l'horlogerie se tient à disposition pour répondre aux questions pouvant lui être posées.

11. Adresse utile

Ambassade de Suisse à Wellington (Nouvelle-Zélande).

Papouasie (Territoire de) administration australienne

600 597 habitants (1966)

1. Droits de douane

No du tarif	Désignation des marchandises	Droits de douane
15	Chronomètres, horloges et montres, y compris les pédomètres, les compteurs de poche et similaires	30 %
18	Bijoux et bijouterie n. d. a., ainsi que pierres précieuses	40 %
92	Articles en plaqué n. d. a.	15 %

2. Documents d'expédition

Il est nécessaire à l'importateur de remettre à l'Administration des douanes une facture des marchandises certifiées conformes. Par

conforme, le paragraphe 142 de l'ordonnance des douanes précise que la facture doit:

- a) être originale;
- b) être émise et préparée par le vendeur dans le pays exportateur;
- c) indiquer la description exacte de la marchandise, détailler le prix courant dans le pays d'origine et le prix courant fait à l'acheteur.

3. Adresse utile

Consulat général de Suisse à Sydney (Australie).



Salomon, îles (Protectorat britannique)

140 000 habitants (1966)

1. Droits de douane

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif ad valorem
864.01	Montres, pendules et horloges	37,5 %

2. Marquage, contrôle

D'une façon générale, les marchandises portant une marque de commerce ou toute autre indication commerciale falsifiée sont prohibées. Si les marchandises sont marquées ou étiquetées de manière telle que la marque ou l'étiquette est susceptible d'induire en erreur sur l'origine des produits, ceux-ci doivent porter une marque d'origine claire et précise; par exemple, si les marchandises sont marquées dans une langue qui n'est pas celle du pays d'origine, le pays d'origine doit être spécifié.

3. Documents d'expédition

Il convient de joindre à chaque envoi une facture ainsi qu'un certificat d'origine. Les factures douanières doivent être établies sur les formules spéciales No S 4504 qui peuvent être obtenues auprès des chambres de commerce.

4. Collections d'échantillons

Les échantillons sans valeur commerciale sont exempts de droits de douane. Les voyageurs de commerce qui désirent importer des

échantillons de marchandises normalement soumis aux droits de douane en vue d'en faire la démonstration dans la colonie sans avoir à acquitter ces droits doivent présenter au fonctionnaire des douanes une facture en duplicata dûment certifiée conforme et effectuer le dépôt d'un montant équivalent aux droits de douane sur les dits échantillons. Lorsque le contrôleur des douanes l'autorise, la marchandise peut également entrer en port franc. Dans ce cas, la réexportation doit intervenir dans les trois mois sous contrôle de la douane. Le délai peut être prolongé si des circonstances spéciales existent. Dans ce cas, aucun droit ne frappe les échantillons et l'enregistrement est annulé. Lorsque les droits ont été acquittés, ils sont remboursés lors de la réexportation. Aucun échantillon importé sous cette réglementation ne peut être vendu dans la colonie, sauf autorisation écrite du contrôleur des douanes et moyennant acquittement des droits.

La même procédure est applicable pour l'importation de marchandises importées à titre temporaire sans paiement des droits à condition que:

- elles soient réexportées dans les quatre mois ou dans le cadre de toute autre période autorisée par le contrôleur et
- un dépôt équivalent au montant des droits de douane ait été effectué, ou alors qu'une garantie correspondante soit donnée au contrôleur des douanes.

5. Adresse utile

Ambassade de Suisse à Londres.

Samoa (Ile) Independant State of Western.

133 000 habitants (1967)

1. Droits de douane

No du tarif	Désignation de la marchandise	Droits ad valorem
123	Horloges et montres	60 %
126	Bijouterie et joaillerie	60 %

Une «primage tax» de 7,5% est perçue sur toutes les marchandises importées.

2. Documents d'expédition

Production d'une facture douanière en trois exemplaires, établie sur les formules spéciales No S 4508 a, qui peuvent être obtenues auprès des chambres de commerce.

3. Collections d'échantillons

L'importation temporaire de collections d'échantillons est admise sans licence ni autorisation spéciale aux îles Samoa. Les collections devront être accompagnées d'une liste détaillée portant l'en-tête du fabricant et indiquant les numéros des pièces de la collection ainsi que la description des articles importés à titre temporaire.

Le matériel publicitaire, tel que catalogues, listes de prix, etc., peut être importé librement sans que des droits de douane soient perçus. Cependant, l'importation de collections peut intervenir contre dépôt des droits de douane, qui sont remboursés en cas de réexportation.

La durée de l'importation temporaire est limitée à un mois. Le délai peut être prolongé de deux mois. Dans ce cas, il est nécessaire de s'adresser personnellement ou d'écrire au receveur des douanes. Les formalités d'importation temporaire d'une collection d'échantillons peuvent être simplifiées pour autant que les échantillons aient déjà été marqués d'un timbre officiel ou du sceau des douanes suisses.

Pour éviter toute difficulté lors de l'importation, il est recommandé de solliciter une garantie assez tôt, de telle sorte que la banque locale soit à même d'informer la douane de l'arrivée du voyageur de commerce avant que celui-ci se présente au bureau d'entrée. Les échantillons en métaux précieux ne font l'objet d'aucune disposition particulière. Cependant, il est nécessaire de les marquer spécialement.

Les collections d'échantillons peuvent être expédiées directement à destination d'un importateur. Les collections importées de cette manière sont soumises exactement aux mêmes prescriptions que celles qui accompagnent un voyageur de commerce.

4. Adresse utile

Ambassade de Suisse à Wellington (Nouvelle-Zélande).

HUILE SINE DOLO - LAUSANNE
TREYBLANC 9
dans toutes les Maisons de Fournitures d'horlogerie

L'Indicateur Davoine

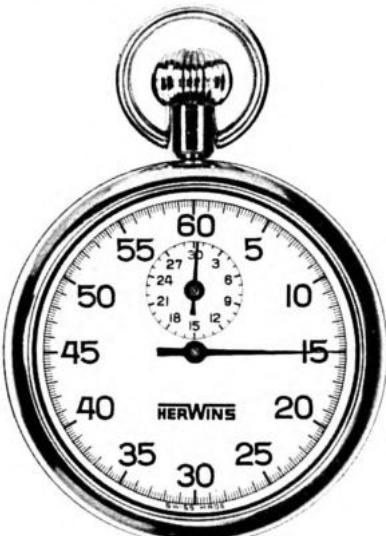


est publié depuis 125 ans !

Le plus ancien mais le plus moderne

Votre annonce correspond-elle
au prestige de votre maison ?

Stopuhren Stopwatches Compteurs de sport



HERWINS

**UFESA WATCH ERWIN SCHLUP
2543 LENGENAU SWITZERLAND**

Tonga, Friendly (Iles) Archipel d'Océanie - Protectorat anglais

75 000 habitants (1967)

1. Droits de douane

Désignation de la marchandise

Droits
ad
valorem

Tous articles non spécialement dénommés, dont la bijouterie, l'horlogerie, etc.

33.33 %

2 Taxes et impôts

Port and service tax: 5% «ad valorem» CIF

3. Documents d'expédition

Les factures douanières doivent être établies en trois exemplaires (formule No S 4504, qui peut être obtenue auprès d'une chambre de commerce).

4. Collections d'échantillons

Les collections d'échantillons peuvent être importées sans qu'il soit nécessaire de requérir de licence ou d'autorisation spéciale. Il faut cependant établir la liste complète de la collection importée.

cependant établir la liste complète de la collection importée. Les formalités d'importation temporaire d'une collection d'échantillons peuvent être simplifiées si les échantillons ont déjà été marqués d'un timbre officiel ou du sceau des douanes suisses.

marques d'un timbre officiel ou du sceau des douanes suisses. Les collections d'échantillons peuvent être importées pour une durée maximum de deux semaines. Après l'expiration de ce délai, les droits de douane sont perçus.

Il est possible d'envoyer directement les collections d'échantillons sans valeur commerciale à un agent établi à Tonga, pour autant que ce dernier soit habilité à signer les formalités qui, dans un cas semblable, ne subissent pas de modification.

5 Adressa utile

Ambassade de Suisse à Wellington.

Indicateur Davoine

Parution trimestrielle		Diffusion
Vol. I Décembre	Branches annexes Prescriptions douanières: Canada, USA, Mexique	Suisse – Europe et générale
Vol. II Mars	Horlogerie Prescriptions douanières: Amérique du Sud	Europe Foire de Bâle
Vol. III Juin	Branches annexes Prescriptions douanières: Afrique, Asie, Océanie	Suisse – Europe et générale
Vol. IV Septembre	Horlogerie Prescriptions douanières: Europe	Outre-mer

Notre diffusion est considérablement améliorée et permet de diriger exactement l'impact publicitaire de nos annonceurs.

Tarif publicitaire	Tarif d'insertion et formats des annonces		
	Espace	Tarif A pour les 4 volumes	Tarif B pour 2 volumes
Supplément de 30% par couleur supplémentaire (films fournis ou facturés à part)	1/1 page 3/4 page 2/3 page 1/2 page largeur 1/2 page hauteur 1/3 page 1/4 page largeur 1/4 page hauteur 1/8 page	Fr. 1320.– Fr. 1080.– Fr. 1020.– Fr. 750.– Fr. 750.– Fr. 530.– Fr. 440.– Fr. 440.– Fr. 270.–	Fr. 740.– Fr. 670.– Fr. 630.– Fr. 500.– Fr. 500.– Fr. 360.– Fr. 310.– Fr. 310.– Fr. 210.–

Mentions dans les listes d'adresses:

Editions «Branches annexes». Prix forfaitaire:	1 et 2 lignes 3 à 9 lignes 10 lignes et plus par édition	Fr. 25.– Fr. 50.– Fr. 100.–
--	---	-----------------------------------

Editions horlogères (tableau). Prix forfaitaire: Fr. 50.– par édition.

Impression Offset: Format franc bord: 198 x 264 mm.

Régie des annonces: Publipress S. A., rue des Prés 135, 2500 Bienne.
Télex: 34 468 press ch.
Télégramme: Publipress Bienne.
Tél. (032) 2 17 68 / 2 67 58.

Vous trouverez les adresses complètes dans la liste des fabricants d'horlogerie

Les marques de fabriques communiquées à l'Indicateur Davoine jusqu'au 15. 10. 1970

A	Amida S.A.	Montreux	ARMSTRONG	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds
A 1	Sté des Montres West End S.A.	Genève	AROLA	Montres Arola S.A.	Bienna
A LEURE	Georges Piaget & Cie	La Côte-aux-Fées	AROLE	Alfred Rochat & Fils	Les Bioux
ABOL	Amida S.A.	Montreux	ARSA	A. Reymond S.A.	Tramelan
ABYSAL	Schild S.A.	La Chaux-de-Fonds	ARTS	A. Reymond S.A.	Tramelan
ACCUREX	Datum Watch Factories	Chêne-Bougeries	ARTSDECO	Marvin Watch Co. Ltd	La Chaux-de-Fonds
ACCUTRON	Bulova Watch Co Inc.	Bienna	ASCALON	Hebe Watch S.A.	Alle
ACME	Sté des Montres West End S.A.	Genève	ASIANMASTER	Ali Guenat & Fils	Les Breuleux
ACTUEL	Homis Watch Co.,	Bienna	ASTER	Nicolet Watch S.A.	Tramelan
ADA	Amida S.A.	Montreux	ASTIN	Astin Watch S.A.	La Chaux-de-Fonds
ADALIO	Les Fils de R. Ullmann	La Chaux-de-Fonds	ASTRAL	Vacheron & Constantin	Genève
ADAM	Dux S.A.	Bienna	ASTRONOME	Levaillant & Cie	La Chaux-de-Fonds
ADAMATIC	Amida S.A.	Montreux	ASTROSTAR	Mido, G. Schaeren & Cie S.A.	Bienna
ADAP	Hasler & Cie	Tramelan	ATALA	Levaillant & Cie	La Chaux-de-Fonds
ADECA	Dux S.A.	Bienna	ATHLETIC	Atlantic S.A.	Bettlach
ADELPHI	Union S.A.	Selzach	ATLANTA GENEVE	Uhlmann & Cie	Genève
ADEQUAT	Dux S.A.	Bienna	ATLANTIC	Atlantic S.A.	Bettlach
ADIX	Orfina Watch S.A.	Grenchen	AKIPPER		
ADRIA	A.H. Guggenheim AG	Basel	COMPUTRON		
ADRIATICA	A.H. Guggenheim AG	Basel	SEAHUNTER		
AERO COMPAX	Montres Universal	Genève	VIP		
AETOS	Aetos Watch	Petit-Lancy	ATLANTIS		
AFTAB	Sté des Montres West End S.A.	Genève	ATOMIUM	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr
AGENDA	Marvin Watch Co., Ltd	La Chaux-de-Fonds	AUBRY	Aubry Frères S.A.	Le Noirmont
AGON	Agon, R. Triebold AG	Mumpf	FRERES		
AHG	A.H. Guggenheim AG	Basel	FRERES S.A.		
AIMEE	Nestor S.A.	Le Landeron	SWISS		
AIR COMMAND	Rayville S.A.	Villeret	AUBURN	Marcel Benoit S.A.	Bienna
AIR FORCE	Valory Watch Co., S.A.	Genève	AUDEMARS PIGUET	Audemars Piguet Co.,	Le Brassus
AIR TIME	Schild S.A.	La Chaux-de-Fonds	AUTAVIA	Heuer-Léonidas S.A.	Bienna
ALARMDATE	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	AUTODATE	Marvin Watch Co. Ltd	La Chaux-de-Fonds
ALBONA	H. Duvoisin & Cie	Les Geneveys s/ Coffrane	AUTOGRAPH	Heuer-Léonidas S.A.	Bienna
ALCAR	Orfina Watch S.A.	Grenchen	AUTOLUX	White Star Factory	La Chaux-de-Fonds
ALDREX	Juillerat Frères S.A.	Malleray	AVANTI	Jeanbourquin & Cie	La Chaux-de-Fonds
ALGONA	Ali Guenat & Fils	Les Breuleux	AVE	Montres Consul S.A.	La Chaux-de-Fonds
ALIREX	Juillerat Frères S.A.	Malleray	AVENIR	Béguelin & Cie S.A.	Tramelan
ALIZA	Droz & Co	Tavannes	AVESTA	Erwin Kocher S.A.	Grenchen
ALLSTATE	Homis Watch Co	Bienna	AVIA	Fabr. de Montres Avia	Neuchâtel
ALMA MATER	H.E. Homberger	Schaffhausen	AVON	F. Moeri S.A.	Saint-Imier
ALPHA	Schwarz Etienne S.A.	La Chaux-de-Fonds	AXA	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr
ALTAIR	Joseph Boillat Fils	Les Breuleux	AXFORD	Juillerat Frères S.A.	Malleray
ALTESSE	Montres Universal	Genève			
ALURA	Xantia, E. Knutti	Evilard			
ALVAREX	Juillerat Frères S.A.	Malleray			
ALVAREX LOGILUX	Juillerat Frères S.A.	Malleray			
ALYSON	Golana Watch Ltd	Bienna			
AMAR	H. Duvoisin & Cie	Les Geneveys s/Coffrane			
AMIDA	Amida S.A.	Montreux			
AMIDA avec globe	Amida S.A.	Montreux			
AMIDA COMPET	Amida S.A.	Montreux			
AMITRO	Amida S.A.	Montreux			
AMITRON	Amida S.A.	Montreux			
AMORA	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds	BADEX	Bader AG, Mentor	Holderbank
AMYRAL	Looping S.A.	Corcelles	BAGHERA	Dux S.A.	Bienna
ANADOLU	Jupiter, Simon Krikor	Bienna	BAHADUR	F. Moeri S.A.	Saint-Imier
ANAX	A. Dorsaz & Cie	La Chaux-de-Fonds	BALQEE	Jowissa S.A.	Bettlach
ANCHOR	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds	BALTIC	Schwarz-Etienne S.A.	La Chaux-de-Fonds
ANDALOS	Juillerat Frères S.A.	Malleray	BASKAI	Gustave Homberger	Bienna
ANDINO	Certina, Kurth Frères S.A.	Grenchen	BATHYSCAPHE	Rayville S.A.	Villeret
ANGLO SWISS WATCH	Edox, Era Watch Co. Ltd	Bienna	BATON	Datum Watch Factories	Chêne-Bougeries
ANNA	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds	BAUME DES	Xavier-Georges Baume	La Chaux-des-Breuleux
ANNIVERSARY	Nivada S.A.	Grenchen	BREULEUX	BD S.A., Bernard Donzé	Les Breuleux
ANONA	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds	BD	Marcel Benoit S.A.	Bienna
ANTARCTIC	Nivada S.A.	Grenchen	BEAUFORT	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds
ANTHOS	Aetos Watch	Petit-Lancy	BEAUPRE	Juillerat Frères S.A.	Malleray
ANZAC	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	BEETLE	Jeanbourquin & Cie	La Chaux-de-Fonds
APHRODITE	A. Dorsaz & Cie	La Chaux-de-Fonds	BEL ART	Homis Watch Co.,	Bienna
APOLLO	Appella S.A.	Grenchen	BELAMI	Credos Watch S.A.	Nidau
APPELLA	Appella S.A.	Grenchen	BELLE EPOQUE	Marcel Benoit S.A.	Bienna
AQUATIMER	H.E. Homberger	Schaffhausen	BELMAR	F. Moeri S.A.	Saint-Imier
ARIANA	Minerva Sport S.A.	Villeret	BELVEDERE	Silvana S.A.	Tramelan
ARISTOCRAT	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds	BELVU	Marcel Benoit S.A.	Bienna
ARISTOCRATIC	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds	BENOIT	Marcel Benoit S.A.	Bienna
ARMOSA	Datum Watch Factories	Chêne-Bougeries	BENOIX	Marcel Benoit S.A.	Bienna
ARMREX	White Star Factory	La Chaux-de-Fonds	BENRUS	Benrus-Technical S.A.	Montreux

BENTIMA	Oris Watch Co., S.A.	Hölstein	POPULAR	
BENTLEY	Fabrique de Montres Avia	Neuchâtel	QUEENS CLUB	
BERMI	Bermi Watch S.A.	Morbio Inf.	RELIABLE	
BERNEX	Visible Watch Co	Les Breuleux	ROYAL	
BERNEY	Henri Berney Blondeau	L'Abbaye	SEA CLUB	
BERO	Bero S.A.	Bienne	SEVENSEAS	
BERTIL	Ali Guenat & Fils	Les Breuleux	SILVER CLOUD	
BESTINE	Création Watch Co., S.A.	Hauterive	SPACESHIP	
BIELCO	Erwin Kocher S.A.	Grenchen	SPUTNIK	
BIRKA	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	STAR JET	
BIRTHDAY	Création Watch Co., S.A.	Hauterive	SUN BIRD	
BIVOUAC	Favre Leuba S.A.	Petit-Lancy	TIVOLI	
B L	Montres Luxor S.A.	Le Locle	TOPKAPI	
BLACKSHIELD	Nivada S.A.	Grenchen	VOSTOK	
BLANCPAIN	Rayville S.A.	Villeret	WHITE BIRD	
BLASON	Bero S.A.	Bienne	CANTADOR	Heno Watch S.A.
BLITA	Boillat Frères S.A.	Bienne	CAPE MOON	Création Watch Co., S.A.
BLUMAR	Helolise S.A.	Lengnau	CAPT	G. Capt & Cie
BLUSTAR	White Star Factory	La Chaux-de-Fonds	CARAVELLE	Bulova Watch Co., Inc.
BOILLAT LES BOIS	Boillat Frères & Cie	Les Bois	CARMEN	Dux S.A.
BOLDOR	Dux S.A.	Bienne	CARMENCITA	Dux S.A.
BOMCO	Xavier Georges Baume	La Chaux-des-Breuleux	CARNA	Datum Watch Factories
BOREA	Borea Watch Co., S.A.	Losone	CAROL	Golana Watch Ltd
BOREAL	E. Mathey-Tissot & Cie S.A.	Les Ponts-de-Martel	CARRADY	Gunzinger Frères S.A.
BOYSCAPH	Pronto Watch Co.,	Le Noirmont	CARRERA	Heuer-Léonidas S.A.
BRADUX	Bradux S.A.	Nidau	CARVEN	Costal Watch S.A.
BRAMA	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	CASATSCHOK	Nicolet Watch S.A.
BRAND X WATCH	Aetos Watch	Petit-Lancy	CASTEL COMPET	Amida S.A.
BRAVINGTONS	Rone Watch Co., S.A.	Bôle	CASTELAR	Amida S.A.
BREITLING	Léon Breitling S.A.	Genève	CASTELL	Amida S.A.
BRENET	Lemania Lugrin S.A.	L'Orrient	CATEDRAL	Cie des Montres Invar
BRENSON	Création Watch Co., S.A.	Hauterive	CATOREX	Cattin & Cie
BRIGADE	Edox Era Watch Co., Ltd	Bienne	CATOREX TRANSALPIN	Cattin & Cie
BRILTOR	Le Phare S.A.	La Chaux-de-Fonds	CAVALRY	Edox Era Watch Co., Ltd
BRILUX	Montres Luxor S.A.	Le Locle	C B	Cattin & Cie
BRINDIS	Costal Watch S.A.	Bienne	CELESTE	F. Sauter & Cie S.A.
BRUCA	Les Fils de R. Ullmann	La Chaux-de-Fonds	CENTENARY	Sté des Montres West End S.A.
BRUT	Favre-Leuba S.A.	Petit-Lancy	CENTIGRAPH	Heuer-Léonidas S.A.
BRUTAL	Favre-Leuba S.A.	Petit-Lancy	CENTISPLIT	Heuer-Léonidas S.A.
BRUTTE	Favre-Leuba S.A.	Petit-Lancy	CENTISTOP	Heuer-Léonidas S.A.
BUCHERER CREDOS	Credos Watch S.A.	Nidau	CENTITIMER	Heuer-Léonidas S.A.
BULER	Buler S.A.	Lengnau	CERES GENEVE	Jean Perret & Cie
BULKHEAD	Datum Watch Factories	Chêne-Bougeries	CERTA	Certina, Kurth Frères S.A.
BULOVA	Bulova Watch Co., Inc.	Bienne	CERTIME	Certina, Kurth Frères S.A.
BUSER	Buser Frères & Cie S.A.	La Chaux-de-Fonds	CERTINA	Certina, Kurth Frères S.A.
BUSER FRERES	Buser Frères & Cie S.A.	La Chaux-de-Fonds	AIRLINE	Genève
			ARGONAUTE	Grenchen
			BIO COMPUTER	
			BIOSTAR	
			BLUE RIBBON	
			CERTICHRON	
			CERTIDAY	
			CERTODATE	
			COLLEGE	
			CORAZZA D'ORO	
			CORONATION	
			DOUBLE SEAL	
C	Cattin & Cie	Les Breuleux	DS	
CACHET	Bero S.A.	Bienne	DS CHRONOLYMPIC	
CADOLA	Fraidevaux S.A.	Neuchâtel	EA	
CALAN	Béguelin & Cie S.A.	Tramelan	ENGINEER	
CALENDATE	Vulcain & Studio S.A.	La Chaux-de-Fonds	EUROTIME	
CALIDEX	Juillerat Frères S.A.	Malleray	EUROWATCH	
CALISTON	Nitus S.A.	Péry	GOLDEN 70	
CAMAY	Camy Watch Co., S.A.	Genève	GOLDEN ARMOUR	
CAMARO	Heuer-Léonidas S.A.	Bienne	GOLDEN SEAL	
CAMPUS	Montres Rotary S.A.	La Chaux-de-Fonds	GOLDEN SEVENTIES	
CAMY	Camy Watch Co., S.A.	Genève	GOLDPANZER	
85			HEAVY DUTY	
CHALLENGER			LABORA	
CLOUDMASTER			NOBLESSE	
CLUB STAR			PREMIERE	
EASTERN END			SPORTSMAN	
ELECTROSONIC			CERTINA	Certina, Kurth Frères S.A.
FRIENDSHIP			SUPERFLEXO	Grenchen
FULLDRESS			TEEN	
GOLDEN JET			TEENAGE	
GREEN BIRD			TROOPER	
HAPPY BIRD			VAINQUEUR	
JET KING			WATERKING	
JET PRINCE			WATERQUEEN	
KINGS CLUB			WEEKEND	
MINER			CERVIN	Cie des Montres Invar
NERVA			CERVINE	Cie des Montres Invar
				La Chaux-de-Fonds
				La Chaux-de-Fonds

CERVUS	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds	CUATRICENTENARIO	Pierre-M. Bloch	La Chaux-de-Fonds
CEV	Montres Consul S.A.	La Chaux-de-Fonds	CUDOS	F. Moeri S.A.	Saint-Imier
CHAMPION	Schild S.A.	La Chaux-de-Fonds	CULTURA	Xantia, E. Krutti	Evilard
CHANDELEUR	Jeanbourquin & Cie	La Chaux-de-Fonds	CYBO	Levaillant & Cie	La Chaux-de-Fonds
CHANDLER	Jeanbourquin & Cie	La Chaux-de-Fonds	CYCLOTRON	Rayville S.A.	Villeret
CHATILLON	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	CYRANO	Montres Consul S.A.	La Chaux-de-Fonds
CHEFTAIN	Dux S.A.	Bienne			
CHERUB	F. Moeri S.A.	Saint-Imier			
CHEVALIERE	Agon, R. Triebold S.A.	Mumpf			
CHEVY	Agon, R. Triebold S.A.	Mumpf			
CHIEFTEST	Pronto Watch Co.,	Le Noirmont			
CHROMATIC	Agon, R. Triebold S.A.	Mumpf			
CHRONOJERK	Nicolet Watch S.A.	Tramelan			
CHRONOKING	Nivada S.A.	Grenchen			
CHRONOLUXE	Sté des Montres West End S.A.	Genève			
CHRONOMETRE ROYAL	Vacheron & Constantin	Genève			
CHRONOMETER					
VICTORY	Marvin Watch Co., Ltd	La Chaux-de-Fonds	DACO	Sindaco S.A.	Locarno
CINDERELLA	Amida S.A.	Montreux	DAFINOS	Schild S.A.	La Chaux-de-Fonds
CINY	Aubry Frères S.A.	Le Noirmont	DAKO	Sindaco S.A.	Locarno
FINE			DALTOS	Marvin Watch Co., Ltd	La Chaux-de-Fonds
HI RIGGER			DAMAS	Béguelin & Cie S.A.	Tramelan
LUXE			DANDY	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds
SAUNATIIVIS			DARNLEY	F. Moeri S.A.	Saint-Imier
SWISS			DASHWOOD	F. Moeri S.A.	Saint-Imier
CINYSA	Aubry Frères S.A.	Le Noirmont	DATA	Datum Watch Factories	Chêne-Bougeries
CINYSEN	Aubry Frères S.A.	Le Noirmont	DATE LINE	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr
CIVITAS	F. Moeri S.A.	Saint-Imier	DATEX	Datum Watch Factories	Chêne-Bougeries
CLAIRON	Amida S.A.	Montreux	DATIP	Orfina Watch S.A.	Grenchen
CLARNA	Pierre M. Bloch	La Chaux-de-Fonds	DATOTAY	Mido, G. Schaeren & Co. S.A. Bienne	
CLEO	Herra S.A.	Zürich	DATOTETER		
CLER	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds	DATUM	Datum Watch Factories	Chêne-Bougeries
CLIFF	Serexia Watch Co., S.A.	Bienne	DAVAR	Gisiger-Greder, Sohn	Selzach
CLIMATIC	Sheffield Watch S.A.	Bienne	DAVEGA	Les Fils de R. Ullmann	La Chaux-de-Fonds
CLINIC	Nivada S.A.	Grenchen	DAVOZ	Orfina Watch S.A.	Grenchen
CLIVIS	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	DAYMATIC	Favre-Leuba S.A.	Petit-Lancy
COEURJOY	Dux S.A.	Bienne	DAYTIME	R. Jeanneret & Cie S.A.	La Chaux-de-Fonds
COLLIERS	Rayville S.A.	Villeret	DAYTON	Les Fils de R. Ullmann	La Chaux-de-Fonds
COLONIAL WATCH	Marvin Watch Co., Ltd.	La Chaux-de-Fonds	DEBONAIR	Amida S.A.	Montreux
COLT	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	DECO	Frey & Co., S.A.	Bienne
COMMANDER	Favre-Leuba S.A.	Petit-Lancy	DEEP BLUE	Favre-Leuba S.A.	Petit-Lancy
COMODORE	Mido, G. Schaeren & Co., S.A.	Bienne	DEFLEXA	Certina, Kurth Frères S.A.	Grenchen
COMPAX	C. Wilhelm & Co., S.A.	La Chaux-de-Fonds	DEGADO	Aubry Frères S.A.	Le Noirmont
COMPENSAMATIC	Montres Universal	Genève	DELBANA	Delbana Watch S.à r.l.	Grenchen
COMPET	Nivada S.A.	Grenchen	DELBOS		
COMPETITION	Amida S.A.	Montreux	DELEVAUX	Nestor S.A.	Le Landeron
COMPETITOR	Sté des Montres West End S.A.	Genève	DELFIN	Edox, Era Watch & Co., Ltd	Bienne
CONFETTI	Sté des Montres West End S.A.	Genève	DELORA	Delbana Watch S.à r.l.	Grenchen
CONFIANZA	Montres Consul S.A.	La Chaux-de-Fonds	DEPTHMASTER	Nivada S.A.	Grenchen
CONSEIL	Sté Horlogère Reconvillier	Neuchâtel	DEPTHOMATIC	Nivada S.A.	Grenchen
CONSUL	Consul Montres S.A.	La Chaux-de-Fonds	DESA	Desa S.A.	Grenchen
CONVENIENCE	Consul Montres S.A.	La Chaux-de-Fonds	DESOTOS	Georges Gay	Les Bioux
CONVENTION	F. Moeri S.A.	Saint-Imier	DIADEME	Montres Rotary S.A.	La Chaux-de-Fonds
COPAINS	Favre-Leuba S.A.	Petit-Lancy	DIAGONAL	Eldor Watch Co., S.A.	Genève
CORD	Valory Watch Co., S.A.	Genève	DIAM	Création Watch Co., S.A.	Hauterive
CORONA	Juvenia Didisheim & Cie	La Chaux-de-Fonds	DIAMOND TOOLED	Amida S.A.	Montreux
CORONADO	Corona S.A.	Tramelan	DIE GLOCKE	Quartier & Fils S.A.	Les Brenets
CORBETBERT	Montres Cortébert S.A.	Tramelan	DIEGO	Sindaco S.A.	Locarno
CORVETTE	Fabr. de Montres Avia	Neuchâtel	DIEHARD	Amida S.A.	Montreux
COSLEM	Dux S.A.	Bienne	DIGIQUARTZ	Bulova Watch Co., Inc.	Bienne
COSMOS	Schild S.A.	La Chaux-de-Fonds	DILA	Frey & Co., S.A.	Bienne
COSMO SONIC	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	DIMETRON	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds
COSMOTRON	Agon, R. Triebold S.A.	Mumpf	DIPLOMAT	Nivada S.A.	Grenchen
COUNTRY CLUB	Montres Universal	Genève	DIRECTIME	Hoga Watch Ltd	Tramelan
COURSIER	Vulcain & Studio S.A.	La Chaux-de-Fonds	DISCOMATIC	Amida S.A.	Montreux
COUTURIER DE LA MONTRE	Montres Universal	Genève	DISCUS	Nivada S.A.	Grenchen
CRAVEN	Datum Watch Factories	Chêne-Bougeries	DISTINCTION	Sindaco S.A.	Locarno
CREATION	Creation Watch Co., S.A.	Hauterive	DIVETIMER	Rayville S.A.	Villeret
LUXOMATIC			DIVISOR	Sindaco S.A.	Locarno
MARILYN			DIXOR	Pronto Watch Co.,	Le Noirmont
CREDOS	Credos Watch S.A.	Nidau	DOG	A. Dorsaz & Cie	La Chaux-de-Fonds
HOROSCOP			DOGMA	A. Dorsaz & Cie	La Chaux-de-Fonds
LUGRAN			SIEMPRE IMITADO		
CRESTLINE	Sindaco S.A.	Locarno	NUNCA IGUALADO		
CRICKET	Vulcain & Studio S.A.	La Chaux-de-Fonds	TOUJOURS IMITEE		
CRISTAL WATCH	Schild S.A.	La Chaux-de-Fonds	JAMAIS EGALÉE		
CRISTINA	Schild S.A.	La Chaux-de-Fonds	DOGMALUX		
CRONEL	Borea Watch Co., S.A.	Losone	DOGOMATIC		
CROTOM AQUAMATICA	Nivada S.A.	Grenchen	DOLCY	Montres Dolmy S.A.	La Chaux-de-Fonds
CA	Nivada S.A.	Grenchen	DOLLY	Montres Dolmy S.A.	La Chaux-de-Fonds
AQUAMEDICO	L. Erard & Fils S.A.	La Chaux-de-Fonds	DOLMY	Montres Dolmy S.A.	La Chaux-de-Fonds
CRYPTON			SELECTION	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds
			DOLPHIN		

DOMICIL	Herra S.A.	Zurich	ESPADON	Montres Arola S.A.	Bienné
DON CARLOS	Metric S.A.	Grenchen	ESPERUS	Aubry Frères S.A.	Le Noirmont
DONA CARLA	Metric S.A.	Grenchen	ESPRIT	Bero S.A.	Bienné
DONAR	Amida S.A.	Montreux	ESTONA	Certina, Kurth Frères S.A.	Grenchen
DOSMA	A. Dorsaz & Cie	La Chaux-de-Fonds	ESTRELLA	White Star Factory	La Chaux-de-Fonds
DOST	Sté des Montres West End S.A.	Genève	ETERNA	Eterna S.A.	Grenchen
DRAGON	Montres Luxor S.A.	Le Locle	FAST BEAT		
DRAKEN	W. Schaub	Tenniken	MATIC		
DREFFA WATCH S.A.	Dreffa Watch S.A.	Genève	MATIC 1000		
DROZ	Droz & Co.,	Tavannes	MATIC 3000		
MASTERVOICE	Droz & Co.,	Tavannes	SEVENDAY		
TIMELORD			SONIC		
WATERLORD			VISION		
DUCHESSE	Schild S.A.	La Chaux-de-Fonds	EUROMAT	Amida S.A.	Montreux
DUNYA	Jean Perret & Cie	Genève 1	EVADIN	Marvin Watch Co., Ltd	La Chaux-de-Fonds
DUPLEX	Schild S.A.	La Chaux-de-Fonds	EVE	Dux S.A.	Bienné
DUSTITE	White Star Factory	La Chaux-de-Fonds	EVER SPRING	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr
DUVOISIN	H. Duvoisin & Cie	Les Geneveys s/Coffrane	EVERGO	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds
DUX	Dux S.A.	Bienné	EVERSTRONG	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds
SEATRAVELLER			EVERTIME	P. Hofner & Cie	Montreux
DYKKER	Aubry Frères S.A.	Le Noirmont	EVERUN	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds
DYNAFLEX	Certina, Kurth Frères S.A.	Grenchen	EVITA	Dux S.A.	Bienné
DYPSA	Perusset & Didisheim S.A.	Genève	EVITEX	Dux S.A.	Bienné
			EWIGA	Dux S.A.	Bienné
			EXACTOMATIC	Vulcain & Studio S.A.	La Chaux-de-Fonds
			EXCELENCIA	F. Moeri S.A.	Saint-Imier
			EXCELLENCE	F. Moeri S.A.	Saint-Imier
			EXCELLENCIA	F. Moeri S.A.	Saint-Imier
			EXCELLENZ	F. Moeri S.A.	Saint-Imier
			EXIMIO	Les Fils de R. Ullmann	La Chaux-de-Fonds

E. MATHEY-TISSOT & C. O.	E. Mathey-Tissot & Cie S.A.	Les Ponts-de-Martel			
EASTEND WATCH	Sté des Montres West End S.A.	Genève			
EASTERN WATCH					
BOMBAY	Lemania Lugrin S.A.	L'Orient			
EASYGO	Sindaco S.A.	Locarno			
EBEL	Ebel S.A.	La Chaux-de-Fonds			
EERA	A. Dorsaz & Cie	La Chaux-de-Fonds			
ECO	Frey & Co., S.A.	Bienné			
ECONOM	Nivada S.A.	Grenchen			
EDEN	Gisiger-Greder, Sohn	Selzach			
EDIL	Dux S.A.	Bienné			
EDILMATIC	Dux S.A.	Bienné			
EDOX	Edox, Era Watch Co., Ltd	Bienné			
EDVINA	Les Fils de R. Ullmann	La Chaux-de-Fonds			
EFRO	Fluvius Boillat	Les Breuleux			
EL BUZO	Favre-Leuba S.A.	Petit-Lancy			
ELAGWATCH	Elag Watch	Bern			
ELBARO	Gisiger-Greder, Sohn	Selzach			
ELCRON	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds			
ELDEX	Corona S.A.	Tramelan			
ELDOR	Eldor Watch Co., S.A.	Genève			
ELDORADO	A. Reymond S.A.	Tramelan			
ELECTRAS	Schild S.A.	La Chaux-de-Fonds			
ELECTRONIC	Montres Rotary S.A.	La Chaux-de-Fonds			
ELEGANT	Roamer Watch Co., S.A.	Solothurn			
ELESONIC	Nepro Watch	La Chaux-de-Fonds			
ELGIN	Elgin S.A.	Neuchâtel			
ELICON	Costal Watch S.A.	Bienné			
ELIXHOR	Armand Goetschel	La Chaux-de-Fonds			
ELIZ	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr			
ELMA	Robert Anker	Bienné			
ELMAS	Heno Watch S.A.	Interlaken			
ELPE	Homis Watch Co.,	Bienné			
EL SOL	Pontifa S.A.	Les Ponts-de-Martel			
ELSTAR	White Star Factory	La Chaux-de-Fonds			
ELUE	Levaillant & Cie	La Chaux-de-Fonds			
ELUXA	Eluxa S.A.	Nidau			
ELVOZ	Orfina Watch S.A.	Grenchen			
ELYON	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds			
EMBASSY	Montres Rotary S.A.	La Chaux-de-Fonds			
ENVOY	Lemania Lugrin S.A.	L'Orient			
ERGANE	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds			
ERGAS	Ergas S. à r.l.	Tramelan			
ERNAVA	White Star Factory	La Chaux-de-Fonds			
EROICA	A. Dorsaz & Cie	La Chaux-de-Fonds			
ERVA	White Star Factory	La Chaux-de-Fonds			
ESCORT	Datum Watch Factories	Chêne-Bougeries			
ESCUDEIA	Froidévaux S.A.	Neuchâtel			
ESKA	S. Kocher & Co.,	Grenchen			
			FLEURETTE	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds
			FLEXO	Certina, Kurth Frères S.A.	Grenchen
			FLORE	Bader AG, Mentor	Welschenrohr
			FLOREX	Favre-Leuba S.A.	Holderbank
			FLORYS	Favre-Leuba S.A.	Petit-Lancy
			FLUDO	Girard-Perregaux S.A.	Petit-Lancy
			FLYER	Certina, Kurth Frères S.A.	La Chaux-de-Fonds
			FLYING DUTCHMAN	Montres Rotary S.A.	La Chaux-de-Fonds
				Marvin Watch Co., Ltd	La Chaux-de-Fonds

F M	F. Moeri S.A.	Saint-Imier	GOLDEN CUP	Dux S.A.	Bienna
FONTAINE	Froidevaux S.A.	Neuchâtel	GOLDEN FLAME	Orfina Watch S.A.	Grenchen
FOR LIFE	A. Dorsaz & Cie	La Chaux-de-Fonds	GOLDEN HEART	Eterna S.A.	Grenchen
FORGET ME NOT	Creation Watch Co., S.A.	Hauterive	GOLDEN KING	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr
FORMIDA	Repcowatch S.A.	Tramelan	GOLDEN PRINCESS	Amida S.A.	Montreux
FORMULA	Sindaco S.A.	Locarno	GOLDEN SHADOW	Montres Universal	Genève
FORTRESS	Amida S.A.	Montreux	GOLDEN VOICE	Vulcain & Studio S.A.	La Chaux-de-Fonds
FORTUNA	Creation Watch Co., S.A.	Hauterive	GOLDINA	Golana Watch Ltd	Bienna
FORWARD	Pronto Watch Co.,	Le Noirmont	GOLDMARIC	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr
FOSCA	Foska S.A.	Bienna	GOLDSHIELD	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr
FOSKA	Foska S.A.	Bienna	GOLDSTAR	White Star Factory	La Chaux-de-Fonds
FRACTION	Sindaco S.A.	Locarno	GOLDTEX	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr
FRAMONT	Framont S.à r.l.	Renan	GOLIATH	Sindaco S.A.	Locarno
FRECO	Frey & Co., S.A.	Bienna	GOLONA	Golana Watch Ltd	Bienna
FRENCA	Buser Frères & Cie S.A.	La Chaux-de-Fonds	GONAR	Xantia, E. Knutti	Evilard
FREY	Frey & Co., S.A.	Bienna	G P	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds
FRIDOX	Friedli Frères S.A.	Reconvilier	GRABER	Dux S.A.	Bienna
FRIEDLI	Friedli Frères S.A.	Reconvilier	WATCH	Certina, Kurth Frères S.A.	Grenchen
FRIMOSA	F. Moeri S.A.	Saint-Imier	GRANA	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds
FRISARD	Rayville S.A.	Villeret	KURTH FRERES	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds
FULLDATE	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds	GRAND PALAIS	Vulcain & Studio S.A.	La Chaux-de-Fonds
FULTON	Gustave Homberger	Bienna	GRANDMASTER	Certina, Kurth Frères S.A.	Grenchen
MEMO TIME			GRANDVILLE	Montres Arola S.A.	Bienna
SAFARI			GRANITA	Sindaco S.A.	Locarno
G	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	GREEN BERET	Amida S.A.	Montreux
GALCO	Gallet & Co., S.A.	La Chaux-de-Fonds	GRENADIER	Gisiger-Greder, Sohn	Selzach
GALLET	Gallet & Co., S.A.	La Chaux-de-Fonds	GRESA	Gruen Watch Mfg & Co., S.A.	Genève
GAME-MASTER	Heuer-Léonidas S.A.	Bienna	GRONICO	Gruen Watch Mfg & Co., S.A.	Bienna
GANADOR	Aetas Watch	Petit-Lancy	GRUEN GENEVE	Gruen Watch Mfg & Co., S.A.	Bienna
GARDE	H. Hofer S.A.	Grenchen	GRUEN GENEVE	Boillat Frères & Cie	Les Bois
GEMIE	Quartier Fils S.A.	Les Brenets	GRUEN PRECISION	Montres Rotary S.A.	La Chaux-de-Fonds
GEMINI	Atlantic S.A.	Bettlach	GRUTLI	Jean Perret & Cie	Genève 1
GENIA	Quartier Fils S.A.	Les Brenets	GT MONZA	F. Moeri S.A.	Saint-Imier
GENIAL	Quartier Fils S.A.	Les Brenets	GUIMPORT	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds
GENIE	Quartier Fils S.A.	Les Brenets	GUNTYME	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds
GENIUS	Quartier Fils S.A.	Les Brenets	GYROMATIC		
GENTEEL	Sté des Montres West End S.A.	Genève	GYROTRON		
GEROL	Marcel Benoit S.A.	Bienna	HAFNER	P. Hafner & Cie	Montreux
GESA	Gisiger-Greder, Sohn	Selzach	HAJMOBARAK	W. Schaub	Tenniken
GFR	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	HAPOON	Favre-Leuba S.A.	Petit-Lancy
GHARONE	Juillerat Frères S.A.	Malleray	HARVARD	Imperial Watch S.A.	La Chaux-de-Fonds
GILBERT	Hebe Watch S.A.	Alle	HEBDOMAS	Schild S.A.	La Chaux-de-Fonds
GIRARD-PERREGAUX	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds	HEBE	Hebe Watch S.A.	Alle
CALTIME			HEI-FI	Aetas Watch	Petit-Lancy
CARAL			HELOISA	Heloise S.A.	Lengnau
CHRONOMETER HF			HELSA	Helsa Watch S.A.	Porrentruy
GYRODATE			HELVETIA	Helvetia S.A.	Reconvilier
HIGH FREQUENCY			ALLROUND		
CHRONOMETER			COSMOTIMER		
LORAN			KALENDOMAT		
PERT			LADY SWISS		
TRIM			PRESTIGE		
GISA	Gisiger-Greder, Sohn	Selzach	WATERSTAR		
GLACIER	Nivoda S.A.	Grenchen	HENEX	Henex S.A.	Tavannes
GLEEN	Hebe Watch S.A.	Alle	HENO	Heno Watch S.A.	Interlaken
GLOBE TROTTER	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds	HENRI SANDOZ	Cie des Montres Sandoz S.A.	La Chaux-de-Fonds
GLOBEMASTER	Schild S.A.	La Chaux-de-Fonds	& FILS	Henex S.A.	Tavannes
GLOBUS	Dux S.A.	Bienna	HENYS	Hera S.A.	Zurich
GLORYS	Schwarz-Etienne S.A.	La Chaux-de-Fonds	HERRA DOMICIL		
GLYCINE	Glycine & Altus S.A.	Bienna	RESIDENCE		
AIRMAN			HICKOK		
AIRMAN SST			HI-FI		
COMBAT			HIPPOCAMP		
COMPRESSOR			HISLON		
ELAPSOGRAPH			HOGA		
HIGH FREQUENCY			HOMIS		
SPECTRUM SCRATCH			HOPE		
PROOF			HORAVOX		
VACUUM 3 4			HORUS		
GOLANA	Golana Watch Ltd	Bienna	HOSAM		
GOLD LEAF	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds	HOVAR		
GOLDA	Uhrenverkaufsbüro	Zurich	HOVER		
			HOVERTA		
			HSF	Cie des Montres Sandoz S.A.	La Chaux-de-Fonds
			HUDSON	Montres Itraco S.A.	Zurich
			HY MOSER	Hy. Moser & Cie S.A.	Le Locle

ICEBERG	Nivada S.A.	Grenchen	KALAREX	Juillerat Frères S.A.	Malleray
ILEX	Semag	Bienne	KEEPSAKE	Sté des Montres West End S.A.	Genève
IMMERFORT	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds	KENIA	Quartier Fils S.A.	Les Brenets
IMMORTAL	Dux S.A.	Bienne	KEORA	Les Fils de R. Ullmann	La Chaux-de-Fonds
IMPERATOR	Sté des Montres West End S.A.	Genève	KEY	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds
IMPERIAL	Imperial Watch S.A.	La Chaux-de-Fonds	KF	Certina, Kurth Frères S.A.	Grenchen
IMPERIOS	Imperial Watch S.A.	La Chaux-de-Fonds	KHALIFA	Nivada S.A.	Grenchen
INDEX	Sté des Montres West End S.A.	Genève	KIENZLE SWISS	Kienzle Biel AG	Bienne
INDUCTA	Wittwer-Baer & Cie	Gwatt	KIMONO	Favre-Leuba S.A.	Petit-Lancy
INFRA SONIC	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	KING DAVID	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds
INGENIEUR	H.E. Homberger	Schaffhausen	KING STAR	White Star Factory	La Chaux-de-Fonds
INITIATIVE	Montres Dolmy S.A.	La Chaux-de-Fonds	KINGS OF KINGS	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr
INSPIRATION	Création Watch Co., S.A.	Hauterive	KISMET	Montres Kismet S.A.	Cureglia
INSTAMASTER	Sindaco S.A.	Locarno	KOH J NOOR	Sindaco S.A.	Locarno
INTEGRA	Atlantic S.A.	Bettlach	KONTIKI	Eterna S.A.	Grenchen
INTENSITY	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds	KOWA	Erwin Kocher S.A.	Grenchen
INTER SONIC	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	KRYPTIC	F. Moeri S.A.	Saint-Imier
INTERCONTINENTAL			KULM	Cuanillon & Co.,	Bienne
WATCH	H.E. Homberger	Schaffhausen	KUPER	Henex S.A.	Tavannes
INTERMATIC	H.E. Homberger	Schaffhausen	KWELA	W. Schaub	Tenniken
INTERNATIONAL					
WATCH CO.,					
SCAFFHAUSEN	H.E. Homberger	Schaffhausen			
INTREPID	Aubry Frères S.A.	Le Noirmont			
INVAR	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds			
INVENTIC	Atlantic S.A.	Bettlach			
I P O IMPORTANT					
PERSONS ONLY	Dux S.A.	Bienne			
IMPORTANT					
PURCHASES ONLY					
IPOSA					
IRADO	Certina, Kurth Frères S.A.	Grenchen	LA CAMPANA	Quartier Fils S.A.	Les Brenets
IRISA	Silvana S.A.	Tramelan	LA CLOCHE	Quartier Fils S.A.	Les Brenets
ISIS	Corona S.A.	Tramelan	LA REYMOND	A. Reymond S.A.	Tramelan
ISOGRAD	Vulcain & Studio S.A.	La Chaux-de-Fonds	LA TERRA	Sté Horlogère Reconvilier	Neuchâtel
ISOLA	Création Watch Co., S.A.	Hauterive	LA VITA	Sté Horlogère Reconvilier	Neuchâtel
ISTAR	White Star Factory	La Chaux-de-Fonds	LA VOGUE	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds
ITRACO	Montres Itraco S.A.	Zurich	LABOR	Emile Jobin & Cie	La Chaux-de-Fonds
IWC	H.E. Homberger	Schaffhausen	LADY CECIL	Métric S.A.	Grenchen
JAC	Cuanillon & Co.,	Bienne	LADY ELGIN	Elgin S.A.	Neuchâtel
JACVAL	Pierre-M. Bloch	La Chaux-de-Fonds	LADYBIRD	Rayville S.A.	Villeret
JAGUAR	Sindaco S.A.	Locarno	LADYSHIP	Création Watch Co., S.A.	Hauterive
JAMES BOND 007	Montres Arola S.A.	Bienne	LADYSONIC	Montres Universal	Genève
JANNO	Boréa Watch Co., S.A.	Losone	LAMONT	Nivada S.A.	Grenchen
JANNO	Camy Watch Co., S.A.	Genève 26	AQUAMATIC		
JAYESS	Jowissa S.A.	Bettlach	AQUAMEDICO		
JEAN GRABER	Dux S.A.	Bienne	COMPENSAMATIC		
JEAN PERRET GENEVE	Jean Perret & Cie	Genève 1	SYNCHRONIZER		
JEANO	Camy Watch Co., S.A.	Genève 26	VISUALMATIC		
JET AGE	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	ULTRAMATIC		
FLYER	Montres Rotary S.A.	La Chaux-de-Fonds	LANCET	Marvin Watch Co., Ltd	La Chaux-de-Fonds
JETIME	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	LANCIER	Vulcain & Studio S.A.	La Chaux-de-Fonds
J F BAUTTE & CIE	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds	LANDI	Montres Consul S.A.	La Chaux-de-Fonds
JOBINA	Jobin Frères S.A.	Tramelan	LARA	Malleray Watch S.à r.l.	Malleray
JOHN BARREL	Favre-Leuba S.A.	Petit-Lancy	LATINE	Silvana S.A.	Tramelan
JORA	A. Dorsaz & Cie	La Chaux-de-Fonds	LATUX	Orfina Watch S.A.	Grenchen
JOWISSA	Jowissa S.A.	Bettlach	LAURO	Amida S.A.	Montreux
WATCH FAC			LAVINA	Favre-Leuba S.A.	Petit-Lancy
JOX	Dux S.A.	Bienne	LE CASTEL	Wermeille & Co., S.A.	Saint-Aubin
JOXY	Dux S.A.	Bienne	LE PHARE	Le Phare S.A.	La Chaux-de-Fonds
JOYA	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	LEMANIA	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr
JUFREX	Juillerat Frères S.A.	La Chaux-de-Fonds	LEONARDO DA VINCI	Lemania Lugrin S.A.	L'Orrient
JUMAR	Levaillant & Cie	La Chaux-de-Fonds	LESTA	Nivada S.A.	Grenchen
JUMBOJET 747	Boréa Watch Co., S.A.	Losone	LEVAILLANT	Pronto Watch Co.,	Le Noirmont
JUNO	H. Hofer S.A.	Grenchen	LEVRETTE	Levaillant & Cie	La Chaux-de-Fonds
JUPILUX	Jupiter, Simon Krikor	Bienne	LIMELIGHT	C. Wilhelm & Co., S.A.	Bienne
JUPITER	Jupiter, Simon Krikor	Bienne	LINCOLN	Montres Arola S.A.	Fleurier
JUPITER	Montres Cortébert S.A.	Bienne	LINTHOR	Numa Jeannin S.A.	Tramelan
JUVENIA	Juvénia Didisheim & Cie	La Chaux-de-Fonds	LISTEN	Gédéon Nicolet S.A.	Bettlach
JWB	Jowissa S.A.	Bettlach	LISTEN WATCH FAC	Jowissa S.A.	Bettlach
			LOMA	Jowissa S.A.	Solothurn
			LONGLIFE	Roamer Watch Co., S.A.	Montreux
			LONGTIME	Amida S.A.	Montreux
			LOOPING	Amida S.A.	Corcelles
			LORD	Looping S.A.	Zurich 13
			LORD CECIL	Lord Uhren A.G.	Grenchen
			LORD ELGIN	Métric S.A.	Neuchâtel
			LORD SWISS	Elgin S.A.	Zurich 13
			LORDDEX	Lord Uhren AG	Zurich 13
			LORDSHIP	Lord Uhren AG	Hauterive
			LOREA	Création Watch Co., S.A.	Les Breuleux
			LORIX	Visible Watch Co.,	Chêne-Bougeries
			LOUIS ROSKOPF S.A.	Datum Watch Factories	Neuchâtel
				Sté Horlogère Reconvilier	

LOYAL	Loyal Watches Fy Ltd	Tramelan	MINISONIC	Nepro Watch	La Chaux-de-Fonds
LUBALEX	Nestor S.A.	Le Landeron	MINOX	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds
LUCKY	Amida S.A.	Montreux	MIRA	Nivia S.A.	Bienna
LUKEY	White Star Factory	La Chaux-de-Fonds	MIRAMAR	Miramar S.A.	Genève
ULLABY	Atlantic S.A.	Bettlach	MIRAX	Schild S.A.	La Chaux-de-Fonds
LUNASOL	Montres Consul S.A.	La Chaux-de-Fonds	MISSMONDE	Framont S.à r.l.	Renan
LUNASTAR	Montres Consul S.A.	La Chaux-de-Fonds	MITA	Eterna S.A.	Grenchen
LUXA	Bader AG, Mentor	Holderbank	MOBY DICK	A. Dorsaz & Cie	La Chaux-de-Fonds
LUXASTAR	White Star Factory	La Chaux-de-Fonds	MOD	Frey & Co., S.A.	Bienna
LUXOR	Montres Luxor S.A.	Le Locle	MODERN	Sté des Montres West End S.A.	Genève
LUXUS	A. Dorsaz & Cie	La Chaux-de-Fonds	MOERIS	F. Moeri S.A.	Saint-Imier
			EXCELLENCE		
			MOESA	Union S.A.	Selzach
			MONDESIR	Amida S.A.	Montreux
			MONDIA	Mondia S.A.	La Chaux-de-Fonds
			MONITOR	Boillat Frères S.A.	Bienna
			MONODATE	Montres Universal	Genève
			MONTANA	Juvenia Didisheim & Cie	La Chaux-de-Fonds
			MONTE CRISTO	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds
			MONTRES ATLAS S.A.	Montres Atlas S.A.	Genève
			MONTREUSA	Amida S.A.	Montreux
			MONTRIMEX	Montrime, V. Silbermann	Genève
			MONVAL CROWYN	Monval S.A.	Bienna
			MONVIS COMPACTUM	Dux S.A.	Bienna
			MAGNUM		
			IMMORTAL		
			PRATIC		
			RELIEF		
			WATERSAFE		
			MOON RAIDER	Favre-Leuba S.A.	Petit-Lancy
			MORIZ	F. Moeri S.A.	Saint-Imier
			MORRIS	F. Moeri S.A.	Saint-Imier
			MOTION MASTER	Heuer-Léonidas S.A.	Bienna
			MOTORIST	Marvin Watch Co., Ltd	La Chaux-de-Fonds
			M S	Roamer Watch Co., S.A.	Solothurn
			M S T	Roamer Watch Co., S.A.	Solothurn
			MUCAMAL	F. Moeri S.A.	Saint-Imier
			MULTIDATE	White Star Factory	La Chaux-de-Fonds
			MULTIFORT	Mido, G. Schaeren Co., S.A.	Bienna
			MULTISTAR	Mido, G. Schaeren Co., S.A.	Bienna
			MUSTANG	Roamer Watch Co., S.A.	Solothurn
			MYOSOTIS	Les Fils de L. Vuilleumier	Tramelan
			MY SOL	Création Watch Co. S.A.	Hauterive
MABEL	Marcel Benoit S.A.	Bienna			
MADORINA	Nivada S.A.	Grenchen			
MAGALEX	Paul-V. Mathez S.A.	Tramelan			
MAGISTRAL	C. Wilhelm & Co., S.A.	La Chaux-de-Fonds			
MAGNA	Les Fils de R. Ulmann	La Chaux-de-Fonds			
MAGNAT	Les Fils de R. Ulmann	La Chaux-de-Fonds			
MALTON	Marvin Watch Co., Ltd	La Chaux-de-Fonds			
MAORIS	F. Moeri S.A.	Saint-Imier			
MAPLE	H. Hofer S.A.	Grenchen			
MARC FAVRE	Marc Favre & Cie S.A.	Bienna			
MAREOGRAPHE	Heuer-Léonidas S.A.	Bienna			
MARIE ANTOINETTE	Herra S.A.	Zurich			
MARINER	Atlantic S.A.	Bettlach			
MARINO	Ste Horlogère Reconvillier	Neuchâtel			
MARIS	F. Moeri S.A.	Saint-Imier			
MARLIS	Miramor S.A.	Genève			
MARLOWE	Amida S.A.	Montreux			
MARQUETTE	Certina, Kurth Frères S.A.	Grenchen			
MARS	Nicolet Watch S.A.	Tramelan			
MARVIL	Marvin Watch Co., Ltd	La Chaux-de-Fonds			
MARVIN	Marvin Watch Co., Ltd	La Chaux-de-Fonds			
MASONIC	Création Watch Co., S.A.	Hauterive			
MASTER	Pronto Watch Co.,	Le Noirmont			
MASTERFLEX	Pronto Watch Co.,	Le Noirmont			
MASTERPIECE	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr			
MASTER TIME	Heuer-Léonidas S.A.	Bienna			
MATCHLESS	Sté des Montres West End S.A.	Genève			
MATHEY TISSOT	E. Mathey-Tissot & Cie S.A.	Les Ponts-de-Martel			
MAVERIC	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr			
MAXWELL	Homis Watch Co.,	Bienna			
MAYFAIR	Certina, Kurth Frères S.A.	Grenchen			
MAYTIME	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr			
MEDANA	Roamer Watch Co., S.A.	Solothurn	N	Nivada S.A.	Grenchen
MEDEA	Roamer Watch Co., S.A.	Solothurn	N	Nicolet Watch S.A.	Tramelan
MEDICO COMPAX	Montres Universal	Genève	NACAR	Zila Watch Co., Ltd	La Heutte
MEMPHIS	Benjamin Fraideaux	Les Breuleux	NARGIS	Loyal Watches Fy Ltd	Tramelan
MENTOR	Bader AG, Mentor	Holderbank	NATION SUISSE 1291	Quartier Fils S.A.	Les Brenets
MENTORA	Bader AG, Mentor	Holderbank	NAUTICAL	Vulcain & Studio S.A.	La Chaux-de-Fonds
MENTORES	Bader AG, Mentor	Holderbank	NAUTIQUE	Vulcain & Studio S.A.	La Chaux-de-Fonds
MEPOS	Nivada S.A.	Grenchen	NAVIA	Heuer-Léonidas S.A.	Bienna
MERCURE	Minerva Sport S.A.	Villeret	NAVEGANTE	Création Watch Co., S.A.	Hauterive
MERCURY	Serexa Watch Co., S.A.	Bienna	NAVY	A. Urech	Neuchâtel
MERMAID	Dux S.A.	Bienna	NELSON	Costal Watch S.A.	Bienna
METEOR	Vulcain & Studio S.A.	La Chaux-de-Fonds	NEOSTYL	Marvin Watch Co., Ltd	La Chaux-de-Fonds
METODA	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds	NEOTRON	Vulcain & Studio S.A.	La Chaux-de-Fonds
METRANA	Métric S.A.	Grenchen	NEPRO	Nepro Watch	La Chaux-de-Fonds
METRANIA	Métric S.A.	Grenchen	NERIX	R. Jeanneret & Cie S.A.	La Chaux-de-Fonds
METRIC	Métric S.A.	Grenchen	NERO LEMANIA	Lemonia Lugrin S.A.	L'Orrient
METRISA	Métric S.A.	Grenchen	NESTOR	Nestor S.A.	Le Landeron
MEYLAN	Lemonia Lugrin S.A.	L'Orrient	NEUVIL	F. Biedermann S.A.	La Neuveville
MICAL	Foska S.A.	Bienna	NEVABREAK	Amida S.A.	Montreux
MICROGRAPH	Heuer-Léonidas S.A.	Bienna	NEW ART LEVER	Certina, Kurth Frères S.A.	Grenchen
MILSPEC	Montres Universal	Genève	NEWSTAR	White Star Factory	La Chaux-de-Fonds
MIMO	Mido, G. Schaeren Co., S.A.	Bienna	NEWTIME	Hexex S.A.	Tavannes
MINIJAG	Sindaco S.A.	Locarno	NICOLET WATCH	Nicolet Watch S.A.	Tramelan
MINIMIDO	Mido, G. Schaeren Co., S.A.	Bienna	NIDOR	Buser Frères & Cie S.A.	La Chaux-de-Fonds
MINIREX	Camy Watch Co., S.A.	Genève 26	NIGEDO	Nicolet Gédéon S.A.	Tramelan
			NIKE	Nicolet Watch S.A.	La Chaux-de-Fonds
			NILDA	Montres Dolmy S.A.	Bienna
			NILOX	F. Sauter & Cie S.A.	Chêne-Bougeries
			NIRVANA	Datum Watch Factories	Péry
			NISUS	Nisus S.A.	

NIVADA	Nivada S.A.	Grenchen	RIO	Oris Watch Co., S.A.	Hölstein
ALERTA			SPORT STAR	Oris Watch Co., S.A.	Hölstein
ANTARCTIC			STAR	Montres Luxor S.A.	Le Locle
ANTARCTIC CIRCLE			SUPER	Dux S.A.	Bienne
AQUA LINE			TWEN	Dux S.A.	Bienne
AQUAMAR			ORISA	Boréa Watch Co., S.A.	Losone
AQUAMATICA			ORISAL	Oris Watch Co., S.A.	Hölstein
AQUAMEDICO			ORLUX	Création Watch Co., S.A.	Hauterive
CAMPEON			ORMEL	Crédos Watch S.A.	Nidau
CHRONOMASTER			ORMELLA		
COLORAMA SAFARI			ORNEMA		
COLORAMA TREASURE			OSIRIS		
COMPENSAMATIC			OVATION		
DURANIUM			OVERLORD		
EQUATORIAL					
GO GORAMA					
IN ACTION					
LUXURIOUS					
PROFILE					
SEA QUEEN					
STREAMLINE					
VIKING					
NIVALA	Nivada S.A.	Grenchen	PACE SETTER	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr
NIVALDA	Nivada S.A.	Grenchen	PALIX	Datum Watch Factories	Chêne-Bougeries
NIVARA	Nivada S.A.	Grenchen	PANAMIDA	Amida S.A.	Montreux
NIVIA	Nivia S.A.	Bienne	PANTO	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr
NIVRAM	Marvin Watch Co., Ltd	La Chaux-de-Fonds	PARAGON	Amida S.A.	Montreux
NIVREL	Marvin Watch Co., Ltd	La Chaux-de-Fonds	PARAKAS	Rayville S.A.	Villeret
NORBEE	Sheffield Watch S.A.	Bienne	PARFIS	Schild S.A.	La Chaux-de-Fonds
NORTH STAR	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	PARTNER	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr
NIVADETTE	Nivada S.A.	Grenchen	PASSERELLE	Erwin Kocher S.A.	Grenchen
NOVA	F. Biedermann S.A.	La Neuveville	PATEK PHILIPPE	Patek Philippe S.A.	Genève
NOVAMATIC	F. Biedermann S.A.	La Neuveville	PATHFINDER	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds
NOVASUPERLUX	F. Biedermann S.A.	La Chaux-de-Fonds	PAUL BUHRE	P. Buhre S.A.	Le Locle
NOVELTA	Levaillant & Cie	La Chaux-de-Fonds	PAUL CHOFFAT	Hoga Watch Ltd	Tramelan
NOVELTI	Levaillant & Cie	La Chaux-de-Fonds	PAUMA	Silvana S.A.	Tramelan
NOVORIS	Oris Watch Co., S.A.	Hölstein	PEAK	Datum Watch Factories	Chêne-Bougeries
NOVOTIME	Henex S.A.	Tavannes	PEARL	Montres Dolmy S.A.	La Chaux-de-Fonds
NOVUS	Novus S.A.	Grenchen	PERKO	Amida S.A.	Montreux
NOVUSA	Novus S.A.	Grenchen	PERLEXA	Repco Watch S.A.	Tramelan
O	Montres Ofair S.A.	Genève	PERMAFLEX	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds
OCEAN DIVER	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	PERPETUA	Schild S.A.	La Chaux-de-Fonds
OCEANETTE	Mido, G. Schaeren Co., S.A.	Bienne	PERRAUX	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds
OCEANMASTER	Hoga Watch Ltd	Tramelan	PERSEO	Montres Cortébert S.A.	Bienne
OCEANSTAR	Mido, G. Schaeren Co., S.A.	Bienne	PERUDI	Perusset & Didisheim S.A.	Genève
OCTOMAS	Schild S.A.	La Chaux-de-Fonds	PHILOS	Sté des Montres West End S.A.	Genève
ODAGLAS	F. Moeri S.A.	Saint-Imier	PIAGET	Georges Piaget & Cie	La Côte-aux-Fées
ODIN	Cie des Montres Sandoz S.A.	La Chaux-de-Fonds	PIAGET 2Y3	Georges Piaget & Cie	La Côte-aux-Fées
OFAIR	Montres Ofair S.A.	Genève	PIAGET & CO.,	Georges Piaget & Cie	La Côte-aux-Fées
OFAIR GENEVE	Montres Ofair S.A.	Genève	PIATA	H. Duvoisin & Cie	Les Geneveys s/Coffrane
OFELIA	Ofelia S.A.	Tramelan	PIERPONT	F. Sauter & Cie S.A.	Bienne
OFFIZIER WATCH	Quartier Fils S.A.	Les Brenets	PIERRE M. BLOCH	Pierre M. Bloch	La Chaux-de-Fonds
OFFICIER	Amida S.A.	Montreux	PIONEER	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr
OLDSPORT	Gustave Homberger	Bienne	PLANBEL	White Star Factory	La Chaux-de-Fonds
OMIKO	Gustave Homberger	Bienne	PLUBEL	Bero S.A.	La Chaux-de-Fonds
OMIKRON	Gustave Homberger	Bienne	POLAR	Juvenia Didisheim & Cie	Genève
OMNIA	Gisiger-Greder, Sohn	Selzach	POLEROUTER	Montres Universal	Le Noirmont
OMODOX	Renfer Frères	Lengnau	PONDOR	Pronto Watch Co.,	Genève
ONDA	Robert Anker	Bienne	PONTIFA	Dux S.A.	Bienne
OPAL	Sindaco S.A.	Locarno	POPULAR	Pontifa S.A.	Les Ponts-de-Martel
OPEN HEART	Vulcain & Studio S.A.	La Chaux-de-Fonds	POSOR	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr
OPUS	Atlantic S.A.	Bettlach	PRATEX	Sheffield Watch S.A.	Bienne
ORA REX	Schild S.A.	La Chaux-de-Fonds	PRATIC	Dux S.A.	Bienne
ORASUIZA	Orasuisa S.A.	Lausanne	PRESIDENT	Dux S.A.	Bienne
ORASVIZA	Orasuisa S.A.	Lausanne	PRESTIGE DE GENEVE	Silvana S.A.	Tramelan
ORASVIZZERA	Orasuisa S.A.	Lausanne	PRIDE	Eldor Watch Co., S.A.	Genève
ORATOR	Schild S.A.	La Chaux-de-Fonds	PRINCESA	Amida S.A.	Montreux
ORECCO	Dux S.A.	Bienne	PRINCIPE	Levaillant & Cie	La Chaux-de-Fonds
ORFINA	Orfina Watch S.A.	Grenchen	PROBUS IWC	Framont S.à r.l.	Renan
ORIS	Oris Watch Co., S.A.	Hölstein	SCAFUSIA	H. E. Homberger	Schaffhausen
ALL STAR			PROFUNDIMATIC	Nivada S.A.	Grenchen
LUCIDA			PROMOTION	Pronto Watch Co.,	Le Noirmont
NOVO			PRONTEX	Pronto Watch Co.,	Le Noirmont
			PRONTO	Pronto Watch Co.,	Le Noirmont
			PROVITA	Montres Provita, Schnur & Co.,	La Chaux-de-Fonds
			PURANA	Xantia, E. Knutti	Evilard
			PYRAMID	Certina, Kurth Frères S.A.	Grenchen

QUARTZONIC	Nivada S.A.	Grenchen	ROGER CHATELAIN	Roger Châtelain	Vernier
QUEEN ANNE	Sté des Montres West End S.A.	Genève	ROIDOR	Corona S.A.	Tramelan
QUO VADIS	Gustave Homberger	Bienna	ROLEX TITE FIT	Montres Rolex S.A.	Genève
			ROLLS	Rayville S.A.	Villeret
RACINE	Gallet & Co., S.A.	La Chaux-de-Fonds	ROMAR	Roamer Watch Co., S.A.	Solothurn
RADING	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	ROMEL	Roamer Watch Co., S.A.	Solothurn
RAFLES	Gisiger-Greder, Sohn	Selzach	ROMEO	Homis Watch Co.,	Bienna
RAIDER	Favre-Leuba S.A.	Petit-Lancy	ROMER	Roamer Watch Co., S.A.	Solothurn
RAILTIMER	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds	RONE	Rone Watch Co., S.A.	Bôle
RAILWAY SERVICE	Sté des Montres West End S.A.	Genève	ROSACE	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds
RALLY	Heuer-Léonidas S.A.	Bienna	ROSKOPF PETIT FILS	Sté Horlogère Reconvilier	Neuchâtel
RAMER	Roamer Watch Co., S.A.	Solothurn	ROSKOPF W. CO.,	Montres Dolmy S.A.	La Chaux-de-Fonds
RAOMER	Roamer Watch Co., S.A.	Solothurn	ROTARIO	Rotary S.A.	La Chaux-de-Fonds
RAPID	Amida S.A.	Montreux	ROTARY	Montres Rotat S.A.	La Chaux-de-Fonds
RARITY	A. Raymond S.A.	Tramelan	ROTOCONTACT	Nepro Watch	La Chaux-de-Fonds
RATATAU	Gustave Homberger	Bienna	ROTOS	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr
RAVISA	Ravisa Watches S.A.	Delémont	ROUGHWEAR	F. Moeri S.A.	Saint-Imier
RAYLON	Jupiter, Simon Krikor	Bienna	ROUMER	Roamer Watch Co., S.A.	Solothurn
RAYLON	Serexa Watch Co., S.A.	Bienna	ROUNDLY	F. Moeri S.A.	Saint-Imier
RAYOLUX	Jupiter, Simon Krikor	Bienna	ROUNDLY + fer à cheval	F. Moeri S.A.	Saint-Imier
RAYVILLE	Rayville S.A.	Villeret	ROVAC	Bermi Watch S.A.	Morbio Inf.
RECLAMAGIC	Sindaco S.A.	Locarno	ROX MAGNUM	Dux S.A.	Bienna
RECTA	Recta S.A.	Bienna	ROX RELIEF	Dux S.A.	Bienna
RED SEA	Roamer Watch Co., S.A.	Solothurn	ROXY	Dux S.A.	Bienna
REFMETAR	A. Dorsaz & Cie	La Chaux-de-Fonds	ROYAL GRASP	Favre-Leuba S.A.	Petit-Lancy
REFORM	Reform S.A.	La Chaux-de-Fonds	ROYAL MASTER	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr
REGALIS	Montres Regalis S.A.	Grenchen	ROYALTY	F. Moeri S.A.	Saint-Imier
REGENCE	Bradus S.A.	Nidau	ROYCE	S. Kocher & Co.,	Grenchen
REGIS	Vulcain & Studio S.A.	La Chaux-de-Fonds	RUBIOS	Homis Watch Co.,	Bienna
REGLAVIT	Nivada S.A.	Grenchen	RULER	Datum Watch Factories	Chêne-Bougeries
REGULADOR D.G.	Juvénia Didisheim & Cie	La Chaux-de-Fonds	RUSH	Montres Arola S.A.	Bienna
REIS	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds	RYDELY	Serexa Watch Co., S.A.	Bienna
RELIANCE	Amida S.A.	Montreux	RYLAND	Serexa Watch Co., S.A.	Bienna
REMEX	Rendex S.A.	Liestal	RYMO	A. Raymond S.A.	Tramelan
REMIZ	Rendex S.A.	Liestal	RYTIME	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds
RENDEX	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	RYWOOD LEVER	F. Moeri S.A.	Saint-Imier
RENEL	Aetos Watch	Petit-Lancy			
RENIS	Rone Watch Co., S.A.	Bôle	S dans un écusson	Schild S.A.	La Chaux-de-Fonds
RENOWN	Favre-Leuba S.A.	Petit-Lancy	SABENA	Paul-V. Mathez S.A.	Tramelan
REQUIN SHARK	Herra S.A.	Zurich	SABINA	Paul-V. Mathez S.A.	Tramelan
RESIDENCE	Roamer Watch Co., S.A.	Solothurn	SABLE	Gustave Homberger	Bienna
REUMER	Reusser S.A.	Bévilard	SAEWATCH	Bermi Watch S.A.	Morbio Inf.
REUSSER	Amida S.A.	Montreux	SAHIDA	Eterna S.A.	Grenchen
REVANCHE	Bero S.A.	Bienna	SAILOR	Atlantic S.A.	Bettlach
REVLON	Froidevaux S.A.	Neuchâtel	SAINT CHRISTOPHE	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds
REWEL	Malloray Watch S.à r.l.	Malloray	SAMBA	Montres Itraco S.A.	Zurich
RICHELIEU	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds	SANDOFIX	Cie des Montres Sandoz S.A.	La Chaux-de-Fonds
RICHVILLE	Emile Jobin & Co.,	La Chaux-de-Fonds	SANDOW	Favre-Leuba S.A.	Petit-Lancy
RITMA	Datum Watch Factories	Chêne-Bougeries	SANDOZ	Cie des Montres Sandoz S.A.	La Chaux-de-Fonds
RIVANA	Hebe Watch S.A.	Alle	AQUAPLANE		
RIVE D'OR	Rollier & Matthey-Doret	Cormoret	FLAG		
RMD	Roamer Watch Co., S.A.	Solothurn	MONSOON		
ROAMATIC	Roamer Watch Co., S.A.	Solothurn	OF SWITZERLAND		
ROAMER ANFIBIO			POLEMASTER		
ANFIBIOMATIC			SAFARI		
CENTERMATIC			TYphoon		
FOR MEN			SANITAS	Homis Watch Co.,	Bienna
MICROTIME			SAPHIR	Favre-Leuba S.A.	Petit-Lancy
NOVAROTOR			SARATOGA	Agon, R. Triebold S.A.	Mumpf
POPULAR			SARCAR	Niton S.A.	Genève
RED SEA			SARCAR GENEVE	Sarcar S.A.	Chêne-Bougeries
ROCKSHELL			SATIS	Datum Watch Factories	Bienna
ROTODEATE			SATOR	F. Sauter & Cie S.A.	Tramelan
ROTOPOWER			SATURNE	Nicolet Watch S.A.	Bienna
ROTOTIME			SAVAR	Serexa Watch Co., S.A.	Bienna
SEAROCK ELEC-			SAXONY	Sheffield Watch S.A.	Bienna
TRONIC 612			SAYONARA	Nivada S.A.	Grenchen
SPOTLIGHT			SCAPERELLI	Amida S.A.	Montreux
STINGRAY			SCHILD	Schild S.A.	La Chaux-de-Fonds
ROAMER TIME TEST	Roamer Watch Co., S.A.	Solothurn	SCOPIC	Pronto Watch Co.,	Le Noirmont
VANGUARD			SEA BIRD	Favre-Leuba S.A.	Petit-Lancy
WINDMASTER	Favre-Leuba S.A.	Petit-Lancy	SEA CHIEF	Favre-Leuba S.A.	Petit-Lancy
ROBINHOOD	Orfina Watch S.A.	Grenchen	SEA FOWL	Juillerat Frères S.A.	Malloray

SEA HAWK	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds	SPRINTER	Pronto Watch Co.,	Le Noirmont
SEA KING	Favre-Leuba S.A.	Petit-Lancy	SQUIRREL	Gustave Homberger	Bienna
SEA RAIDER	Favre-Leuba S.A.	Petit-Lancy	SSA	Sindaco S.A.	Locarno
SEA VORTEX	Favre-Leuba S.A.	Petit-Lancy	STABILUX	Jeanbourquin & Cie	La Chaux-de-Fonds
SEAFLAG	Pronto Watch Co.,	Le Noirmont	STANLEY	Gisiger-Greder, Sohn	Selzach
SEAFLITE	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	STAR	White Star Factory	La Chaux-de-Fonds
SEALIGHT	Sté des Montres West End S.A.	Genève	STAR CHIEF	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr
SEALINE	Bero S.A.	Bienna	STAR FIELS	White Star Factory	La Chaux-de-Fonds
SEALUX	Heliosa S.A.	Lengnau	STAR KING	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr
SEANYMPH	E. Mathey-Tissot & Cie S.A.	Les Ponts-de-Martel	STAR LADY	White Star Factory	La Chaux-de-Fonds
SEAPRINCE	Buser Frères & Cie S.A.	La Chaux-de-Fonds	STAR MASTER	White Star Factory	La Chaux-de-Fonds
SEASPEED	Favre-Leuba S.A.	Petit-Lancy	STAR WATCH	White Star Factory	La Chaux-de-Fonds
SEBRING	Heuer-Léonidas S.A.	Bienna	STARLET	Amida S.A.	Montreux
SECULAR	Sté des Montres West End S.A.	Genève	STARTER	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds
SECUNDUS	Sté des Montres West End S.A.	Genève	STARTOMAT	Heuer-Léonidas S.A.	Bienne
SECURITY	Gallet Co., S.A.	La Chaux-de-Fonds	STARWINNER	Dux S.A.	Tramelan
SEE LADY	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	STEADY	Nicolet Watch S.A.	La Chaux-de-Fonds
SEKUER	F. Moeri S.A.	Saint-Imier	STELLA	Girard-Perregaux S.A.	Grenchen
SELECT	Gallet Co., S.A.	La Chaux-de-Fonds	STEWART	Cie des Montres Invar	Solothurn
SELECT	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	STIMA NIVADA	Nivada S.A.	Locarno
SELECTION	Montres Dolmy S.A.	La Chaux-de-Fonds	STINGRAY	Roamer Watch Co., S.A.	Bienne
SEMAG	Maison Semag	Bienna	STOPMETER	Sindaco S.A.	Neuchâtel
SEMIRAMIS	Création Watch Co., S.A.	Hauterive	STRATO	G. Capt & Cie	La Chaux-de-Fonds
SENKE	Schild S.A.	La Chaux-de-Fonds	STUDIO	Vulcain & Studio S.A.	Tramelan
SENSATION	Levaillant & Cie	La Chaux-de-Fonds	STYLLUX	Repco Watch S.A.	Le Noirmont
SERDIX	Les Fils de R. Ullmann	La Chaux-de-Fonds	SUBMERSIBLE	Pronto Watch Co.,	Tavannes
SEREXA	Serexa Watch Co., S.A.	Bienna	SUBSTAR	Droz & Co.,	Seizach
SERVO MATIC	Silvana S.A.	Tramelan	SUNSET	Gisiger-Greder, Sohn	Bienne
SERZELINES	Schild S.A.	La Chaux-de-Fonds	SUPER FULTON	Gustave Homberger	Tramelan
SESAME	Atlantic S.A.	Bettlach	SUPER ROYAL	Paul-V. Mathez S.A.	La Chaux-de-Fonds
SHEFFIELD	Sheffield Watch S.A.	Bienna	SUPER SELECT	Gallet & Co., S.A.	La Chaux-de-Fonds
SHERATON	Sheffield Watch S.A.	Bienna	SUPER STAR	White Star Factory	La Chaux-de-Fonds
SHR RECONVILIER	Sté Horlogère Reconvilier	Neuchâtel	SUPERAS	Schild S.A.	La Chaux-de-Fonds
SICA	Sicura S.A.	Grenchen	SUPERBA	Imperial Watch S.A.	La Chaux-de-Fonds
SICATRON	Sicura S.A.	Grenchen	SUPERFLEX	Certina, Kurth Frères S.A.	Grenchen
SICURA	Sicura S.A.	Grenchen	SUPERMAX	Homis Watch Co.,	Bienne
SICURA SAFARI	Sicura S.A.	Grenchen	SUPREX	Nivia S.A.	Bienne
SIGHTRON	Amida S.A.	Montreux	SURSUM	Vixia Watch Co., Ltd	Lengnau
SILEX	Nicolet Watch S.A.	Tramelan	SUSPENDER	Montres Arola S.A.	Bienne
SILLIDAR	Sté des Montres West End S.A.	Genève	SVIESVA	Schild S.A.	La Chaux-de-Fonds
SILNIC	F. Moeri S.A.	Saint-Imier	SWISLUX	Uhrenverkaufsbüro	Zurich
SILVANA	Silvana S.A.	Tramelan	SWISSLINE	Sindaco S.A.	Locarno
SILVO	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	SWISSOR	Orasuisa S.A.	Lausanne
SIMOS	Dux S.A.	Bienna	SWISSORA	Orasuisa S.A.	Lausanne
SINDA	Sindaco S.A.	Locarno	SWIZA	Louis Schwab S.A.	Delémont
SINDACO	Sindaco S.A.	Locarno	SYMPOSIUM	Dux S.A.	Bienne
MEMO MASTER			SYSTEMA	Systema Watch Co., S.A.	Grenchen
MEMO PILOT					
SINDHOR	Sindaco S.A.	Locarno			
SINDOX	Sindaco S.A.	Locarno			
SINGER	Montres Singer S.A.	Genève			
SINSA	Sindaco S.A.	Locarno			
SIRO	Oris Watch Co., S.A.	Hölstein			
S.I.S.	Sté Industrielle de Sonceboz SA	Sonceboz			
SKIFF LINE	Pronto Watch Co.,	Le Noirmont			
SKY ACE	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr			
SKY BIRD	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr			
SKY DIVER	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr			
SKY HORSE	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds			
SKYRIDER	F. Moeri S.A.	Saint-Imier			
SKYROUTER	F. Moeri S.A.	Saint-Imier			
SMAVA	Création Watch Co., S.A.	Hauterive			
SOBADAR	Sté des Montres West End S.A.	Genève			
SOLREX	Pronto Watch Co.,	Le Noirmont			
SOLVIL & TITUS	Solvil & Titus S.A.	Veyrier			
SONATE	Création Watch Co., S.A.	Hauterive			
SONCEBOZ	Sté Industrielle Sonceboz S.A.	Sonceboz			
SONNET	Certina, Kurth Frères S.A.	Grenchen			
SONOR	Juvénia Didisheim & Cie	La Chaux-de-Fonds			
SONOS	Certina, Kurth Frères S.A.	Grenchen			
SOPRA	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds			
SOUTH STAR	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr			
SOUVENIR	Amida S.A.	Montreux			
SOWAR	Sté des Montres West End S.A.	Genève			
SPACE COMPAX	Montres Universal	Genève			
SPACE QUEEN	Orfina Watch S.A.	Grenchen			
SPARTA	A. Dorsaz & Cie	La Chaux-de-Fonds			
SPECIALIST	Certina, Kurth Frères S.A.	Grenchen			
SPEEDSWITCH	Atlantic S.A.	Bettlach			
SPERANZA	A. Reymond S.A.	Tramelan			
SPORTAL	Pronto Watch Co.,	Le Noirmont			
SPORTLIGHT	Roamer Watch Co., S.A.	Solothurn			
SPRING TIME	Nivada S.A.	Grenchen			
SPRINGMASTER	A. Reymond S.A.	Tramelan			
			T	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr
			T TISSOT	C. Tissot & Fils S.A.	Le Locle
			CAMPING		
			CARROUSEL		
			MEDIOSTAT		
			MILITAR		
			MONOLITH		
			NAVIGATOR		
			NUEVO HORIZONTE		
			SCOUT		
			SEASTAR		
			SEASTAR SEVEN		
			SIDERAL		
			SONOROUS		
			STYLIST		
			SUPER CAMPING		
			SYTAL		
			TRIUMF		
			VISO		
			VISODATE		
			TANTORA	Costal Watch S.A.	Bienne
			TARAVANA	Nivada S.A.	Grenchen
			TASOS	Orfina Watch S.A.	Grenchen
			TAURUS	A. Dorsaz & Cie	La Chaux-de-Fonds
			TAVALOR	Droz & Co.	Tavannes
			TAVORE	Pierre M. Bloch	La Chaux-de-Fonds

TAXI	Montres Rotary S.A.	La Chaux-de-Fonds	TRITON	Datum Watch Factories	Chêne-Bougeries
TCHAN	Quartier Fils S.A.	Les Brenets	TRIUMPH	Schild S.A.	La Chaux-de-Fonds
TEAM	Nicolet Watch S.A.	Tramelan	TROPHY	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr
TECHNOR	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	TROPIC	Minerva Spor S.A.	Villeret
TECHNOS	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	TROPIC MASTER	Pronto Watch Co.,	Le Noirmont
OF SWITZERLAND			TROPIC SAFE	Pronto Watch Co.,	Le Noirmont
TECHNODATE	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	TROPIC STAR	Pronto Watch Co.,	Le Noirmont
TECHNOMATIC	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	TROPICANA	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr
TECNA	Certina, Kurth Frères S.A.	Grenchen	TROTTEOR	Bermi Watch S.A.	Morbio Inf.
TECNICA	Certina, Kurth Frères S.A.	Grenchen	TROY	Lemania Lugrin S.A.	L'Orient
TECTRIC	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	TSILLA	Les Fils de L. Vuilleumier	Tramelan
TEE	Montres Arold S.A.	Bienna	TURICA	Herra S.A.	Zurich
TEGROV	W. Schaub	Tenniken	TURRET	F. Moeri S.A.	Saint-Imier
TELEVISION	Schwarz-Étienne S.A.	La Chaux-de-Fonds	TWA	Agon, R. Triebold S.A.	Mumpf
TELLUS	Montres Cortébert S.A.	Bienna			
TEMO	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr			
TEMPORIS	Le Phare S.A.	La Chaux-de-Fonds			
TENAX	F. Moeri S.A.	Saint-Imier			
TENNISON	Gustave Homberger	Bienna			
TEQUENDAMA	F. Moeri S.A.	Saint-Imier			
TERRITEA	Amida S.A.	Montreux			
TERSA	F. Sauter Cie S.A.	Bienna			
TESEO	Froidevaux S.A.	Neuchâtel			
TESHNEZ	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr			
TEXTURE	Schild S.A.	La Chaux-de-Fonds			
TH. PICARD FILS	Juvénia Didisheim & Cie	La Chaux-de-Fonds	UBA	Amida S.A.	Montreux
THALBA	Bader A.G., Mentor	Holderbank	UHLMANN GENEVE	Uhlmann & Cie	Genève
THE BELL	Quartier Fils S.A.	Les Brenets	ULTIMA	Certina, Kurth Frères S.A.	Grenchen
THE FORM	F. Moeri S.A.	Saint-Imier	ULTRA MAXIMUS	Nivada S.A.	Grenchen
THE HATTON	Amida S.A.	Montreux	ULTRAMATIC	Nivada S.A.	La Chaux-de-Fonds
THE KING	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	ULTRONIA	Cie des Montres Invar	Genève
THE QUEEN	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	UNI COMPAX	Montres Universal	Selzach
THE RITZ	Montres Rotary S.A.	La Chaux-de-Fonds	UNIMATIC SOLEURE	Union S.A.	Bienna
TERMOFIX	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds	UNION	Homis Watch Co.,	L'Orient
THIN O DATE	Gustave Homberger	Bienna	UNION RELOJERA	Lemania Lugrin S.A.	Selzach
THINLINE	Pronto Watch Co.,	La Chaux-de-Fonds	SUIZA	Union S.A.	Genève
THREE FLOWERS	Création Watch Co., S.A.	La Chaux-de-Fonds	UNION SOLEURE	Montres Universal	Genève
THUAN	F. Moeri S.A.	La Chaux-de-Fonds	UNIQUARTZ	Montres Universal	Genève
TIANO	Montres Dolmy S.A.	La Chaux-de-Fonds	UNISONIC	Montres Universal	Genève
TIEGA	Roamer Watch Co., S.A.	La Chaux-de-Fonds	UNITA	A. Reymond S.A.	Tramelan
TIER SOL	Création Watch Co., S.A.	La Chaux-de-Fonds	UNITAS	A. Reymond S.A.	Tramelan
TIKKIN	F. Moeri S.A.	La Chaux-de-Fonds	UNITAS WATCH CO.,	A. Reymond S.A.	Tramelan
TILBURY	Joseph Boillat & Fils	Les Breuleux	UNITRAM	A. Reymond S.A.	Tramelan
TIME IS MONEY	Quartier Fils S.A.	Les Brenets	UNITRONIC	Montres Universal	Genève
TIME SAVER	Aetos Watch	Petit-Lancy	UNITY	A. Reymond S.A.	Tramelan
TIMEBALL	F. Moeri S.A.	Saint-Imier	UNIVERSAL GENEVE	Montres Universal	Genève
TIMER OY	Atlantic S.A.	Bettlach	UNIVISION	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr
TI MES	Atlantic S.A.	Bettlach	UNIVISTA	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr
TI MESTAR	Atlantic S.A.	Bettlach	UPTOWN	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds
TINY	Edox, Era Watch Co., Ltd	Bienna	URANIA	Homis Watch Co.,	Bienna
TISSOTRON	C. Tissot & Fils S.A.	Le Locle	URANIUM	Homis Watch Co.,	Bienna
TITUS	Solvil & Titus S.A.	Veyrier	URANUS	Homis Watch Co.,	Bienna
T N 1400	Wyler S.A.	Bienna	URBAIN	Sindaco S.A.	Locarno
TONTINA	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds	URECH	A. Urech	Neuchâtel
TOPIC	H. Hofer S.A.	Grenchen	UTMOST	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds
TOPSTAR	Dux S.A.	Bienna			
TOPSTAR	Mido, G. Schaeren & Co., S.A.	Bienna			
TORNADO	Favre-Leuba S.A.	Petit-Lancy			
TOSCA	Foska S.A.	Bienna			
TOURING	Vulcain & Studio S.A.	La Chaux-de-Fonds			
TOVA	Pierre M. Bloch	La Chaux-de-Fonds			
TOVARE	Pierre M. Bloch	La Chaux-de-Fonds			
TOWN AND COUNTRY	Certina, Kurth Frères S.A.	Grenchen			
TRACKMASTER	Heuer-Léonidas S.A.	Bienna			
TRACKMATE	Heuer-Léonidas S.A.	Bienna			
TRADITION	Reusser S.A.	Bévilard			
TRAFFIPAX	Lémania Lugrin S.A.	L'Ort			
TRAJE DE LUCES	A. Dorsaz & Cie	La Chaux-de-Fonds	VACHERON & CONSTANTIN	Vacheron & Constantin	Genève
TRAMELAN WATCH CO	Béguelin & Cie S.A.	Tramelan	VALAREX	Juillerat Frères S.A.	Malleray
TRANS WORLD	Gunzinger Frères S.A.	Welschenrohr	VALGINE	Ali Guenat & Fils	Les Breuleux
TRANSMARINE	Nicolet Watch S.A.	Tramelan	VALGO	Dux S.A.	Bienna
TRANSPORT EN COMMUN			VALGONI	Dux S.A.	Bienna
TRAVAIL	Dux S.A.	Bienna	VALJEAN,	Ali Guenat & Fils	Les Breuleux
TRAVELMASTER	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds	VALORY	Valory Watch Co., S.A.	Genève
TRAVELMATE	Nivada S.A.	Grenchen	VALRUY	H. Duvoisin & Cie	Les Geneveys s/Coffrane
TREBON	Atlantic S.A.	Bettlach	VANGUARD	Roamer Watch Co., S.A.	Solothurn
TREND	W. Mayer	Täuffelen	VANITY	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds
TRENDSETTER	Amida S.A.	Montreux	VANROY	Serexa Watch Co., S.A.	Bienna
TRENDTIME	Amida S.A.	Montreux	VANTIME	P. Hafner & Cie	Montreux
TRESOR	Schild S.A.	Montreux	VARDE	Gisiger-Greder, Sohn	Selzach
TRI COMPAX	Montres Universal	La Chaux-de-Fonds	VELOX	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds
TRIOMPHE	Schild S.A.	Genève	VENCEDOR	Sté Horlogère Reconvillier	Neuchâtel
TRISTAN	Girard-Perregaux S.A.	La Chaux-de-Fonds	VENUS	Schwarz-Étienne S.A.	La Chaux-de-Fonds
		La Chaux-de-Fonds	VERDON	F. Moeri S.A.	Saint-Imier

VERSEAU	Boillat Frères & Cie	Les Bois	WHITE SHADOW	Montres Universal	Genève
VICTORY	Marvin Watch Co., Ltd	La Chaux-de-Fonds	WHITE STAR	White Star Factory	La Chaux-de-Fonds
VIDAR	Roamer Watch Co., S.A.	Solothurn	DIAGRAFIC		
VIGILANT	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds	WILBOI	Wilhelm Boillat	Le Noirmont
VIGOR	Schild S.A.	La Chaux-de-Fonds	WILHELM	C. Wilhelm & Co., S.A.	La Chaux-de-Fonds
VILLANDRY	Valory Watch Co., S.A.	Genève	WINNER	Dux S.A.	Bienne
VILLARD	Villard Watch	Corcelles	WISA	White Star Factory	La Chaux-de-Fonds
VILLERET WATCH	Minerva Sport S.A.	Villeret	WORLDMASTER	Atlantic S.A.	Bettlach
VILOR WATCH	Paul-V. Mathez S.A.	Tramelan	WORLDTIMES	Atlantic S.A.	Bettlach
VIMY	Boillat Frères & Cie	Les Bois	WORTHY	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds
VINES	Cie des Montres Invar	La Chaux-de-Fonds	WYDA	Juillerat Frères S.A.	Malleray
VIR	Montres Consul S.A.	La Chaux-de-Fonds	WYLER INCAFLEX	Wyler S.A.	Bienne
VIRA	Miramar S.A.	Genève	WYLER VETTA	Wyler S.A.	
VIRCHAUX	Montres Consul S.A.	La Chaux-de-Fonds	INCAFLEX		Bienne
VIRTUS	Oris Watch Co., S.A.	Hölstein			
VISIBLE	Visible Watch Co.,	Les Breuleux			
VIT O TEST	Pronto Watch Co.,	Le Noirmont			
VITAL	Bero S.A.	Bienna			
VIVAX	Atlantic S.A.	Bettlach			
VIXIA	Vixia Watch Co., Ltd	Lengnau			
VOLTA	Vulcain & Studio S.A.	La Chaux-de-Fonds			
VOLTAIRE	Gustave Homberger	Bienna			
VOX	Dux S.A.	Bienna			
VOXAL	Pronto Watch Co.,	Le Noirmont			
VOXI	Dux S.A.	Bienna			
VULCAIN	Vulcain & Studio S.A.	La Chaux-de-Fonds			
			XANTIA	Xantia, E. Knutti	Evilard
			XL	Sté des Montres West End S.A.	Genève

W	Sté des Montres West End S.A.	Genève			
WAIKUP	Marvin Watch Co., Ltd	La Chaux-de-Fonds	YACHT CLUB	H.E. Homberger	Schaffhausen
WAKMANN	Lemania Lugrin S.A.	L'Orient			
WANDERER	Nivada S.A.	Grenchen			
WARINES	Credos Watch S.A.	Nidau			
WATCHSINC	Invicta S.A.	La Chaux-de-Fonds			
WATERBLOC	Droz & Co.,	Tavannes			
WATERBOY	Dux S.A.	Bienna			
WATERDEEP	Favre-Leuba S.A.	Petit-Lancy			
WATERKING	Certina, Kurth Frères S.A.	Grenchen			
WATERSAFE	Dux S.A.	Bienna			
WEBER	Gottlieb Weber AG	Titterten			
WEDO	W. Gurtner, Wedo Watch	Genève 25			
WEEKEND	Certina, Kurth Frères S.A.	Grenchen			
WEMALUX	W. Mayer	Täuffelen	ZAINAH	Création Watch Co., S.A.	Hauterive
WEST END WATCH CO	Sté des Montres West End S.A.	Genève	ZANZARA	Nepro Watch	La Chaux-de-Fonds
EVERBRIGHT			ZELMA	Frey & Co., S.A.	Bienne
WESTERN			ZENTIMA	Certina, Kurth Frères S.A.	Grenchen
WATCH			ZEUS	Aetos Watch	Petit-Lancy
WESTWATCH			ZINOR	W. Mayer	Täuffelen

Prescriptions d'exportation

Répertoire des pays figurant dans le présent volume

AFRIQUE

	<i>Page</i>		<i>Page</i>
Afrique du Sud	115	Ghana	127
Algérie	115	Guinée	127
Angola	118	Haute-Volta	127
Burundi	119	Kenya	128
Caméroun	120	Libéria	128
Centrafricaine (République)	121	Libye	128
Congo-Brazzaville	122	Madagascar	129
Congo-Kinshasa	123	Malawi (Nyassaland)	130
Côte-d'Ivoire	124	Mali	130
Dahomey	125	Maroc	131
Egypte	125	Mauritanie	131
Ethiopie	125	Mozambique	132
Gabon	126	Niger	132
Gambie	126	Nigéria	133
		Ouganda	133
		Rhodésie	134
		Ruanda	134
		Sénégal	134
		Sierra Léone	135
		Somalie	135
		Soudan	136
		Tanzanie	136
		Tchad	136
		Togo	136
		Tunisie	137
		Zambie	137

OCÉANIE

Australie	139	Papouasie	145
Fidji ou Viti	142	Salomon (îles)	146
Gilbert et Elice (îles)	142	Samoa (île)	146
Norfolk	142	Tonga, Friendly (îles)	147
Nouvelle-Zélande (Cooks)	143		

Pour des raisons de délais techniques de livraison de la matière rédactionnelle, les prescriptions d'exportation vers les Etats de l'Asie paraîtront dans notre prochaine édition. Celle-ci comprendra donc l'Amérique du Nord, le Mexique et l'Asie entière.

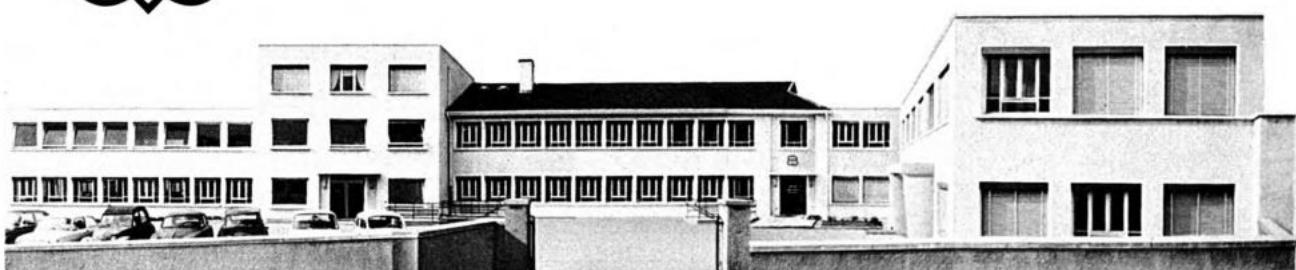
Table des matières

	<i>Page</i>
Editorial	3
Pourquoi changer après 125 ans?	4
Les organisations horlogères suisses	5
Chambre suisse de l'horlogerie (organisation)	6
Les fabricants d'horlogerie suisses et des régions limitrophes – Liste des rubriques	9-11
Tableaux des fabricants d'horlogerie	12-105
Formalités à accomplir	107
Indications sur la classification douanière des produits horlogers	110
Afrique – Prescriptions d'exportation	115-137
L'industrie horlogère suisse dans le monde	138
Océanie – Prescriptions d'exportation	139-147
Tarif publicitaire et diffusion	148
Marques horlogères	149-160
Répertoire des pays concernés par ce volume	161
Table des matières	162
Table des annonceurs de branches annexes	163



S E F E A

C'est Ebauches S.A. à l'heure du Marché Commun.



SOCIETE EUROPEENNE DE FABRICATION D'EBAUCHES ANNEMASSE

74 ANNEMASSE CHEMIN DE VALEURY FRANCE TELEPHONE 38.02.99 TELEX 34 427 F

Annonceurs de branches annexes de l'horlogerie et autres figurant dans la présente édition

	Page
Aska SA, pignons et roues, 3296 Arch (BE)	86
Axhor SA, balanciers, axes, pignons, 2056 Dombresson	38
Baumgartner Frères SA, Granges	15
Berret André, décolletages, 2740 Moutier (JB)	109
Brac SA, Breitenbach (BL)	42
Brandt André, fraises et outils en métal dur	83
Brentini A., bracelets de montres, 1020 Renens (VD)	86
Chromex SA, 91-Lardy (France)	23
Contrôle officiel facultatif des montres BPG, Ecole d'horlogerie, 1213 Petit-Lancy (GE)	34
Djevahirdjan, Monthei (VS)	27
Ebauches SA, 2000 Neuchâtel	Couv. II
Erismann-Schinz SA, pare-chocks, 2520 La Neuveville (BE)	Couv. IV
Favag SA, 2000 Neuchâtel	138
Gern étiquettes, 2000 Neuchâtel	95
Golay-Buchel & Cie, SA, 1000 Lausanne	11
Grandjean Henri SA, transports, 2300 La Chaux-de-Fonds	62
Kaderli V., ing., machines de précision, 2500 Bienne (BE)	163
Kif-Parechoc SA, 1347 Le Sentier (VD)	90
Kohler Alfred & Cie, 2901 Miécourt	95
Lanière SA, bracelets de montres, 2300 La Chaux-de-Fonds	86
Pagnot et Cie SA, transports, 25-Morteau (France)	63
Reymond et Cie SA, pierres fines, 1522 Lucens (VD)	164
Ritschard H. & Cie SA, 1200 Genève	106
Rosselet R., bracelets de montres, 2500 Bienne	94
Schütz Ernest, machines de précision, 2000 Neuchâtel	113
SDDN, tous produits de nacre, 60-Meru (France)	103
SEFEA, ébauches, Annemasse (France)	162
Sine Dolo, huile pour l'horlogerie, 1000 Lausanne	Bas de pages
Syndicat patronal des producteurs de montres, 2300 La Chaux-de-Fonds	67
Typoffset, imprimerie, 2300 La Chaux-de-Fonds	51
Voyages et Transports SA, 2000 Neuchâtel – 2500 Bienne – 2300 La Chaux-de-Fonds	63

IMPRIMÉ EN SUISSE

Konstruktionen – Entwicklungen
Beratungen – Organisationen
Herstellung von Prototypen
Spezialmaschinen
Automationen – Mechanisierungen

Transfer Fabrikations-Montage
und Kontrollstrassen
Hochpräzisionslagerungen
Werkzeuge – Vorrichtungen

Gewindebohrer-Schleifmaschinen
Chariot-Hydromatik
Uhrkronen-Bearbeitungs- und
-Montageautomaten
Programmgesteuerte Hartmetall-
schleifmaschinen

INGENIEURBÜRO
v. kaderli
PRÄZ. MECHANIK

Neuhausstrasse 15
CH-2500 Biel / Bienne
Ø (032) 3 37 80

Constructions - Développements
Préparations - Organisations
Etude de prototypes
Machines spéciales
Automation - Mécanisation

Machines-transfert de fabrication,
de montage et de contrôle
Roulements de haute précision
Outils – Installations

Machines à faire les tarauds
Chariot Hydromatik
Automates pour le montage
des couronnes de montres
Machines programmées pour
travailler les métaux durs



**Friedli
Frères
S.A.**

2732 Reconvilier
P (032) 91 20 82

Mouvements ancrés
Montres-bracelets tous genres
Montres étanches, sec. au centre
Montres automatiques-calendriers
Montres-réveil ALERTIC
Mouvements électriques 4,5 volts
Compteurs de téléphone 15 minutes

MONTRES NOVELIA

Les meilleurs chronographes
Les montres automatiques les plus sûres
Toute la gamme des montres soignées

LES FILS DE L. & G. BOICHAT

SARL au capital de Fr. 30 000

SELONCOURT (Doubs)

Reymond & Co. S.A. 1522 Lucens (Suisse)

Téléphone: (021) 95 82 91-92-93
Télégramme: Reymondco
Telex: 24712 remon ch

**Fabrique de pierres fines pour
l'horlogerie et autres industries**

**Aiguilles de remplacement pour
gramophones, pointes de saphir et
diamant**

Usines travaillant le rubis, saphir, diamant, céramique, métal dur, etc., en toutes dimensions et grande précision pour:

Horlogerie:

contre-pivots, ellipses, levées, pierres à trou

Micromécanique:

paliers, axes, billes, contre-pivots, pierres-boussoles, etc.

Électronique:

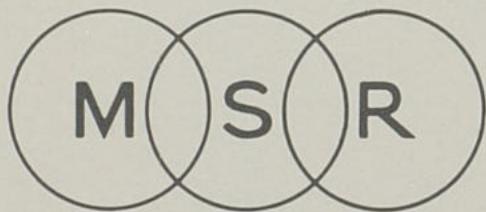
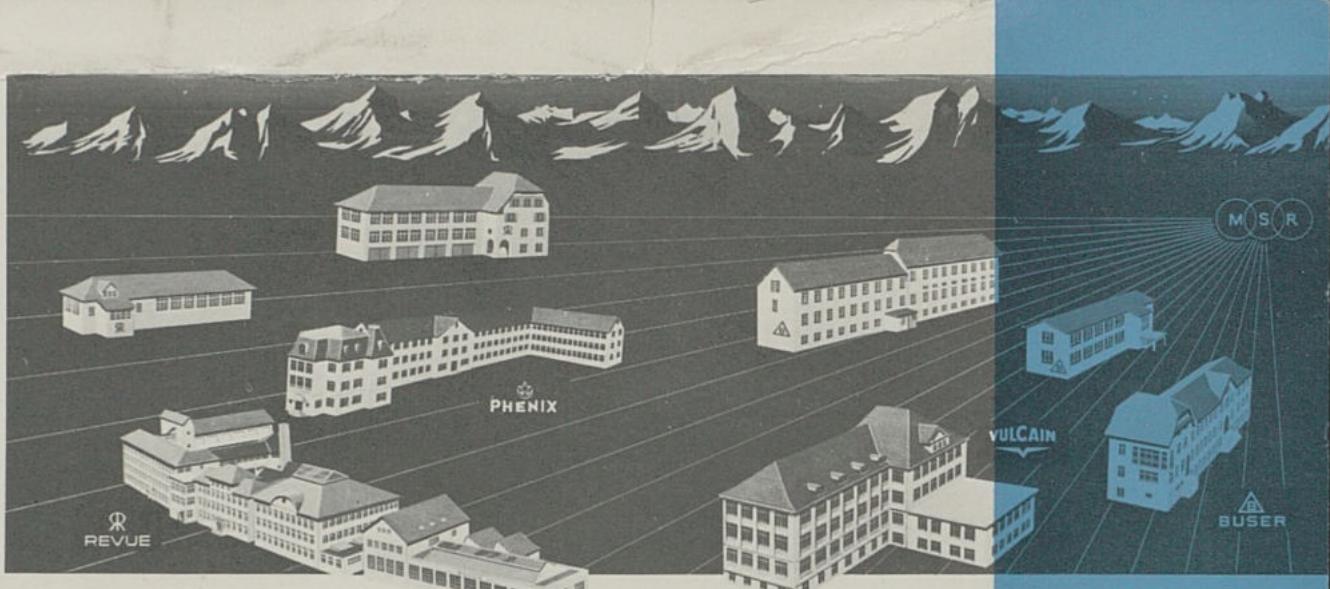
buses capillaires, cônes de soudage et pointes de contrôle pour circuits intégrés, isolateurs, etc.

Optique:

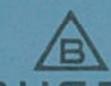
disques saphir IR/UV, lentilles, prismes, lasers, etc.

Métrologie:

pierres pour compteurs et appareils de mesure



UNITED SWISS WATCH MANUFACTURIES LTD


BUSER

PHENIX

REVUE

VULCAIN

This powerful new association offers its customers the following advantages:

- A complete range of LEVER WATCHES in EACH PRICE CLASS
- Exclusive calibres backed by a worldwide SPARE-PARTS service
- Exceptional production facilities as regards both quality and special designs
- Increased support in the promotion of sales and publicity

UNITED SWISS WATCH FACTORIES LTD. MANUFACTURES D'HORLOGERIE SUISSES RÉUNIES S.A. (M.S.R.)

LA CHAUX-DE-FONDS

WALDENBURG



Die Bruchsicherung Starshock der Firma Erismann-Schinz bietet dem Fabrikanten und Uhrmacher wichtige technische und wirtschaftlich günstige Vorteile.

Nach welchen Gesichtspunkten soll eine Stossicherung für Präzisionsuhren gewählt werden?

ES LOHNT SICH auf alle Fälle, eine Qualitätsuhr genügend gegen Erschütterungen zu sichern. Der erste wichtige Punkt bei der Wahl eines Stossicherungssystems ist demnach die Qualität, seine technische Perfektion.

Auch die Preisfrage muss beachtet werden: Die teuerste Stossicherung ist nicht unbedingt immer die beste. Unter verschiedenen Stossicherungen von gleicher Qualität kann ohne weiteres die billigere gewählt werden, was den Verkaufspreis des fertigen Produktes erheblich senken wird.

Qualität und Preis können nur dann wirkliche Vorteile sein, wenn der Fabrikant in der Lage ist, seinen Kunden einen einwandfreien Service zu bieten.

Eine hochwertige Stossicherung zu vorteilhaftem Preis

Durch ihre fortschrittliche Auffassung, ihre äusserst gepflegte Ausführung und konkurrenzfähigen Preis bietet die Starshock dem Fabrikanten unzählige Vorteile:

Die Decksteinfeder liegt mit drei Punkten flach auf dem Deckstein auf, was eine einwandfreie Zentrierung des Steinfutters gewährleistet. Außerdem sind Hebelscheiben mit unterer Senkung überflüssig – eine weitere Verminderung der Herstellungs-

kosten. Loch- und Decksteine sind von höchster Qualität, sämtliche Decksteine sind außerdem mit einer chemischen Epilamisierung behandelt (Rubilam), welche eine langwährende, perfekte Ölung garantiert.

Starshock kann selbstverständlich in alle für stossichere Uhren vorbereiteten Rohwerke eingepresst werden.

Starshock bietet dem Uhrmacher zahlreiche Vorteile

Der Uhrmacher wird es vor allem zu schätzen wissen, dass er die Arme der Decksteinfeder lösen kann, ohne dass diese aus dem Block herausfällt. Die Feder kann somit ausgewechselt werden, ohne dass der Bruchsicherungsblock mit der Rückerzeigervorrichtung zerlegt werden muss, was eine neue Reglierung der Uhr erspart.

Auch bei Reparaturen kommen die Vorteile der Starshock voll zur Geltung: Sie kann praktisch in sämtliche Kaliber eingebaut werden. Das Zusammensetzen (die Montage) ist äusserst einfach, was für den Uhrmacher und seinen Kunden gleichzeitig eine Qualitätsgarantie darstellt.

Strikte Einhaltung der Liefertermine

Dank einer hervorragenden Rationalisierung seiner Produktion, der Anwendung von neuen technischen

Lösungen und der Festlegung eines Lieferprogrammes mit seinen Kunden, ist Erismann-Schinz immer in der Lage, seine Termine strikte einzuhalten.

Qualität und pünktliche Lieferungen beschränken sich nicht nur auf die Starshock. Gleiche Prinzipien gelten auch für die anderen Stossicherungen (Trishock, Monorex) sowie weitere Erismann-Schinz-Produkte: Kombinlagerungen, Rückerzeigervorrichtungen, Spiralklötzchenträger usw.

Die technischen und kaufmännischen Dienste von Erismann-Schinz zur Verfügung des Fabrikanten

Um dem Uhrenfabrikanten eine Produktion zu niedrigeren Herstellungskosten ohne Qualitätseinbusse zu ermöglichen, stellt Erismann-Schinz ihm seine technischen und kaufmännischen Dienste zur Verfügung.

Es lohnt sich, sie zu konsultieren. Aus solchen Kontakten können oft wertvolle technische und wirtschaftlich günstige Lösungen entstehen.

CSI

Erismann-Schinz S.A.
2520 La Neuveville / Schweiz
Tel. (038) 791 42 oder 796 56

Pé